

Rapport annuel 2024



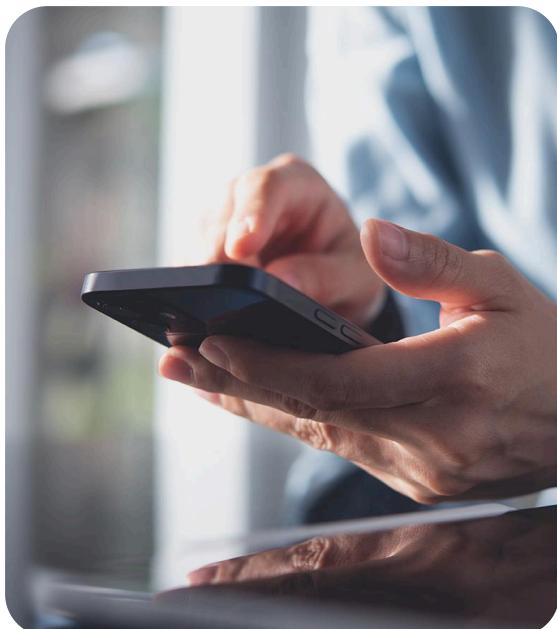
Rapport de gestion	8	Notre mission	9
		Unifiedpost en bref	11
		Faits marquants 2024	14
		Produits et Services	16
		Stratégie commerciale	25
		Aperçu financier	26
		Objectifs financiers	35
 Déclaration de durabilité	 36		
		Introduction au développement durable	38
		ESRS 2 - Informations générales	40
		Les facteurs environnementaux	60
		Les facteurs sociaux	87
		Les facteurs de gouvernance	123
		Rapport d'assurance limitée sur la déclaration consolidée de durabilité	139
 Gouvernance d'entreprise	 146		
		Déclaration de gouvernance d'entreprise	147
		Rapport de rémunération pour l'exercice 2024	163
		Facteurs de risque	178
		Abus de marché	185
		Conflit d'intérêts	185
		Capital social, actions et actionnaires	186
		Diversité des genres	188
		Informations pertinentes en cas d'offre publique d'achat	
		189	
		Consultation des documents de Unifiedpost	190
		Commissaire aux comptes	190
 États financiers	 191		
		États financiers consolidés	192
		Rapport du commissaire aux comptes	271
		États financiers statutaires	279
 Autres	 282		
		Glossaire	283
		APM	289

Lettre du Président

Alors que nous fermons le chapitre 2024, je me remémore une année de transformation, au cours de laquelle nous avons pris des décisions audacieuses pour mieux cibler notre action et positionner Unifiedpost en vue d'un succès à long terme. Nous avons tenu les engagements clés pris lors de notre Capital Markets Day d'avril, nous avons pris des mesures décisives pour renforcer nos fondations financières et nous avons adopté une transition de leadership qui marque le début d'une nouvelle ère passionnante. Ce moment ne représente pas seulement un changement de direction, mais un engagement renouvelé envers notre vision : pour ouvrir la voie à l'automatisation financière et à la conformité, en donnant aux entreprises de toute l'Europe les moyens d'agir dans un paysage de plus en plus numérique et réglementé.

Un nouveau chapitre dans le leadership

L'un des changements les plus importants a été l'évolution de notre direction. Après 24 ans à la tête de Unifiedpost, j'ai pris la décision d'engager un nouveau CEO pour nous conduire vers la prochaine phase de croissance.



Le choix de Nicolas a été une décision facile à prendre. Son parcours multiculturel, sa grande expérience dans des entreprises de logiciels, grandes ou petites, sa connaissance approfondie du marché et son vaste réseau font de lui le leader idéal pour Unifiedpost. Son expertise et sa vision, combinées à son solide leadership, seront déterminantes pour faire avancer l'entreprise. Je suis convaincu que Nicolas amènera Unifiedpost vers de nouveaux sommets.

Alors que j'entre dans mes fonctions de Président, je profite de ce moment pour réfléchir à l'incroyable parcours que nous avons accompli ensemble au cours des 24 dernières années. L'introduction en bourse, lancée en pleine pandémie de COVID, a été une étape décisive qui a accéléré notre croissance, mais c'est loin d'être notre seule réussite. Votre confiance et votre soutien tout au long de ces années ont été inestimables, et je me suis toujours efforcé de donner le meilleur de moi-même.

Une vision claire, des fondations solides

Nous avons toujours cru en notre vision, et bien qu'il ait fallu du temps pour perfectionner nos solutions, nous sommes maintenant idéalement positionnés pour dominer le marché avec Banqup. Notre plateforme est à l'avant-garde de la révolution de la facturation et des paiements électroniques en Europe, s'alignant parfaitement sur l'accélération de la réglementation et la transformation numérique des entreprises.

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à nos clients, partenaires et employés. Votre confiance et votre dévouement ont été la force motrice du succès de Unifiedpost. J'aimerais également rendre hommage à Stephan Yee pour le soutien et le leadership dont il a fait preuve en tant que précédent Président.

A l'horizon 2025

Le chemin à parcourir nécessitera de la concentration, de la discipline et une nouvelle réorganisation stratégique, mais je n'ai aucun doute que notre équipe se surpassera sous la direction de Nicolas. Les opportunités qui s'offrent à nous sont vastes, et nous entrons dans cette nouvelle phase avec la bonne vision, la bonne technologie et le bon leadership pour réaliser notre potentiel.



Merci pour votre confiance et votre engagement à l'égard de Unifiedpost. Le meilleur reste à venir.

Salutations distinguées,
Hans Leybaert
Président et fondateur de Unifiedpost Group

Lettre du CEO

C'est un privilège d'avoir rejoint Unifiedpost Group le 2 décembre dernier, et j'aimerais profiter de cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à Hans Leybaert pour ses 24 années de leadership. Sous sa direction, Unifiedpost Group a construit un produit innovant et une vision forte, nous positionnant comme un leader dans l'automatisation financière. Aujourd'hui, nous nous appuyons sur des fondations solides, innovantes et résistantes, dont nous pouvons tous être fiers.

Avec le soutien de notre Conseil d'administration et le dévouement de nos équipes, je suis confiant dans notre capacité à mettre en œuvre nos priorités stratégiques en 2025 et au-delà.

Une année de transformation

L'année 2024 a été une année de transformation décisive. Tout en affinant notre orientation stratégique, nous avons pris des mesures audacieuses pour renforcer notre position financière. Nous avons initié trois désinvestissements afin d'améliorer nos liquidités et de commencer à rembourser nos dettes, des mesures qui garantissent la santé à long terme de notre entreprise tout en préservant l'avenir de Banqup.

En tant que pionnier de l'automatisation financière, Unifiedpost continue à redéfinir la manière dont les entreprises de toutes tailles relient les factures et les paiements. Nos partenariats solides restent un moteur clé de la croissance, débloquant de nouvelles opportunités à travers notre écosystème.



Stimuler la croissance et étendre notre impact

En 2024, nous avons poursuivi notre forte dynamique, en renforçant notre présence sur les marchés clés et en aidant davantage d'entreprises à naviguer dans la conformité et la transformation numérique. L'adoption croissante de nos solutions dans tous les secteurs montre le besoin réel de processus financiers rationalisés qui réduisent la complexité et garantissent la conformité réglementaire.

L'un des jalons les plus importants cette année a été le lancement de nos solutions de paiement dans certains secteurs spécifiques. Cela a entraîné une augmentation significative des volumes de transactions et des fonds pour le compte des clients. À la fin de l'année, nous gérions 75,8 millions d'euros des fonds pour le compte des clients sur nos comptes de paiement, ce qui montre clairement que les entreprises font confiance à notre plateforme pour des transactions financières sûres et conformes. Notre expansion dans le secteur des services financiers, tout en restant en parfaite adéquation avec les réglementations, constitue une avancée majeure pour nous.

L'expansion grâce aux partenariats

Les partenariats sont essentiels pour amplifier notre impact et accélérer notre croissance. Au cours des dernières années, nous avons noué des relations solides avec des acteurs clés du secteur, notamment des associations comptables telles que ECMA en France et ITAA en Belgique. Ces collaborations ont renforcé notre position en tant que fournisseur de confiance de solutions d'automatisation financière et de conformité.

Cette année, nous avons franchi une nouvelle étape en concluant de nouveaux accords avec PostNord, Your.World, D.velop et Prodware, et de nombreux autres sont en cours d'élaboration. En nous associant à des partenaires qui partagent notre vision, nous pouvons évoluer plus rapidement, toucher davantage d'entreprises et continuer à stimuler l'innovation dans notre écosystème.



Regarder vers l'avenir : Saisir les opportunités du marché

Les fondations que nous avons construites nous placent en bonne position pour l'avenir. Avec

d'importants mandats de facturation électronique à l'horizon dans des pays comme la Belgique, la France et l'Allemagne, nous nous attendons à une montée en puissance de l'adoption numérique, la conformité devenant une nécessité. Le prochain mandat de la Belgique, prévu pour le 1er janvier 2026, n'est qu'un exemple de la façon dont les changements réglementaires poussent les entreprises vers les solutions numériques. Unifiedpost est particulièrement bien placé pour soutenir cette transition, en veillant à ce que les entreprises restent conformes tout en tirant parti des avantages de l'automatisation. Nous sommes prêts à saisir les opportunités à venir et à stimuler une croissance significative lorsque ces mandats entreront en vigueur.

Nos collaborateurs : Le cœur de notre réussite

Nos collaborateurs sont au cœur de tout ce que nous faisons. Ils sont la force motrice de notre innovation, façonnant le produit, développant la technologie et servant nos clients avec dévouement et expertise. Des décisions stratégiques aux risques maîtrisés en passant par la conformité, chaque étape est portée par leur engagement.

Je suis continuellement inspiré par le talent, l'éthique de travail et la passion de notre équipe. Leur attachement indéfectible à nos valeurs et leur recherche incessante de l'excellence ont été déterminants pour faire de Unifiedpost Group le leader de l'automatisation financière apprécié et digne de confiance qu'il est aujourd'hui. Nous remercions chaleureusement chacun de nos employés pour leur contribution - vous êtes la raison de notre succès continu.

Engagement en faveur du développement durable et de l'innovation

Au-delà de la performance financière, nous restons profondément attachés à notre stratégie ESG. Cette année, nous sommes fiers d'avoir reçu notre première reconnaissance de la part d'EcoVadis, ce qui marque une étape importante dans notre parcours en matière de développement durable. Notre ambition est claire : mener une croissance responsable, en veillant à ce que notre innovation ne soit pas seulement un facteur d'efficacité, mais contribue également à une économie numérique plus durable.

Chez Unifiedpost, nous ne nous contentons pas de simplifier la facturation, nous révolutionnons

la manière dont les entreprises se connectent, facturent et paient. En créant une automatisation financière transparente, nous permettons aux entreprises de toutes tailles de prospérer dans un monde numérique.

Je me réjouis de travailler avec nos équipes, nos partenaires et nos actionnaires pour assurer le succès continu de Unifiedpost.

Salutations distinguées,

Nicolas de Beco

CEO de Unifiedpost Group



A photograph of a professional meeting in progress. Several individuals are seated around a white conference table in a modern office setting. Large windows in the background offer a view of a dense urban area with numerous skyscrapers. The people are dressed in business attire, with one woman in the foreground wearing a light-colored blazer and dark trousers, and another man in a dark suit. A laptop is open on the table, and a whiteboard is visible in the lower-left foreground. The overall atmosphere is one of a productive corporate environment.

Rapport de Gestion

Notre mission

Qui sommes-nous : Pionniers de l'optimisation des transactions commerciales

Nous connectons les entreprises avec leurs acheteurs et leurs fournisseurs grâce à des solutions qui simplifient et automatisent les transactions commerciales, notamment la facturation électronique, les déclarations fiscales et les paiements. En tant que partenaire de confiance, nous favorisons la transformation numérique, aidant les entreprises à prospérer en rendant les transactions transparentes, conformes et efficaces.



Notre mission :
**Faciliter l'achat et la vente
en toute conformité**

Notre vision : Permettre des transactions commerciales équitables et sans effort dans le monde entier

Nous pensons que la conformité doit être un moteur de croissance et non un frein. Les réglementations devenant de plus en plus

complexes, les entreprises ont besoin de solutions qui simplifient la conformité, ce qui leur permet de se concentrer sur l'expansion et l'innovation. Nous imaginons un monde où les transactions commerciales sont transparentes, où les accords, les documents, les rapports réglementaires et les paiements sont fluides et sûrs, ce qui permet aux entreprises de se développer à l'échelle mondiale en toute confiance.



Qui sommes-nous :
**Pionniers de l'optimisation
des transactions commerciales**

Notre mission : Faciliter l'achat et la vente en toute conformité

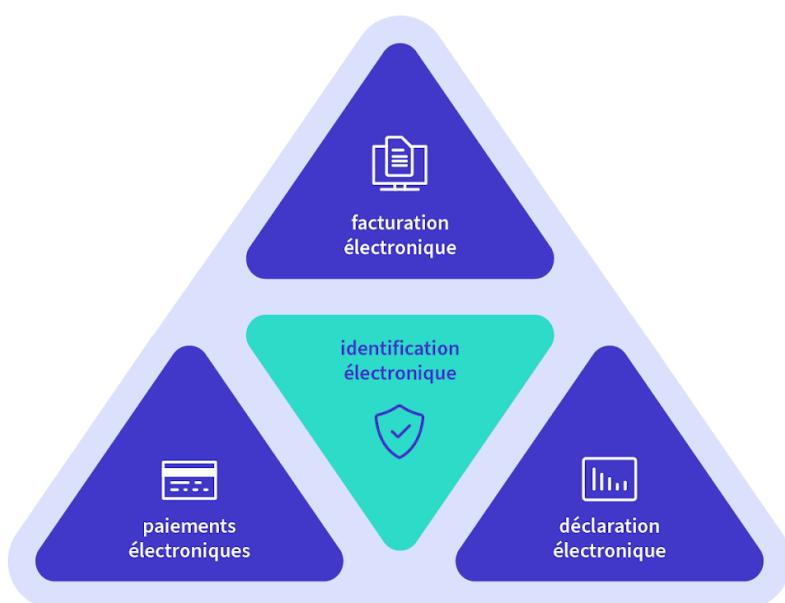
Nous permettons aux entreprises d'acheter et de vendre sans effort en simplifiant la conformité et en numérisant les processus de la chaîne d'approvisionnement financière. Grâce à notre réseau d'entreprises fiables et fiscalement conformes, nous rationalisons la facturation électronique, les paiements et la transparence fiscale - permettant aux entreprises de se concentrer sur la croissance avec la certitude que chaque transaction est sécurisée, précise et conforme.

Le triangle magique comme guide

Notre stratégie repose sur le triangle magique, qui intègre quatre piliers clés : la facturation électronique, les paiements électroniques, les déclarations électroniques et l'identification électronique. Ensemble, ces éléments créent un espace de travail numérique sécurisé, automatisé et conforme pour les entreprises.

- **La facturation électronique** constitue la base en digitalisant la création, la transmission et la réception des factures, en éliminant le papier et les PDF pour assurer des flux de transactions efficaces et conformes dans les interactions B2B, B2C et B2G.
- **Les paiements électroniques** relient les factures et les paiements de manière transparente, améliorant ainsi les flux de trésorerie et garantissant un traitement sécurisé avec des rapports de conformité en temps réel à l'intention des autorités fiscales.
- **La déclaration électronique** automatise la soumission des données de ventes et d'achats aux régulateurs, simplifiant ainsi la conformité aux lois fiscales et facilitant le reporting en matière de durabilité grâce à des données structurées.
- **L'identification électronique** renforce la sécurité et la confiance dans les transactions numériques en vérifiant les identités et les autorisations au sein des organisations, ce qui permet de prévenir la fraude.

En transformant la conformité en un avantage stratégique, nous permettons aux entreprises d'exploiter les données en temps réel pour une prise de décision plus intelligente, une plus grande efficacité et une meilleure croissance.



Unifiedpost en bref

Simplifier les opérations commerciales grâce à des solutions basées sur le cloud

Unifiedpost fournit des solutions SaaS ...

Unifiedpost est spécialisé dans la fourniture de solutions "Software-as-a-Service" (SaaS) basées sur le cloud et conçues pour optimiser les processus commerciaux essentiels. Notre suite complète de services couvre un large éventail, comprenant les services Purchase-to-Pay (P2P), Order-to-Cash (O2C), la conformité, les paiements et les services à valeur ajoutée.

Sur une plateforme unifiée pour tous les besoins de l'entreprise ...

Ce qui distingue Unifiedpost, c'est notre plateforme intégrée, où les services convergent de manière fluide. Contrairement à la gestion d'outils multiples, Unifiedpost consolide tout sur une plateforme unifiée, simplifiant ainsi les opérations commerciales.

Elle sert toutes les tailles d'entreprise ...

Qu'il s'agisse d'une start-up, d'une entreprise de taille moyenne ou d'un grand groupe, nous proposons des services qui répondent à leurs

En simplifiant la conformité et en automatisant les flux de travail transactionnels, Unifiedpost aide les entreprises à gagner du temps, à réduire les erreurs et à se concentrer sur la croissance.

besoins. Nos offres sont soigneusement conçues pour répondre aux besoins des entreprises de toutes tailles, en veillant à ce qu'elles s'adaptent aux diverses activités de l'entreprise.

Qui garantit un environnement commercial sûr ...

La portée de Unifiedpost va au-delà des processus commerciaux individuels. Nous construisons des réseaux sécurisés entre les entreprises. Cela signifie que les entreprises peuvent se connecter et collaborer avec des fournisseurs, des clients, des partenaires et des parties prenantes en toute confiance, sachant que les données restent protégées.

Et la plateforme est ouverte à l'intégration avec d'autres outils.

Notre plateforme s'intègre avec une variété de fournisseurs de logiciels, y compris ceux pour la comptabilité et les systèmes ERP, ainsi qu'avec les institutions bancaires. De plus, elle reste ouverte à la collaboration avec d'autres fournisseurs.

Essentiellement, Unifiedpost simplifie et élève les opérations commerciales en offrant une plateforme unifiée, sécurisée et conviviale. Nous connectons des entreprises de toutes tailles, en leur donnant les moyens de réussir dans le paysage commercial numérique dynamique d'aujourd'hui.



Chiffres clés¹

Marge brute des services numériques de + 60%

En 2024, la marge brute des services numériques a augmenté de 1,7 % pour atteindre un niveau de 60 %, avec un potentiel de croissance attrayant basé sur la croissance attendue des volumes.



Renforcement de la position financière

Le bénéfice provenant de la vente d'activités non essentielles a permis d'améliorer les fonds propres à hauteur de 148,2 millions d'euros tout en réduisant la **dette financière nette** à un niveau de **29,5 millions d'euros**.

Chiffre d'affaires et revenus financiers liés aux fonds des clients de 84,3 millions d'euros



Le chiffre d'affaires des services digitaux et les revenus financiers liés aux fonds des clients s'élèvent à 47,1 millions d'euros, dont 86% sont récurrents. Nous nous concentrons sur une véritable activité SaaS, où notre modèle d'abonnement et notre modèle de transaction contribuent à hauteur de 34,6 millions d'euros.

La structure des coûts indirects a diminué de 5,9 millions d'euros

Unifiedpost a lancé un plan de réduction des coûts en 2023, qui s'est traduit en 2024 par une diminution globale des coûts de R&D, de G&A et de S&M de 5,9 millions d'euros en glissement annuel et une diminution des sorties de trésorerie de 7,0 millions d'euros en glissement annuel.

Investissements en R&D : 16 millions d'euros

Pour rester à la pointe de l'innovation, nous avons capitalisé 16 millions d'euros de frais de développement en 2024, afin de favoriser l'amélioration continue en développant notre plateforme Banqup.



Unifiedpost est une entreprise EcoVadis engagée

Unifiedpost investit continuellement dans le développement durable et sa gamme de produits contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'entreprise est reconnue comme un membre engagé d'EcoVadis.

Croissance numérique du volume d'abonnements et de transactions +9%



En 2024, nos revenus numériques sous forme d'abonnements et de transactions ont augmenté respectivement de 8 % en glissement annuel et de 9 % en glissement annuel.

Présence internationale dans 33 pays

Avec des bureaux établis dans 33 pays, Unifiedpost a une présence internationale.



¹ Lors de publication du chiffre d'affaires, de la marge brute et de l'EBITDA dans ce premier chapitre de notre Rapport Annuel, les revenus financiers (resp. les revenus net financiers) liés aux fonds détenus pour le compte de client, qui s'élèvent à 0,7 million d'euros (resp. 0,5 millions d'euros) en 2024, ont été ajoutés.

Notre histoire

2001-2010

Fondation et début de l'expansion

Unifiedpost a été fondé en 2001 en Belgique par le CEO Hans Leybaert, en se concentrant sur la technologie de traitement des documents. En 2008, la société s'étend au Luxembourg et aux Pays-Bas.

2016-2019

Devenir une institution de paiement et étendre sa portée
Unifiedpost a lancé PAY-NXT (aujourd'hui Unifiedpost Payments) en 2016, devenant ainsi une institution de paiement. Avec des acquisitions comme Nomadesk et Onea, la société a introduit le partage de données, l'automatisation et des solutions intégrées aux ERP. En acquérant Fitek Group (2019) et Prime Document, Unifiedpost a étendu son empreinte aux pays baltes, à l'Europe centrale et au Royaume-Uni.

2021

Croissance rapide à l'échelle mondiale

Unifiedpost s'est étendu à plus de 30 pays grâce à six acquisitions importantes, dont 21 Grams, Banqup, Akti, Digithera, Sistema eFactura et Crossinx.

2023

Succès de la plateforme gouvernementale

Unifiedpost a remodelé sa plateforme pour s'aligner sur l'évolution des exigences gouvernementales. Elle a également lancé avec succès sa première plateforme gouvernementale pour le gouvernement serbe.

2011-2015

Acquisitions stratégiques et développement de plateformes

Unifiedpost a combiné croissance organique avec des acquisitions pour étendre ses capacités. L'acquisition de PowertoPay (2012) et de Finodis (2013), permettant l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur financière, a constitué une étape importante. En ajoutant eID (2014) et Zet Solutions (2015), la plateforme a intégré la reconnaissance d'identité, des outils de signature de documents et des fonctions de collaboration.

2020

Devenir une société cotée en bourse sur Euronext

Une étape importante a été franchie en 2020 lorsque Unifiedpost est devenue une société cotée en bourse sur Euronext Bruxelles, en levant 175 millions d'euros.

2022

Un soutien financier pour la croissance future

Unifiedpost a obtenu un prêt de 100 millions d'euros de Francisco Partners, un fonds d'investissement mondial de premier plan, pour financer la poursuite de sa croissance.

2024

Se concentrer sur l'offre de base

Unifiedpost a procédé à plusieurs désinvestissements dans le cadre d'une décision stratégique visant à se concentrer davantage sur son offre principale de facturation et de paiements électroniques, assurant ainsi une croissance continue et la création de valeur. Les désinvestissements ont concerné aux produits autonomes FitekIN et ONEA, et à l'activité de Wholesale Identity Access Business aux Pays-Bas.

Faits marquants 2024

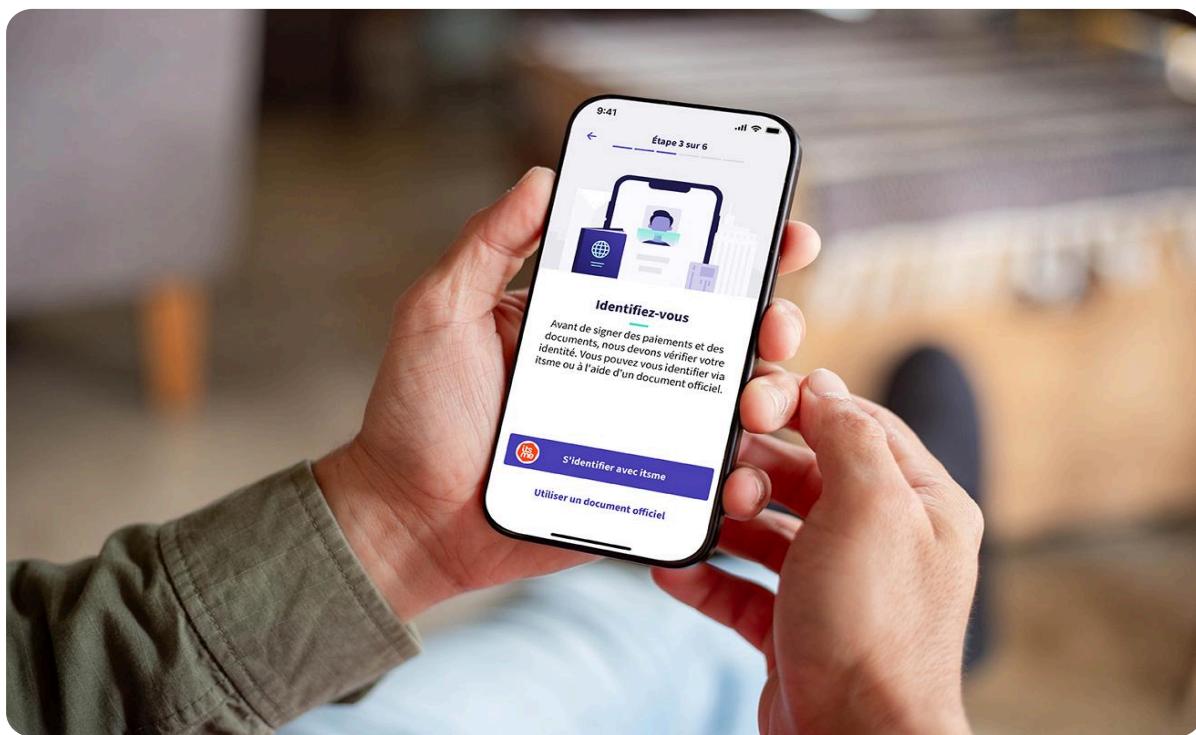
Poursuite de la croissance de l'activité

En 2024, nous avons maintenu une forte dynamique, en étendant notre portée et en renforçant notre position sur les marchés clés. L'adoption accrue de nos solutions dans tous les secteurs a renforcé notre rôle de partenaire de confiance pour les entreprises qui naviguent dans la conformité et la transformation numérique.

Le lancement réussi de nos solutions de paiement dans certains secteurs spécifiques a constitué une étape clé de cette année, entraînant une augmentation du volume des paiements et des fonds détenus pour le compte de client. À la fin de l'année, nous avions 75,8 millions d'euros sur nos comptes de paiement, ce qui témoigne de la confiance accordée à notre plateforme pour le traitement des transactions financières. Cette réussite souligne notre capacité à nous développer dans de nouveaux services financiers tout en respectant les normes réglementaires.

Unification de la plateforme

Nous avons réalisé des progrès considérables dans l'intégration de nos services au sein d'une plateforme unifiée, garantissant l'interopérabilité entre la facturation électronique, les paiements électroniques, les déclarations électroniques et l'identification électronique. Cette consolidation améliore l'efficacité, l'évolutivité et l'expérience des utilisateurs, ce qui permet aux entreprises d'opérer avec plus de facilité et de



confiance.

Une concentration accrue sur l'offre de base

En 2024, Unifiedpost Group a pris des mesures décisives pour affiner son orientation stratégique en cédant des activités non essentielles et en renforçant ses solutions numériques de base. Ces désinvestissements s'alignent sur notre vision de la construction d'une plateforme unifiée centrée sur la confiance, la conformité et l'efficacité, en veillant à ce que nous allouions les ressources là où elles créent le plus de valeur. L'offre principale de nos produits sur le marché est de plus en plus axée sur le modèle SaaS.

Nous avons clôturé avec succès la cession de notre activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas, ce qui nous a permis de passer de la fourniture de solutions d'identité à l'intégration avec les portefeuilles d'identité émergents conformes à la norme EUDI eIDAS 2.0. Cette décision reflète notre engagement à favoriser la confiance sur notre plateforme sans qu'il ne soit nécessaire de posséder des solutions d'identité.

En outre, nous avons conclu un accord exclusif avec PostNord Strålfors pour la vente de 21 Grams, ce qui renforce notre concentration sur la facturation électronique et les solutions de conformité. Enfin, nous avons également finalisé les cessions de FitekIN et ONEA, et modifié notre contrôle sur New Image et Sirius Star, ce qui nous a permis de rationaliser nos opérations et d'investir davantage dans nos activités numériques.

Une position financière renforcée

En 2024, Unifiedpost Group a pris des mesures significatives pour renforcer ses fondations financières, assurant une stabilité à long terme et une flexibilité stratégique. Une étape clé a été le remboursement, le 18 décembre 2024, de 94,8 millions d'euros sur notre prêt de facilité de premier rang à Francisco Partners, comprenant un montant principal de 75 millions d'euros et 19,8 millions d'euros d'intérêts courus et échus. Ce remboursement a permis de réduire le risque de notre bilan, de diminuer notre endettement net et de renforcer notre position financière globale.

Évolution du leadership : Nouveau CEO et Conseil d'administration renforcé

À compter du 1er décembre 2024, Nicolas de Beco a été nommé CEO, succédant à Hans Leybaert, qui est devenu président exécutif du Conseil d'administration.

En outre, à compter du 23 octobre 2024, Crescemus BV, représentée par Pieter Bourgeois, et PDMT Investments LLC, représentée par Peter Mulroy, ont été cooptés respectivement en tant qu'administrateur non exécutif et administrateur indépendant. Ils remplacent AS Partner BV, représenté par Stefan Yee, et SophArth BV, représenté par Philippe De Backer, qui se sont retirés le 1er octobre 2024. Le Conseil d'administration demandera la ratification de ces nominations et proposera de nommer quatre administrateurs supplémentaires lors de la prochaine Assemblée générale annuelle en mai 2025.

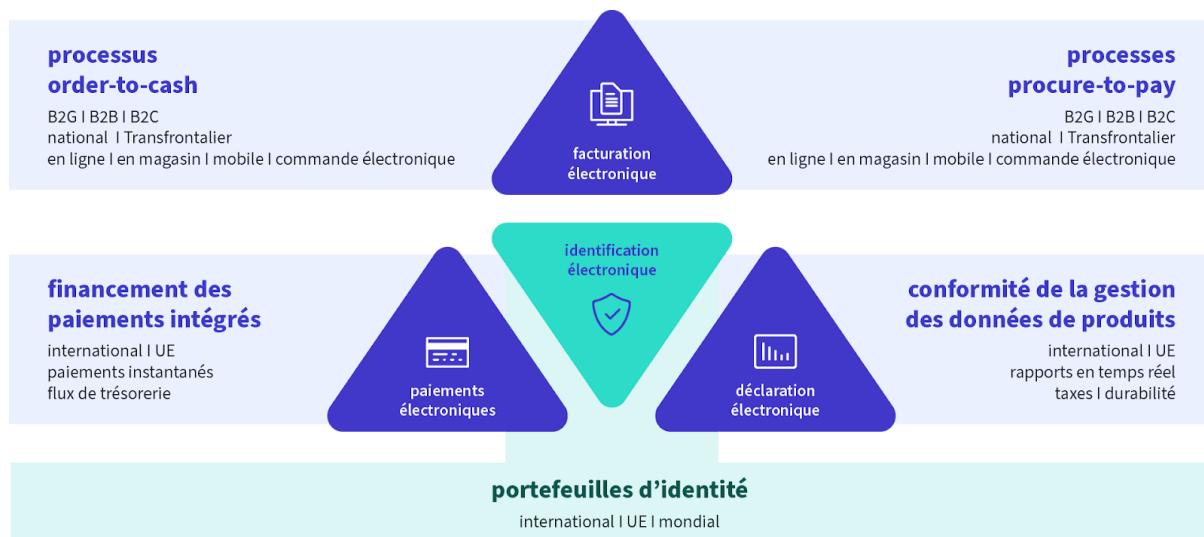
Avec ces changements dans sa structure de gouvernance, Unifiedpost souligne le caractère international de son Conseil d'administration et son ambition d'accélérer la croissance des services digitaux tout en augmentant la valeur pour toutes les parties prenantes.

Produits et Services

Services digitaux

Le triangle magique

Unifiedpost développe sa plateforme en se basant sur les composantes du triangle magique : facturation électronique, déclarations électroniques, paiements électroniques et identification électronique. Ces éléments fondamentaux permettent aux entreprises d'échanger des documents, de traiter des paiements, de répondre aux exigences réglementaires et d'établir la confiance dans les transactions numériques.



Facturation électronique : Permettre les transactions numériques tout en respectant la conformité

Unifiedpost fournit une plateforme pour la création, la réception et le traitement des factures électroniques en conformité avec les réglementations locales et internationales. La plateforme permet l'échange de documents électroniques, y compris les devis, les commandes, les factures et les rapports, afin de faciliter les opérations financières.

Il s'intègre aux processus de vente et d'approvisionnement existants et prend en charge les transactions B2B, B2C et transfrontalières tout en garantissant la conformité aux exigences réglementaires.

Paiements électroniques : Soutenir les transactions sécurisées et intégrées

Unifiedpost fournit aux entreprises des comptes IBAN locaux, des capacités de paiement entrants et sortants intégrés aux processus de documents électroniques et de réconciliation en temps réel. La plateforme rationalise les flux de paiement dans les cycles O2C et P2P tout en garantissant la conformité aux exigences réglementaires.

Déclarations électroniques : Soutenir la conformité réglementaire et la gestion des données

Les solutions de reporting électronique de Unifiedpost complètent la facturation électronique en permettant aux entreprises de répondre aux exigences fiscales et réglementaires par le biais d'un reporting numérique structuré aux autorités fiscales. La plateforme supporte différents modèles de reporting, y compris le reporting en temps réel, le modèle de compensation, le modèle centralisé et le modèle décentralisé de contrôle continu des transactions (CTC).

Elle comprend des fonctions telles que la classification et la validation fiscales, ainsi que la gestion des données sur les produits, afin de favoriser la conformité avec les normes de reporting financier et de développement durable. La plateforme fournit également des outils de gestion et de validation des données sur les produits, préparant ainsi les entreprises à des initiatives telles que les passeports numériques des produits.

L'identification électronique : Garantir des transactions numériques sûres et fiables

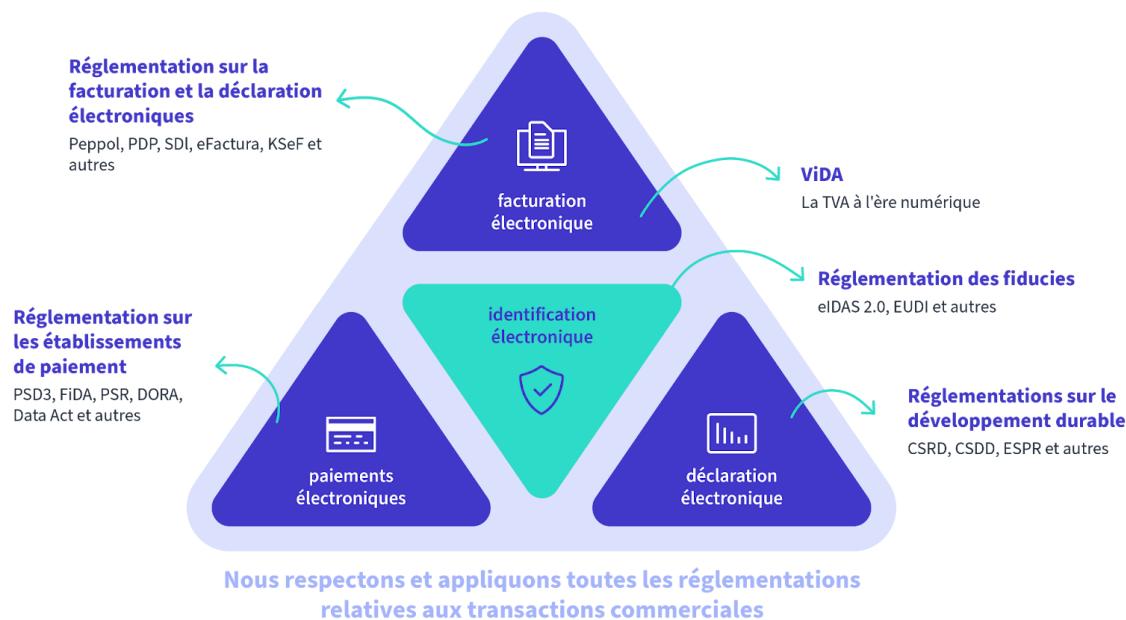
Il est essentiel d'établir la confiance dans les transactions commerciales numériques à mesure que la facturation électronique, le paiement numérique et d'autres échanges électroniques deviennent des pratiques courantes. Les transactions s'effectuant à distance, les entreprises doivent garantir l'authenticité de toutes les parties impliquées tout en respectant les exigences réglementaires.

Unifiedpost s'intègre à des solutions d'identification pour les entreprises et les personnes agissant en leur nom. En incorporant des méthodes d'authentification et de vérification fiables dans les processus numériques, la plateforme aide les entreprises à garantir la sécurité des transactions et la conformité aux réglementations.

En soutenant les cadres d'identification électroniques, Unifiedpost permet aux entreprises d'effectuer des transactions sécurisées et vérifiables, renforçant ainsi la confiance dans le commerce numérique.

Façonné par la réglementation

Notre plateforme est conçue pour naviguer et tirer parti de l'évolution du paysage réglementaire qui régit les transactions commerciales. La conformité n'est plus seulement une obligation, c'est la base de la confiance, de la parité et de la responsabilité dans l'environnement commercial d'aujourd'hui. En adoptant la réglementation, nous nous assurons que nos solutions fournissent une chaîne d'approvisionnement financier sécurisée et conforme pour les entreprises de toutes tailles.



Les réglementations telles que la TVA à l'ère numérique (ViDA) modifient la façon dont les entreprises gèrent la facturation et les rapports. Notre plateforme est prête à intégrer ces réglementations afin de rationaliser la conformité à la TVA et de permettre des transactions transfrontalières transparentes. Nous prenons également en charge les mandats nationaux de facturation électronique et de déclaration tels que Peppol, PDP/PFF, Sdl, eFactura, eFaktura et KSeF, garantissant ainsi que les entreprises se conforment efficacement aux exigences spécifiques de chaque pays.

Dans le domaine de l'identification numérique, nous nous alignons sur des réglementations telles que eIDAS 2.0 et le cadre EUDI pour améliorer les identités numériques et les services de confiance. Ces normes sont essentielles pour sécuriser les transactions et vérifier l'identité et l'autorité des entreprises et des particuliers. Notre engagement en faveur de la réglementation sur l'identification numérique aide les entreprises à s'engager en toute confiance dans le commerce numérique.

Les réglementations en matière de paiement telles que DSP3, FiDA, PSR, DORA et la loi sur les données sont également fondamentales pour notre plateforme. En nous conformant à ces cadres, nous fournissons des solutions de paiement sécurisées, transparentes et efficaces qui protègent les entreprises contre les risques et améliorent la transparence financière.

Le développement durable est de plus en plus réglementé par des cadres tels que la CSRD, la CSDD et l'ESPR. Notre plateforme est prête à soutenir ces initiatives en permettant aux entreprises de suivre et de

rapporter les mesures de développement durable grâce à des données structurées, en les aidant à se conformer aux obligations de rapport et à contribuer à une économie plus transparente et plus durable.

En s'alignant de manière proactive sur ces diverses réglementations, notre plateforme transforme la conformité en un avantage stratégique, permettant aux entreprises de se concentrer sur la croissance et l'innovation en toute confiance.

Services aux entreprises : Banquup



Banquup met l'accent à rendre les processus financiers plus efficaces et plus conformes, avec des solutions qui peuvent s'adapter aux micro-entreprises comme aux grandes sociétés.

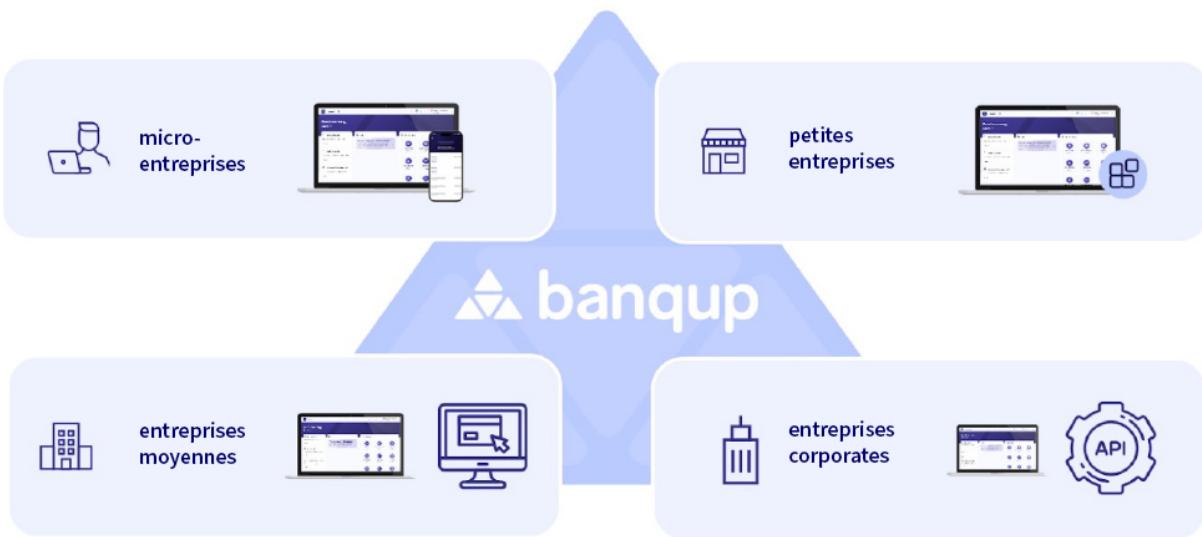
Banquup comprend des fonctionnalités pour la **facturation électronique, les déclarations électroniques et les paiements**, toutes intégrées, sécurisées et conformes aux réglementations locales.

Banquup se concentre sur l'amélioration de l'efficacité et la conformité des processus financiers, en offrant des solutions qui s'adaptent aux micro-entreprises comme aux grandes entreprises. Sa plateforme comprend des fonctionnalités intégrées et sécurisées pour la facturation électronique, les déclarations électroniques et les paiements, toutes conçues pour répondre aux diverses exigences réglementaires.

Pour les micro-entreprises et les petites entreprises, les principales interfaces sont les applications web et mobiles, qui donnent accès à des fonctions intégrées de facturation, de paiement et de gestion financière. Les petites entreprises ajoutent souvent des intégrations, telles que des liens avec des plateformes de commerce électronique.

Les entreprises de taille moyenne utilisent généralement des applications commerciales, telles que les systèmes CRM ou ERP, comme interface principale. Banquup s'intègre à ces systèmes pour gérer la facturation et les déclarations électroniques, offrant des interfaces utilisateur avancées pour la facturation et les paiements.

Les grandes entreprises intègrent Banquup dans leurs systèmes informatiques, souvent à l'aide d'un logiciel intermédiaire. Les API de Banquup sont principalement utilisées, l'interface utilisateur web étant utilisée pour la surveillance et les rapports.

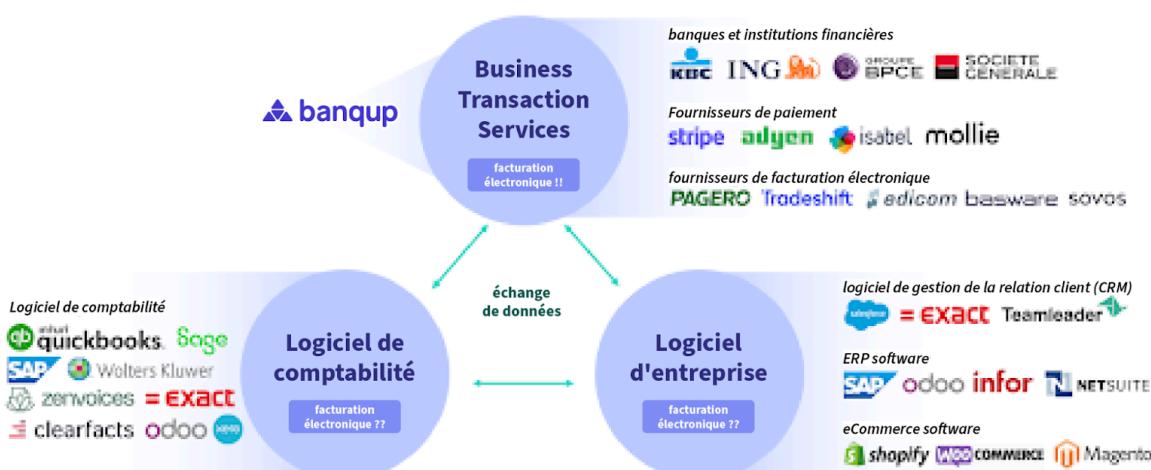


Banquup génère des revenus principalement par le biais d'un modèle d'abonnement adapté aux PME, offrant une tarification échelonnée pour l'accès à sa plateforme. Pour les grandes entreprises clientes, le modèle passe à une tarification basée sur le volume afin de s'aligner sur les besoins de transactions plus importants. Les autres sources de revenus comprennent les frais de transaction pour les paiements et le financement des factures, les intérêts sur les fonds détenus dans les comptes de paiement et les services de conformité de premier ordre pour les rapports sur la fiscalité et le développement durable. Banquup monétise également les intégrations des partenaires, les API et les services potentiels basés sur les données, garantissant ainsi une stratégie de croissance évolutive et durable basée sur SaaS.

Une marque unifiée pour des solutions simplifiées. Afin de rationaliser notre présence sur le marché et d'offrir une expérience plus claire et plus cohérente à nos clients, nous unissons nos marques sous un seul nom : Banquup. Cette unification reflète notre engagement à offrir une plateforme unique qui soutient les processus des entreprises de toutes tailles, qu'il s'agisse d'une petite entreprise à la recherche d'un outil tout-en-un ou d'une entité juridique gérant des opérations financières complexes.

Services aux entreprises : Banquup comme plateforme de gestion financière pour les entreprises

Dans un monde où les transactions financières deviennent de plus en plus numériques et réglementées, les entreprises ont besoin de plus que de simples services fragmentés pour gérer efficacement les paiements, la facturation et la conformité. Banquup relève ce défi en tant que plateforme complète de gestion financière pour les entreprises qui intègre la facturation électronique, la déclaration électronique et les paiements électroniques. Contrairement aux fournisseurs traditionnels - tels que les banques, les passerelles de paiement et les solutions de facturation électronique autonomes - Banquup élimine les inefficacités liées à la jonglerie entre plusieurs outils déconnectés. En offrant des IBAN intégrés, des fonctionnalités de paiement et un lien en temps réel entre les transactions et les documents, Banquup transforme la façon dont les entreprises gèrent leurs opérations financières.



Ce qui distingue vraiment Banquup, c'est sa capacité à gérer le cycle de vie complet d'une transaction avec précision et conformité. Les banques traditionnelles peuvent émettre des IBAN et traiter les paiements, mais n'ont pas la capacité de relier ces paiements aux factures sous-jacentes et aux exigences de conformité. De même, les fournisseurs de facturation électronique facilitent l'échange de documents mais ne sont pas en mesure de traiter les paiements et les données financières en temps réel. Banquup comble ces lacunes en combinant toutes ces capacités sous un même toit, en s'assurant que chaque facture, chaque paiement et chaque rapport sont correctement associés, conformes et traités de manière transparente.

L'approche fragmentée des services traditionnels de transactions commerciales pose également des défis en matière de conformité et de précision des données - deux domaines dans lesquels Banquup excelle. Avec des processus KYC intégrés, des déclarations électroniques automatisées et des capacités de facturation et de paiement transfrontaliers, Banquup s'assure que les entreprises peuvent répondre aux exigences réglementaires sans effort. Cela en fait non seulement un outil financier mais aussi un partenaire de confiance pour naviguer dans les complexités des cadres de conformité modernes.

Contrairement aux logiciels de comptabilité ou aux logiciels d'entreprise (comme les systèmes ERP et CRM), qui ont du mal à gérer les paiements en temps réel et la conformité, Banquup est conçu pour relever ces défis. Les systèmes de comptabilité dépendent fortement des flux bancaires retardés et incomplets basés sur la PSD2, ce qui rend difficile la réconciliation en temps réel et les rapports de conformité. Les systèmes ERP et CRM, bien qu'efficaces dans la gestion des processus internes, manquent de capacités robustes de paiement

et de conformité nécessaires pour des transactions externes sécurisées. L'approche de la plateforme intégrée de Banqup garantit que chaque transaction est autorisée, vérifiée et conforme - transformant la gestion financière d'une tâche encombrante en une expérience transparente.

Par essence, Banqup n'est pas simplement un autre outil financier - c'est la prochaine évolution de la finance d'entreprise. En combinant les forces de la facturation électronique, la déclaration électronique et les paiements électroniques dans une plateforme unifiée, Banqup redéfinit la façon dont les entreprises gèrent leurs finances, ouvrant la voie à une plateforme financière efficace, conforme et véritablement numérique.

Services gouvernementaux : eFaktura World

Avec eFaktura World, Unifiedpost Group offre une solution numérique complète conçue pour les gouvernements afin de mettre en œuvre la facturation et la déclaration électroniques. Ce produit, qui peut faire l'objet d'une licence, est conçu pour rationaliser et automatiser la déclaration des flux de facturation B2G et B2B aux administrations fiscales. En s'intégrant de manière transparente dans les infrastructures gouvernementales existantes, eFaktura World améliore les processus de contrôle financier, garantissant ainsi la conformité avec les réglementations fiscales en constante évolution.

eFaktura World est actuellement opérationnel en Serbie, où il sert de plateforme nationale pour la facturation électronique et le CTC. En Estonie, Unifiedpost Group exploite une plateforme nationale pour le traitement des factures B2G.

Ces mises en œuvre soulignent la capacité d'eFaktura World à évoluer et à s'adapter à divers environnements réglementaires, garantissant aux administrations fiscales un contrôle en temps réel des activités de facturation. La conception modulaire de la plateforme permet une personnalisation poussée, ce qui permet aux gouvernements de définir des exigences et des règles de conformité spécifiques à chaque pays sans perturber les écosystèmes financiers existants.

eFaktura World est compatible avec les pays de la zone euro et les autres pays, ainsi qu'avec tous les modèles de facturation électronique, y compris les modèles décentralisés (PEPPOL en 5 coins), centralisés (Serbie), de déclaration, de compensation et les modèles hybrides.

En capturant les données des factures directement dans les plateformes fiscales, eFaktura World permet aux gouvernements d'atteindre leurs objectifs fiscaux plus efficacement, en facilitant les contrôles des impôts indirects pour les opérations nationales et transfrontalières. La collecte de la TVA est ainsi plus précise et plus rapide, ce qui réduit l'évasion fiscale et simplifie la conformité pour les entreprises opérant à l'échelle internationale.

Outre les capacités de conformité, l'architecture d'eFaktura World est conçue pour offrir de hautes performances et une grande évolutivité, ce qui permet aux administrations fiscales de traiter efficacement d'importants volumes de factures. La plateforme prend en charge différents formats de données et protocoles de transmission, assurant une interopérabilité harmonieuse avec différents systèmes financiers et réseaux de facturation électronique. En offrant une approche centralisée et automatisée de la déclaration électronique, eFaktura World minimise les interventions manuelles, réduit les erreurs et accélère les processus de déclaration fiscale.

L'engagement de Unifiedpost Group à soutenir les gouvernements va au-delà de la technologie pour inclure des services de conseil et de mise en œuvre, garantissant que les administrations fiscales peuvent tirer parti du plein potentiel d'eFaktura World rapidement et efficacement. Avec les changements réglementaires en cours à travers l'Europe et au-delà, la flexibilité et les capacités de conformité de la plateforme la positionnent comme un outil essentiel pour les gouvernements qui cherchent à moderniser leurs systèmes d'administration fiscale et à assurer la conformité fiscale dans un monde qui se numérise rapidement.

Par essence, eFaktura World est plus qu'un simple outil de reporting fiscal - c'est un catalyseur stratégique pour les gouvernements qui souhaitent adopter l'avenir numérique de l'administration fiscale. En fournissant un accès aux données en temps réel, des analyses avancées et une intégration transparente avec les systèmes existants, eFaktura World ne simplifie pas seulement la conformité fiscale, mais permet également aux gouvernements de prendre des décisions fiscales éclairées.

Services de communication traditionnels

Les services de communication traditionnels se concentrent principalement sur des solutions basées sur le volume, qui sont divisées en deux catégories principales : (i) les services numériques hybrides, qui combinent l'extraction de données de documents avec l'impression et le courrier, et (ii) les services basés sur le papier, qui comprennent l'optimisation logicielle des grands envois, des livraisons et de la distribution de colis.

Services hybrides

Les services hybrides de Unifiedpost offrent aux entreprises la flexibilité de gérer des documents dans différents formats tout en les alignant sur les opérations numériques. Qu'il s'agisse d'extraire des données de documents physiques ou d'assurer une communication efficace sur papier, notre approche hybride offre une solution complète et adaptable pour répondre à l'évolution des besoins en matière de gestion de documents.

Services basés sur le papier

Les services basés sur le papier de Unifiedpost rationalisent la livraison de documents physiques et de colis, en mettant l'accent sur la rentabilité et la durabilité. Par exemple, sur le marché scandinave, ces services aident les entreprises à naviguer dans les systèmes postaux libéralisés, en optimisant les envois et les livraisons de gros volumes grâce à des solutions logicielles basées sur des données. En analysant des facteurs clés tels que les destinations et les délais de livraison, notre approche garantit une distribution rentable et ponctuelle. En outre, nos services s'étendent à la distribution de colis, prenant en charge à la fois les livraisons de documents et de petites marchandises, offrant ainsi une solution complète aux entreprises dans des environnements postaux complexes.

Stratégie commerciale

Nous avons défini un cadre stratégique clair pour soutenir la croissance de nos principaux services digitaux. Ce cadre repose sur une approche ciblée de l'expansion du marché, de l'acquisition de clients, du développement de produits, de l'efficacité opérationnelle, du positionnement de la marque et de la durabilité.

Marché

Concentration sur les principales zones géographiques européennes où les exigences réglementaires devraient entrer en vigueur dans les 12 à 18 prochains mois (Benelux, France, Allemagne)

Client

Favoriser l'acquisition de clients par le biais de partenariats

Produit

Tirer parti de notre réseau pour développer et intégrer des solutions de paiement

Organisation

Maintien d'une approche disciplinée de l'utilisation et des sources de liquidités : réduction des coûts et rationalisation des opérations ; flexibilité du bilan, y compris la poursuite du désinvestissement des services non essentiels

Marque

Traduire notre orientation stratégique en améliorant notre image de marque, en faisant mieux entendre notre voix et en faisant mieux comprendre notre proposition de valeur à toutes les parties prenantes

Durabilité

Continuer à construire l'organisation du futur en intégrant la durabilité à la fois stratégiquement et opérationnellement dans l'ensemble de notre chaîne de valeur

En donnant la priorité aux marchés européens clés qui sont sur le point de connaître des changements réglementaires à court terme, nous visons à tirer parti des exigences de conformité émergentes comme catalyseur de la croissance. Notre stratégie met l'accent sur les partenariats afin d'accélérer l'acquisition de clients, tandis que notre feuille de route en matière de produits vise à maximiser la valeur de notre réseau grâce à des solutions de paiement intégrées.

Sur le plan opérationnel, nous nous engageons à mener une gestion financière rigoureuse, à rationaliser les coûts et à améliorer la flexibilité du bilan. Parallèlement, nous investissons dans notre marque afin de renforcer notre présence sur le marché et de communiquer plus efficacement notre proposition de valeur unique.

Le développement durable est présent dans tous les aspects de notre stratégie, ce qui garantit que notre croissance est à la fois responsable et tournée vers l'avenir. En intégrant des pratiques durables dans l'ensemble de notre chaîne de valeur, nous visons à construire une organisation résiliente, prête pour l'avenir.

Cette stratégie à multiples facettes nous permet de saisir de nouvelles opportunités, d'améliorer la valeur ajoutée pour les clients et d'assurer une croissance durable dans un environnement numérique en constante évolution.

Aperçu financier

En 2024, nous avons pris des mesures pour atteindre nos priorités stratégiques, en cédant des activités non essentielles et en renforçant notre bilan. Nous sommes ainsi bien placés pour assurer la croissance future de notre activité principale de services numériques.

CFO, Koen De Brabander



2024 a été une année de transformation pour Unifiedpost Group, qui a renforcé son positionnement stratégique :

- la cession d'actifs non essentiels pour renforcer notre position financière
- la réduction de notre bilan et de notre endettement net par le remboursement partiel de la facilité de crédit de Francisco Partners
- amélioration de notre structure de gouvernance et de directions
- création de partenariats pour accélérer la croissance sur les marchés clés

Chiffres tirés du compte de résultat consolidé

Activités poursuivies <i>En milliers d'euros</i>	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2024	2023	% de variation
Chiffre d'affaires du groupe et revenus des fonds détenus pour le compte de client	84 273	94 169	-10,5%
Services digitaux - chiffre d'affaires	47 132	50 336	-6,4%
Abonnement	14 435	13 343	+8,2%
Transaction	20 192	18 472	+9,3%
- dont revenus financiers liés aux fonds détenus pour le compte de client	723	-	
Autres	12 505	18 521	-32,5%
Services de communication traditionnels - chiffre d'affaires	37 141	43 833	-15,3%
Bénéfice brut des services digitaux et le revenu financier net lié aux fonds détenus pour le compte de client	28 119	29 207	-3,7%
Marge brute des services digitaux et le revenu financier net lié aux fonds détenus pour le compte de client	59,7%	58,0%	+1,7%pts
EBITDA et le revenu financier net lié aux fonds détenus pour le compte de client	(9 204)	(11 032)	16,6%
Bénéfice / (perte) de l'exercice (activités poursuivies et abandonnées)	71 195	(83 146)	

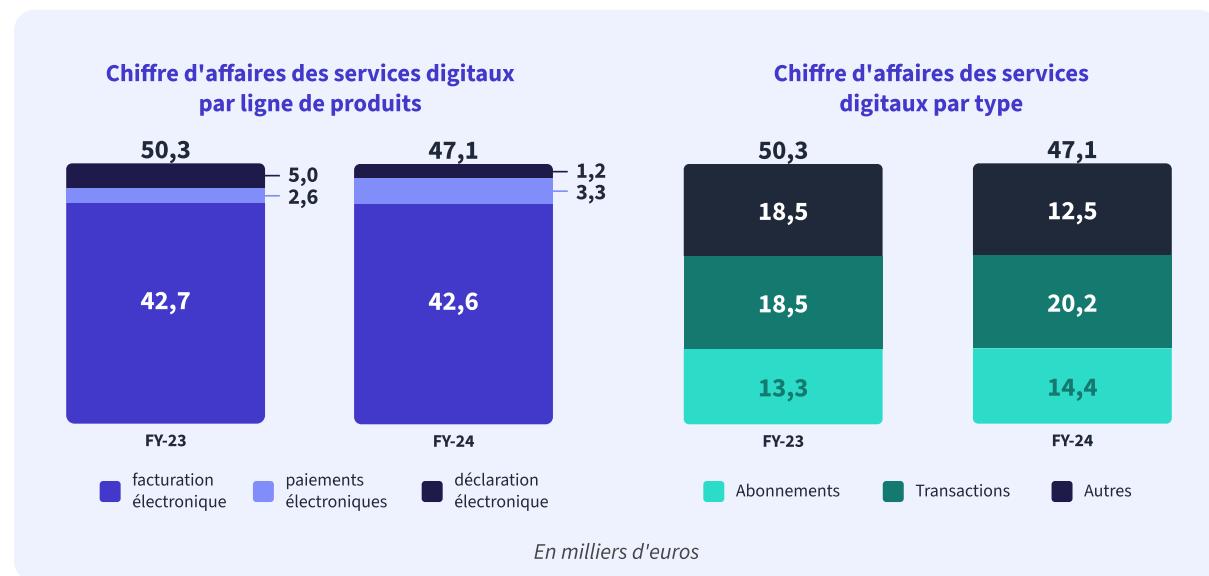
Dans le cadre de la stratégie de Unifiedpost, visant à réduire les risques du bilan en 2024, la société a cédé une partie de ses activités pour se concentrer sur les services digitaux tout en conservant de précieux partenariats commerciaux.

Tant 21 Grams dans les pays nordiques que l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas sont considérés comme des lignes d'activité majeures et ont un impact significatif sur le résultat de Unifiedpost, elles répondent donc aux critères de classification en tant qu'activités abandonnées, conformément à la norme IFRS 5, dans les États financiers consolidés.

Il est important de noter que tout au long de cet aperçu financier et lors de l'examen du chiffre d'affaires total, le chiffre d'affaires des services digitaux, les transactions ou les paiements électroniques, les revenus financiers provenant des fonds détenus pour le compte de client, qui s'élèvent à 0,7 million d'euros en 2024, ont été ajoutés. De plus, lors de l'examen de la marge brute ou de l'EBITDA, les revenus financiers net provenant des fonds détenus pour le compte de client, s'élevant à 0,5 million d'euros en 2024, ont été ajoutés. Cette approche diffère de celle de nos États financiers consolidés, où les produits financiers et les charges découlant des accords relatifs aux fonds détenus pour le compte de client ont été comptabilisés comme faisant partie du résultat financier.

Activité de services digitaux

En se concentrant sur les opérations poursuivies, les revenus issus des abonnements et des transactions ont respectivement affiché une croissance régulière de 8,2% et 9,3% en glissement annuel. Parallèlement, le chiffre d'affaires des autres services digitaux a diminué, passant de 18,5 millions d'euros à 12,5 millions d'euros, reflétant un effet de base plus élevé résultant de transactions ponctuelles au quatrième trimestre 2023 et à la fin de contrats de services professionnels à faible marge.



Le pourcentage de la marge brute a augmenté de 1,7 % en glissement annuel pour atteindre 59,7 %, grâce à deux facteurs clés : (i) l'optimisation des coûts et (ii) les revenus provenant des fonds détenus pour le compte de client.

Les revenus financiers liés aux fonds détenus pour le compte de client résultent de l'exploitation de notre réseau et de la vente de services de paiement électronique intégrés. Les revenus financiers liés aux fonds détenus pour le compte de client se sont élevés à 0,7 million d'euros en 2024, avec un élan au cours du second semestre de 2024. Bien que les taux d'intérêt en vigueur influencent ce flux de revenus, nous prévoyons une croissance continue à mesure que nous améliorons notre portefeuille de services de paiement et que nous développons l'adoption de nos comptes de paiement par les clients.

Services de communication traditionnels

Le chiffre d'affaires de l'activité traditionnelle de services de communication pour les activités poursuivies a diminué comme prévu, atteignant 37,1 millions d'euros en 2024 contre 43,8 millions d'euros en 2023. Cette baisse est due à la poursuite de l'évolution vers les solutions numériques et à la diminution des volumes de services gérés, ce qui a entraîné une réduction correspondante de la marge brute de 3,0% points à 23,9 % (contre 26,8 % en 2023).

Résultat de la période

Grâce au plan de réduction des coûts lancé en 2023, le total des **OPEX** pour les activités poursuivies en 2024 a diminué de 5,9 millions d'euros en glissement annuel et les sorties de trésorerie correspondantes ont diminué de 7,4 millions d'euros en glissement annuel.



Au cours de l'année 2024, Unifiedpost a engagé 33,0 millions d'euros de **dépenses de R&D**, dont 16,0 millions d'euros ont été capitalisés, ce qui donne 17,0 millions d'euros de dépenses de R&D, dont 12,6 millions d'euros concernent l'amortissement.

Les frais généraux et administratifs ainsi que les frais de vente et marketing pour la période ont diminué respectivement de 8,9 % et de 7,0 % par rapport à l'année précédente en raison d'un contrôle continu des coûts. Grâce à la poursuite de l'optimisation de sa structure organisationnelle et après les différentes cessions d'activités, le Groupe comptait 787 équivalents temps plein ("ETP") à la fin de l'année 2024 (contre 1 142 ETP au 31 décembre 2023), liées aux activités poursuivies.

LTM EBITDA

L'EBITDA et les revenus financiers nets liés aux fonds détenus pour le compte de client de Unifiedpost, pour les activités poursuivies, a évolué positivement avec une amélioration de 1,8 millions d'euros d'une année sur l'autre et incluant 0,7 million d'euros de coûts non-récurrents. Cependant, il reste important d'améliorer le niveau de l'EBITDA en améliorant les volumes.

Les plus-values totales des cessions s'élèvent à 124,2 millions d'euros, dont (i) 120,2 millions d'euros liés à la vente de l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas, (ii) 2,7 millions d'euros pour la vente des produits distincts FitekIN et ONEA, et (iii) 1,2 millions d'euros concernant le changement de contrôle en Serbie. En incluant les activités poursuivies et abandonnées, le bénéfice de l'année a atteint 71,2 millions d'euros (comparé à une perte de 83,1 millions d'euros en 2023).

État consolidé de la situation financière

En milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2024	2023	Variance a/a
Actifs immobilisés	175 125	217 909	(42 784)
Actifs circulants (excl. valeurs disponibles, liquidités soumises à restrictions liées aux fonds détenus pour le compte de client et actifs destinés à la vente)	26 587	28 601	(2 014)
Valeurs disponibles	14 525	22 534	(8 009)
Liquidités soumises à restrictions liées aux fonds détenus pour le compte de client	75 798	3 789	72 009
Actifs destinés à la vente	31 250	5 145	26 105
Total de l'actif	323 284	277 978	45 306
Capitaux propres	148 258	75 910	72 348
Dettes à plus d'un an	37 236	125 976	(88 740)
Dettes à un an au plus (excl. passifs liés aux fonds détenus pour le compte de client et passifs destiné à la vente)	49 777	71 692	(21 915)
Passifs liés aux fonds détenus pour le compte de client	75 774	3 736	72 038
Passifs destiné à la vente	12 239	664	11 575
Total du passif	323 284	277 978	45 306

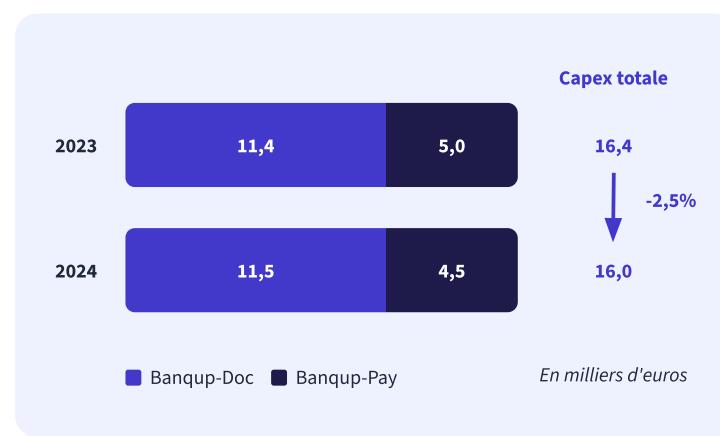
Actifs immobilisés

Goodwill

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation à la fin de l'année, conformément aux normes IFRS. À la suite de cette évaluation, aucune perte de valeur n'a été identifiée pour 2024, par rapport à 39,0 millions d'euros en 2023.

Au 31 décembre 2024, le goodwill restant s'élève à 92,1 millions d'euros. Ce montant est principalement influencé par (i) le transfert du goodwill de 21 Grams pour 9,9 millions d'euros vers les actifs destiné à la vente conformément à la norme IFRS 5, et (ii) la vente de l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas, pour laquelle le goodwill historique a été évalué à 11,3 millions d'euros.

Immobilisations incorporelles



destiné à la vente en relation avec la cession prévue de 21 Grams pour 10,7 millions d'euros.

La capitalisation en 2024 s'élève à 16,0 millions d'euros, contre 16,4 millions d'euros en 2023.

Au 31 décembre 2024, les immobilisations incorporelles ont une valeur comptable nette de 66,7 millions d'euros, soit une diminution de 16,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. Cette baisse est principalement due à (i) la capitalisation de 16,0 millions d'euros, (ii) l'amortissement et une perte de valeur de 20,5 millions d'euros, et (iii) le transfert d'actifs vers les actifs

Nous menons actuellement des activités de R&D dans trois domaines principaux : (i) les services de plateforme, (ii) les solutions de paiement et (iii) la gestion des données et l'analyse.

Les équipes de gestion des produits des services de la plateforme consacrent beaucoup de temps et d'énergie à comprendre les besoins de nos clients actuels et potentiels dans les processus d'achat-paiement, d'achat-encaissement et de contrat-signature. Elles consacrent en outre beaucoup d'efforts à l'intégration ou à la conversion des différentes plateformes en un réseau opérationnel unique.

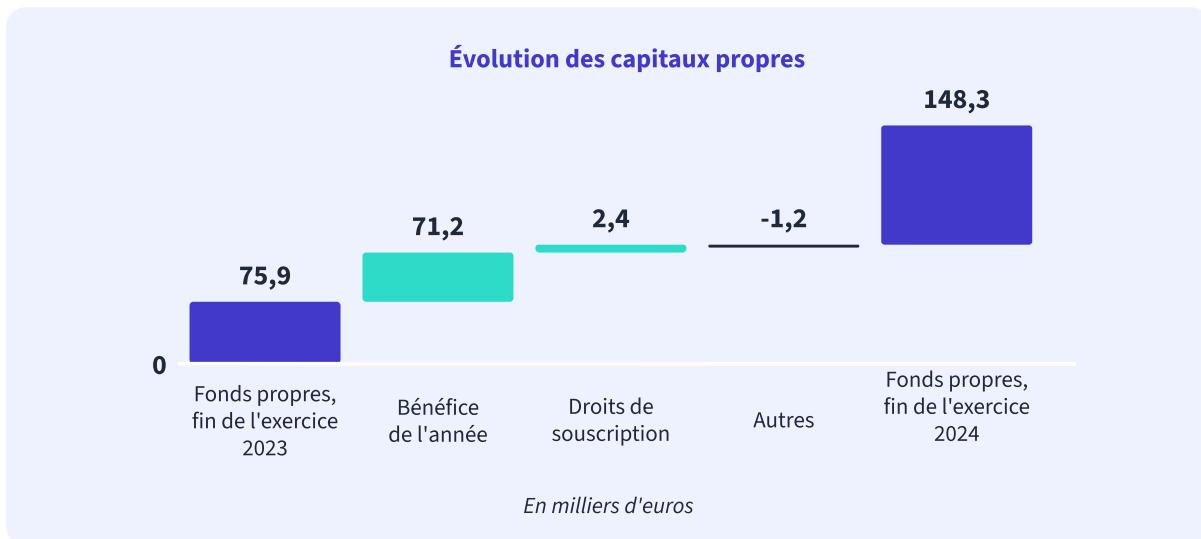
Notre division de paiements vise à développer ses systèmes en se concentrant sur deux axes : un traitement hautement efficace des transactions et un ensemble de caractéristiques fonctionnelles du traitement des paiements. Les domaines de développement comprennent les paiements en ligne, les paiements mobiles, les comptes de paiement interbancaires, l'open banking, l'onboarding en ligne, le contrôle préalable des clients, le filtrage des transactions et la prévention des fraudes. Les efforts de développement se concentrent principalement sur la construction d'une infrastructure de paiement universelle qui fonctionne de manière transfrontalière et à travers une variété de réseaux de compensation.

Notre dernier domaine de R&D est l'analyse des données. Ce projet clé nous permet d'effectuer des analyses commerciales avancées sur l'ensemble de nos données. Les données sont un actif de grande valeur qui peut être monétisé à des fins commerciales, telles que l'acquisition de clients, la fidélisation et les opportunités de vente croisée, ou le soutien de l'efficacité opérationnelle. En combinant les données sur les produits, les données commerciales, opérationnelles et financières, dans les limites et dans la mesure permises par les lois applicables en matière de confidentialité des données, nous pouvons distiller des informations exploitables très avancées, découvrir des joyaux cachés dans les données complexes et même prédire l'avenir en utilisant des techniques d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique sur ces données.

Tous ces domaines de R&D doivent être adaptés aux systèmes, habitudes et réglementations propres à chaque pays.

Évolution des fonds propres

L'augmentation des **capitaux propres** s'explique principalement par (i) les plus-values sur la cession de l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas ainsi que de la cession prévue du groupe 21 Grams pour un total de 113,9 millions d'euros traitées comme des activités abandonnées, (ii) les pertes des activités poursuivies 51,0 millions d'euros, y compris les plus-values sur la vente des produits distincts FitekIN et ONEA ainsi que le changement de contrôle en Serbie, et (iii) la conversion des droits de souscription pour un montant de 2,4 millions d'euros.



Autres informations financières clés

Augmentation du capital

En mai 2024, les membres de la direction ont exercé 100 000 droits de souscription Key Man et 30 750 droits de souscription Plan de Warrants 2015. En conséquence, 1 307 500 actions ordinaires ont été émises pour un montant total de 2 432 360 euros, augmentant le niveau du capital social de 326,8 millions d'euros à 329,2 millions d'euros à la fin de 2024, représenté par 37 131 654 actions (par rapport à 35 824 154 actions au 31 décembre 2023).

Position de la dette financière nette

Unifiedpost a affecté une partie du produit de la vente de l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas à la réduction de sa dette envers Francisco Partners. A la fin de la transaction, la société a remboursé 75,0 millions d'euros en principal, ainsi que les intérêts courus et dus, ce qui porte le remboursement total à 94,8 millions d'euros.

En conséquence, la **position d'endettement financier net** de Unifiedpost a été significativement réduite à 29,5 millions d'euros au 31 décembre 2024, reflétant une diminution de 73,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

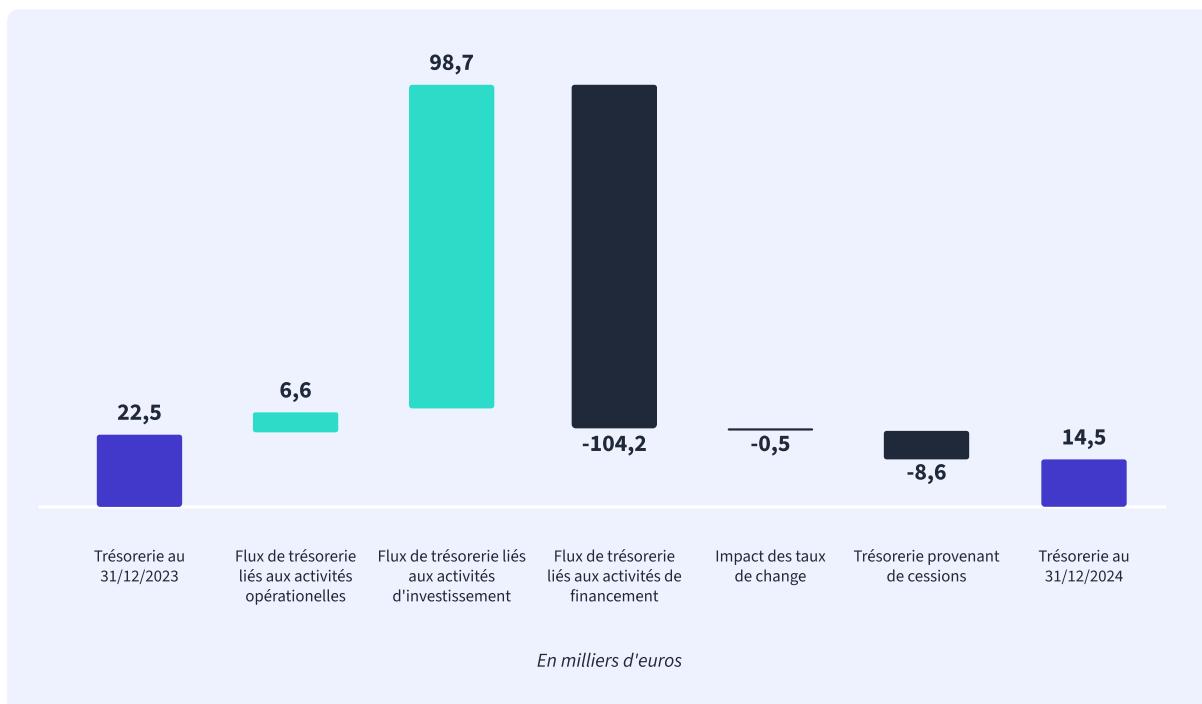
Évolution des flux de trésorerie

Le flux de trésorerie opérationnel s'est élevé à 6,6 millions d'euros, principalement en raison (i) de 4,8 millions d'euros provenant du résultat d'exploitation, (ii) d'une augmentation de 3,6 millions d'euros du fonds de roulement et (iii) d'un décaissement de 1,8 million d'euros au titre de l'impôt sur le revenu.

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement reflète principalement une entrée nette de 114,4 millions d'euros provenant de désinvestissements, compensée par 16,0 millions d'euros de capitalisation d'actifs. Parallèlement, le flux de trésorerie provenant des activités de financement a été principalement impacté par le remboursement du prêt senior de Francisco Partners, pour un montant total de 96,9 millions d'euros, dont 94,8 millions d'euros ont été versés à la clôture de la vente du Wholesale Identity Access Business aux Pays-Bas.

Un montant de 8,6 millions d'euros a été exclu car il est associé à des cessions réalisées ou prévues.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 14,5 millions d'euros, contre 22,5 millions d'euros à la fin de l'année 2023, soit une diminution de 8,0 millions d'euros.



Informations sur les circonstances susceptibles de nuire au développement

Unifiedpost s'attend généralement à ce que les conditions générales du marché restent favorables pour l'entreprise. Néanmoins, il existe certaines circonstances qui pourraient éventuellement interférer dans les opérations quotidiennes et le développement des affaires de Unifiedpost.

La situation géopolitique actuelle continue d'avoir un impact sur l'Europe et son économie. Unifiedpost ne ressent pas d'effets négatifs significatifs de la crise actuelle, autres que ceux résultant de l'inflation générale.

Unifiedpost est toujours une entreprise en érosion des capitaux, principalement en raison des efforts continus de R&D dans la nouvelle technologie et des efforts de déploiement de ses produits dans sa structure paneuropéenne. Il est important de garder une longueur d'avance sur ce marché dynamique et de positionner l'entreprise pour une croissance future. Grâce aux mesures de réduction des coûts mises en œuvre au cours des deux dernières années, Unifiedpost s'est positionnée avec une base de coûts qui fournit une base solide pour la génération future de flux de trésorerie.

Un autre événement qui pourrait avoir un effet négatif sur le développement de l'entreprise est le retard potentiel d'une réglementation qui n'a pas encore été décidée et/ou le retard de la mise en œuvre de la réglementation sur la communication B2G et B2B et sur la facturation électronique. Le paysage réglementaire européen évolue rapidement et les changements de réglementation remodèlent le paysage commercial, soulignant la nécessité de la numérisation et de la conformité à des normes en constante évolution sur les marchés européens.

Unifiedpost continue l'érosion de capitaux en 2025, et par conséquent, sa position de trésorerie et le financement de cet investissement restent une préoccupation constante qui est suivie de près. Diverses options de financement à long terme sont en cours d'analyse afin d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Pour une analyse plus détaillée des risques clés auxquels Unifiedpost fait face, ainsi que les actions d'atténuation clés que nous entreprenons, veuillez vous référer au chapitre [Facteurs de risque](#).

Événements importants survenus après la date du bilan

Les événements suivants ont eu lieu après la date de clôture et pourraient avoir un impact futur sur l'information financière.

Nouveau contrat d'affacturage sans recours avec BNP Paribas Fortis Factor NV

Le 22 janvier 2025, un nouveau contrat d'affacturage a été signé avec BNP Paribas Fortis Factor NV, remplaçant l'accord d'affacturage existant, couvrant les créances des entités belges, néerlandaises, luxembourgeoises, allemandes, suédoises et britanniques de Unifiedpost. L'accord a une durée initiale jusqu'à la fin de 2026, avec l'option de renouvellements annuels. Les taux d'intérêt applicables sont Euribor 1M + 1,15% pour l'EUR, Stibor 1M + 1,60% pour la SEK, et Sonia overnight + 1,40% pour la GBP. La facilité de crédit maximale est de 10,0 millions d'euros.

Nomination d'un nouveau CRO

Chrystèle Dumont a été nommée, par notre Comité de rémunération et de nomination du mardi 8 avril 2025, au poste Chief Revenue Officer (CRO), avec date d'effet au 14 avril 2025.

Chrystèle apporte 25 ans d'expérience internationale dans la conduite de la croissance, de l'excellence opérationnelle et de la transformation numérique à travers la région EMEA. Elle a occupé des postes de direction chez Microsoft et Longevity Partners, avec des antécédents dans la mise à l'échelle des entreprises, la direction d'équipes interfonctionnelles et la mise en œuvre de stratégies axées sur les données dans des environnements de cloud, d'IA et d'ESG.

En tant que CRO, Chrystèle dirigera la stratégie de revenus d'Unifiedpost à travers l'Europe, jouant l'évolution des mandats de facturation électronique tout en favorisant l'adoption des solutions numériques du Groupe pour la conformité et l'efficacité.

Déclaration de la direction générale conformément à l'arrêté royal du 14 novembre 2007

Conformément à l'article 12 § 2,3 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, le président Hans Leybaert, le CEO Nicolas de Beco et le CFO Koen De Brabander déclarent, au nom et pour le compte de Unifiedpost que, pour autant qu'ils en aient connaissance :

- a. les États financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne et qu'ils donnent une image fidèle des capitaux propres et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- b. le rapport annuel donne une image fidèle du développement et des résultats de Unifiedpost, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée

Objectifs financiers

Avec les désinvestissements réalisés et en cours, nous avons rationalisé les opérations, réduit la complexité et renforcé notre position financière. Unifiedpost dispose ainsi d'une base solide pour exécuter sa feuille de route stratégique avec concentration et discipline. Unifiedpost se positionne de plus en plus comme une société SaaS, avec une croissance accélérée et des revenus d'abonnement comme indicateurs clés de performance. En 2025, nous visons une croissance organique des revenus d'abonnement d'environ 25 %, avec une amélioration progressive tout au long de l'année. Cette nouvelle ligne directrice souligne notre ambition claire de monétiser les investissements passés en R&D.

Dans le même temps, nous nous engageons à atteindre un flux de trésorerie positif d'ici la fin de l'année, grâce à une discipline financière stricte, à l'acquisition de clients par le biais de partenariats, et à l'exploitation de notre réseau pour vendre des solutions de paiement à la hausse et les intégrer. Ces mesures placent Unifiedpost en bonne position pour réussir sur le marché numérique en pleine évolution.

FY 2025
Objectifs
financiers

Croissance Organique
de chiffre d'affaires
des abonnements

~25%

Flux de trésorerie

+ve à la fin
de 2025



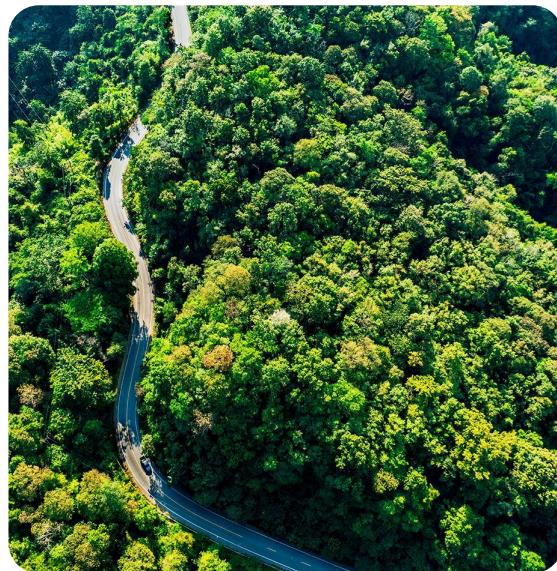
Rapport de durabilité

Un message de Katrien Meire

"Chez Unifiedpost, nous reconnaissions le rôle important que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) jouent à la fois dans notre performance d'entreprise et dans celle de nos clients.

La transformation numérique est l'un de nos domaines de prédilection. Nous aidons les entreprises à passer d'un modèle d'entreprise fondé sur le papier à un modèle électronique, en les guidant vers un avenir numérique pour la facturation et les paiements. Face à la pression environnementale et à la maîtrise des coûts, les entreprises doivent accélérer leur transformation numérique pour rester pertinentes. Les entreprises doivent s'adapter aux changements de comportement des clients et aux risques du marché, la transformation numérique servant à faciliter ces changements. Face aux changements mondiaux en cours, motivés par la vitesse, la fiabilité, l'intégration des logiciels et les nouvelles technologies, les industries de tous les secteurs évoluent. La recherche de solutions numériques permet non seulement d'améliorer l'efficacité des opérations et de réduire les coûts, mais aussi de contribuer à la durabilité.

Notre ambition est de développer un réseau commercial mondial durable en collaboration avec nos employés, nos clients, nos partenaires et les autres parties prenantes. Cette collaboration vise à améliorer l'efficacité, la rapidité et la rentabilité au sein du réseau tout en réduisant l'empreinte carbone de chaque partie prenante. Notre activité principale consiste à soutenir des entreprises de toutes tailles sur l'ensemble des marchés/pays européens et au-delà.



En tant qu'innovateur technologique, nous prenons la responsabilité d'unifier les communautés d'affaires et de répondre à leurs besoins, en les aidant à être performantes tout en leur permettant de se conformer aux obligations légales et fiscales.

En outre, nous voulons être un employeur où les individus ont envie de travailler, de développer leurs compétences et d'atteindre un équilibre optimal/désirable entre vie professionnelle et vie privée. La diversité en termes de genre, d'âge et de nationalité fait partie intégrante de la gouvernance de notre entreprise et de notre personnel, permettant à nos collaborateurs de maximiser leur potentiel et garantissant la mise à disposition d'un réseau de haute qualité.

Nous avons franchi une étape importante de notre parcours en étant reconnus comme une organisation engagée. Forts de cette réussite, nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux pour améliorer encore nos notations ESG dans les différents piliers.

Salutations distinguées,

Katrien Meire

Présidente du Comité ESG

Introduction au développement durable

La directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) est un cadre réglementaire de l'UE conçu pour améliorer et normaliser les rapports de durabilité dans les entreprises, avec effet à partir de l'exercice fiscale 2024. Cette année, nous avons mis en place avec succès le processus de conformité à la CSRD au sein de Unifiedpost Group, améliorant ainsi les processus opérationnels et renforçant notre compréhension des facteurs clés de la réussite à long terme. Ce processus de reporting met en évidence les questions clés de durabilité qui nécessitent une attention particulière et garantit que les parties prenantes reçoivent des informations transparentes, cohérentes et fiables sur notre performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

Un effort de collaboration entre plusieurs pays et départements - y compris les départements Group Finance, RH, IT, Juridique et Opérations - a été essentiel pour rationaliser les flux de travail et garantir une collecte de données adéquate pour le rapport CSRD.

Dans le cadre de la CSRD, nous adhérons à des exigences standardisées en matière de rapports sur le développement durable, ce qui garantit la transparence, la cohérence et la comparabilité entre les secteurs. L'évaluation de la double matérialité (DMA) est un aspect essentiel qui permet d'identifier et d'évaluer les questions de développement durable pertinentes pour notre activité et notre chaîne de valeur. La DMA introduit les impacts, les risques et les opportunités (IRO), ce qui permet de mieux comprendre nos questions de développement durable. L'identification des IROs implique d'évaluer comment nos activités affectent l'environnement et les personnes, quels risques les facteurs de durabilité posent à Unifiedpost et quels types d'opportunités les initiatives de durabilité peuvent générer.

Dans notre déclaration de durabilité, nous avons intégré les exigences de la CSRD et des normes européennes de rapport sur le développement durable (ESRS). Conformément à la DMA 2024, nous rendons compte des sujets suivants en plus de la taxonomie de l'UE :

- Informations générales
- Changement climatique
- Pollution
- Personnel de l'entreprise
- Travailleurs dans la chaîne de valeur
- Consommateurs et utilisateurs finals
- Conduite des affaires



En tant que participant au Pacte mondial des Nations unies, Unifiedpost Group SA s'engage à respecter ses dix principes en matière de droits de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Nous intégrons ces principes dans notre stratégie et nos opérations, contribuant ainsi à un avenir plus durable et plus responsable.

GénéralESRS 1
Exigences généralesESRS 2
Information générales**Environment**ESRS E1
Changement climatiqueESRS E2
PollutionESRS E3
Eau et ressources marinesESRS E4
Biodiversité et écosystèmesESRS E5
Utilisation des ressources et
économie circulaire**Social**ESRS S1
Personnel de l'entrepriseESRS S2
Travailleurs de la chaîne
de valeurESRS S3
Communautés affectéesESRS S4
Consommateurs et
utilisateurs finaux**Governance**ESRS G1
Conduite des affaires

▲ Obligatoire
✓ Thèmes matériels



ESRS 2 - Informations générales

ESRS 2 Informations générales à publier	Page		Page
BP-1 Base générale pour la préparation des états de durabilité	41	GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	48
BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	42	SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	49
GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	43	SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	51
GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	46	SBM-3 Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	53
GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	47	IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants	57
GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable	47		

Les références à des exigences de divulgation spécifiques situées en dehors des déclarations de durabilité sont marquées de manière appropriée, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

ESRS 2 - General disclosures

BP-1 Base générale pour la préparation des états de durabilité

Champ d'application du rapport

La Déclaration de durabilité a été préparée sur la même base consolidée que les États financiers consolidés 2024 de Unifiedpost Group. Par conséquent, aucune filiale n'a été exemptée de la Déclaration de durabilité consolidée, ni aucune filiale de Unifiedpost n'a d'obligations de reporting individuelles au titre de la CSRD et n'a bénéficié, dans le cadre de la Déclaration de durabilité consolidée, de l'exemption conformément aux articles 19 bis, paragraphe 9, ou 29 bis, paragraphe 8, de la directive 2013/34/UE.

Il est important de noter que dans notre déclaration sur le développement durable, lors de la publication des métriques, toute cession d'activité a été prise en compte du début de la période jusqu'à la date de la cession, alors qu'elle est exclue lors de la publication des métriques à la fin de l'année.

En outre, les activités liées au groupe 21 Grams et à l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas sont considérées comme des activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, comme indiqué dans nos États financiers consolidés. Par conséquent, les données publiées aux chapitres E1 Changement climatique et S1 Personnel de l'entreprise de nos déclarations de durabilité ont été réparties entre les activités poursuivies et les activités abandonnées.

Unifiedpost Group exploite et développe une plateforme SaaS pour les services administratifs et financiers qui permet des connexions en temps réel et transparentes entre les clients de Unifiedpost, leurs fournisseurs, leurs clients et d'autres parties le long de la chaîne de valeur.

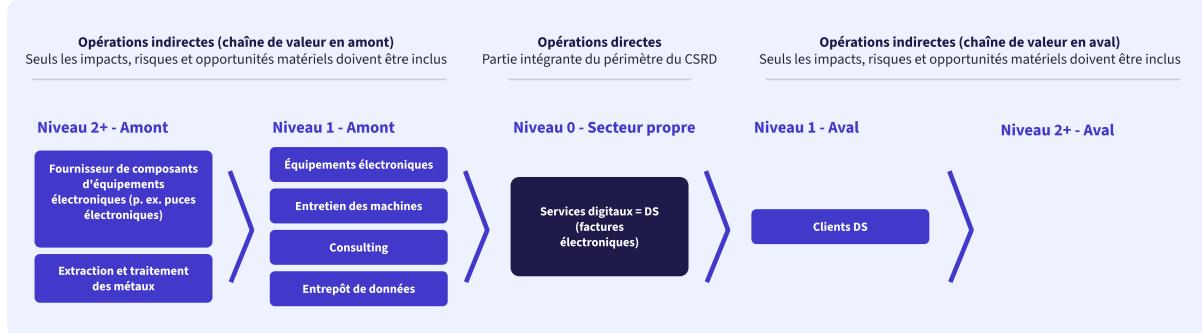
Notre chaîne de valeur en amont est centrée sur la création de services digitaux évolutifs et conformes et comprend des activités telles que le développement et la maintenance de l'infrastructure technologique de la plateforme, l'approvisionnement en données et les capacités d'intégration avec les banques et autres institutions financières, l'établissement de partenariats avec des fournisseurs de technologie et la garantie de la conformité aux normes financières et réglementaires.

Notre chaîne de valeur en aval met l'accent sur le fait de permettre aux clients de gérer efficacement leurs flux financiers et administratifs. Elle implique de fournir les solutions de Unifiedpost aux clients en commercialisant et en vendant des services aux entreprises, en personnalisant les solutions en fonction des besoins des clients, en intégrant les clients à la plateforme, en offrant des formations, en fournissant un support technique et en garantissant une expérience utilisateur transparente et une fidélisation.

Comme le montrent les États financiers consolidés, et pour mieux s'aligner à notre approche commerciale, nous avons divisé notre rapport en deux catégories, à savoir les services digitaux et les services de communication traditionnels. La même approche est suivie dans la présente déclaration de durabilité et dans l'évaluation de la double matérialité qui couvre également l'ensemble de la chaîne de valeur. Par conséquent, cette déclaration de durabilité couvre à la fois les "impacts, risks and opportunities" (IROs) en amont et en aval.

Les tableaux ci-dessous montrent que les chaînes de valeur en amont et en aval ont été prises en compte et couvertes pour nos services digitaux et nos services de communication traditionnels, respectivement.

Cartographie de la chaîne de valeur pour les services digitaux (facturation électronique)



Cartographie de la chaîne de valeur pour les services de communication traditionnels (factures imprimées)



Alors que les services digitaux regroupent l'identité électronique, la facturation électronique, les paiements électroniques et les déclarations électroniques, nos services de communication traditionnels représentent les services d'extraction de données documentaires, d'impression, de courrier et de papier de notre groupe.

La déclaration de durabilité comprend toutes les informations pertinentes sur la propriété intellectuelle, le savoir-faire et les résultats de l'innovation, sans rien omettre. Unifiedpost Group n'a pas appliqué d'exemptions à la divulgation des développements à venir ou des négociations en cours.

BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Horizons temporels

Unifiedpost Group ne s'écarte pas des horizons temporels à court, moyen ou long terme définis dans l'ESRS 1 section 6.4.

Utilisation d'estimations

Unifiedpost Group vise à divulguer des données aussi correctes et précises que possible en utilisant des données de mesure primaires et en standardisant le calcul des émissions en utilisant des facteurs d'émission provenant de bases de données publiques. Nous visons à améliorer en continu la méthodologie de calcul des émissions de Unifiedpost et à accroître l'utilisation de données d'entrée directes plutôt qu'indirectes.

Lors du calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Scope-3, Unifiedpost s'appuie sur une méthode basée sur les dépenses, alignée sur les recommandations du protocole GES. Dans la chaîne de valeur, Unifiedpost utilise des sources de données indirectes, telles que les moyennes de l'industrie ou du secteur. Unifiedpost utilise des estimations pour rapporter certains points de données en raison du processus de clôture rapide et de la dépendance à l'égard des données des fournisseurs. Un processus défini est en place pour évaluer et, si nécessaire, ajuster ces estimations.

Pour de plus amples informations sur les estimations, y compris les sources potentielles d'incertitude de mesure, les hypothèses ou les estimations, veuillez vous référer aux exigences de divulgation spécifiques concernant les calculs de GES et les principes comptables du point de divulgation respectif.

Changements et erreurs

Étant donné qu'il s'agit de la première année d'établissement de rapports sur le développement durable conformément aux exigences de la CSRD, aucun changement dans la préparation ou la présentation des informations sur le développement durable ne doit être publié.

Nous avons aligné nos rapports sur le développement durable sur les définitions et exigences applicables de l'ESRS. Si nécessaire, les indicateurs clés de performance relatifs à l'ESG présentés dans notre rapport annuel 2023 ont été retraités en conséquence et constituent notre base de référence.

Utilisation de dispositions de mise en œuvre progressive

Unifiedpost Group dépasse le nombre de 750 employés. Nous avons toutefois utilisé des dispositions de mise en œuvre progressive pour les points de données requis par les sujets jugés importants conformément à l'annexe C de l'ESRS 1. Les exigences de publication suivantes seront mises en œuvre progressivement et publiées dans les années à venir (conformément à leur calendrier de mise en œuvre progressive défini dans l'annexe C de l'ESRS 1) : ESRS 2 40b, 40c, ESRS 2 SBM 48e, E1-9. En outre, nous avons également utilisé la disposition transitoire relative aux informations sur la chaîne de valeur conformément au paragraphe 10.2 de l'ESRS 1.

GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Structure de gouvernance et composition du Conseil d'administration

Les organes d'administration, de gestion et de supervision de Unifiedpost Group jouent un rôle crucial dans la garantie d'une conduite éthique des affaires dans l'ensemble de l'organisation. Ces organes sont chargés de donner le ton au sommet, d'appliquer les politiques et de superviser le respect des exigences légales et réglementaires.

Au sein de Unifiedpost Group, le Conseil d'administration est chargé de superviser l'orientation stratégique de l'entreprise et la gouvernance d'entreprise.

Au 31 décembre 2024, notre Conseil d'administration se compose d'un membre exécutif et de sept membres non exécutifs. Le Conseil d'administration est soutenu par quatre Comités spécialisés chargés de l'assister et de formuler des recommandations dans des domaines spécifiques : (i) le Comité d'audit, (ii) le Comité de nomination et de rémunération, (iii) le Comité exécutif et (iv) le Comité ESG.

Pour des informations plus détaillées sur la structure de gouvernance de Unifiedpost Group, veuillez consulter le chapitre Gouvernance d'entreprise, section [Modèle de gouvernance et Principes](#).

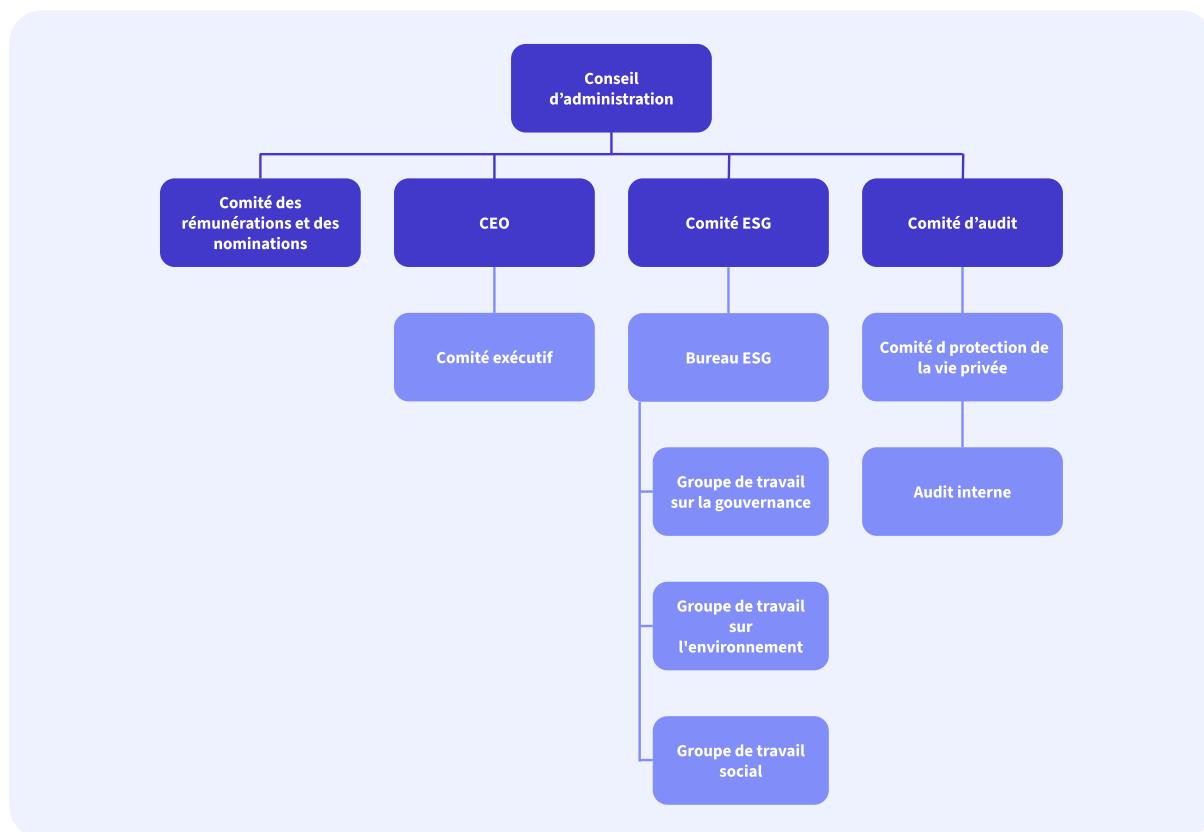
L'expertise des membres du Conseil d'administration, ainsi que du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération, est décrite au chapitre [Gouvernance d'entreprise, section Conseil d'administration](#). Les détails concernant l'expertise des membres du comité exécutif se trouvent au chapitre [Gouvernance d'entreprise, section Comité exécutif](#).

Notre conseil d'administration se compose de 37,5 % de femmes et de 62,5 % d'hommes, ce qui donne une diversité de genre de 0,6:1 (femmes membres du Conseil d'administration/hommes membres du Conseil d'administration). 50 % des membres de notre conseil d'administration sont des membres indépendants non exécutifs. Aucun représentant des employés ou des travailleurs ne siège au Conseil d'administration ou à l'un de ses comités.

En soutien au Comité d'audit, Unifiedpost Group dispose également d'un Comité de protection de la vie privée. Ce comité est composé du DPD et des membres du Comité exécutif, ainsi que d'autres membres seniors de Unifiedpost Group. L'objectif est de transformer le Comité de protection de la vie privée en un comité de conformité en 2025 afin de renforcer l'approche de l'organisation en matière de conformité. Le responsable des affaires juridiques et de la conformité est chargé de superviser la conduite des affaires au niveau du groupe, en veillant à ce que les employés respectent toutes les politiques. En outre, la branche des paiements de Unifiedpost Group, Unifiedpost Payments, dispose d'un Chief Compliance Officer qui supervise la conduite des affaires au sein de la branche des paiements.

Gouvernance et surveillance ESG

Le suivi, la gestion et la supervision des impacts, des risques et des opportunités liés au développement durable relèvent de la responsabilité du Comité ESG. Ce comité comprend des représentants du Conseil d'administration et du Comité exécutif, ce qui garantit une approche globale et collaborative des questions environnementales, sociales et de gouvernance, et rend compte au Conseil d'administration. Le Comité ESG est soutenu par le bureau ESG, qui est lui-même assisté par des groupes de travail spécialisés dans les domaines environnemental (E), social (S) et de la gouvernance (G).



Le Comité ESG est mandaté par le conseil d'administration pour intégrer le développement durable dans le cadre stratégique de Unifiedpost. Cela implique de mener des initiatives qui favorisent la création de valeur à long terme tout en abordant les risques associés aux facteurs ESG. Ses principales responsabilités consistent à proposer au Conseil d'administration des objectifs en matière de développement durable, à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs et à donner des conseils sur les politiques à mettre en œuvre pour répondre aux exigences réglementaires et aux attentes des parties prenantes. En outre, le Comité joue un rôle clé dans la transparence en supervisant les rapports ESG et en veillant à l'exactitude et à l'intégrité des informations communiquées.

Le Comité exécutif est responsable de la mise en œuvre et de l'exécution des stratégies et des politiques recommandées par le Comité ESG et approuvées par le Conseil d'administration. Le Comité exécutif veille également à ce que le Comité ESG bénéficie d'un soutien adéquat au sein de l'organisation afin de garantir la conformité aux exigences réglementaires, de maintenir des mécanismes de reporting solides et de fournir des mises à jour régulières au Conseil d'administration sur les performances, les progrès et les défis émergents.

Les lignes hiérarchiques de nos organes d'administration, de gestion et de contrôle sont conçues pour garantir la responsabilité, la clarté et une communication efficace dans l'ensemble de l'organisation. Ces lignes facilitent le partage rapide des informations pertinentes, ce qui permet une prise de décision bien informée à tous les niveaux. Elles garantissent que les activités opérationnelles s'alignent sur les objectifs stratégiques de Unifiedpost et que les risques, les opportunités ou les défis sont rapidement identifiés et traités. En assurant la transparence et une supervision claire, ces structures de rapport soutiennent la conformité avec les exigences réglementaires et aident à maintenir la confiance avec les parties prenantes.

Unifiedpost Group prévoit de développer des contrôles et des procédures pour gérer les impacts, les risques et les opportunités ESG tout au long de l'année financière suivante.

Fixer des objectifs de durabilité et en assurer le suivi

À partir du prochain exercice financier, les objectifs de durabilité seront préparés par le Comité ESG et approuvés par le Conseil d'administration. Notre Conseil d'administration, en étroite collaboration avec le Comité exécutif, supervisera la définition de ces objectifs en évaluant les priorités de Unifiedpost, les exigences réglementaires et les attentes des parties prenantes. Ce processus comprendra l'examen des données, la consultation d'experts internes et externes et l'alignement des objectifs sur la stratégie à long terme de Unifiedpost. Le même comité sera responsable du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.

Compétences et expertise pour la supervision de la durabilité

Le Comité exécutif a évalué si les compétences et l'expertise appropriées sont disponibles pour superviser les questions de durabilité, y compris l'expertise liée à la durabilité que l'organisme possède directement ou qu'il peut mettre à profit. Cette évaluation est réalisée par le biais d'un processus qui comprend l'examen des qualifications et de l'expérience des membres actuels, l'identification des lacunes en matière de connaissances ou de compétences et l'évaluation de la disponibilité de conseillers ou de consultants externes.

Le Comité ESG a accès aux compétences et à l'expertise par l'intermédiaire de conseillers externes possédant des connaissances spécialisées et en collaboration avec des ressources internes ayant une connaissance approfondie de l'entreprise. En outre, la structure de gouvernance du Comité ESG comprend un bureau ESG global, qui est également soutenu par des groupes de travail dédiés à l'environnement (E), au social (S) et à la gouvernance (G). Ces compétences sont directement liées aux impacts importants, aux risques et aux opportunités de Unifiedpost Group par le biais d'une approche globale pour traiter les questions clés de durabilité. La structure permet une expertise ciblée et une prise de décision ciblée sur la performance environnementale, la responsabilité sociale et les pratiques de gouvernance. Unifiedpost est ainsi en mesure de gérer les risques de manière proactive, de répondre aux exigences réglementaires et d'identifier les opportunités de croissance durable et de création de valeur.

GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes

Le Conseil d'administration reçoit des mises à jour trimestrielles du Comité ESG sur les impacts importants, les risques, la mise en œuvre des processus de vigilance raisonnable, les résultats et l'efficacité des politiques, des actions, des mesures et des objectifs adoptés à l'avenir. Ces mises à jour régulières permettront au Conseil d'administration de prendre en compte les impacts, les risques et les opportunités lors de la supervision de la stratégie, de la prise de décision sur les transactions majeures et de la gestion des risques. Chez Unifiedpost, nous pensons que cet objectif sera atteint en intégrant les considérations ESG dans le processus de prise de décision.

En plus des rapports trimestriels, le Comité ESG est informé des activités de Unifiedpost de manière récurrente. Notre agenda trimestriel reflète à la fois nos actions 2024 et nos plans 2025 :

- Le Conseil d'administration examine et approuve le rapport annuel au cours du premier trimestre. Le rapport annuel informe les actionnaires et les autres parties prenantes des résultats et de l'efficacité des politiques et des actions, ainsi que des mesures et des objectifs pertinents, le cas échéant.
- Au cours du deuxième trimestre, le Comité exécutif communique les conclusions du processus d'évaluation de la double matérialité (DMA) et ses principaux résultats.
- Au cours du troisième trimestre, un examen du champ d'application du rapport annuel est effectué, y compris un aperçu complet de toutes les normes thématiques de l'ESRS, des exigences en matière de publication et des points de données à publier.
- Au quatrième trimestre, le Conseil d'administration approuve la version finale des résultats de l'évaluation de la double matérialité et intègre ces conclusions dans ses décisions futures. En outre, le Conseil d'administration a entamé l'examen et la mise à jour de la stratégie de développement durable à long terme.

GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs

En 2024, Unifiedpost a, pour la première fois, intégré le dépassement du score Ecovadis (un cadre de reporting orienté vers les investisseurs) dans les plans d'incitatifs de l'entreprise pour notre ancien CEO, Hans Leybaert, et les membres du Comité exécutif, Tom Van Acker et Koen De Brabander (voir chapitre [Rapport de rémunération pour l'exercice 2024](#)). Actuellement, le Groupe n'intègre pas d'autres indicateurs de performance liés au développement durable ou de considérations liées au climat dans la rémunération des membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance. Toutefois, comme nous continuons à intégrer le développement durable dans nos activités, nous prévoyons d'intégrer progressivement d'autres indicateurs de performance liés au développement durable dans nos systèmes d'incitatifs au cours des prochaines années.

GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable

Le tableau suivant montre comment et où l'application des principaux aspects et étapes du processus de vigilance raisonnable se reflète dans notre déclaration de durabilité.

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes de la déclaration de durabilité
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'entreprise	GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes
Engager les parties prenantes concernées dans toutes les étapes clés de la vigilance raisonnable	SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes
Identifier et évaluer les impacts négatifs	S1-1 Politiques S1-2 S'engager avec notre personnel S1-3 Processus pour remédier aux impacts et canaux pour faire part de ses préoccupations IRO-1 Double processus d'évaluation de l'importance relative
Prendre des mesures pour remédier à ces effets négatifs	S1-1 Politiques S1-2 S'engager avec notre personnel S1-3 Processus pour remédier aux impacts et canaux pour faire part de ses préoccupations
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	S1-4 Gérer les impacts sur notre personnel

GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité

Notre système de gestion des risques et de contrôle interne concernant les rapports sur le développement durable repose sur des principes de haut niveau que l'entreprise a mis en place, tels que la gouvernance et l'évaluation des risques, ainsi que sur des contrôles spécifiques, avec des politiques et des procédures concernant la collecte de données sur le développement durable et les processus de vérification. Enfin, les contrôles du développement durable seront intégrés dans nos audits réguliers (internes ou externes) afin d'évaluer l'efficacité des contrôles susmentionnés.

Conformément à notre système plus large de gestion des risques d'entreprise, nous avons adopté un processus d'évaluation des risques basé sur des facteurs de risque quantitatifs et qualitatifs. Notre évaluation quantitative des risques prend en compte des chiffres mesurables tels que les revenus, les coûts, les effectifs et la marge brute, tandis que notre évaluation qualitative intègre les incidents opérationnels, les problèmes de contrôle connus et le retour d'information de la part de la direction locale. Ces éléments nous permettent de classer les risques de manière efficace. Ce processus d'évaluation des risques alimente également nos rapports sur le développement durable en identifiant et en évaluant les risques liés au développement durable, en veillant à ce qu'ils soient intégrés dans nos informations et dans notre prise de décision stratégique.

Les risques inhérents aux rapports sur le développement durable concernent la cohérence de la méthodologie utilisée pour produire les chiffres, compte tenu de notre modèle d'entreprise décentralisé. Les procédures existantes et la nomination du Comité ESG et du responsable ESG atténuent ce risque.

Nos résultats d'évaluation des risques et nos contrôles internes tout au long du processus d'établissement des rapports sur le développement durable sont intégrés dans la fonction ESG. Nous communiquons périodiquement les résultats de l'évaluation des risques au Comité ESG et au Comité d'audit, le cas échéant.

SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Unifiedpost Group aide ses clients à simplifier leurs opérations commerciales grâce à des solutions basées sur le cloud, en soutenant la transition des communications traditionnelles, basées sur le papier, vers des services numérisés. En s'appuyant sur des solutions numériques, notre plateforme SaaS aide les organisations à effectuer cette transition et (i) à réduire leur dépendance vis-à-vis des processus papier, (ii) à optimiser la consommation des ressources en réduisant les déchets papier, en diminuant les émissions de carbone et en encourageant les solutions écoénergétiques, et (iii) à fournir la piste d'audit nécessaire pour les rapports ESG, avec par exemple l'utilisation d'un nouvel outil de suivi des émissions pour les voyages. Grâce à l'unification de la plateforme, Unifiedpost Group vise à fournir une solution qui répond aux demandes d'aujourd'hui et anticipe les défis de demain en s'adaptant aux changements réglementaires.

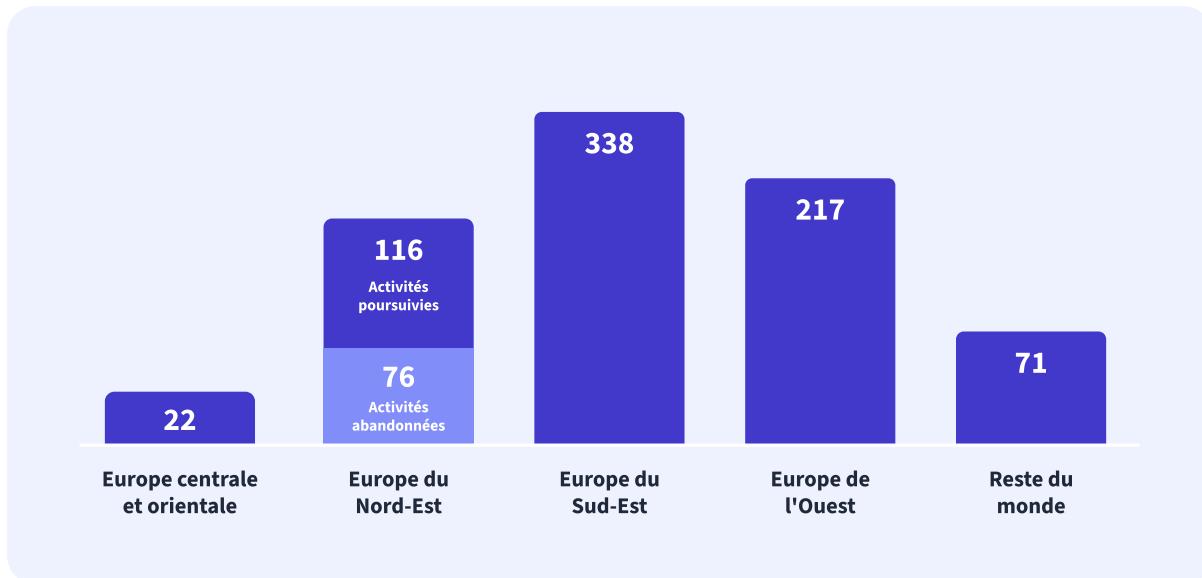
Principaux marchés et/ou clients desservis

Unifiedpost opère sur un marché en croissance rapide défini par (i) la demande croissante d'automatisation des processus pour améliorer l'efficacité opérationnelle, (ii) la nécessité de se conformer aux réglementations en matière de facturation et de déclaration fiscale, et (iii) l'importance croissante accordée à la durabilité et à l'impact des entreprises sur l'environnement. L'importance croissante accordée au développement durable incite les entreprises à aller au-delà des mesures traditionnelles, telles que la rentabilité, pour inclure des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs stratégies et leurs rapports.

L'unification de notre plateforme Banqup en 2024 s'est concentrée sur l'intégration des fonctionnalités clés, à savoir la facturation électronique, les paiements électroniques, l'identification électronique et les déclarations électroniques, dans une plateforme unique et intuitive. En créant une plateforme robuste et modulaire, Unifiedpost est en mesure d'introduire de nouvelles fonctionnalités et d'adapter son offre aux tendances du marché en s'adaptant aux changements réglementaires à venir et en intégrant des outils et des fonctionnalités compatibles avec le développement durable.

Personnel de l'entreprise par zone géographique

Le personnel de Unifiedpost Group s'élève à 840 à la fin de l'année 2024, réparti dans différentes régions comme le montre le tableau ci-dessous :



Il est important de comprendre, et comme expliqué dans l'information [S1-6](#), que le nombre d'employés à la fin de 2024 exclut les employés associés aux désinvestissements réalisés en 2024 et reflète uniquement les personnes ayant un contrat valide avec Unifiedpost Group, y compris les stagiaires et les étudiants, tout en excluant les contractants directs et/ou indirects.

Aucun de nos produits n'est interdit sur des marchés spécifiques. En outre, l'unification de notre plateforme Banqup et le regroupement de nos marques sous un même nom reflètent notre engagement à offrir une plateforme unique et robuste qui s'adresse aux entreprises de toutes tailles sur différents marchés et dans différentes régions.



L'importance croissante accordée au développement durable modifie le mode de fonctionnement des entreprises, qui s'efforcent de minimiser leur impact sur l'environnement dans tous les secteurs d'activité. Cette évolution est motivée par la demande croissante des consommateurs pour des pratiques respectueuses de l'environnement, par la pression réglementaire telle que la CSRD en Europe, et par les avantages financiers à long terme des opérations durables. La durabilité devient particulièrement pertinente dans le contexte de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, où les entreprises évaluent l'empreinte environnementale de l'ensemble de leur chaîne de valeur. Unifiedpost s'engage à soutenir les entreprises dans leur démarche de durabilité. Nous croyons que la transformation numérique et la durabilité vont de pair, créant des opportunités pour les entreprises d'opérer de manière plus responsable tout en améliorant l'efficacité et la conformité.

À l'avenir, Unifiedpost vise à améliorer ses offres avec des fonctionnalités qui soutiennent la conformité CSRD, en se concentrant sur la gestion des données des produits et les passeports numériques des produits afin d'améliorer la transparence et la durabilité.

Les principales caractéristiques de notre chaîne de valeur en amont et en aval et notre position dans la chaîne de valeur ont été décrites ci-dessus, dans la section [ESRS 2 BP-1](#).

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Nous reconnaissons que nos activités peuvent avoir un impact important sur nos clients, notre propre personnel et les travailleurs de notre chaîne de valeur, ce qui en fait des parties prenantes clés de nos opérations. Afin de favoriser la confiance, de créer une valeur mutuelle et de stimuler une croissance durable, nous nous engageons activement auprès de ces parties prenantes par le biais d'une communication régulière, de mécanismes de retour d'information, d'opportunités de développement professionnel et d'initiatives en matière de développement durable.

Parties prenantes	Raison de l'engagement	Organisation de l'engagement	Résultat de l'engagement
Personnel de l'entreprise	Veiller à ce que les perspectives des employés façonnent les initiatives et politiques clés	Dialogue ouvert entre la direction et les employés via des réunions et des discussions avec des représentants	Les avis des employés intégrés dans les initiatives stratégiques, comme le ESG Roadmap
	Favoriser une communication transparente et recueillir des retours sur les conditions de travail	Multiples canaux de communication : mises à jour du CEO, réunions locales, assemblées d'équipes fonctionnelles, flux d'actualités HRIS, affichages	Représentation des intérêts des employés via des instances élues et une communication structurée descendante
Travailleurs de la chaîne de valeur	Évaluer et traiter les risques en matière de droits de l'homme dans les opérations et la chaîne de valeur	Évaluation de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme en 2024, alignée sur les principes directeurs de l'OCDE, l'ONU et les conventions de l'OIT	Identification des risques clés (droits du travail, protection des données, gestion de la chaîne d'approvisionnement) et mise en œuvre de stratégies d'atténuation (travail flexible, Code de conduite des fournisseurs, systèmes de surveillance)
	Identifier et atténuer les impacts importants sur le personnel de l'entreprise	Évaluation de la double matérialité des impacts systémiques et liés aux incidents	Aucun risque de travail forcé ou de travail des enfants identifié ; répartition de la main-d'œuvre et équilibre entre sous-traitants et employés propres contribuant à la réduction des risques
Consommateurs et utilisateurs finals	Assurer la protection des droits, des intérêts et des conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur	Évaluation continue des principales zones d'impact, des risques et des opportunités	Adaptation du modèle économique pour atténuer les impacts négatifs et améliorer la sécurité de l'emploi, les droits et l'inclusion
	Aligner les entreprises tierces sur les normes éthiques et opérationnelles	Suivi et reporting des activités des tiers	Meilleur contrôle et conformité aux normes de l'entreprise
	Réduire les risques liés aux relations avec les fournisseurs et garantir des pratiques commerciales responsables	Évaluations des risques avant contrat avec les fournisseurs clés et acceptation obligatoire du Code de conduite des fournisseurs	Responsabilisation renforcée et engagement éthique accru dans la chaîne d'approvisionnement
	S'assurer que les besoins des clients façonnent les solutions numériques et la stratégie commerciale	Interactions directes avec les clients, mécanismes de retour digital, canaux d'assistance et partenariats sectoriels	Amélioration continue des services pour renforcer l'efficacité, la sécurité et l'ergonomie
	Maintenir la conformité aux exigences réglementaires (ex. facturation électronique, reporting électronique)	Veille réglementaire et collaboration avec les parties prenantes	Alignment sur les meilleures pratiques, renforcement de la confiance et des relations clients à long terme
	Réduire la charge administrative et les risques réglementaires pour les consommateurs et utilisateurs finals	Développement de solutions financières automatisées et conformes	Expérience client améliorée grâce à une conformité simplifiée et une réduction de la complexité

Il sera essentiel de comprendre les points de vue des parties prenantes pour élaborer notre stratégie, favoriser un lieu de travail durable et mettre en œuvre des solutions à faible émission de carbone. Dans le cadre de l'évolution de notre approche ESG, nous prévoyons de mettre en place un engagement formel des parties prenantes impliquant une collaboration entre les groupes de travail ESG, les départements RH, Group Finance et Juridique, et la direction générale.

SBM-3 Résultat de l'évaluation de la double matérialité

La matrice de matérialité ci-dessous reflète les résultats de l'évaluation de la double matérialité de Unifiedpost Group. Grâce à cette évaluation, nous avons identifié 30 IRO importants dans six normes thématiques. Nos IROs consistent en 23 impacts, 6 risques et 1 opportunité. Comme il s'agit de notre première année de rapport basé sur les IRO, il n'y a pas de changement par rapport aux périodes de rapport précédentes. Les IRO importantes que nous avons identifiées sont présentées dans le cadre du processus d'évaluation des besoins en matière de développement durable et sont détaillées dans chaque thème couvert par la rapport de durabilité.

Segment/ ESRS	Thème de l'ESRS	Localisation	Description de l'IRO	Type
Services digitaux				
E1	Politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	Amont Niveau 1	Les services cloud, bien que plus écologiques que l'informatique sur site, émettent encore des gaz à effet de serre provenant de l'alimentation électrique des centres de données, du refroidissement et de l'infrastructure de réseau, contribuant ainsi au changement climatique.	I N M
	Energie	Amont Niveau 1	Les services cloud consomment beaucoup d'énergie en raison de la puissance de calcul et des besoins de stockage de données, principalement dans le cadre des opérations des centres de données.	I N M
Services digitaux et services de communication traditionnels				
E1	Politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	Opérations propres	La production d'électricité émet des GES, qui varient selon la source d'énergie. Ces émissions sont à l'origine du changement climatique, qui se traduit par des conditions météorologiques extrêmes, une perte de biodiversité et des répercussions sociales.	I N M
			Les parties prenantes surveillent les performances climatiques et l'écoblanchiment. Les affirmations trompeuses risquent d'entraîner des pertes financières, une érosion de la confiance et une atteinte à la réputation.	R - S
	Energie	Opérations propres	La facturation électronique de Unifiedpost réduit les déchets de papier, ce qui attire les clients et les employés eco-responsable. Les produits à faible teneur en carbone contribuent à la réduction des émissions de type 3 et améliorent les possibilités de financement.	O - S
			L'extraction de matières premières (pâte à papier, métaux, bois, pétrole, etc.) consomme beaucoup d'énergie et génère des gaz à effet de serre, ce qui favorise le changement climatique et ses effets néfastes.	I N M
G1	Culture d'entreprise	Tout au long de la chaîne de valeur	L'énergie est essentielle aux activités de TCS, mais sa production et son utilisation contribuent au changement climatique, à la pollution de l'air et de l'eau et à la production de déchets.	I N M
			L'extraction des matières premières (pâte à papier, papier, bois, aluminium, pétrole) est une activité à forte intensité énergétique qui génère des gaz à effet de serre et contribue au changement climatique et à la pollution.	I N M
	Opérations propres		Une culture d'entreprise faible favorise les pratiques contraires à l'éthique telles que la discrimination, la fraude et les risques pour la sécurité, ce qui entraîne des problèmes sociaux et des atteintes à la réputation.	I N M
			Avec plus de 75 entités mondiales, Unifiedpost a besoin d'une éthique d'entreprise forte. L'absence de conformité risque d'entraîner des problèmes juridiques, des amendes, une	R - M

			atteinte à la réputation et une baisse de la productivité.	
S1	Corruption et pots-de-vin	Opérations propres	Le réseau mondial de Unifiedpost comprend plus de 2 millions d'acteurs. Les pratiques contraires à l'éthique ou les perceptions de mauvaise conduite risquent d'entraîner des problèmes juridiques, des pertes financières et des coûts plus élevés.	R - S
	Salaires adéquats	Opérations propres	Unifiedpost opère dans le monde entier, y compris dans des régions à bas salaires. Les bas salaires peuvent réduire le niveau de vie, le moral et l'engagement des employés.	I N S
	Diversité	Opérations propres	La diversité et l'inclusion sur le lieu de travail stimulent la productivité, l'innovation et le bien-être, en favorisant la sensibilisation culturelle, l'égalité et l'engagement des employés.	I P S
	L'égalité des sexes et l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	Opérations propres	L'inégalité salariale est source de discrimination, d'insatisfaction des employés et de problèmes de santé mentale tels que le stress et l'anxiété.	I N S
	Vie privée	Opérations propres	Le traitement inadéquat des données sensibles des employés en raison d'une cybersécurité insuffisante peut entraîner des violations de données et des atteintes à la vie privée.	I N S
	Dialogue social	Opérations propres	Encourager le dialogue social au-delà des exigences légales permet d'améliorer les conditions de travail et de faire en sorte que les employés se sentent concernés.	I P S
S2	Formation et développement des compétences	Opérations propres	La formation aux services informatiques est essentielle pour s'adapter aux innovations numériques. L'absence de programmes de développement nuit au bien-être des employés et à l'évolution de leur carrière.	I N M
	Temps de travail	Opérations propres	Les pénuries de ressources peuvent conduire à des horaires de travail excessifs, entraînant fatigue, stress et effets négatifs sur la santé des employés.	I N M
	Diversité et inclusion	En amont et en aval	Le manque de diversité et d'inclusion nuit aux conditions de travail, à la productivité, à l'innovation et au bien-être des employés tout au long de la chaîne de valeur.	I N S
	Santé et sécurité	En amont	Les travailleurs de l'industrie manufacturière et du transport sont confrontés à des conditions dangereuses, notamment des températures extrêmes, des machines lourdes et des accidents, qui affectent leur santé et leur bien-être.	I N S
S4	Emploi sûr et salaires adéquats	Amont Niveau 2+	L'externalisation et les régions à bas salaires contribuent à l'insécurité de l'emploi, à une rémunération inadéquate et à des violations des droits du travail, ce qui entraîne un stress financier pour les employés.	I N S
	Temps de travail et équilibre entre vie professionnelle et vie privée	En amont et en aval	Les horaires de travail longs et irréguliers dans les transports et l'industrie manufacturière entraînent de la fatigue, un manque de sommeil et des risques accrus pour la santé et la sécurité.	I N M
	Accès à des informations (de qualité)	Opérations propres	Les clients de Unifiedpost exigent des garanties en matière de certification et de sécurité des données. S'ils ne les fournissent pas, ils risquent de nuire à leur réputation et à leurs relations avec leurs clients.	R - S
E1	Vie privée	Opérations propres, Chaîne de valeur	Les violations de données chez Unifiedpost mettent en péril la confiance des clients, entraînant une perte de revenus, des problèmes juridiques, des coûts plus élevés et une diminution de la valeur de la marque.	R - S
			Unifiedpost traite des données sensibles sur les clients (par exemple, des données bancaires). Les défaillances en matière de cybersécurité risquent d'entraîner des violations de données et de la vie privée des clients.	I N S

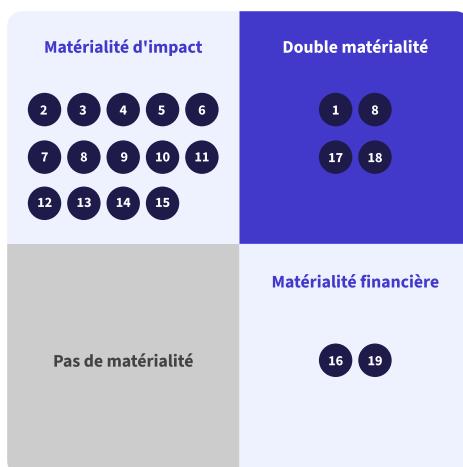
Services de communication traditionnels

E1	Atténuation du changement climatique	En amont et en aval	Le transport routier émet des gaz à effet de serre provenant de la combustion de diesel et de combustibles fossiles, ce qui favorise le changement climatique et ses répercussions environnementales et sociales.	I N M
		Amont Niveau 2+	La production de pâte à papier, de papier et d'encre émet des gaz à effet de serre provenant de l'utilisation de combustibles fossiles, contribuant ainsi au changement climatique, aux conditions météorologiques extrêmes et à la perte de biodiversité.	I N M
E2	Pollution de l'air	En amont et en aval	La combustion des carburants pour le transport aérien et routier de marchandises émet des polluants (SOx, NOx, PM) qui nuisent à la qualité de l'air, à la santé publique et aux écosystèmes.	I N L

	Salaires adéquats	Opérations propres	L'augmentation de la demande de professionnels de l'informatique accroît la concurrence, ce qui entraîne un taux de rotation élevé, des coûts plus importants et une perte potentielle de revenus dans le secteur des services informatiques.	R - M
S1	Santé et sécurité	Opérations propres	Les cols bleus sont confrontés aux risques liés aux machines et aux substances dangereuses. Les incidents de sécurité ont un impact sur le bien-être et, dans les cas les plus graves, peuvent entraîner des décès.	I N S

R - Risque, I - Impact, O - Opportunité, N - Négatif, P - Positif, L - Long terme, M - Moyen terme, S - Court terme

Impact sur les personnes et l'environnement



Environnement

1	E1 Atténuation du changement climatique
2	E1 L'énergie
3	E2 Pollution de l'air
Social	
4	S1 Salaires adéquats
5	S1 Diversité
6	S1 L'égalité des sexes et l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale
7	S1 Santé et sécurité
8	S1 Autres droits liés au travail - Vie privée
9	S1 Dialogue social
10	S1 Formation et développement des compétences
11	S1 Temps de travail
12	S2 Diversité et inclusion
13	S2 Santé et sécurité
14	S2 Emploi sûr et salaires adéquats
15	S2 Temps de travail et équilibre entre vie professionnelle et vie privée
16	S4 Accès à des informations (de qualité)
17	S4 Vie privée
Gouvernance	
18	G1 Culture d'entreprise
19	G1 Corruption et pots-de-vin

L'un des principaux risques dans le secteur des services de communication traditionnels (TCS) est la concurrence croissante pour les professionnels de l'informatique qualifiés, qui entraîne une forte rotation du personnel et une augmentation des coûts opérationnels. Aucune opportunité spécifique n'a été identifiée dans ce domaine.

Pour les services digitaux (DS), aucun risque ou opportunité distinct n'a été relevé, ce qui laisse présager des perspectives neutres pour ce segment.

Plusieurs risques communs affectent à la fois les TCS et les DS. L'examen de plus en plus minutieux des performances climatiques par les parties prenantes augmente le risque de pertes financières et d'atteinte à la réputation en raison d'éventuelles accusations d'écoblanchiment. Le maintien d'une culture d'entreprise forte et la garantie de la conformité dans près de 80 entités mondiales constituent également un défi, les manquements à l'éthique pouvant entraîner des problèmes juridiques et des amendes. L'expansion des réseaux d'entreprises, impliquant principalement des entités gouvernementales, augmente le risque de contrôle réglementaire. La sécurité des données reste une préoccupation majeure, étant donné que l'entreprise a accès à des données sensibles sur les clients. Une violation pourrait entraîner une perte de confiance, des conséquences juridiques et des pénalités financières. Les clients exigent également le respect de certifications et de normes de sécurité des données qui, si elles ne sont pas respectées, pourraient nuire aux relations commerciales.

Malgré ces risques, les services de facturation électronique de Unifiedpost représentent une opportunité importante. Le passage du papier aux solutions numériques réduit les déchets et les émissions, ce qui attire des clients et des employés eco-responsable. De solides références en matière de développement durable pourraient également améliorer les possibilités de financement, les institutions financières privilégiant de plus en plus les entreprises proposant des solutions à faible émission de carbone.

Bien que l'entreprise soit confrontée à des défis importants en matière de conformité, de sécurité des données et de fidélisation des talents, son rôle dans la transformation numérique et la durabilité présente un solide avantage concurrentiel.

Unifiedpost Group n'a pas effectué d'analyse de résilience pour évaluer sa capacité à faire face aux impacts, risques et opportunités importants. Nous n'avons pas identifié d'horizon temporel dans lequel nous avons l'intention d'effectuer une telle analyse.

Parmi les impacts, les risques et les opportunités évalués par la DMA de Unifiedpost Group, tous sont couverts par les exigences de divulgation de l'ESRS, à l'exception de la sécurité informatique et de l'intégrité du système que Unifiedpost reconnaît comme un risque spécifique à l'entité en raison de sa dépendance à l'égard d'une infrastructure numérique robuste pour ses opérations et ses services à la clientèle. Des défaillances informatiques majeures peuvent entraîner des interruptions de service, des pertes de données, des atteintes à la réputation et des coûts financiers liés à la remise en état. La perte de confiance des clients peut également entraîner une baisse des revenus et des répercussions à long terme sur l'entreprise. Pour faire face à ces risques, Unifiedpost donne la priorité à une gestion proactive des risques, à une surveillance continue des systèmes et à une réponse robuste aux incidents afin d'assurer la résilience et de sauvegarder la confiance des parties prenantes.

IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation de la double matérialité

En 2024, Unifiedpost Group a mené une évaluation de la double matérialité (DMA) conformément aux exigences de l'ESRS. Il s'agissait notamment d'identifier et de noter objectivement les impacts, les risques et les opportunités (IRO) afin de déterminer la matérialité des thèmes et des sous-thèmes de l'ESRS.

En outre, afin de fournir une vue d'ensemble des IRO pertinents, Unifiedpost Group a effectué l'évaluation pour ses deux segments d'activité distincts : Services digitaux et Services de communication traditionnels. Il est essentiel de différencier ces secteurs d'activité, car leurs questions importantes de durabilité diffèrent.

Notre évaluation de la double matérialité a suivi une approche systématique en quatre phases :

1. Compréhension

2. Identification

3. Évaluation

4. Détermination

1. **Phase de compréhension** : Dans cette phase, nous avons cartographié la portée des activités et des relations commerciales de Unifiedpost Group, la chaîne de valeur et les parties prenantes concernées afin de comprendre le contexte dans lequel le DMA existe. Les responsables de domaines internes (RAL) qui ont une connaissance approfondie des parties prenantes concernées et des utilisateurs des rapports de durabilité ont été désignés comme représentants des parties prenantes pour fournir des informations sur les questions de durabilité et pour identifier et noter les IRO dans les phases suivantes. Cette phase du processus garantit que nous nous concentrerons sur des activités spécifiques, des relations commerciales, des zones géographiques et d'autres facteurs qui donnent lieu à un risque accru d'impacts négatifs. La cartographie de la chaîne de valeur nous a également permis de considérer les impacts, les risques et les opportunités avec lesquels Unifiedpost Group est impliqué, directement à travers nos opérations ou notre chaîne de valeur.
2. **Phase d'identification** : Dans cette phase d'identification, en utilisant la liste des questions de durabilité décrites dans l'ESRS 1, paragraphe AR 16, comme point de départ, nous avons consulté les RAL pour comprendre les questions de durabilité jugées applicables à Unifiedpost Group. Chaque question de durabilité a été examinée lors d'un entretien avec le représentant désigné des parties prenantes, en se concentrant sur l'identification des IRO au niveau des sous-sous-sujets. L'analyse comprenait un examen des normes SASB pertinentes pour le secteur d'activité de Unifiedpost Group afin de fournir une perspective spécifique au secteur et de permettre l'inclusion éventuelle de sujets spécifiques à l'entité. L'examen a permis d'établir une liste restreinte de sujets potentiellement importants, dont l'importance sera évaluée lors de la phase suivante.
3. **Phase d'évaluation** : La phase d'évaluation comportait deux volets : une évaluation de l'impact et une évaluation de l'importance financière.

Analyse d'impact :

Les impacts ont été évalués sur la base des critères suivants :

a. Gravité :

i. Amplitude : Quelle est la gravité ou l'utilité de l'impact ?

- ii. Portée : Quelle est l'étendue de l'impact ?
- iii. Irrémédiabilité : Combien de temps et de ressources seront nécessaires pour remédier à l'impact négatif (évalué uniquement pour les impacts négatifs) ?
- b. Probabilité : Quelle est la probabilité que l'impact se produise ? (évaluée uniquement pour les impacts potentiels)

Chaque composante de la gravité (ampleur, portée, irrémédiabilité) a été notée sur une échelle de 0 à 5, en fonction de critères définis. La probabilité a été notée de 0,1 (rare) à 1 (réelle). Pour les impacts, la notation de chaque critère a été réalisée par notre ancien gestionnaire ESG. Une fois les critères notés, nous avons appliqué la formule suivante pour calculer le score de matérialité de l'impact :

Gravité (moyenne de l'ampleur, de la portée, d'irrémédiabilité) X probabilité d'occurrence = score de matérialité de l'impact

Les scores ont été validés par notre CFO, notre CLO et notre responsable des ressources humaines.

Évaluation des risques et des opportunités (évaluation de la matérialité financière) :

Pour évaluer les risques et les opportunités, les critères suivants ont été appliqués :

- a. Ampleur : Quelle est l'ampleur de l'impact financier potentiel ?
- b. Probabilité : Quelle est la probabilité que le risque ou l'opportunité se réalise ?

Les deux critères ont été notés de 0 à 5. Pour l'ampleur, 0-5 correspond à < 1 million d'euros - > 15 millions d'euros, tandis que pour la probabilité, 0-5 correspond à rare - réel. Une fois les critères notés, nous avons appliqué la formule suivante pour calculer l'importance financière :

(ampleur + probabilité)/2 = score de matérialité financière

L'évaluation des risques et des opportunités a été réalisée et validée par notre ancien gestionnaire ESG.

4. **Phase de détermination :** dans la phase finale, les résultats des étapes précédentes ont été consolidés. Les impacts, risques et opportunités dépassant le seuil de matérialité, fixé à 2,5/5, ont été considérés comme significatifs. Pour les cas limites, notre CFO et notre responsable des rapports ont procédé à un examen plus approfondi. Par la suite, les questions importantes en matière de développement durable ont été identifiées et alignées avec les exigences de publication pertinentes pour l'établissement du rapport.

Unifiedpost intègre ses impacts, ses dépendances, ses risques et ses opportunités dans sa planification stratégique. Le passage à la facturation numérique réduit les déchets de papier et les émissions, créant ainsi une opportunité d'attirer des clients et des investisseurs eco-responsable. Toutefois, cette évolution comporte également des risques, car les parties prenantes examinent de près les performances en matière de climat et l'écoblanchiment potentiel.

La dépendance de l'entreprise à l'égard de la sécurité des données présente des risques de cybermenaces et de non-respect de la réglementation, tandis que la dépendance à l'égard de professionnels de l'informatique qualifiés accroît la concurrence pour les talents. Le fait d'opérer à l'échelle mondiale et de travailler avec des entités gouvernementales soulève des risques en matière d'éthique et de conformité qui pourraient avoir un impact sur la réputation et le statut juridique.

En alignant les efforts de durabilité sur la gestion des risques, Unifiedpost s'assure que les initiatives de transformation environnementale et numérique atténuent les menaces et stimulent la croissance de l'entreprise.

Le processus de prise de décision concernant les risques liés au développement durable est intégré dans le cadre plus large de gestion des risques de l'entreprise, comme décrit dans la section [ESRS 2 GOV-5](#).

Les facteurs environnementaux

E1 Changement climatique	Page	E2 Pollution	Page
E1-1 Politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	61	E2 IRO-1 IROs liés à la pollution	74
E1 SBM-3 Risques liés au climat	61	Informations relatives à la pollution (E2-1, E2-2, E2-3)	74
E1 IRO-1 IRO de l'environnement	62		
E1-2 Politiques	63		
E1-3 Actions	64		
E1-4 Objectifs	65	Reporting selon la taxonomie de l'UE (activités poursuivies)	75
E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique	65		
E1-6 Émissions brutes de GES de Scope 1, 2, 3 et total	66		

Les références à des exigences de divulgation spécifiques situées en dehors des déclarations de durabilité sont marquées de manière appropriée, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

E1 - Changement climatique

E1-1 Politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Nous comprenons l'importance de notre rôle dans la transition vers une économie carboneutre, et nous apportons des changements à notre mode de fonctionnement pour nous assurer que nous jouons notre rôle dans l'atténuation du changement climatique. Pour Unifiedpost, cela signifie passer des services d'impression à des opérations entièrement numériques.

Nous n'avons actuellement pas de plan de transition pour l'atténuation du changement climatique qui aligne notre stratégie et notre modèle d'entreprise sur le passage à une économie durable et sur l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, comme indiqué dans l'Accord de Paris. Toutefois, nous avons commencé à évaluer le plan d'action le plus efficace, en analysant dans un premier temps les rapports détaillés sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) préparés pour 2024.

E1 SBM-3 Risques liés au climat

Nous n'avons pas été en mesure d'effectuer une analyse formelle de la résilience à l'aide d'une analyse de scénarios climatiques. Cependant, en nous engageant dans un processus d'analyse qualitative, nous avons évalué, sur la base de l'analyse de double matérialité (DMA) et des résultats d'analyse connexes, les risques potentiels identifiés dans la classification des dangers liés au climat et des événements de transition de notre modèle d'entreprise et de notre stratégie. Dans le cadre de notre évaluation, nous avons pris en compte non seulement nos propres activités, y compris les services digitaux et les services de communication traditionnels, mais aussi les aspects pertinents de notre propre chaîne de valeur.

Au cours de l'analyse, nous n'avons identifié aucun risque physique lié au climat en rapport avec notre modèle d'entreprise, nos sites ou nos activités. Cette analyse reflète notre confiance dans la résilience globale de nos sites face aux risques climatiques, tout en garantissant notre capacité à gérer des perturbations temporaires. L'analyse a été étayée par les conseils de spécialistes externes de l'environnement et par des informations internes.

En examinant notre résilience aux risques liés au climat, nous reconnaissons que le passage à la décarbonisation peut influencer les coûts opérationnels, principalement par le biais de changements dans les prix de l'énergie, la conformité réglementaire et les attentes accrues des parties prenantes en matière de pratiques durables. En tant qu'entreprise axée sur la technologie, Unifiedpost évalue également comment les avancées dans les technologies vertes et la numérisation peuvent à la fois présenter des opportunités et nécessiter une adaptation de notre modèle opérationnel. En outre, nous restons attentifs à la manière dont l'évolution des préférences des clients et des environnements réglementaires dans différents pays peuvent façonner la demande de produits et de services plus durables. Tous ces éléments pourraient être considérés comme des risques potentiels de transition liés au climat ayant un impact sur notre modèle d'entreprise et notre stratégie.

Plusieurs incertitudes pèsent sur notre résilience potentielle aux risques liés au climat, notamment la disponibilité de sources d'énergie renouvelables pour soutenir la mise en œuvre des objectifs stratégiques de Unifiedpost, ainsi que les changements réglementaires potentiels affectant la fabrication de la pâte à papier, des produits papetiers et des processus chimiques (par exemple, la production d'encre). En outre,

nous reconnaissons les incertitudes liées à l'impact financier de la fluctuation des coûts de l'électricité et des taxes climatiques potentielles. Dans notre analyse de cette année, nous nous sommes concentrés sur le court et le moyen terme et sur les activités pour lesquelles nous disposons de suffisamment de données. Sur la base des informations actuellement disponibles, nous n'avons qu'un aperçu limité des risques possibles dans la chaîne de valeur qui pourraient affecter indirectement nos activités. Nous n'avons pas identifié de risques significatifs dans la chaîne de valeur qui pourraient avoir un impact important sur notre modèle d'entreprise ou notre stratégie à court ou moyen terme.

E1 IRO-1 IRO de l'environnement

Pour identifier et évaluer les impacts, risques et opportunités liés au climat, nous avons mis en place un processus structuré intégrant l'évaluation de la double matérialité, l'engagement des parties prenantes et la coopération des groupes de travail internes sur les enjeux ESG. Ce processus a impliqué l'évaluation de nos opérations, de notre chaîne de valeur et de facteurs externes tels que les évolutions réglementaires, les avancées technologiques et les risques physiques liés au climat. Nous nous sommes appuyés sur des normes et des directives sectorielles, y compris la classification des aléas climatiques, afin d'assurer une évaluation complète.

Plus précisément, ce processus a permis d'évaluer et d'identifier nos impacts réels et potentiels sur le changement climatique, y compris nos émissions de GES, en cartographiant nos activités opérationnelles et leur empreinte carbone dans les catégories Scope 1 (émissions directes provenant de sources possédées ou contrôlées par des opérations de l'entreprise, telles que les installations et les véhicules), Scope 2 (émissions indirectes provenant de l'énergie achetée) et Scope 3 (émissions à travers la chaîne de valeur, y compris les fournisseurs en amont et les activités des clients en aval). Nous avons procédé à un examen détaillé de la consommation d'énergie, des émissions provenant des installations d'impression et de la transition des solutions papier vers les solutions numériques.

En outre, au cours du processus, nous avons passé au crible nos activités et nos plans afin d'identifier les sources d'émissions de GES actuelles et potentielles, ainsi que les facteurs d'autres impacts liés au climat, dans nos propres opérations et tout au long de la chaîne de valeur. Pour ce faire, nous avons procédé à une évaluation complète de la consommation d'énergie, de l'utilisation des matériaux et des processus opérationnels en analysant les données des champs d'application 1, 2 et 3.

L'examen a consisté à évaluer les activités probables à forte intensité d'émissions, telles que les opérations d'impression, la consommation d'énergie de l'infrastructure informatique et la production de matières premières telles que le papier et l'encre. Nous avons également évalué les plans stratégiques futurs afin de prévoir les réductions d'émissions potentielles et de nous aligner sur les objectifs climatiques à long terme, notamment la transition vers des solutions numériques et l'intégration des énergies renouvelables.

Risques physiques

Au cours de ce processus, nous avons évalué les risques physiques liés au climat qui se produisent dans nos propres opérations et tout au long de la chaîne de valeur en amont et en aval. Pour ce faire, nous avons procédé à une évaluation détaillée des activités susceptibles d'être perturbées par des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques chroniques (tempêtes, inondations et vagues de chaleur, par exemple), des perturbations de l'approvisionnement en électricité ayant un impact sur les

infrastructures essentielles et des contraintes potentielles en matière de ressources affectant les fournisseurs en amont (matières premières pour le papier et l'encre, par exemple). Il s'agissait notamment d'évaluer la vulnérabilité de l'infrastructure informatique, des imprimeries et de la logistique de la chaîne d'approvisionnement aux risques climatiques physiques. Nous avons analysé les données météorologiques historiques et les dépendances opérationnelles afin de déterminer les domaines les plus exposés aux risques. Notre évaluation de la double matérialité a évalué l'exposition aux aléas climatiques de manière générale, plutôt qu'à un niveau détaillé par type d'aléa. Notre évaluation a révélé que les conditions météorologiques extrêmes ou les événements chroniques ne sont pas significatifs pour nos propres opérations ou notre chaîne de valeur. Unifiedpost n'a pas envisagé de scénarios climatiques d'émissions élevées.

Risques liés à la transition

De plus, nous avons identifié les risques et opportunités de transition liés au climat dans nos propres opérations ainsi que tout au long de la chaîne de valeur, en amont et en aval, en analysant les facteurs réglementaires, de marché et de réputation susceptibles d'impacter notre modèle économique dans le cadre de notre évaluation de la double matérialité. Ce processus a inclus l'évaluation des effets potentiels de réglementations climatiques plus strictes, d'un examen accru des parties prenantes et d'une évolution de la demande du marché vers des produits et services durables. Lors de l'identification des événements de transition liés au climat, Unifiedpost n'a pas pris en compte un scénario climatique conforme à la limitation du réchauffement à 1,5°C avec un dépassement nul ou limité.

Cette évaluation comprenait l'identification des événements de transition liés au climat, tels que des performances climatiques insuffisantes et le risque d'écoblanchiment, la disponibilité réduite des sources d'énergie renouvelables, l'augmentation des charges financières due à la tarification de l'électricité et du carbone, des exigences plus strictes en matière de rapports non financiers, et les possibilités d'accroître l'engagement des clients grâce à des solutions durables telles que la facturation électronique.

Lors de la réalisation de la DMA, nous avons évalué les dangers et les événements de transition qui se produiront à court et à moyen terme. Pour cette évaluation, nous avons utilisé les définitions du court, du moyen et du long terme fournies dans l'ESRS 1.6.4, qui ne sont pas liées à la durée de vie prévue des actifs, aux horizons de planification stratégique et aux plans d'allocation de capital.

Nous avons pris en considération la probabilité et l'ampleur des risques et des événements de transition, comme indiqué dans notre approche DMA présentée dans la section [ESRS 2 IRO-1](#), mais nous n'avons pas pris en compte leur durée. L'évaluation n'a pas non plus identifié d'actifs ou d'activités commerciales de Unifiedpost Group qui soient fondamentalement incompatibles avec la transition vers une économie climatiquement neutre. Cependant, nous reconnaissons que des améliorations et des efforts continus sont nécessaires pour aligner certaines opérations, telles que les activités énergivores de l'infrastructure informatique et des imprimeries, avec les objectifs de neutralité climatique.

E1-2 Politiques

Unifiedpost Group reconnaît l'impact significatif du changement climatique et l'importance de traiter les risques et les opportunités liés au climat. Bien que nous n'ayons pas encore mis en œuvre une politique en matière de changement climatique, nous travaillons activement à l'élaboration d'une politique qui s'aligne

sur les normes et les cadres internationaux tels que l'Accord de Paris. Nous comprenons l'importance d'avoir une approche structurée pour gérer les risques et les opportunités liés au climat.

Bien que nous nous efforçons actuellement de finaliser notre politique en matière de changement climatique, nous avons pris des mesures provisoires pour faire face aux impacts, aux risques et aux opportunités liés au climat, comme indiqué ci-dessous dans la section E1-3. Nous allouons les ressources et l'expertise nécessaires à l'élaboration d'une politique conforme aux exigences réglementaires et stratégiquement bénéfique pour notre durabilité à long terme.

E1-3 Actions

Nous devons encore formaliser notre plan d'action pour faire face aux impacts, risques et opportunités liés au climat. Par ailleurs, nous poursuivons nos efforts en faisant progresser la transition de notre flotte vers des véhicules électriques, renforçant ainsi notre engagement à réduire les émissions de carbone et à soutenir la mobilité durable.



Les mesures prises en 2024 comprennent l'électrification

En 2024, nous avons poursuivi nos efforts pour faire passer la flotte de voitures de société aux véhicules électriques, en donnant la priorité au remplacement des véhicules plus anciens, alimentés par des combustibles fossiles, par des options plus durables. La part des véhicules électriques dans la flotte de Unifiedpost est ainsi passée de 30,5 % en 2023 à 44,6 % en 2024. Les réductions d'émissions de gaz à effet de serre obtenues et attendues grâce à cette action n'ont pas encore été quantifiées.

Assurer une transition en douceur vers les véhicules électriques par le biais du leasing nécessite une planification minutieuse afin de relever les défis logistiques et d'optimiser l'efficacité opérationnelle. Le champ d'application de cette action se concentre actuellement sur les régions disposant de la plus grande flotte, principalement la Belgique. L'action comprend le remplacement des véhicules, l'amélioration des infrastructures (par exemple, l'installation de bornes de recharge) et l'engagement des employés à soutenir l'adoption de pratiques de mobilité durable. Nous avons l'intention de poursuivre la mise en œuvre

progressive de cette action dans le cadre de notre plan de remplacement de la flotte. Bien que l'accent soit actuellement mis sur la Belgique, nous visons à étendre cette initiative à d'autres pays où Unifiedpost opère, assurant ainsi une transition vers une flotte durable à l'échelle de l'entreprise à moyen terme.

E1-4 Objectifs

Cette année, nous n'avons pas encore fixé d'objectifs de réduction des émissions, car nous sommes en train d'évaluer ce qui est ambitieux mais faisable pour Unifiedpost Group. Nous avons l'intention de fixer et de mettre en œuvre des objectifs de réduction des émissions de GES au cours des prochaines années.

E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique

Nous avons indiqué notre consommation totale d'énergie liée à nos propres activités dans le tableau suivant :

Consommation d'énergie et mix énergétique (en MWh)	2023		2024	
	Activités abandonnées (*)	Activités poursuivies	Activités abandonnées (*)	Activités poursuivies
(1) Consommation totale d'énergie fossile	212	4 640	165	3 729
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	34%	81%	28%	80%
(2) Consommation de sources nucléaires	60	180	60	117
Part de la consommation de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (%)	9%	3%	10%	2%
(3) Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.)	0	0	0	0
(4) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	358	890	370	834
(5) La consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	0	0	0	0
(6) Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh) (calculée comme la somme des lignes 3 à 5)	358	890	370	834
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	57%	16%	62%	18%
Consommation totale d'énergie (calculée comme la somme des lignes 1, 2 et 6)	630	5 710	596	4 680

(*) Les activités abandonnées, telles que décrites dans l'ESRS 2 BP-1, se réfèrent aux activités de 21 Grams ainsi qu'à l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas.

Unifiedpost Group n'opère pas dans des secteurs à fort impact climatique, de ce fait, le point de données relatif à l'intensité énergétique associée aux activités dans les secteurs à fort impact sur le climat n'est pas important.

Pour calculer notre consommation d'énergie, nous avons utilisé des méthodologies alignées sur le Greenhouse Gas Protocol, en employant explicitement l'approche du contrôle opérationnel pour tenir

compte des émissions provenant des actifs loués et possédés. Nos calculs reposent sur des hypothèses, telles que des schémas d'utilisation de l'énergie cohérents dans toutes les opérations, et des données extrapolées pour les installations où les données mesurées ne sont pas disponibles. Les facteurs de conversion proviennent de bases de données crédibles, dont l'ADEME et Carbon footprint, et sont révisés chaque année. Nous reconnaissons que la méthodologie peut être limitée par la disponibilité de données de consommation précises pour les installations à locataires multiples ou partagées et par le recours à des chiffres extrapolés dans certains cas. La vérification a été effectuée en interne par le Groupe de travail sur l'environnement et examinée par le coordinateur du rapport sur les émissions de gaz à effet de serre ainsi que par le responsable du rapport du groupe au cours de la préparation du rapport sur le développement durable du groupe.

E1-6 Émissions brutes de GES de Scope 1, 2 et 3 et émissions totales de GES

Unifiedpost Group mesure son empreinte carbone dans l'ensemble de ses activités mondiales. Nos émissions de GES pour le Scope 1, 2 et 3 sont présentées dans le tableau suivant :

En tCO2eq	Année de référence (2023)						Rétrospective
	Activités abandonnées (*)	Activités poursuivies	Activités abandonnées (*)	Activités poursuivies	Activités abandonnées (*)	Activités poursuivies	% 2024 / 2023
Scope 1 Émissions de GES							
Émissions brutes de GES du Scope 1	52	981	38	759	-27%	-23%	
Émissions de GES du Scope 2							
Émissions brutes de GES du Scope 2 basées sur la localisation	22	760	24	692	+11%	-9%	
Émissions brutes de GES du Scope 2 basées sur le marché	10	1 031	12	882	+20%	-14%	
Émissions significatives de GES du Scope 3							
Total Émissions de GES indirectes brutes (Scope 3)	15 758	13 283	13 338	11 739	-15%	-12%	
(1) Biens et services achetés	15 458	10 216	13 197	9 773	-15%	-4%	
sous-catégorie : Services d'informatique en nuage et de centres de données	0	204	0	238	-	+17%	
(2) Immobilisations	193	2 126	56	1 173	-71%	-45%	
(5) Déchets générés par les activités	0	74	0	40	-	-46%	
(6) Voyages d'affaires	31	300	21	296	-34%	-1%	
(7) Déplacements domicile-travail	75	567	65	456	-14%	-20%	
Total des émissions de GES							
Émissions totales de GES (en fonction du lieu)	15 832	15 024	13 401	13 189	-15%	-12%	
Émissions totales de GES (basées sur le marché)	15 820	15 294	13 388	13 380	-15%	-13%	

(*) Les activités abandonnées, telles que décrites dans l'ESRS 2 BP-1, se réfèrent aux activités de 21 Grams ainsi qu'à l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas.

En 2024, nos émissions brutes du Scope 1 s'élèvent à 759 tCO₂eq, nos émissions brutes du Scope 2 basées sur le marché à 882 tCO₂eq et nos émissions brutes du Scope 2 basées sur l'emplacement à 629 tCO₂eq, toutes liées à nos activités poursuivies, y compris 0 tCO₂eq liée à nos associés.

Pour calculer nos émissions de GES, nous avons utilisé des méthodologies alignées sur le Greenhouse Gas Protocol, en employant spécifiquement l'approche du contrôle opérationnel. Les émissions ont été classées en trois catégories : Scope 1, Scope 2 et Scope 3. Pour les émissions du Scope 2, nous avons appliqué des méthodes basées sur la localisation et le marché, en utilisant des facteurs de conversion fournis par Nowtricity, Carbon footprint et les bases de données de l'ADEME. Nos calculs sont basés sur des hypothèses telles que des schémas d'utilisation de l'énergie cohérents entre les bureaux et des données extrapolées pour les installations partagées ou les petites entités. Les petites entités (comptant moins de 10 employés et occupant moins de 150 m²) ont été exclues, et leurs émissions ont été extrapolées pour les calculs du groupe total. Nous reconnaissons que la méthodologie peut être limitée par la disponibilité de données précises sur la consommation pour les installations à locataires multiples ou partagées et par le recours à une estimation de la consommation d'énergie dans des cas spécifiques.

La vérification a été effectuée en interne par le Groupe de travail sur l'environnement et examinée par le coordinateur du rapport sur les émissions de gaz à effet de serre ainsi que par le responsable du rapport du groupe au cours de la préparation du rapport sur le développement durable du groupe.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, Unifiedpost Group a identifié les éléments suivants comme étant des catégories significatives du scope 3 selon les critères fournis par le GHG Protocol :

- Catégorie 1 : Biens et services achetés
- Catégorie 2 : Immobilisations
- Catégorie 5 : Déchets générés par les activités
- Catégorie 6 : Voyages d'affaires
- Catégorie 7 : Déplacements domicile-travail

Nos émissions du Scope 3 sont mesurées à l'aide d'une combinaison d'entrées dérivées d'activités spécifiques en amont et en aval. Il s'agit notamment de données relatives aux biens et services achetés (par exemple, matériel d'impression et équipement informatique), aux immobilisations, aux processus de gestion des déchets, aux voyages d'affaires et aux trajets domicile-travail des employés. Aucune de nos émissions du Scope 3 n'a été calculée à l'aide de données primaires provenant de fournisseurs ou d'autres partenaires de la chaîne de valeur. Nous nous sommes plutôt appuyés sur des méthodes de calcul indirectes et sur des facteurs d'émission moyens du marché ou du secteur.

Scope 3 - Émissions de GES en amont

Les données sont collectées à l'aide des systèmes de reporting financier de Unifiedpost et vérifiées par le coordinateur du reporting des émissions de gaz à effet de serre. Lors de la compilation du rapport de développement durable du groupe, les données ont également été vérifiées par le responsable du rapport du groupe.

Catégorie 1 - Biens et services achetés

Émissions en amont (c'est-à-dire du berceau à la porte) provenant de l'extraction, de la production et du transport de biens et de services achetés ou acquis par l'entreprise déclarante au cours de l'année de déclaration, lorsqu'elles ne sont pas incluses dans les catégories 2 à 8.

Limite de calcul

Cette catégorie couvre les émissions générées en amont des activités du groupe, associées à l'extraction, à la production et au transport des biens et services achetés ou acquis par Unifiedpost au cours de l'année de référence. Les émissions associées aux biens et services classés comme activités liées aux combustibles et à l'énergie, aux voyages d'affaires et aux déplacements des employés ne sont pas incluses dans cette catégorie. Elles sont assignées à des catégories d'émissions séparées (catégories 6 et 7 respectivement) comme le recommande le Scope 3 Standard.

Après avoir analysé la structure complète des coûts de Unifiedpost Group, les catégories suivantes de biens et de services ont été identifiées comme étant importantes pour les opérations de Unifiedpost :

- Services - Distribution du courrier
- Biens - Matériel d'impression
- Services - Services électroniques (y compris la programmation)
- Services - Hébergement
- Services - Logiciels et services informatiques
- Biens - Matériel informatique
- Services - Marketing
- Services - Conseil
- Services - Audit

Exclusions

Sur la base des données financières de l'exercice 2023, les catégories de biens et de services énumérées ci-dessus représentent 98,5% du total des achats de biens et de services par Unifiedpost. Les achats restants ont été exclus parce qu'ils n'étaient pas significatifs. Les entités mineures sont exclues du périmètre de reporting Scope 3.

Afin de couvrir l'ensemble du groupe, les émissions de GES calculées pour les 98,5 % ont été extrapolées.

Méthodologie de calcul

La méthode "basée sur les dépenses" décrite dans le GHG Protocol est utilisée pour calculer ces émissions, les facteurs d'émission moyens de l'industrie étant appliqués sur la base de la valeur économique des biens et services. Les facteurs d'émission correspondants de la base de données de l'ADEME ont été appliqués pour calculer une estimation globale des émissions pour cette catégorie.

Sources de données

Les données relatives aux dépenses annuelles sont extraites des systèmes de rapports financiers de Unifiedpost. Les facteurs d'émission proviennent de la base de données de l'ADEME.

Catégorie 2 - Immobilisations

Émissions en amont (c'est-à-dire du berceau à la porte) provenant de l'extraction, de la production et du transport d'immobilisations achetés ou acquis par l'entreprise déclarante au cours de l'année de déclaration.

Limite de calcul

Cette catégorie couvre les émissions générées en amont des opérations du Groupe associées à l'extraction, la production et le transport des immobilisations achetés ou acquis par Unifiedpost au cours de l'année de référence. Les immobilisations acquis par le biais de contrats de location-exploitation (catégorisés comme actifs de droit d'utilisation) sont également inclus dans le périmètre de calcul.

Après avoir analysé la structure des actifs fixes de Unifiedpost Group, les catégories suivantes d'immobilisations ont été identifiées comme importantes pour les opérations de Unifiedpost :

- Immobilisations - Matériel de production
- Immobilisations - Matériel informatique
- Services d'investissement - Programmation informatique
- Immobilisations - Véhicules

Exclusions

Les entités mineures ont été exclues du périmètre de reporting Scope 3. Sur la base des données financières de l'exercice 2023, 98 % des achats totaux du groupe sont inclus dans le périmètre. Afin de couvrir l'ensemble du groupe, les émissions de GES calculées pour ces 98 % ont été extrapolées.

Méthodologie de calcul

La méthode "basée sur les dépenses" décrite dans le GHG Protocol est utilisée pour calculer ces émissions, les facteurs d'émission moyens de l'industrie étant appliqués sur la base de la valeur économique des biens et services. Les facteurs d'émission correspondants de la base de données de l'ADEME ont été appliqués pour calculer une estimation globale des émissions pour cette catégorie.

Sources de données

Les données sur les immobilisations acquis sont extraites des systèmes de reporting financier de Unifiedpost. Les facteurs d'émission proviennent de la base de données de l'ADEME.

Catégorie 5 - Déchets générés par les opérations

Émissions provenant de l'élimination et du traitement par des tiers (dans des installations qui ne sont pas détenues ou contrôlées par l'entreprise déclarante) des déchets produits dans le cadre des activités de l'entreprise déclarante au cours de l'année de déclaration.

Limite de calcul

Cette catégorie a été identifiée comme importante pour nos propres activités, en particulier dans notre segment des services de communication traditionnels (ou, en bref, nos services d'impression). Indépendamment des imprimeries, les activités du groupe ne génèrent pas de déchets entraînant des émissions de GES, à l'exception de quantités minimales de déchets domestiques (les déchets sont donc considérés comme non significatifs). Seules les entités disposant d'imprimeries ont été incluses dans le

périmètre de reporting. Après avoir analysé les activités de Unifiedpost, les catégories de déchets suivantes ont été identifiées comme significatives pour les activités de Unifiedpost :

- Déchets générés par les opérations - Papier
- Déchets générés par les opérations - Papier recyclé

Exclusions

Les entités qui n'ont pas d'imprimerie ont été exclues.

Méthodologie de calcul

Les tonnes métriques de déchets générés par l'entreprise sont multipliées par les facteurs d'émission moyens de l'industrie.

Sources de données

Les données sont collectées à l'aide des systèmes de rapports financiers de Unifiedpost, des factures des fournisseurs et des rapports. Les facteurs d'émission proviennent de la base de données DEFRA.

Catégorie 6 - Voyages d'affaires

Émissions provenant du transport des employés pour des activités liées à l'entreprise au cours de l'année de déclaration (dans des véhicules n'appartenant pas à l'entreprise déclarante ou n'étant pas exploités par elle).

Limite de calcul

Cette catégorie couvre les émissions provenant de tous les transports nationaux et internationaux effectués par les employés dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Après avoir analysé les opérations de Unifiedpost, les catégories suivantes de voyages d'affaires ont été identifiées comme significatives :

- Voyages d'affaires - Vols
- Voyages d'affaires - Train
- Voyages d'affaires - Bus
- Voyages d'affaires - Taxi et location de voitures

Exclusions

Les entités mineures ont été exclues du périmètre de reporting Scope 3. Sur la base des données financières de l'exercice 2023, 98 % des achats totaux du groupe sont inclus dans le périmètre. Afin de couvrir l'ensemble du groupe, les émissions de GES calculées pour ces 98 % ont été extrapolées.

Méthodologie de calcul

La méthode "basée sur les dépenses" décrite dans le GHG Protocol est utilisée pour calculer ces émissions, les facteurs d'émission moyens du secteur étant appliqués sur la base de la valeur économique des services de voyage d'affaires. Les facteurs d'émission correspondants de la base de données ADEME ont été appliqués pour calculer une estimation globale des émissions pour cette catégorie.

Sources des données

Les dépenses liées aux voyages d'affaires sont extraites des systèmes de rapports financiers de Unifiedpost qui suivent toutes les dépenses externes. Les facteurs d'émission proviennent de la base de données de l'ADEME.

Catégorie 7 - Trajets domicile-travail des employés

Émissions provenant du transport des employés entre leur domicile et leur lieu de travail au cours de l'année de déclaration (dans des véhicules n'appartenant pas à l'entreprise déclarante ou n'étant pas exploités par elle).

Limite de calcul

Cette catégorie comprend les émissions provenant du transport des employés entre leur domicile et leur lieu de travail.

Exclusions

Les employés disposant d'une voiture de fonction, déjà inclus dans le Scope 1, ont été exclus de cette catégorie.

Méthodologie de calcul

Les émissions ont été calculées sur la base des réponses reçues lors d'une enquête menée à l'échelle du groupe en avril 2024. Le taux de réponse a été de 71 %. L'enquête comprenait des questions concernant (i) les moyens de transport et leur type, (ii) la distance par rapport au lieu de travail et (iii) le nombre moyen de jours hebdomadaires passés à travailler au bureau. Ces jours moyens de trajet ont ensuite été multipliés par le nombre moyen de jours de travail par an. Les chiffres relatifs aux émissions dues aux déplacements domicile-travail ont été calculés sur la base des salariés employés au 31 décembre 2024. Pour calculer les émissions de GES, on a utilisé la version 2024 des facteurs d'émission des déplacements professionnels sur terre du DEFRA.

Nos catégories Scope 3 sont cohérentes avec le Greenhouse Gas Protocol et incluent les émissions indirectes Scope 3 de Unifiedpost Group.

Unifiedpost a exclu les catégories Scope 3 suivantes de son inventaire :

- **Scope 3 - Émissions de GES en amont**

- Catégorie 3 - Activités liées aux combustibles et à l'énergie : Émissions liées à l'extraction, à la production et au transport de combustibles et d'énergie achetés ou acquis par l'entreprise déclarante au cours de l'année de déclaration, qui ne sont pas déjà pris en compte dans le Scope 1 ou le Scope 2.
- Catégorie 4 - Transport et distribution en amont : Émissions provenant du transport et de la distribution (i) de produits achetés par l'entreprise déclarante au cours de l'année de déclaration entre les fournisseurs de niveau 1 de l'entreprise et ses propres activités, (ii) de services achetés par l'entreprise déclarante au cours de l'année de déclaration, y compris la logistique entrante et sortante, et (iii) entre les propres installations de l'entreprise.

- Catégorie 8 - Actifs loués en amont : Émissions provenant de l'exploitation d'actifs loués par l'entreprise déclarante (preneur) au cours de l'année de déclaration et non incluses dans les champs d'application 1 et 2 déclarés par le preneur.

- **Scope 3 - Émissions de GES en aval**

- Catégorie 9 - Transport et distribution en aval : Émissions provenant du transport et de la distribution des produits vendus par l'entreprise déclarante au cours de l'année de déclaration entre les activités de l'entreprise déclarante et le consommateur final (si elles ne sont pas payées par l'entreprise déclarante), y compris la vente au détail et le stockage (dans des véhicules et des installations n'appartenant pas à l'entreprise déclarante ou n'étant pas sous son contrôle).
- Catégorie 10 - Transformation de produits vendus : Émissions provenant de la transformation de produits intermédiaires vendus au cours de l'année de déclaration par des entreprises en aval (par exemple, des fabricants) après leur vente par l'entreprise déclarante.
- Catégorie 11 - Utilisation des produits vendus : Émissions résultant de l'utilisation finale des biens et services vendus par l'entreprise déclarante au cours de l'année de déclaration.
- Catégorie 12 - Traitement en fin de vie des produits vendus : Émissions provenant de l'élimination et du traitement des déchets des produits vendus par l'entreprise déclarante au cours de l'année de déclaration, à la fin de leur durée de vie.
- Catégorie 13 - Actifs loués en aval : Émissions provenant de l'exploitation d'actifs appartenant à l'entreprise déclarante (bailleur) et loués à d'autres entités au cours de l'année de déclaration, non incluses dans le Scope 1 et le Scope 2 déclarés par le bailleur.
- Catégorie 14 - Franchises : Émissions provenant de l'exploitation de franchises au cours de l'année de déclaration, non incluses dans les champs d'application 1 et 2 déclarés par le franchiseur.
- Catégorie 15 - Investissements : Émissions associées à l'exploitation des investissements de l'entreprise déclarante (y compris les investissements en actions et en dettes et le financement de projets) au cours de l'année de déclaration, qui ne sont pas déjà incluses dans le Scope 1 ou le Scope 2.

Les ratios d'intensité des émissions de GES sont nécessaires pour comprendre les émissions de GES de Unifiedpost par rapport à ses activités spécifiques. L'intensité de nos émissions de GES est la suivante :

En tCO2eq/millions d'euros	2023		2024		% 2024 / 2023	
	Activité abandonnée (*)	Poursuite de l'activité	Activités abandonnée (*)	Poursuite de l'activité	Activités abandonnée (*)	Poursuite de l'activité
Intensité des GES par revenu net						
Total des émissions de GES (en fonction de la localisation) par revenu net	163	160	141	158	-14%	-1%
Émissions totales de GES (basées sur le marché) par revenu net (tCO2eq)	163	162	141	160	-14%	-1%

(*) Les activités abandonnées, telles que décrites dans l'ESRS 2 BP-1, se réfèrent aux activités de 21 Grams ainsi qu'à l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas.

La réconciliation des revenus nets utilisés pour calculer l'intensité des GES avec les éléments de ligne ou les notes pertinentes dans les États financiers consolidés est la suivante :

En milliers d'euros	2023		2024	
	Activités abandonnées (*)	Poursuite de l'activité	Activités abandonnées (*)	Poursuite de l'activité
Recettes nettes utilisées pour calculer l'intensité des GES	97 217	94 169	95 132	83 550
Recettes nettes (autres)	0	0	0	0
Total des recettes nettes	97 217	94 169	95 132	83 550

(*) Les activités abandonnées, telles que décrites dans l'ESRS 2 BP-1, se réfèrent aux activités de 21 Grams ainsi qu'à l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas.

E2 - Pollution

E2 IRO-1 IROs liés à la pollution

Dans le cadre du processus d'analyse de la gestion des données, nous avons identifié la pollution de l'air comme un sous-thème important dans notre chaîne de valeur. Les impacts sur la pollution sont associés au fret aérien et routier dans notre chaîne de valeur en amont et en aval, nécessaire à la logistique et à la distribution des documents dans le cadre de nos services de communication traditionnels.

Afin d'identifier les impacts, risques et opportunités potentiels liés à la pollution dans notre chaîne de valeur et nos propres opérations, nous avons dressé la liste des IRO potentiels sur la base de l'analyse comparative et de la recherche dans le secteur. Ces éléments ont été discutés et validés pour leur pertinence par les parties prenantes internes, puis ils ont été évalués selon la méthodologie de notation de l'évaluation de la double matérialité.

Nous avons examiné nos activités commerciales tout au long de la chaîne de valeur et au sein de nos propres opérations afin de déterminer où les IRO liées à la pollution sont pertinentes pour notre organisation. Nous avons conclu que la source de la pollution liée à notre chaîne de valeur ne dépend pas du site.

Nous n'avons pas consulté les communautés concernées au cours du processus d'identification des impacts, des risques et des opportunités liés à la pollution, mais nous avons l'intention d'améliorer l'engagement des parties prenantes au cours des prochaines années.

Informations relatives à la pollution (E2-1, E2-2, E2-3)

La pollution est un sujet important dans notre chaîne de valeur uniquement. Nous avons tenté de rassembler des informations sur notre chaîne de valeur en examinant les processus et les données internes existants. Toutefois, nos efforts ont été limités en raison du manque de données internes complètes et de l'absence d'informations pertinentes accessibles au public.

Cela a encore retardé notre capacité à établir des politiques, des actions et des objectifs globaux en matière de pollution pour notre chaîne de valeur.

Nous n'avons pas encore mis en œuvre de politiques de pollution, défini des actions ou fixé des objectifs. Unifiedpost Group utilise la période de transition de trois ans accordée pour les informations relatives à la chaîne de valeur pour rassembler toutes les informations nécessaires.

Reporting selon la Taxonomie de l'UE (activités poursuivies)

Introduction

La taxonomie européenne (2020/852)² est un système de classification établi par l'Union européenne pour définir les activités économiques durables sur le plan environnemental. Elle vise à aider l'UE à accroître les investissements durables et à mettre en œuvre le "Green Deal" européen. La Taxonomie européenne fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux décideurs politiques des définitions selon lesquelles les activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Selon la taxonomie européenne, une activité durable du point de vue de l'environnement est une activité qui :

- i. est incluse dans l'Acte délégué sur le climat de la taxonomie de l'UE (c'est-à-dire qu'il s'agit d'une "activité éligible").
- ii. répond aux critères techniques de sélection pour prouver une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux : (1) atténuation du changement climatique, (2) adaptation au changement climatique, (3) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (4) la transition vers une économie circulaire, (5) la prévention et le contrôle de la pollution, et (6) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- iii. Ne porte pas atteinte de manière significative à l'un des autres objectifs environnementaux.
- iv. respecte les garanties minimales (relatives aux droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin)

La taxonomie de l'UE complète et s'intègre parfaitement à d'autres cadres clés de rapports sur le développement durable, tels que la directive sur les rapports d'entreprise sur le développement durable (CSRD). Ensemble, ces cadres créent un système cohérent qui favorise la transparence, la responsabilité et l'alignement entre les entreprises, les investisseurs et les parties prenantes. Alors que la taxonomie de l'UE constitue la base de l'évaluation et de l'établissement de rapports sur les activités économiques durables, la directive sur les rapports de durabilité des entreprises s'appuie sur cette base en imposant des informations normalisées et comparables sur le développement durable, garantissant que les entreprises expliquent comment leurs activités s'alignent sur les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Procédure d'évaluation de l'éligibilité à la taxonomie européenne pour l'exercice 2024

Une activité économique éligible est une **activité** décrite dans la taxonomie de l'UE, qu'elle réponde ou non à tous les critères techniques de sélection définis pour cette activité. Par conséquent, une activité éligible n'est pas nécessairement une activité durable du point de vue de l'environnement, mais une activité ayant le potentiel d'être durable du point de vue de l'environnement.

L'éligibilité des activités a été évaluée par rapport aux activités énumérées aux annexes I et II de l'acte délégué sur le climat. L'identification de certaines activités éligibles peut changer à l'avenir.

L'évaluation de nos activités éligibles à la taxonomie de l'UE a comporté les étapes suivantes :

² Règlement EU 2020/852 du Parlement européen et du Conseil, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020

- i. Recherche d'une correspondance sur la base du code NACE principal de l'Unifiedpost (NACE J.62.020 - Programmation, conseil et activités connexes)
- ii. Répertorier nos activités pour les faire correspondre à d'autres activités décrites dans la taxonomie (en plus de l'activité J.62.020 - Programmation, conseil et activités connexes en informatique, mentionnée ci-dessus)

Les activités éligibles de Unifiedpost sont les suivantes :

Objectif environnemental	NACE	Activité décrite dans l'acte délégué	Description de l'activité	Activité correspondante de Unifiedpost Group
Atténuation du changement climatique	J.63.11	Information et communication	Traitement des données, hébergement et activités connexes (8.1)	Il couvre toutes les activités de traitement numérique des documents, tant pour les PME que pour les entreprises.
Atténuation du changement climatique	N77.11	Location et leasing de voitures et de véhicules	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Cela correspond à la flotte verte de Unifiedpost.

Nous avons procédé à une évaluation de l'éligibilité de l'activité 8.2 « Programmation informatique, conseil et activités connexes » (NACE J.62) en relation avec l'adaptation au changement climatique. L'évaluation de l'adaptation au changement climatique est légèrement différente de celle des autres objectifs. Les exigences en matière de rapports d'éligibilité pour l'adaptation au changement climatique diffèrent selon que l'activité économique est considérée comme une activité habilitante ou une activité d'adaptation dans l'annexe II de l'Acte délégué sur le climat. L'activité 8.2 n'est pas classée comme une activité « habilitante » et est donc considérée comme une activité adaptée. Cela signifie que le chiffre d'affaires lié à cette activité ne peut pas être reconnu pour l'éligibilité à la Taxonomie. Cela signifie également que nous ne pouvons pas reconnaître d'Opex ou de Capex pour l'éligibilité à la Taxonomie car nous n'avons pas réalisé d'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité, et nous n'avons pas établi de plan de dépenses pour mettre en œuvre des solutions d'adaptation qui réduisent les risques climatiques physiques les plus importants de l'activité, comme indiqué dans l'appendice A de l'annexe II.

De plus, l'analyse des textes législatifs a conduit Unifiedpost à considérer que parmi ses activités, les suivantes ne sont pas éligibles dans la taxonomie de l'UE :

- i. Activités de paiement et de financement électronique
- ii. Activités d'impression et de livraison de papier

Nous détaillons ci-dessous les trois indicateurs clés de performance qui montrent la part de nos activités éligibles et non éligibles dans nos recettes, nos dépenses d'investissement (Capex) et le champ limité des dépenses opérationnelles (Opex), comme l'exige la législation de l'UE.

L'évaluation des activités économiques éligibles et le calcul des Indicateurs Clés de Performance (ICPs) de Unifiedpost sont basés sur notre meilleure interprétation des textes de la Taxonomie européenne.

ICPs des activités éligibles à la taxonomie européenne

Après avoir pris en compte la loi déléguée sur le climat et ses amendements publiés en 2023, Unifiedpost Group a réévalué ses activités éligibles sur la base des six objectifs environnementaux susmentionnés.

Milliers d'euros, sauf pour le %	2023 (*)			2024		
	Chiffre d'affaires	Capex	Opex (**)	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
Traitement des données, hébergement et activités connexes	46 927	15 990	8 372	43 289	11 480	5 665
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	-	792	-	-	1 070	-
Total	94 169	26 192	10 404	83 550	22 637	6 517
%	49,8%	64,1%	80,5%	51,8%	55,4%	86,9%
Total eligible	49,8%	64,1%	80,5%	51,8%	55,4%	86,9%
Total non-eligible	50,2%	35,9%	19,5%	48,2%	44,6%	13,1%

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour refléter le retraitement des profits et pertes liés aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, comme expliqué dans nos États financiers consolidés.

(**) Les chiffres comparatifs de 2023 concernant l'Opex ont été retraités pour refléter la définition d'Opex telle qu'elle figure à l'article 1.1.3.1 de l'annexe I de l'Acte délégué du règlement sur la taxonomie de l'UE, comme expliqué ci-dessous. Les dépenses de R&D non capitalisées ont été incluses dans l'Opex.

Définition des ICP et de la méthodologie de l'activité éligible à la Taxonomie européenne pour les exercices 2023 - 2024

La part des activités éligibles sur les revenus, Capex et Opex est calculée en divisant respectivement les revenus, Capex et Opex associés à l'activité éligible de Unifiedpost (le numérateur), par le chiffre d'affaires total, Capex et Opex de Unifiedpost (le dénominateur).

Unifiedpost avait défini l'**activité éligible** comme correspondant au cash generating unit (CGU) Digital Document Processing.

- Un **CGU** est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs.
- **L'unité centrale de traitement des documents numériques** (CGU_DDP) regroupe toutes les activités de traitement des documents numériques pour les PME et les grandes entreprises, couvrant les flux de documents entrants et sortants.

Pour l'activité 6.5 « Transport par motos, voitures particulières et véhicules commerciaux légers », l'activité éligible se réfère à la flotte verte de Unifiedpost.

Les ICP sont déterminés sur la base des données financières utilisées pour la préparation des États financiers consolidés de Unifiedpost, établis conformément aux normes comptables internationales IFRS, et excluant l'impact des activités abandonnées comme expliqué dans les États financiers consolidés :

- **Le chiffre d'affaires:** le dénominateur correspond au revenu consolidé tel qu'il est présenté dans le compte de résultat consolidé, y compris les revenus des services de communication numériques et traditionnels ainsi que les revenus récurrents et non récurrents (voir chapitre États financiers

consolidés, note [5.7.1](#)). Le chiffre d'affaires éligible de l'activité 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » (le numérateur) correspond au chiffre d'affaires du CGU_DDP.

- **Les dépenses d'investissement (Capex):** le dénominateur correspond à toutes les acquisitions d'actifs incorporels (voir chapitre États financiers consolidés, note [5.13](#)) ainsi qu'aux actifs corporels (voir chapitre États financiers consolidés, note [5.14](#)), mais aussi à tous les acquisitions à la flotte de Unifiedpost (voir chapitre États financiers consolidés, note [5.15](#)). Le Capex éligible (le numérateur) de l'activité 6.5 « Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers » correspond aux additions à la flotte verte de Unifiedpost, et le Capex éligible de l'activité 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » correspond aux additions au immobilisations incorporelles liées au CGU_DDP (voir chapitre États financiers consolidés, note [5.27.1](#)).
- **L'Opex:** le dénominateur couvre les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, à la location à court terme, à l'entretien et à la répartition, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles par l'entreprise ou le tiers auquel les activités sont sous-traitées et qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement continue et efficace de ces actifs. Pour Unifiedpost, cela correspond à ses coûts de logement et d'installations, ainsi qu'à ses dépenses de R&D non capitalisées. L'Opex éligible de l'activité 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » (le numérateur) correspond aux dépenses de R&D non capitalisées ainsi qu'aux coûts de logement et d'installations dans CGU_DDP.

Comparaison des exercices 2023 (retraité pour exclure l'impact des activités abandonnées) et 2024

L'évolution des indicateurs de performance clés de l'activité éligible peut être expliquée comme suit :

- **Chiffre d'affaires :** des informations détaillées sur la diminution du chiffre d'affaires figurent au chapitre États financiers consolidés, note [5.7.1](#).
- **Le Capex** diminue par rapport à 2023 en raison de (i) la focalisation restante du Groupe sur ses produits globaux, qui est liée pour CGU_DDP à la capitalisation du développement propre sur les services de plateforme, et (ii) l'acquisition supplémentaire du logiciel "Valitax" pour un montant de 5,0 millions d'euros en 2023 (voir chapitre États financiers consolidés, note [5.13](#)). Les ajouts à la flotte verte de Unifiedpost ont augmenté de 52% en 2023 vers 90% en 2024 de la capitalisation totale des véhicules.
- **Opex :** conformément à la diminution du chiffre d'affaires en tant qu'ICP, l'Opex en tant qu'ICP a également diminué pour l'activité éligible de Unifiedpost.

Processus d'alignement des activités de Unifiedpost Group pour 2024

Nous alignons nos pratiques sur la taxonomie de l'UE, considérée comme un cadre essentiel pour la définition et la promotion d'activités économiques durables. Bien que nous ayons progressé dans l'évaluation de notre éligibilité et de notre alignement, nous reconnaissons que le respect des garanties minimales de la taxonomie constitue une première étape cruciale. Comme nous ne sommes pas encore totalement alignés, nous travaillons activement à répondre aux exigences. Par conséquent, les trois ICP

représentant les activités de Unifiedpost alignées sur la taxonomie de l'UE pour l'exercice 2024 sont à nouveau fixés de manière prudente à 0 %.

En 2024, nous nous sommes principalement concentrés sur la préparation de la conformité avec la CSRD, car nous sommes parmi les premières entreprises tenues de respecter ses normes. En outre, la réponse aux cadres de reporting orientés vers les investisseurs, tels que Ecovadis, a exigé des ressources et une attention considérables. À la fin de l'été 2024, nous avons dû recruter un nouveau gestionnaire ESG, que nous avons trouvé au sein de notre propre personnel. Sa détermination et sa vision ont joué un rôle déterminant dans la professionnalisation et la création d'une équipe de projet dédiée.

Nous restons déterminés à faire progresser notre alignement et continuerons à renforcer nos processus en conséquence.

				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (critères 'DNSH')									
Activités économiques (1)	Code (2)	Chiffre d'affaires absolu (3)	Part du chiffre d'affaires (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation du changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation du changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garantis minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie (A.1) ou éligible à la Taxonomie (A.2) année N-1 (18)**	Catégorie activité habilitante (20)	Catégorie activité transitoire (21)
		EUR	%	Y;N; N/EL(2)	Y;N; N/EL	Y;N; N/EL	Y;N; N/EL	Y;N; N/EL	Y;N; N/EL	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	E	T	
A. Activités éligibles à la Taxonomie																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
/																	0%		
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	0%	0%
Dont habilitantes		-	-	-	=	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	E	0%
Dont transitoires		-	-	-	=	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%		T
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)				EL; N/EL(3)	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL										
Traitements des données, hébergement et activités connexes	CCM(1) 8.1	43.289.489,00	51,8%	EL	-	-	-	-	-								49,8%		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM(1) 6.5	0,00	0,0%														0,0%		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)		43.289.489,00	51,8%	-	-	-	-	-	-								49,8%		
Total (A.1+A.2)		43.289.489,00	51,8%	-	-	-	-	-	-								49,8%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie		40.260.494,00	48,2%																
Total (A+B)		83.549.983,00	100%																

(1) Le code est l'abréviation de l'objectif pertinent auquel l'activité économique est susceptible d'apporter une contribution substantielle (par exemple : CCM - atténuation du changement climatique) plus le numéro de section de l'activité dans l'annexe de l'UE au règlement relatif à la taxonomie.

(2) Y - Oui, alignment de la taxonomie sur l'objectif environnemental concerné ; N - Non, activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur l'objectif environnemental concerné ; N/EL - non éligible, activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif environnemental concerné.

(3) EL - activité éligible à la taxonomie ; N/EL - activité non éligible à la taxonomie

Activités économiques (1)	Code (2)	Capex (3)	Part des Capex (4)	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (critères 'DNSH')						Part des Capex alignée sur la Taxonomie (A,1) ou éligible à la Taxonomie (A,2) année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (20)	Catégorie activité transitoire (21)			
				Atténuation du changement climatique		Adaptation du changement climatique		Eau (7)	Pollut. (8)	Economie circulaire (9)	Biodiv. (10)	Atténuation du changement climatique		Adaptation du changement climatique		Eau (13)	Pollut. (14)	Economie circulaire (15)	Biodiv. (16)	Garanties minimales (17)	
				Y/N; N/EL(2)	Y/N; N/EL	Y/N; N/EL	Y/N; N/EL	Y/N; N/EL	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%					
A. Activités éligibles à la Taxonomie																					
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																					
N/A				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A,1)				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	0%	0%		
Dont habitantes				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	E			
dont territoriales				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%		T		
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)				EL; N/EL(3)	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL					
Traitement des données, hébergement et activités connexes (CapEx A)	CCM 8.1	11.479.94 6,00	50,7%	EL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61,0%				
Transport by motorbikes, passenger cars and light commercial vehicles (Capex A)	CCM 6.5	1.069.813 ,37	4,7%	EL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0%				
CapEx des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A,2)		12.549.7 59,37	55,4%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64,1%				
Total (A.1+A.2)		12.549.7 59,37	55,4%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64,1%				
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
Capex des activités non éligibles à la Taxonomie		10.087.2 53,26	44,6%																		
Total (A+B)		22.637.0 12,63	100%																		

(1) Le code est l'abréviation de l'objectif pertinent auquel l'activité économique est susceptible d'apporter une contribution substantielle (par exemple : CCM - atténuation du changement climatique) plus le numéro de section de l'activité dans l'annexe de l'UE au règlement relatif à la Taxonomie.

(2) Y - Oui, alignement de la Taxonomie sur l'objectif environnemental concerné ; N - Non, activité éligible à la Taxonomie mais non alignée sur l'objectif environnemental concerné ; N/EL - non éligible, activité non éligible à la Taxonomie pour l'objectif environnemental concerné.

(3) EL - activité éligible à la taxonomie ; N/EL - activité non éligible à la Taxonomie

Activités économiques (1)	Code (2)	Opex (3)	Part des Opex (4)	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important (critères 'DNSH')								Garanties minimales (17)	Part des Opex alignée sur la Taxonomie (A,1) ou éligible à la Taxonomie (A,2) annnée N-1 (18)	Catégorie d'activité habilitante (20)	Catégorie d'activité transitoire (21)							
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation du changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation du changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)															
				Y/N; N/EL(2)	Y/N; N/EL	Y/N; N/EL	Y/N; N/EL	Y/N; N/EL	Y/N; N/EL	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N															
A. Activités éligibles à la Taxonomie																														
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																														
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A,1)				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Dont habilitantes				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	E							
Dont transitaires				-	#VALUE!	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	T							
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)				EL; N/EL(3)	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL																					
Traitements des données, hébergement et activités connexes (CapEx A) (OpEx A)	CCM 8.1	5.665.044,80	86,9%	EL																			80,5%							
Transport by motorbikes, passenger cars and light commercial vehicles (Capex A)	CCM 6.5	0,00	0,0%																				0,0%							
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A,2)		5.665.044,80	86,9%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	80,5%							
Total (A,1+A,2)		5.665.044,80	86,9%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	80,5%							
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																														
OpEx des activités non éligibles à la Taxonomie		852.047,11	13,1%																											
Total (A+B)		6.517.091,91	100%																											

(1) Le code est l'abréviation de l'objectif pertinent auquel l'activité économique est susceptible d'apporter une contribution substantielle (par exemple : CCM - atténuation du changement climatique) plus le numéro de section de l'activité dans l'annexe de l'UE au règlement relatif à la taxonomie.

(2) Y - Oui, alignement de la taxonomie sur l'objectif environnemental concerné ; N - Non, activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur l'objectif environnemental concerné ; N/EL - non éligible, activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif environnemental concerné.

(3) EL - activité éligible à la taxonomie ; N/EL - activité non éligible à la taxonomie

Appendix 2 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile**Activités liées à l'énergie nucléaire**

- 1 L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible. NON
- 2 L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles. NON
- 3 L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté. NON

Activités liées au gaz fossile

- 4 L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. NON
- 5 L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. NON
- 6 L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux. NON

Annexe XII - Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)

Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
Total ICP applicable	0	0	0	0	0	0

Annexe XII - Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)**Activités économiques**

Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)

	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%

Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable

0	0	0	0	0	0
---	---	---	---	---	---

Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable

0	0	0	0	0	0
---	---	---	---	---	---

Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable

0	0	0	0	0	0
---	---	---	---	---	---

Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable

0	0	0	0	0	0
---	---	---	---	---	---

Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable

0	0	0	0	0	0
---	---	---	---	---	---

Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable

0	0	0	0	0	0
---	---	---	---	---	---

Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable

0	0	0	0	0	0
---	---	---	---	---	---

Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable

0	0	0	0	0	0
---	---	---	---	---	---

Annexe XII - Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci

Activités économiques

Amount and proportion (the information is to be presented in monetary amounts and as percentages)

	CCM + CCA	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		
		Montant	%	Montant	%	Montant
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
Montant et proportion des autres activités économiques éligible à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
Montant total et proportion totale des activités économiques éligible à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0

Annexe XII - Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Activités économiques	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0
Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0
Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	0	0

Les facteurs sociaux

S1 Personnel de l'entreprise	Page		Page
S1 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	90	S1-9 Répartition des seces dans le management et le management supérieur	104
S1 SBM-3 Personnel de l'entreprise IRO	88	S1-10 Salaires adéquats	105
S1-1 Politiques relatives au personnel de l'entreprise	91	S1-11 Protection sociale	105
S1-2 S'engager avec notre personnel	94	S1-12 Personnes handicapées	106
S1-3 Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	95	S1-13 Formation et développement des compétences	106
S1-4 Gérer les conséquences sur notre personnel	95	S1-14 Santé et sécurité	106
S1-5 Objectifs	98	S1-15 Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	107
S1-6 Caractéristiques du personnel de l'entreprise	99	S1-16 Équité salariale	107
S1-7 Indépendants et contractants	103	S1-17 Impacts de discrimination signalés et plaintes déposées	108
S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social	103		

S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	Page	S4 Consommateurs et utilisateurs finals	Page
S2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	109	S4 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	115
S2 SBM-3 Travailleurs de la chaîne de valeur IROs	109	S4 SBM-3 Consommateurs et utilisateurs finals IROs	115
S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	111	S4-1 Politiques	116
S2-2 Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur concernant les impacts	113	S4-2 S'engager auprès des consommateurs et des utilisateurs finals	118
S2-3 Procédures pour remédier aux impacts et canaux pour faire part de ses préoccupations	113	S4-3 Procédures pour remédier aux impacts et canaux pour faire part de ses préoccupations	118
S2-4 Gestion de l'impact sur les travailleurs de la chaîne de valeur	114	S4-4 Gestion des impacts sur les consommateurs et les utilisateurs finals	119
S2-5 Objectifs	114	S4-5 Objectifs	122

Les références à des exigences de divulgation spécifiques situées en dehors des déclarations de durabilité sont marquées de manière appropriée, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

S1 - Personnel de l'entreprise

S1 SBM-3 Personnel de l'entreprise IRO

Lien avec la stratégie et le modèle d'entreprise de Unifiedpost Group

L'analyse de double matérialité (DMA) a identifié plusieurs impacts réels et potentiels sur les effectifs de Unifiedpost. Ces impacts sont liés à la stratégie et au modèle d'entreprise.

- **Sécurité d'emploi et conditions de travail** : Les travailleurs non-salariés, y compris les contractants et les employés temporaires, connaissent une sécurité d'emploi moindre, ce qui peut entraîner une augmentation du niveau de stress, une baisse des performances et des problèmes de santé mentale.
- **Temps de travail et bien-être** : Des ressources limitées peuvent contribuer à un nombre excessif d'heures de travail, ce qui affecte la fatigue, le stress et le bien-être général des employés.
- **Salaires équitables et stabilité économique** : Unifiedpost opère dans le monde entier, y compris dans des pays où la réglementation salariale est moins stricte (par exemple, les employés au Vietnam peuvent recevoir des salaires plus bas, ce qui a un impact sur leur standard de vie et leur moral au travail).
- **Dialogue social et représentation des travailleurs** : Une liberté d'association et une négociation collective insuffisantes peuvent entraîner une baisse de l'engagement des employés, des conflits sur le lieu de travail et des risques pour la réputation.
- **Diversité, équité et inclusion** : Unifiedpost promeut l'égalité des sexes, l'égalité salariale et des pratiques d'emploi inclusives. Garantir l'égalité des chances améliore la satisfaction du personnel et contribue à une image positive de l'entreprise.

L'aperçu de la manière dont ces éléments influencent et adaptent la stratégie de Unifiedpost Group, ainsi que les objectifs et les actions sont spécifiquement décrits ci-dessous dans les notes [SBM-2](#), [S1-1](#), [S1-4](#) et [S1-5](#).

Portée de l'analyse d'impact sur le personnel

L'évaluation a été menée sur les employés et les non-employés qui sont matériellement impactés par les opérations et la chaîne de valeur de Unifiedpost Group.

- **Types de travailleurs concernés** : Les salariés, les travailleurs indépendants et les personnes mises à disposition par des entreprises tierces sont pris en compte dans l'évaluation de la matérialité.
- **Impacts négatifs :**
 - **Risques systémiques** : Des salaires plus bas et la limitation des négociations collectives peuvent avoir un impact sur les employés dans plusieurs régions.
 - **Incidents individuels** : Les problèmes de santé et de sécurité, en particulier dans les environnements opérationnels et techniques, peuvent avoir des répercussions négatives localisées.

- **Impacts positifs :**

- **Des conditions de travail flexibles** : Contribuent à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ce qui profite particulièrement aux parents qui travaillent et aux employés qui s'occupent de membres de leur famille.
- **Formation et développement des compétences** : Les activités de formation des employés favorisent l'adaptabilité de la main-d'œuvre, améliorent la satisfaction au travail et la compétitivité sur le marché.
- **Diversité et inclusion** : Favoriser un environnement de travail inclusif permet d'améliorer l'innovation, la collaboration et l'engagement général des employés.

Risques et opportunités importants

Unifiedpost est confronté à plusieurs risques et opportunités importants liés à son personnel :

- **Risques :**

- **Droits du travail et conformité** : Le non-respect des normes du travail peut nuire à la réputation et entraîner des sanctions réglementaires.
- **Santé et sécurité** : Les risques professionnels liés aux fonctions techniques et opérationnelles dans le secteur des services traditionnels posent des problèmes pour le bien-être des employés. La santé mentale est un sujet qui retient davantage l'attention des employés de bureau.
- **Confidentialité et sécurité des données** : le traitement des données sensibles des employés nécessite des mesures de cybersécurité rigoureuses pour éviter les violations.

- **Opportunités :**

- **Transition vers le développement durable et impact sur la main-d'œuvre** : Au fur et à mesure que Unifiedpost met en œuvre des opérations plus écologiques, des initiatives de requalification et d'amélioration des compétences pourraient créer de nouvelles opportunités d'emploi.
- **Recrutement inclusif et développement de la main-d'œuvre** : L'augmentation de la diversité au sein de la main-d'œuvre renforce la culture d'entreprise et le potentiel d'innovation.

Les stratégies spécifiques de gestion des risques et les plans d'adaptation du personnel de l'entreprise sont présentés dans les notes [S1-1](#) et [S1-4](#).

Droits de l'homme et éthique du travail

- **Groupes de travailleurs vulnérables :**

- **Les jeunes travailleurs** : Peuvent être confrontés à des risques plus élevés liés à la sécurité sur le lieu de travail et à la progression de carrière. Unifiedpost n'emploie pas de travailleurs en dessous de l'âge minimum légal d'admission à l'emploi, qui est contrôlé lors du processus d'intégration.

- **Les femmes salariées** : Les disparités fondées sur le sexe, si elles ne sont pas traitées, pourraient avoir un impact sur la fidélisation des employés et la parité sur le lieu de travail. Nous avons fixé des objectifs et créé un plan d'action sur la manière de traiter ces questions.
 - **Les travailleurs migrants** : Dans les régions où les marchés du travail sont moins réglementés, les travailleurs migrants peuvent être exposés à des pratiques déloyales en matière d'emploi.
- **Risques liés aux droits du travail** :
 - **Travail forcé ou obligatoire** : Aucun risque significatif n'a été identifié dans le cadre de nos activités actuelles, mais un suivi permanent est nécessaire.
 - **Travail des enfants** : Aucun cas n'a été signalé, mais il convient de continuer à faire preuve de vigilance dans la surveillance de la chaîne d'approvisionnement.

Conclusion et prochaines étapes

L'évaluation souligne l'importance d'un contrôle et d'une adaptation continu des stratégies de main-d'œuvre de Unifiedpost Group. Les engagements futurs devraient se concentrer sur :

- Renforcer les pratiques d'emploi équitables et les politiques salariales
- Améliorer le bien-être au travail et les mesures de sécurité
- Développer les initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion
- Traiter les transitions de la main-d'œuvre liées aux objectifs de développement durable

Pour garantir une transparence totale, il convient d'intégrer des informations supplémentaires sur les politiques de l'entreprise et les mesures d'amélioration de la main-d'œuvre en cours.

S1 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Soutenir la stratégie ESG de Unifiedpost

Depuis plus de deux décennies, le dévouement et le talent de nos employés ont alimenté la croissance et le succès de Unifiedpost. Consciente de leur rôle essentiel, notre direction encourage activement un dialogue ouvert avec les employés, en veillant à ce que leurs points de vue façonnent des initiatives cruciales et guident l'adoption de documents clés.

Lors de l'élaboration de notre feuille de route ESG, nous avons activement impliqué nos employés par des réunions et des entretiens avec des représentants afin de nous assurer que nos objectifs stratégiques sont en phase avec les idées des personnes chargées de leur mise en œuvre.

Comme le souligne le chapitre "Agir avec intégrité pour votre entreprise" de notre code de conduite, les employés sont encouragés à faire part de leurs commentaires sur les conditions de travail et les initiatives. Leurs intérêts sont représentés par des organes élus, tandis que la communication est favorisée par de multiples canaux, notamment les mises à jour du CEO, les réunions nationales locales et les assemblées générales des équipes fonctionnelles, les flux d'informations du Human Resource Information System (HRIS)

et les affiches. Notre flux d'informations suit une approche structurée et transparente du haut vers le bas, du Conseil d'administration aux responsables locaux et aux employés.

En 2024, nous avons réalisé une évaluation complète de la **vigilance raisonnable en matière de droits de l'homme**, renforçant ainsi notre engagement en faveur d'opérations éthiques et du respect des droits de l'homme. Ce document, aligné sur des cadres mondialement reconnus tels que les principes directeurs de l'OCDE, les principes directeurs des Nations unies, les conventions de l'OIT et les valeurs de notre entreprise, évalue l'impact potentiel de notre entreprise sur les droits de l'homme. L'évaluation a permis d'identifier des domaines spécifiques au sein de nos activités et de notre chaîne de valeur susceptibles d'avoir des répercussions positives ou négatives, potentielles ou réelles, sur les droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les risques encourus par les groupes vulnérables.

Parmi les principaux risques identifiés figurent les questions relatives aux droits du travail, les préoccupations en matière de confidentialité des données et les défis liés à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne les salaires, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la diversité, la santé et la sécurité. Pour y faire face, nous avons mis en œuvre des stratégies d'atténuation telles que des modalités de travail flexibles, un code de conduite des fournisseurs et des systèmes de contrôle réguliers. Ces actions reflètent notre engagement à intégrer les considérations relatives aux droits de l'homme dans nos activités commerciales.

Lors de l'évaluation des impacts importants, nous tenons compte à la fois de notre personnel interne, qui est principalement basé au bureau, et de nos sous-traitants directs. Dans la section [S1-4](#), nous fournissons des détails sur les impacts négatifs et positifs importants et sur leur nature.

Grâce à notre évaluation de la double matérialité, nous avons identifié à la fois les impacts systémiques sur notre propre main-d'œuvre et les impacts liés aux incidents. En ce qui concerne le travail forcé ou le travail des enfants, aucune opération ou zone géographique n'a été identifiée comme étant à risque. Des mesures telles que la répartition de notre main-d'œuvre de développement clé sur trois sites et le maintien d'un bon équilibre entre les sous-traitants et nos propres employés contribuent à atténuer les risques.

S1-1 Politiques relatives au personnel de l'entreprise

En 2024, nous avons procédé à un examen complet de nos politiques de ressources humaines existantes afin d'adopter les principes des principaux cadres internationaux (tels que les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) affectant les droits de l'homme et les lignes directrices liées au travail.

Nos politiques s'appliquent à toutes les entités juridiques et filiales de Unifiedpost, ainsi qu'à tous les employés et au personnel sous contrat travaillant sur nos sites. Le responsable de la fonction la plus élevée est chargé de la supervision et de la mise en œuvre de la politique de son secteur. Les politiques sont publiées sur notre disque commun, accessible à tous les utilisateurs internes. Nous informons les employés des modifications apportées ou de la publication de nouvelles politiques par le biais d'annonces. Le cas échéant, les politiques sont également publiées sur le site web de l'entreprise.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la transparence et de l'accessibilité, ces politiques sont présentées aux nouveaux employés et contractants au cours de leur processus d'intégration. Le contenu de nos politiques est renforcé par la formation d'accueil des nouveaux employés. Cette formation met l'accent sur l'engagement de Unifiedpost à favoriser un environnement de diversité et d'inclusion, ainsi qu'à respecter les principes des droits de l'homme. Nous contrôlons les politiques en nous assurant qu'elles sont mises en œuvre comme prévu et qu'elles sont alignées sur les buts et objectifs de Unifiedpost en matière de développement durable, ainsi que sur la conformité aux exigences légales et aux normes de l'industrie. Nous évaluons l'efficacité des politiques en suivant les indicateurs de durabilité. Les résultats sont documentés et communiqués de manière transparente conformément aux exigences.

En 2024, nous avons mis à jour et réédité la politique du groupe en matière de droits de l'homme, applicable à tous les employés et parties prenantes, en définissant les droits de l'homme liés au travail et en insistant sur la tolérance zéro pour les violations. Nous avons précisé comment les violations pouvaient être traitées par le biais de canaux de signalement et avons mis en place une nouvelle formation sur les droits de l'homme. Cette formation a été lancée en 2024 et fera partie de la série de formations d'initiation à partir de 2025. Dans les pays soumis à des exigences légales spécifiques, nous avons désigné et formé des "personnes de confiance" chargées de traiter efficacement les griefs des employés.

En outre, nous avons organisé et tenu via notre outil Learning Management System (LMS) une semaine de sensibilisation sociale en novembre 2024. Au cours de cette semaine de sensibilisation, nous avons recruté des membres parmi nos collègues pour former un comité sur la diversité et l'inclusion.

Comme indiqué dans nos politiques en matière de droits de l'homme et de lancement d'alerte, les personnes souhaitant obtenir réparation sont encouragées à explorer en premier lieu les voies de résolution internes. Il s'agit notamment de consulter leurs supérieurs, le département des ressources humaines ou, le cas échéant, la personne de confiance désignée. En outre, les préoccupations ou les violations peuvent être signalées par le biais du mécanisme de traitement des alertes de Unifiedpost. Nos collègues sont également informés de l'existence de canaux de signalement externes.

Chaque cas signalé fait l'objet d'un examen approfondi et des mesures appropriées sont prises. Dans les cas nécessitant une réparation, nous attendons de la partie responsable qu'elle présente des excuses et, si possible, qu'elle fournit une compensation financière ou non financière, y compris le rétablissement de l'état antérieur. Le contrevenant peut également faire l'objet de mesures disciplinaires ou punitives. En outre, après chaque incident, nous réévaluons nos politiques afin d'éviter que de tels événements ne se reproduisent à l'avenir.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu de nos principales politiques en matière d'ESG :

- **La politique des droits de l'homme** traite explicitement de l'interdiction et du contrôle strict de la traite des êtres humains, du travail précaire, du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants. Le responsable mondial des ressources humaines supervise la mise en œuvre de cette politique, dont le suivi est assuré par des canaux d'information et des enquêtes auprès des employés.
- Notre **politique de santé et de sécurité** se concentre sur les mesures de prévention des accidents sur le lieu de travail. Les directeurs de sites locaux sont responsables de la mise en œuvre du cadre général de la politique et du respect des exigences réglementaires locales. En outre, lorsque la

réglementation locale ne l'exigeait pas, nous avons mis en place en 2024 une formation obligatoire en matière d'environnement, de santé et de sécurité pour tous les nouveaux employés.

- Notre **politique révisée de lutte contre la discrimination et le harcèlement** souligne notre engagement à favoriser un lieu de travail inclusif et diversifié où tous les employés et les parties prenantes ont des chances égales de développement professionnel. La discrimination fondée sur l'origine raciale et ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, l'opinion politique, le statut de représentant des travailleurs, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, ou d'autres formes de discrimination couvertes par la réglementation de l'Union et le droit national, sont explicitement interdites. Nous décrivons la manière dont les violations de la politique doivent être signalées et soulignons spécifiquement les attentes à l'égard des superviseurs. La responsabilité de cette politique incombe au responsable mondial des ressources humaines, mais nous soulignons également la responsabilité de chacun dans la prévention ou, le cas échéant, la lutte contre la discrimination et le harcèlement.
Suite à cela, nous avons conçu et mis en œuvre une semaine de sensibilisation ESG en 2024, attirant l'attention sur les principaux engagements de la politique, soulignant l'engagement de Unifiedpost et la tolérance zéro à l'égard de la discrimination et du harcèlement et fournissant des conseils spécifiques à nos employés sur la façon de traiter les incidents, en les renvoyant aux canaux de signalement applicables.
- La politique de recrutement** révisée met l'accent sur un processus de sélection exempt de discrimination et définit des attentes claires à l'égard des recruteurs et des responsables de l'embauche afin qu'ils les respectent. Le responsable de cette politique est le directeur des ressources humaines.
- Conformément à notre engagement en faveur d'un approvisionnement éthique et responsable, nous avons introduit un **code de conduite des fournisseurs**, un cadre qui définit des attentes claires pour tous les fournisseurs et partenaires. Ce document est publié en externe et préparé dans le respect de la Charte internationale des droits de l'homme, des principes de l'OIT et des lignes directrices de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises. En accord avec ces documents, Unifiedpost interdit explicitement le trafic d'êtres humains et l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants, et nous contrôlons le ratio de contrats à court terme ou à durée limitée, ainsi que le nombre de travailleurs employés via des tiers. Un résumé détaillé de notre Code de conduite des fournisseurs est présenté dans le chapitre [S2 - les travailleurs dans la chaîne](#) de valeur de notre Rapport de développement durable.
- En 2024, Unifiedpost a mené une évaluation complète de la **vigilance raisonnable en matière de droits de l'homme** afin de maintenir son engagement en faveur d'opérations éthiques et du respect des droits de l'homme. Cet examen, qui suit des cadres tels que les principes directeurs de l'OCDE, les principes directeurs de l'ONU et les conventions de l'OIT, examine les impacts potentiels de l'entreprise sur les droits de l'homme à travers sa chaîne de valeur, en abordant en particulier les risques pour les groupes vulnérables. Au cours de l'évaluation, nous avons examiné les impacts causés à nos propres employés et aux non-employés, tels que nos sous-traitants directs et les travailleurs de la chaîne de valeur (qui sont des employés de nos fournisseurs ou de nos clients).

Les principaux risques identifiés concernent les droits du travail, la confidentialité des données et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, en particulier les salaires, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la diversité, la santé et la sécurité. Nous avons mis en œuvre des stratégies d'atténuation, telles que des modalités de travail flexibles, un code de conduite des fournisseurs et des systèmes de contrôle réguliers. Ces actions reflètent notre engagement à intégrer les considérations relatives aux droits de l'homme dans nos activités commerciales. En raison de la nature de nos activités et des lieux où nous sommes présents, l'évaluation n'a pas identifié de risque significatif d'incidents liés au travail des enfants. D'autres actions concernant l'interdiction de l'emploi des jeunes sont décrites dans les sections [S1-1](#), [S1-4](#) et [S1-5](#).

S1-2 Processus d'engagement avec le propre personnel et les représentants des travailleurs au sujet des impacts

Chez Unifiedpost, nous mettons l'accent sur la promotion de relations de travail positives et sur la garantie que les droits et les besoins de nos employés sont bien pris en compte. En plus des exigences de publication, nous présenterons le pourcentage de notre personnel qui est couvert par une convention collective (CBA). Ce type d'accord est conçu pour protéger les droits et les intérêts de nos employés et contribuer à un lieu de travail harmonieux et productif.

Lorsque des conseils de travailleurs ou des syndicats sont en activité, nous organisons des réunions mensuelles régulières avec les représentants de ces organisations et nous assurons le suivi des actions et des questions convenues. Du côté de Unifiedpost, le CEO et le directeur des ressources humaines sont profondément impliqués dans la coopération avec les organes de représentation des travailleurs.

Pour les employés qui ne sont pas couverts par des conventions collectives, l'entreprise adopte une approche diligente pour déterminer leurs conditions de travail et d'emploi. Cette détermination est faite conformément aux exigences légales, aux pratiques locales et régionales, aux normes de santé et de sécurité au travail afin de garantir des conditions de travail sûres et ergonomiques, ainsi qu'au code de conduite de l'entreprise.

Pour évaluer l'engagement de nos employés et de nos sous-traitants directs, nous menons chaque année une enquête, organisée et réalisée par l'équipe des ressources humaines. Depuis six années consécutives, nous évaluons le bien-être, l'engagement et la satisfaction de nos employés. Notre taux de participation global a toujours été supérieur à 80 %, ce qui nous permet d'avoir un aperçu réaliste de l'opinion de notre personnel sur la relation entre leur travail, le leadership et d'autres aspects. Nous communiquons les résultats à nos employés lors de réunions locales et des plans d'action sont préparés pour assurer le suivi des sujets identifiés.

Nos résultats globaux montrent un indice de satisfaction élevé, proche de 80 sur une échelle de 100. Les principaux points forts mis en évidence dans les enquêtes sont l'autonomie et la clarté associées aux rôles des employés au travail ("J'ai l'autonomie nécessaire pour organiser mon travail" et "Je sais ce que l'on attend de moi au travail"). En outre, nos employés expriment un fort sentiment d'appartenance à leur équipe en répondant à l'affirmation "Mon équipe se préoccupe de mon bien-être". Ces aspects figurent régulièrement parmi les trois premières réponses depuis plusieurs années.

Comme l'explique la section [S1-1](#), nous avons également procédé à une évaluation de vigilance raisonnable en matière de droits de l'homme en identifiant des activités opérationnelles spécifiques susceptibles d'avoir un impact sur les droits de l'homme.

Afin de promouvoir la transparence et l'engagement, nous avons mis en place des entretiens réguliers avec le CEO. Ces sessions trimestrielles, ouvertes à tous les employés et aux sous-traitants basés sur les sites, donnent un aperçu des performances de l'entreprise et de ses futurs plans stratégiques.

S1-3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

Nous utilisons divers canaux de signalement pour remédier aux effets négatifs sur notre propre personnel. Comme indiqué dans nos politiques, nous conseillons à toute personne signalant une pratique inappropriée ou subissant des conséquences négatives de demander d'abord conseil en interne, en contactant ses supérieurs ou le service des ressources humaines (ou la personne de confiance, le cas échéant).

Nous offrons également la possibilité de signaler des préoccupations ou des violations via des mécanismes de traitement des plaintes de Unifiedpost. L'option et la disponibilité de canaux de signalement externes sont également disponibles. Tous les nouveaux collègues reçoivent des informations sur la politique de lancement d'alerte de l'entreprise au cours de la période d'orientation, y compris sur les canaux à leur disposition, et nous publions régulièrement des annonces pour veiller à ce que la sensibilisation aux outils reste constante.

Au-delà des canaux de signalement opérationnels, les membres de l'équipe des ressources humaines et les responsables locaux sont accessibles aux représentants des travailleurs, qui peuvent également faire remonter les problèmes à l'équipe de direction. Dans le cadre de notre semaine de sensibilisation sociale 2024, nous avons introduit un nouveau thème de formation sur la manière de réagir à la discrimination et au harcèlement. Ce module comprend des conseils spécifiques sur l'utilisation des canaux de signalement disponibles. Des bulletins d'information et des annonces régulières garantissent que notre personnel est toujours informé de ses droits et de ses responsabilités en matière de lancement d'alerte.

S1-4 Actions concernant les incidences importantes sur les effectifs de l'entreprise, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Les résultats de l'évaluation de la double matérialité, achevée en 2024, ont été discutés au sein du Comité ESG et finalement approuvés par notre Conseil d'administration en décembre 2024.

Au cours de cette évaluation, nous avons identifié à la fois des impacts systémiques sur notre propre main-d'œuvre et des impacts liés à des incidents spécifiques.

Évaluation de la double matérialité : gestion des impacts, risques et opportunités liés à la main-d'œuvre

Cette évaluation contribue à l'élaboration de notre stratégie visant à atténuer les impacts négatifs, à améliorer les résultats positifs et à garantir la conformité avec les réglementations en constante évolution, y

compris la transition vers des activités plus écologiques et neutres sur le plan climatique. Nous assurons régulièrement le suivi de nos plans d'action lors des réunions du groupe de travail ESG Social et des réunions fonctionnelles RH.

Actions visant à remédier à l'impact sur la main-d'œuvre

Après avoir examiné les résultats de notre analyse de la double matérialité, nous avons mis en oeuvre des mesures globales pour atténuer les impacts négatifs et favoriser un environnement de travail positif au sein de notre personnel de l'entreprise :

- **Conditions de travail :**

- Proposer des modalités de travail flexibles pour favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, par exemple en autorisant jusqu'à 50 % du temps de travail à domicile.
- Garantir une rémunération équitable et remédier aux impacts négatifs réels des bas salaires dans certaines localisations en réalisant des évaluations salariales annuelles appropriées.
- Suivi régulier des incidents sur le lieu de travail et mise en œuvre de la formation obligatoire en matière de sécurité
- Afin de respecter notre engagement en faveur des droits des jeunes travailleurs et de l'interdiction du travail des enfants, nous n'employons pas de personnes âgées de moins de 18 ans, sauf dans le cadre de programmes d'apprentissage réglementés.

- **L'égalité de traitement :**

- Nous avons commencé à surveiller et à traiter les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, conformément à la directive européenne sur la transparence des rémunérations.
- Nous avons investi dans le développement du personnel en améliorant le système de classification des emplois et en lançant un système de gestion de l'apprentissage (LMS).
- Des initiatives en faveur de la diversité ont été prises, notamment l'amélioration de la politique de recrutement, la formation à la lutte contre la discrimination et à la sensibilisation à la diversité et la désignation d'un comité de la diversité et de l'inclusion des employés.

- **Vie privée et autres droits :**

- Des politiques globales en matière de confidentialité des données et une formation annuelle obligatoire pour garantir la confidentialité des employés.

Promouvoir les impacts positifs

Outre l'atténuation des risques, nous avons pris des initiatives pour favoriser un changement positif :

- Renforcer le dialogue social par des engagements réguliers avec les employés et les représentants des travailleurs. Les actions spécifiques liées à ce point sont énumérées au section [S1-2](#).

- Des programmes de sensibilisation pour favoriser une culture de l'inclusion et de la diversité. En 2024, nous avons lancé une semaine de sensibilisation sociale au cours de laquelle plusieurs sujets liés au développement durable ont été présentés.

Suivi de l'efficacité

L'efficacité de ces mesures fait l'objet d'un suivi systématique :

- Enquêtes régulières auprès des employés pour évaluer le bien-être de nos collègues
- Écart de rémunération entre les hommes et les femmes et autres rapports de rémunération pour évaluer les initiatives en matière d'égalité salariale
- Rapports d'incidents et audits de sécurité pour les mesures de santé sur le lieu de travail

Intégration à la gestion des risques

Notre processus de gestion des risques importants liés au personnel est intégré dans le cadre plus large de la gestion des risques. Cela garantit une approche proactive pour anticiper et relever les défis potentiels en matière de main-d'œuvre influencés par des développements externes, tels que des changements réglementaires ou des transitions environnementales.

Ressources allouées

Les ressources consacrées à la gestion de l'impact sur la main-d'œuvre comprennent des investissements dans des plates-formes de formation, des programmes de diversité et des protocoles de sécurité.

S1-5 Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités importants

Notre feuille de route ESG révisée fixe les objectifs et les indicateurs clés de performance suivants

Engagement ESG	Domaine ESG	Cible	ICP	Base de référence 2024
Assurer le bien-être et la diversité de la culture de nos employés	Améliorer l'attraction et la rétention des talents, en alignant les compétences des employés sur les besoins de Unifiedpost Group.	Rapport continu sur les chiffres de la diversité de Unifiedpost Group à tous les niveaux de l'entreprise (2022-2026). L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de diversité pour les employés. Rendre compte et s'engager à améliorer les chiffres de la diversité à tous les niveaux de l'entreprise.	S'efforcer de porter à 45 % la proportion de femmes parmi les employés Atteindre un ratio de 50/50% de candidats par poste à pourvoir Augmenter la diversité des sexes dans le taux d'encadrement à 30 % d'ici à 2030 Lancer un comité sur la diversité, la parité et l'inclusion (DE&I) qui représente l'entreprise et dont l'objectif est de générer au moins deux idées qui seront mises à l'essai en 2025.	39% 39% 27% N/A
		un suivi constant (et, le cas échéant, une analyse comparative du marché) de nos pratiques salariales afin de nous assurer que nous sommes compétitifs sur le marché. Contrôle permanent de nos pratiques salariales afin de garantir un salaire égal pour un travail égal.	Réduire l'écart de rémunération ajusté entre les hommes et les femmes à 5 % d'ici au troisième trimestre 2026 Mesurer la rémunération par rapport à des niveaux de salaires adéquats Procéder à une révision annuelle des salaires sur la base d'informations de référence du marché afin de garantir des salaires adéquats.	N/A 1/an, passé N/A
		Déploiement d'une feuille de route pour améliorer la communication et les opportunités de carrière au sein des entités de Unifiedpost Group	Enquête sur les réactions des employés : maintenir les résultats de la tendance sur trois ans Améliorer le NPS des employés pour qu'il soit égal à l'indice de référence fourni par la méthode de calcul du HRIS d'ici à 2026.	maintenu N/A
		Poursuivre le développement et la mise en œuvre de nos différents programmes de formation afin de garantir que nos employés et nos compétences en matière de leadership puissent adhérer aux normes fixées par notre entreprise (2026). Rendre compte de l'état d'avancement de ces programmes de formation.	Mise en place de 2 programmes de formation d'ici fin 2025 et d'un autre en 2026 : programme de formation à l'intégration et formation des gestionnaires de personnel. Mise en place de la Banque Académie en 2024	N/A fait
		Développement des politiques de l'entreprise en matière de travail dans d'autres bureaux de notre groupe (2022)	Augmenter le nombre moyen d'heures de formation par employé de 10 % chaque année à partir de 2024 jusqu'en 2030	9 heures
	Capital humain - attraction et rétention des talents, adéquation entre les compétences des employés et les besoins de Unifiedpost Group	S'engager auprès de parties prenantes externes pour améliorer le bien-être des communautés locales par le biais de partenariats et d'activités de parrainage.	Examiner d'autres possibilités de formules de travail flexibles : congés familiaux prolongés, congés supplémentaires pour les groupes de salariés ayant des besoins particuliers. Contrôler et promouvoir l'utilisation de la politique de travail à domicile.	N/A
Consolider notre position en matière d'ESG en nous engageant dans des projets influents et en nous positionnant comme un partenaire de confiance et compétent.		Organiser 5 événements en 2025 pour soutenir les activités des communautés locales	N/A	
Améliorer le comportement éthique en proposant des formations et des programmes solides en matière de conformité et de protection de la vie privée.	Sensibilisation sociale	Améliorer la sensibilisation, les connaissances et les compétences des employés en matière de durabilité. Création d'une page intragroupe ESG où les collègues peuvent trouver des informations pertinentes liées à la politique ESG et s'inscrire à des projets et activités liés à l'ESG (2026).	Améliorer le programme annuel de sensibilisation à l'ESG de l'entreprise et augmenter la participation du personnel de 10 %.	64%

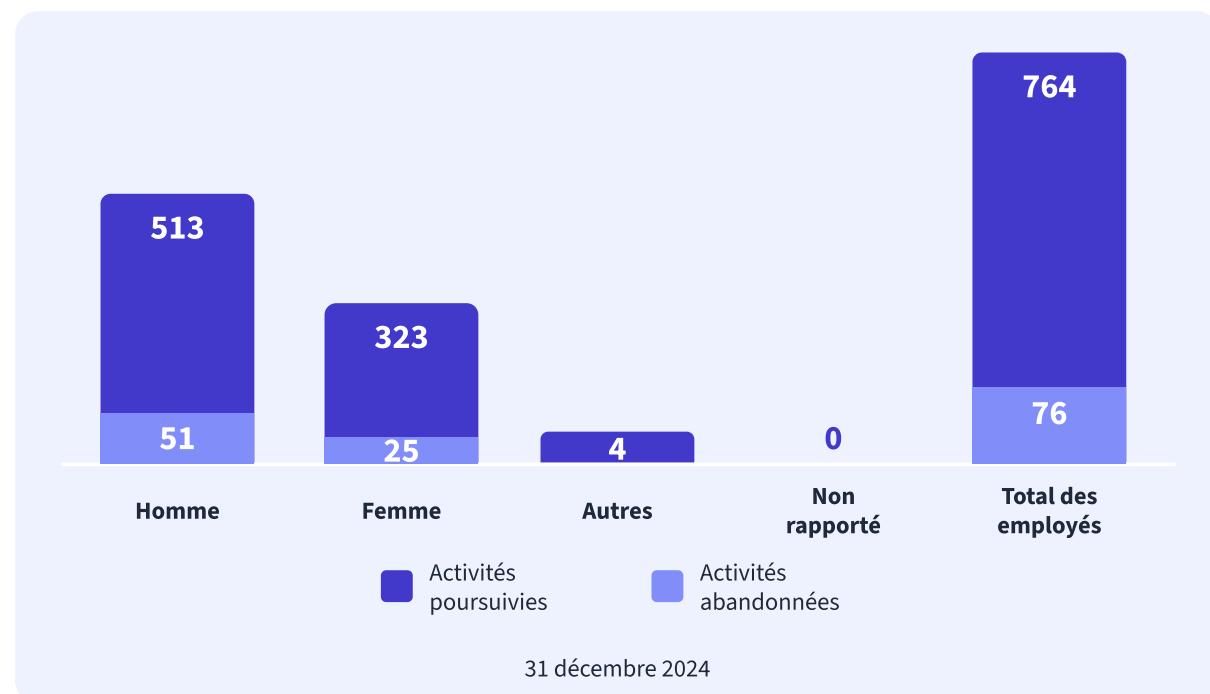
Les objectifs ci-dessus sont fixés au niveau mondial, avec des valeurs de référence et des années cibles clairement identifiées. Les méthodes de fixation des objectifs ont été estimées sur la base des performances passées et examinées avec les représentants des fonctions responsables ainsi qu'avec le Comité ESG. Les progrès sont contrôlés par le biais de notre HRIS et de notre système de gestion des ressources humaines.

S1-6 Caractéristiques du personnel de l'entreprise

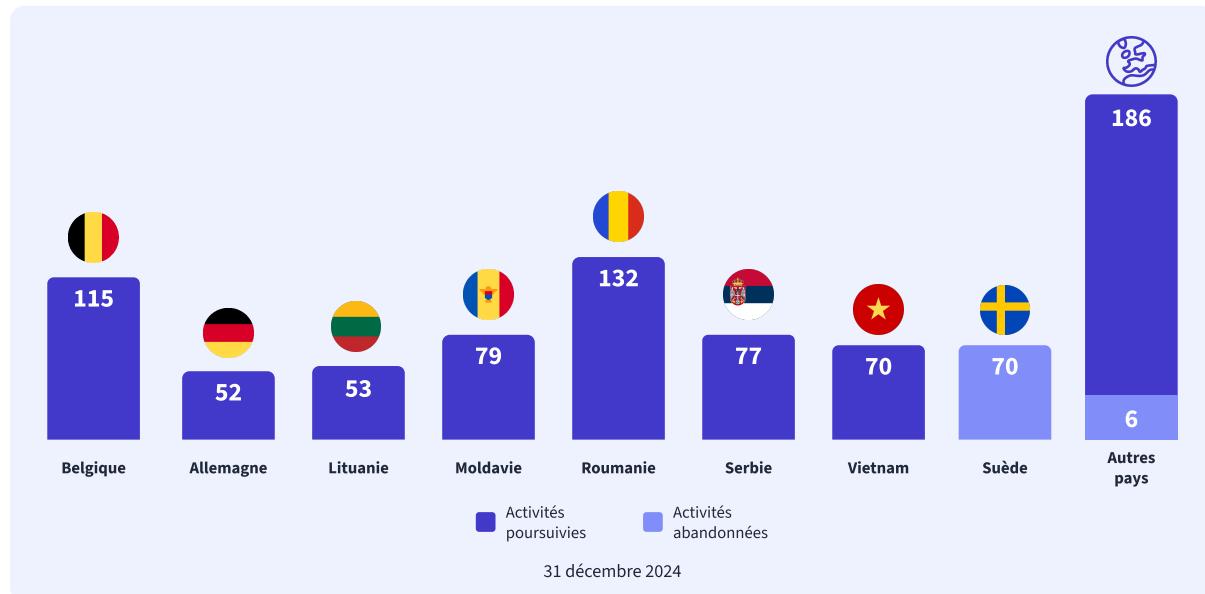
En ce qui concerne les cessions évoquées dans l'[ESRS 2 BP-1](#), les effectifs présentés dans ce chapitre excluent les employés associés aux cessions réalisées en 2024. Toutefois, les effectifs liés aux activités abandonnées du groupe 21 Grams seront inclus dans un mesure distincte.

Les chiffres relatifs à l'effectif indiqués ici reflètent le nombre réel d'employés ayant un contrat valide avec l'entreprise à la fin de l'année de référence, comptabilisés en tant que têtes individuelles. En outre, les stagiaires et les étudiants travaillant dans nos locaux dans le cadre d'un contrat sont considérés comme des employés, tandis que les contractants directs sont exclus. Par conséquent, les données présentées dans cette section peuvent différer de celles présentées dans les ETP figurant dans d'autres parties de notre rapport annuel.

Effectifs des salariés par sexe



Effectifs dans les pays où Unifiedpost Group compte au moins 50 employés représentant au moins 10 % de son nombre total d'employés

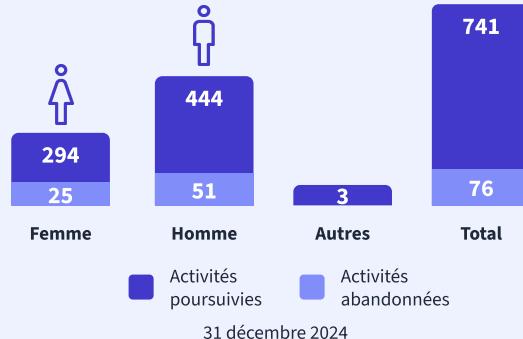


Employés par type de contrat, ventilés par sexe (effectifs)

Nombre de salariés (effectif)



Nombre de salariés permanents (effectifs)



Nombre de travailleurs temporaires (effectif)

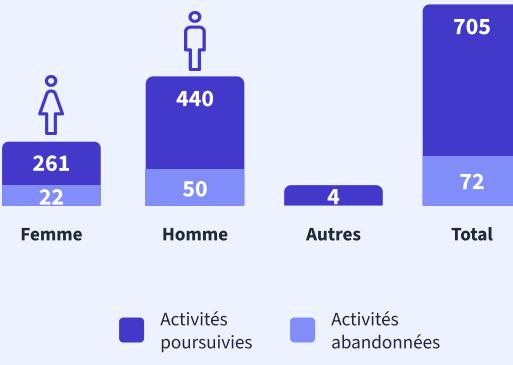


Nombre de salariés en heures non garanties (effectifs)

Femme	Homme	Autres	Total
0	0	0	0

31 décembre 2024

Nombre de salariés à temps plein (effectif)



Nombre de salariés à temps partiel (effectif)



Employés par type de contrat, ventilés par région (effectifs)

Nombre de salariés (effectif)



Europe centrale et orientale

Europe du Nord

Europe du Sud-Est

Europe de l'Ouest

Reste du monde

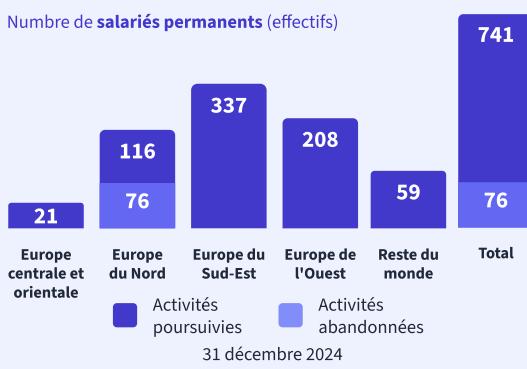
Total

Activités poursuivies

Activités abandonnées

31 décembre 2024

Nombre de salariés permanents (effectifs)



Europe centrale et orientale

Europe du Nord

Europe du Sud-Est

Europe de l'Ouest

Reste du monde

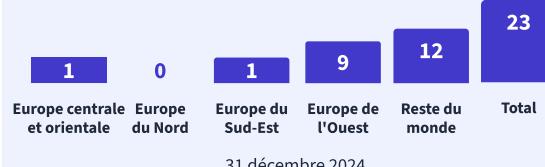
Total

Activités poursuivies

Activités abandonnées

31 décembre 2024

Nombre de travailleurs temporaires (effectif)



Europe centrale et orientale

Europe du Nord

Europe du Sud-Est

Europe de l'Ouest

Reste du monde

Total

31 décembre 2024

Nombre de salariés en heures non garanties (effectifs)



31 December 2024

Nombre de salariés à temps partiel (effectif)



Europe centrale et orientale

Europe du Nord

Europe du Sud-Est

Europe de l'Ouest

Reste du monde

Total

Activités poursuivies

Activités abandonnées

31 décembre 2024

Nombre de salariés à temps plein (effectif)



Europe centrale et orientale

Europe du Nord

Europe du Sud-Est

Europe de l'Ouest

Reste du monde

Total

31 décembre 2024

Nombre total de départs

En 2024, un total de 139 employés (dont 7 liés au groupe 21 Grams), 12 temporaires, 5 étudiants ou stagiaires ont quitté Unifiedpost. Ce chiffre comprend les employés dont le contrat a pris fin en raison d'une démission volontaire, d'un licenciement, d'une retraite ou d'un décès en cours d'emploi.

Toutefois, il exclut les employés touchés par les activités abandonnées ainsi que ceux qui sont sous contrat à durée déterminée et qui sont partis à l'expiration de leur contrat sans être remplacés.

Taux de rotation du personnel

Compte tenu de ce qui précède, le taux de rotation annuel total du personnel à la fin de 2024 s'élève à 17,9 %.

S1-7 Indépendants et contractants

Nous avons 239 contractants directs (dont 33 à temps partiel et 42 femmes) qui travaillent sur place et ont accès à nos systèmes informatiques, dont 15 contractants directs, 3 femmes et 12 hommes, liés aux activités abandonnées du groupe 21 Grams. Ces personnes, engagées sur la base de contrats de droit civil, sont incluses dans les chiffres d'ETP présentés dans les autres parties de ce rapport annuel, et participent aux événements organisés par l'entreprise. Par ailleurs, nous engageons également des contractants indirects par l'intermédiaire d'entreprises partenaires. Les rôles des contractants directs impliquent souvent des postes de direction ou de conseil et sont couverts par nos politiques.

S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social

Taux de couverture	Employés - EEE (pour les pays avec >50 empl. représentant >10% de l'empl. total)	Salariés - Hors EEE (pour les pays avec >50 employés représentant >10% du total des employés)	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec >50 employés représentant >10% de l'effectif total)
0-19%			
20-39%			
40-59%			
60-79%			
80-100%	Belgique France Pays-Bas Roumanie Suède	Vietnam	Belgique Allemagne Lituanie Roumanie

Chez Unifiedpost, 48,9% de notre personnel est couvert par des conventions collectives. Nous avons établi 3 CBA internes, aux Pays-Bas, en Roumanie et au Vietnam. De plus, nous avons des conventions collectives industrielles valides couvrant nos employés dans 3 pays (Belgique, France et Suède).

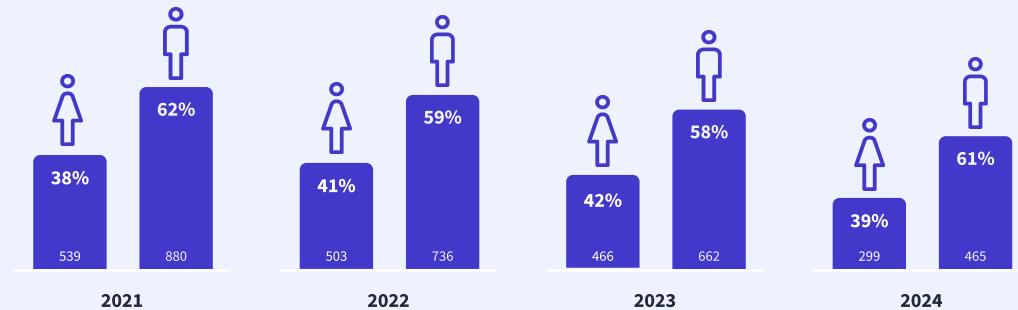
Conformément aux recommandations législatives et à notre engagement en faveur de la représentation des travailleurs, des comités d'entreprise sont opérationnels dans quatre pays (Belgique, Allemagne, Lituanie et Roumanie). Veuillez noter que, dans les pays européens où de telles organisations existent et représentent nos employés, des restrictions légales nous empêchent de nous renseigner sur le statut de membre des employés.

En dehors de l'Europe, notre main-d'œuvre au Vietnam est également représentée par un syndicat.

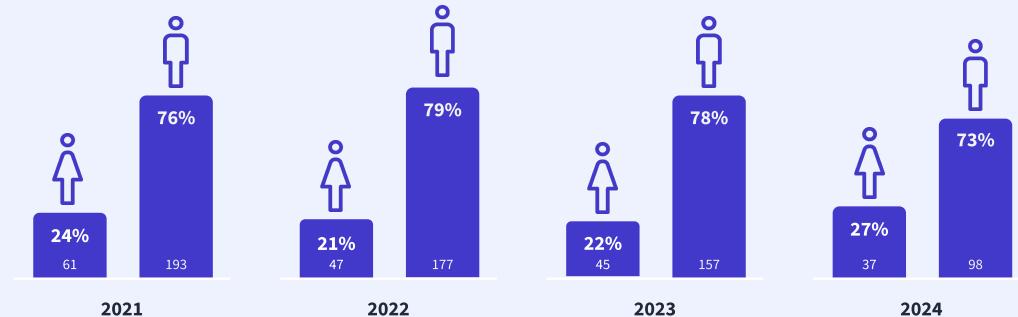
En ce qui concerne l'existence d'un accord avec les employés pour la représentation par un Comité d'entreprise européen (CEE), un Comité d'entreprise de la Societas Europaea (SE), ou un Comité d'entreprise de la Societas Cooperativa Europaea (SCE), l'obligation de maintenir un Comité d'entreprise européen n'est pas applicable à Unifiedpost en vertu des normes juridiques actuelles.

S1-9 Métriques de diversité

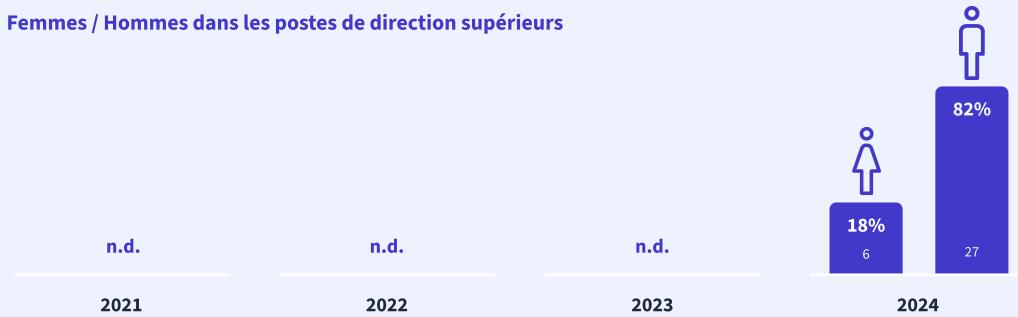
Femme / Homme



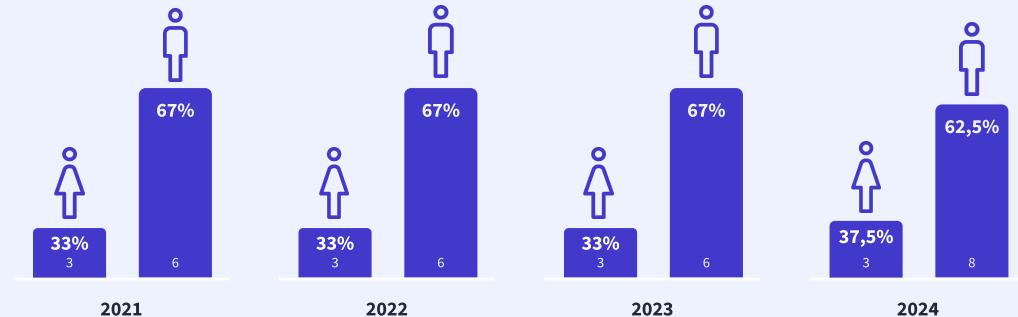
Femmes / Hommes à tous les postes de direction



Femmes / Hommes dans les postes de direction supérieurs



Femme / Homme au Conseil d'administration



Si nous prenons en considération l'effectif du groupe 21 Grams à la fin de l'année 2024, les femmes représenteraient 38,5% de notre effectif total (au lieu de 39% comme indiqué ci-dessus) et 25,9% (au lieu de 27%) si l'on considère uniquement les postes de direction au sein de Unifiedpost.

L'encadrement supérieur est défini par notre modèle interne de classification des emplois, en tenant compte des recommandations générales pour cette catégorie, comme le plus haut niveau de direction opérationnelle -2 niveaux.

On considère que les cadres ont au moins une personne qui leur rend compte.

Nous avons mis en place notre système de classification des fonctions internes en 2024, nous ne pouvons donc pas publier d'informations sur la répartition des sexes au niveau de l'encadrement supérieur au cours des années précédentes.

À la fin de l'année 2024, la répartition des salariés par âge est la suivante : * :



*incl. 1 non divulgué

S1-10 Salaires adéquates

En 2024, nous avons procédé à une évaluation des salaires minimums afin de garantir le respect des lois sur les salaires minimums dans l'ensemble de nos activités, de protéger les droits des travailleurs et de soutenir une concurrence loyale. L'analyse vérifie que les salaires des employés respectent ou dépassent les normes minimales légales dans chaque pays d'opération, ce qui permet d'éviter l'exploitation salariale et de contribuer à la stabilité économique.

Pour les pays ne disposant pas d'un salaire minimum légal, nous avons appliqué une estimation du salaire de subsistance basée sur 50 % du salaire brut moyen national. La méthodologie consiste à collecter des données sur les salaires, à les organiser pour les comparer aux minima spécifiques de chaque pays et à identifier les lacunes en matière de conformité. Les résultats montrent que toutes les entités respectent les exigences en matière de salaire minimum, ainsi que les normes basées sur les salaires moyens.

S1-11 Protection sociale

Chez Unifiedpost, chaque membre de notre équipe est couvert par le système national de sécurité sociale pour tous les événements majeurs de la vie tels que la maladie, le chômage, l'accident du travail ou l'invalidité acquise, le congé parental et la retraite. Si nécessaire, nous fournissons une assurance médicale privée supplémentaire. Cette couverture est la pierre angulaire du soutien que nous apportons à notre personnel, lui procurant tranquillité d'esprit et sécurité en cas de besoin.

S1-12 Personnes handicapées

En ce qui concerne les employés nécessitant une attention particulière, 6 employés au total, dont 4 employés liés au groupe 21 Grams, (soit 0,7 % de notre effectif) ont volontairement révélé leur statut de handicapé. Le statut d'invalidité de l'employé est souvent associé à des exonérations fiscales et à des droits de vacances supplémentaires, ou à des avantages similaires. Nous ne collectons pas de données sur le statut d'invalidité conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

S1-13 Métriques de formation et de développement des compétences

En 2024, nous avons poursuivi la mise en œuvre de processus structurés de fixation d'objectifs et d'évaluation des performances. Ces améliorations permettent à notre équipe des ressources humaines de continuer à cultiver la croissance des employés, en encourageant les discussions individuelles entre les cadres et les employés, en facilitant le retour d'information à 360° pour les individus et en établissant une gestion de carrière structurée et un processus de développement individuel.

Pour la première fois dans notre outil HRIS, nous avons mis en place en 2024 un processus structuré d'évaluation des performances pour nos employés. À cette occasion, nous avons invité nos employés à participer volontairement à notre système d'évaluation des performances et à suivre leurs objectifs. 90,6 % de nos participants ont reçu une évaluation formelle de leurs performances annuelles au début de l'année 2024 pour l'année précédente, enregistrée dans l'outil. Sur l'ensemble des employés, nous avons 56 % d'hommes et 44 % de femmes, ce qui donne un taux de participation de 91 % pour les femmes et de 85 % pour les hommes. 100 % des employés des 21 Grams ont participé à cette évaluation annuelle, dont 33 % de femmes et 67 % d'hommes. Pour la même période d'évaluation, 86 % des cadres ont participé au processus d'évaluation des performances.

En outre, nous avons lancé une nouvelle solution LMS en 2024. Le nombre moyen d'heures de formation enregistrées par personne s'élève à 9 heures. Il existe une disparité entre les sexes en ce qui concerne le nombre moyen d'heures de formation, les collègues féminins affichant en moyenne un taux de participation supérieur de 23 %.

Toutes les personnes travaillant dans nos locaux sont tenues de participer à des séances de formation obligatoires. Elles sont censées se familiariser avec nos politiques et procédures, et nous pouvons contrôler et suivre leur conformité à l'aide de notre outil LMS. Nous encourageons nos collègues (y compris les contractants directs) non seulement à acquérir de nouvelles compétences, mais aussi à définir leurs objectifs et aspirations professionnels avec le soutien des RH.

S1-14 Métriques de la santé et de la sécurité

Nous avons revu notre politique globale en matière de santé et de sécurité, publiée à l'origine en 2023, qui est désormais étendue aux sous-traitants. Cette politique vise à garantir une approche proactive de la prévention des accidents. Conscients de la diversité des besoins de notre main-d'œuvre dans les grands pays, nous avons employé des conseillers en matière de santé et de sécurité dans nos principaux sites, dont l'expertise consiste à améliorer la santé des employés à long terme. Ainsi, nous couvrons 100 % de notre main-d'œuvre par le biais de politiques internes, de formations et de consultants locaux.

Le nombre cumulé d'heures perdues pour cause de maladie s'élevait à 31 906 en 2024, dont 29 207 heures liés au groupe 21 Grams, soit un taux d'absence total de 1,99 %.

En 2024, il n'y a pas eu d'accident mortel lié au travail. Nous avons eu au total 1 accident du travail et 1 accident de voyage, tous deux classés comme accidents enregistrables et aucun d'entre eux, n'étant lié aux activités abandonnées.

Ces incidents ont entraîné la perte de 26 jours de travail, soit un taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) de 16,52.

S1-15 Métriques de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Salariés partant en congé parental et revenant d'un tel congé

Sur l'ensemble de nos sites, nous respectons les réglementations locales en matière de congés, afin d'assurer un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée à nos employés. Il y a un an, les États membres de l'Union européenne ont mis en œuvre des règles nationales régissant le congé parental, le congé de paternité et le congé des aidants, ainsi que le droit de demander des modalités de travail flexibles conformément à la directive (2019/1158) relative à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les parents et les aidants. Unifiedpost assure l'alignement sur ces changements pertinents. Au total, 100 % de nos employés ont droit à des congés liés à la famille, y compris dans les pays hors d'Europe.

Au cours de l'année 2024, 125 employés au total, dont 18 d'entre eux liés aux activités abandonnées, ont pris les congés pour raisons familiales susmentionnés (congés pour aidants ou congés de naissance), ce qui représente 16,30% de notre effectif, dont 40,80 % de femmes.

En ce qui concerne les congés parentaux de longue durée (liés directement à la naissance ou à l'adoption), 20 salariés sont rentrés de leur congé parental en 2024, dont 4 salariés liés aux activités abandonnées, 30 % d'entre eux étant des hommes. En outre, 16 salariés, dont 2 liés aux activités abandonnées, ont commencé leur congé parental de longue durée et 12,5 % d'entre eux étaient des hommes.

S1-16 Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Reconnaissant l'importance de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, Unifiedpost s'engage à prendre des mesures spécifiques pour parvenir à une plus grande parité. Bien que la disparité salariale entre les hommes et les femmes soit une question complexe, nous sommes déterminés à mettre en œuvre des mesures qui favorisent la parité et la transparence en matière de rémunération.

Pour la deuxième année consécutive, nous pouvons contrôler et évaluer l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans l'ensemble de notre organisation, ainsi que pour des groupes d'employés et des niveaux de poste spécifiques. L'écart de rémunération non ajusté, calculé comme la différence entre les salaires moyens des hommes et des femmes, mesuré sur une base mensuelle tout au long de l'année 2024, montre des progrès. Par rapport à 2023, nous avons observé une réduction de 23,6% à 9,5% en 2024. Par souci de cohérence, cette mesure est basée sur les salaires ajustés en équivalent temps plein (ETP) pour tous les employés.

L'analyse des données montre que notre écart de rémunération est principalement dû à une plus faible représentation des femmes aux postes de direction et dans les fonctions les mieux rémunérées.

Nous calculons un ratio de rémunération totale pour montrer la différence entre la rémunération totale de la personne la mieux payée (y compris le salaire, les primes et autres incitations) et la rémunération totale annuelle médiane des employés. Cette mesure donne un aperçu de notre position concurrentielle et de notre approche du bien-être des employés. Le ratio pour 2024 était de 13,63. Unifiedpost opère dans plusieurs pays où le coût de la vie et les salaires sont moins élevés, en particulier en Europe de l'Est et du Sud et au Vietnam, ce ratio doit être interprété dans ce contexte.

S1-17 Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme

Unifiedpost surveille et rapporte le nombre de plaintes signalées pour harcèlement moral ou discrimination. En 2024, il n'y a pas eu de cas de discrimination et de harcèlement moral, y compris de harcèlement, ni d'incidents ou de violations graves des droits de l'homme. De même, aucune amende ou sanction n'a été liée à ces incidents.

Aucune plainte n'a été déposée par le biais des canaux permettant aux membres de notre propre personnel de faire part de leurs préoccupations.

S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur

S2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les travailleurs de notre chaîne de valeur sont matériellement affectés par nos activités et constituent donc un groupe clé de parties prenantes concernées. Leurs intérêts, leurs droits et leurs points de vue façonnent notre modèle d'entreprise, en particulier dans nos activités en amont, où ils contribuent au développement des applications de base et des applications locales. Dans nos activités en aval, nous faisons appel à des travailleurs tiers pour fournir des services tels que l'impression, le publipostage et la numérisation, c'est-à-dire des activités qui devraient être progressivement supprimées au fur et à mesure de l'évolution de nos activités.

Nous reconnaissons le rôle que joue notre modèle d'entreprise dans la création, l'exacerbation ou l'atténuation d'impacts, de risques et d'opportunités significatifs pour les travailleurs de notre chaîne de valeur, en particulier en ce qui concerne les conditions de travail, la sécurité de l'emploi, les droits et l'inclusion. Pour faire face à ces facteurs, nous adaptons continuellement notre modèle d'entreprise en identifiant les domaines d'impact clés, en évaluant les risques et les opportunités, en impliquant les parties prenantes et en développant des stratégies d'atténuation. En outre, nous contrôlons les activités des entreprises tierces et en rendons compte afin de nous assurer qu'elles sont conformes à nos normes.

Comme indiqué dans notre chapitre sur la gouvernance, nous avons mis en place des évaluations des risques avant contrat avec nos principaux fournisseurs et exigeons qu'ils acceptent formellement les principes énoncés dans notre code de conduite à l'intention des fournisseurs.

S2 SBM-3 Travailleurs dans la chaîne de valeur IROs

Les impacts réels et potentiels sur les travailleurs de notre chaîne de valeur découlent de notre modèle d'entreprise et comprennent des facteurs tels que les conditions de travail et la sécurité de l'emploi (comme les sous-traitants engagés dans le cadre de contrats à court terme ou de projets), les salaires équitables (externalisation des activités vers des pays à faibles coûts), et la diversité et l'inclusion (sous-représentation des travailleuses et des groupes minoritaires dans certaines fonctions). En outre, les mauvaises conditions de travail, en particulier dans les services de messagerie et de transport, posent des problèmes importants.

Ces impacts influencent directement l'adaptation du modèle d'entreprise de Unifiedpost Group. Les mesures clés comprennent la transition vers des partenariats à long terme avec des entrepreneurs pour les rôles critiques, l'alignement des structures de rémunération sur les normes de rémunération équitable et la mise en œuvre de programmes de diversité des fournisseurs afin de favoriser une chaîne de valeur plus inclusive.

La relation entre nos risques importants et nos opportunités, découlant des impacts et des dépendances sur les travailleurs de notre chaîne de valeur, et notre modèle d'entreprise est déterminée par l'évolution des exigences en matière de conformité réglementaire. Des processus de vigilance raisonnable plus stricts pour l'intégration du personnel informatique externe et du personnel de sécurité informatique ont entraîné l'engagement de fournisseurs de services tiers plus fiables, réglementés et certifiés. En outre, la dépendance excessive à l'égard des développeurs et des consultants externes a été identifiée comme un risque potentiel en matière de cybersécurité. Pour atténuer ce risque, notre modèle d'entreprise établit un équilibre

stratégique entre les capacités internes et l'expertise externe afin de garantir la résilience et la sécurité des opérations.

Évaluation des impacts importants, des risques et des opportunités liés aux travailleurs de notre chaîne de valeur

Lors de l'évaluation des impacts importants, des risques et des opportunités liés aux travailleurs de notre chaîne de valeur, nous n'avons pas inclus tous les travailleurs de la chaîne de valeur et nous avons exclu ceux qui se situent au-delà du Niveau -1. Notre évaluation se concentre sur ceux qui sont directement affectés par nos relations d'affaires et nos activités. Il s'agit notamment de

- Les travailleurs présents sur les sites de Unifiedpost Group qui ne font pas partie de notre main-d'œuvre directe, à l'exclusion des travailleurs indépendants et des travailleurs fournis par des agences d'emploi tierces (qui sont couverts par l'ESRS S1).
- Travailleurs impliqués dans des coentreprises, des entreprises associées ou des structures d'accueil dans lesquelles Unifiedpost Group détient une participation.
- Les travailleurs appartenant à l'une des catégories susmentionnées ou à d'autres catégories, qui sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs en raison de leurs caractéristiques ou de leurs conditions de travail, tels que les syndicalistes, les travailleurs migrants, les travailleurs à domicile, les femmes ou les jeunes travailleurs.

Nous n'avons pas identifié de risque significatif de travail des enfants, de travail forcé ou de travail obligatoire parmi les travailleurs de notre chaîne de valeur.

Notre évaluation de la double matérialité a identifié les conditions de travail défavorables et le traitement inégal des différents groupes de travailleurs comme des impacts clés. Toutefois, ces impacts ne sont pas généralisés dans le contexte plus large dans lequel notre entreprise opère, s'approvisionne en matériaux ou entretient des relations. Ils sont plutôt liés à des industries ou à des régions spécifiques, qui sont détaillées dans le tableau récapitulatif des risques et opportunités importants.

Grâce à notre évaluation de la double matérialité, nous n'avons pas identifié de risques significatifs découlant des impacts et des dépendances vis-à-vis des travailleurs dans notre chaîne de valeur.

Dans l'identification des travailleurs de notre chaîne de valeur qui pourraient être négativement affectés, notre évaluation de la double matérialité s'est concentrée sur ceux occupant des rôles particulièrement exposés aux risques en raison de leurs conditions de travail, de leur statut contractuel ou de leurs fonctions spécifiques. Nous avons identifié les groupes suivants comme étant plus exposés aux risques ou aux préjudices :

- les développeurs informatiques tiers, engagés dans le cadre de contrats à court terme ou de projets, qui peuvent être confrontés à l'insécurité de l'emploi et à l'absence d'avantages sociaux
- les travailleurs des services de transport qui sont exposés à des horaires de travail irréguliers et présentent des risques plus élevés d'accidents de la route

Pour mieux comprendre ces risques, nous avons engagé les parties prenantes avec les principaux fournisseurs, évalué les normes de travail locales et les pratiques d'emploi dans les opérations externalisées

et examiné les risques de cybersécurité et de protection des données associés aux rôles informatiques externes.

S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Les travailleurs de la chaîne de valeur sont au cœur de notre modèle d'entreprise, et nous nous engageons à prendre en compte les impacts, les risques et les opportunités qui y sont associés. Si le code de conduite de Unifiedpost s'applique directement aux employés de l'entreprise et aux sous-traitants directement employés, il encourage également les partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs, les prestataires de services et les sous-traitants, à respecter ces principes.

Pour renforcer notre engagement, nous avons élaboré et mis en œuvre en 2024 le **Code de conduite des fournisseurs** (SCoC), qui régit spécifiquement tous les travailleurs de la chaîne de valeur. Ce document énonce les principes clés suivants :

- Unifiedpost met l'accent sur les pratiques commerciales éthiques, la conformité légale et la responsabilité sociale et environnementale, et attend la même chose de ses fournisseurs.
- les fournisseurs doivent adhérer à des cadres internationaux tels que les conventions de l'OIT, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies
- Les normes du travail exigent un emploi librement choisi, l'interdiction du travail des enfants, la non-discrimination, des horaires de travail équitables, des salaires corrects et des conditions de travail sûres.
- Les normes environnementales comprennent la gestion des permis, la réduction des déchets et des émissions et l'adoption de pratiques durables.
- les normes de gouvernance éthique visent à éviter les conflits d'intérêts, à prévenir la fraude et la corruption, à respecter la propriété intellectuelle et à préserver la vie privée
- les fournisseurs doivent se conformer aux contrôles commerciaux, aux sanctions et à toutes les réglementations applicables en matière d'importation et d'exportation
- Unifiedpost se réserve le droit d'auditer les fournisseurs pour s'assurer qu'ils respectent le Code et s'attend à ce que les violations soient signalées de manière proactive par le biais d'un mécanisme de traitement des alertes.
- l'entreprise peut mettre fin aux relations avec les fournisseurs qui ne respectent pas ces normes, même en l'absence de contrats formels, conformément aux lois applicables
- la conformité exige des fournisseurs qu'ils s'assurent que leurs sous-traitants et leur chaîne d'approvisionnement adhèrent aux mêmes principes

La prévention, la transparence et la responsabilité sont des principes clés qui sous-tendent ce code de conduite.

Cette politique comprend des dispositions relatives à la sécurité des travailleurs, au travail précaire, à la traite des êtres humains, au recours au travail forcé ou au travail des enfants, et ses dispositions sont pleinement conformes aux normes applicables de l'OIT.

Nous contrôlons le respect du code de conduite des fournisseurs en veillant à ce qu'il soit intégré dans le processus de passation des marchés. Bien qu'aucune mesure de contrôle direct ne soit actuellement en place, nous travaillons activement sur ce cadre afin de mettre en œuvre un mécanisme de contrôle efficace garantissant l'adhésion des fournisseurs au code de conduite des fournisseurs.

Nous veillons à ce que le code de conduite des fournisseurs fasse partie de notre contrat avec le fournisseur. Toutefois, si le fournisseur refuse de signer, nous évaluons s'il dispose de son propre code de conduite des fournisseurs qui s'aligne sur les obligations énoncées dans le nôtre et les respecte. Le code des fournisseurs couvre tous nos principaux fournisseurs et travailleurs de la chaîne de valeur, dans toutes les zones géographiques. Le Comité ESG est responsable de la mise en œuvre du code de conduite des fournisseurs. Le code des fournisseurs s'aligne sur les normes et cadres internationaux tels que les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations unies, ainsi que sur les sanctions et réglementations imposées par l'Union européenne, les Nations unies, l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) et toute autre autorité nationale compétente ayant un impact sur les activités des fournisseurs. Par la mise en œuvre du Code de conduite des fournisseurs, Unifiedpost s'engage à assurer le respect de ces sanctions commerciales internationales, y compris les embargos.

Lors de l'élaboration de notre code de conduite des fournisseurs, nous nous sommes engagés avec des groupes de travail ESG, et le code a été révisé et approuvé par le département Juridique afin de s'assurer qu'il prend en compte de manière adéquate les principales parties prenantes. Notre code de conduite des fournisseurs est mis à la disposition de nos fournisseurs sur le site web de l'entreprise et joint au contrat lors de l'engagement de nouveaux fournisseurs.

Nous avons établi une **politique des droits de l'homme** qui nous engage à gérer et à respecter les droits de l'homme dans nos propres activités et dans l'ensemble de notre chaîne de valeur, en nous inspirant des normes et conventions internationalement reconnues en matière de droits de l'homme, notamment les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Nous veillons au respect de ces normes en mettant à la disposition de toute partie extérieure une ligne de lancement d'alerte. Nos questions importantes relatives au respect des droits de l'homme, y compris les droits du travail, des travailleurs dans notre chaîne de valeur sont détaillées dans notre Code de conduite des fournisseurs. Unifiedpost peut mettre fin à des contrats de relations d'affaires avec des organisations où des incidents de travail forcé ont été détectés et à l'intention de vérifier cet aspect avant de s'engager avec un fournisseur. En cas d'indications de violation ou de non-conformité, nous enquêterons sur l'incident et pourrons demander à un spécialiste de réaliser un audit sur les questions sociales.

Notre politique en matière de droits de l'homme pour les travailleurs de la chaîne de valeur traite explicitement de la traite des êtres humains, du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants.

Notre directeur des ressources humaines est le niveau le plus élevé de Unifiedpost Group qui est responsable de la mise en œuvre de la politique des droits de l'homme au sein de Unifiedpost Group. En établissant notre politique des droits de l'homme, nous nous sommes engagés avec nos employés et les principales parties prenantes afin de nous assurer que la politique prend en compte leurs intérêts. Notre politique est mise à la disposition de tous les utilisateurs des systèmes de Unifiedpost via notre intranet où toutes les politiques

sont publiées. En novembre 2024, nous avons également organisé une semaine de sensibilisation sociale au cours de laquelle les travailleurs de la chaîne de valeur dans les locaux de Unifiedpost ont pu se familiariser avec des sujets tels que les droits de l'homme, la discrimination et le harcèlement ou les principaux principes ESG.

En 2024, aucun cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales impliquant des travailleurs de la chaîne de valeur n'a été signalé dans notre chaîne de valeur en amont et en aval.

S2-2 Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur concernant les impacts

Nous n'avons pas encore adopté de processus général pour nous engager auprès des travailleurs de notre chaîne de valeur. Nous comprenons qu'il est important de s'engager avec les travailleurs de notre chaîne de valeur afin de s'assurer que nous gérons efficacement tout impact réel ou potentiel de nos activités sur eux. Nous avons l'intention de mettre en œuvre un processus général d'engagement d'ici 2026. Nous avons déjà commencé à revoir notre processus d'approvisionnement, qui constituera la première étape de ce processus.

S2-3 Processus de remédiation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de soulever des préoccupations

Notre approche pour remédier aux impacts négatifs sur les travailleurs de la chaîne de valeur comprend le maintien de l'accessibilité des mécanismes de reporting aux parties externes et la prise de mesures correctives le cas échéant. Nous assurons le suivi des cas signalés afin de garantir l'efficacité des mesures correctives prises.

Pour remédier aux impacts négatifs, nous enquêtons sur les problèmes signalés au moyen d'évaluations structurées, nous nous engageons directement avec les parties prenantes concernées, nous exigeons des actions correctives de la part des partenaires commerciaux et nous contrôlons l'efficacité des mesures correctives au moyen de mesures de suivi.

Comme indiqué dans notre chapitre sur la gouvernance, notre mécanisme de traitement des alertes est à la disposition de tous les travailleurs de la chaîne de valeur pour leur permettre de faire part de leurs préoccupations. L'outil est mis en place par Unifiedpost Group lui-même. L'outil facilite le signalement de mauvais comportements (potentiels), de problèmes liés aux droits de l'homme ou d'autres fautes, en garantissant la confidentialité et la protection du lanceur d'alertes potentiel. Nous traitons les lanceurs d'alertes externes de la même manière que les rapports reçus du personnel de Unifiedpost. Toutes les soumissions sont soigneusement étudiées en respectant les délais de réponse. A ce jour, Unifiedpost n'a reçu aucun rapport concernant des violations des droits de l'homme ou d'autres problèmes de la part d'employés de la chaîne de valeur.

Nous soutenons la mise à disposition du mécanisme de traitement des alertes sur le lieu de travail des travailleurs de la chaîne de valeur. Nous nous engageons à veiller à ce que les travailleurs de la chaîne de valeur aient un accès illimité à notre mécanisme de traitement des alertes. Pour ce faire, nous

communiquons la disponibilité de notre mécanisme de traitement des alertes aux fournisseurs et aux prestataires de services par le biais des documents contractuels et de l'intégration des fournisseurs. Nous demandons également à nos principaux fournisseurs de mettre en place leurs propres canaux de signalement sur leur lieu de travail, afin de garantir l'accessibilité à tous les travailleurs. Nous garantissons la confidentialité et la protection contre les représailles à toutes les personnes qui signalent des problèmes.

Nous suivons et contrôlons les questions soulevées et traitées par le biais de notre mécanisme de traitement des plaintes. De plus amples informations sont disponibles au section [G1-1](#), où nous fournissons des détails sur notre outil et notre politique de lancement d'alerte, qui ont été mis en œuvre pour protéger les personnes qui utilisent ces canaux contre les représailles.

Nous n'évaluons pas la sensibilisation et la confiance des travailleurs de notre chaîne de valeur à l'égard de nos mécanismes d'information pour répondre à leurs préoccupations ou à leurs besoins.

S2-4 Actions concernant les impacts importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

Nous reconnaissions l'importance de mettre en œuvre des actions pour traiter les impacts importants, les risques et les opportunités liés aux travailleurs de notre chaîne de valeur. Actuellement, nous sommes en train d'analyser les résultats de notre analyse de double matérialité (DMA) afin d'établir une approche structurée et efficace de la gestion des questions de durabilité, y compris celles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur. Au cours de ce processus, nous évaluons les principaux domaines de risque afin de hiérarchiser les actions, nous nous engageons avec les fournisseurs et les parties prenantes à identifier les meilleures pratiques et à aligner les attentes, et nous élaborons un plan d'action formel qui intégrera des objectifs, des mesures de responsabilisation et des mécanismes de suivi.

Métriques et objectifs

S2-5 Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités importants

Unifiedpost Group s'engage à mettre en œuvre des actions efficaces pour gérer les impacts, les risques et les opportunités associés aux travailleurs de notre chaîne de valeur. Pour soutenir cette initiative, nous avons l'intention de travailler à la définition d'objectifs appropriés en 2025. Nous n'avons pas encore fixé d'objectifs liés à nos impacts importants sur les travailleurs de la chaîne de valeur, car nous continuons à évaluer et à établir un processus fiable pour gérer les questions de développement durable identifiées comme importantes au cours du processus DMA. Nous avons l'intention de fixer des objectifs appropriés au fur et à mesure que nous développons notre approche de la gestion des questions de durabilité.

S4 - Consommateurs et utilisateurs finals

S4 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Nous considérons nos clients comme des acteurs clés. Les intérêts, les points de vue et les droits de nos clients influencent notre stratégie et notre modèle d'entreprise en prenant en compte les besoins des clients dans nos solutions numériques, en assurant la conformité avec les exigences réglementaires telles que la facturation électronique et les mandats de déclaration électronique.

En nous engageant directement auprès de nos clients, au retour d'information numérique, aux canaux d'assistance et aux partenariats industriels, nous adaptons en permanence nos services afin d'en améliorer l'efficacité, la sécurité et la facilité d'utilisation. En outre, nous suivons les évolutions réglementaires et collaborons avec les parties prenantes pour aligner nos offres sur les meilleures pratiques, renforçant ainsi la confiance et les relations à long terme avec les clients.

Nous prenons également en compte le rôle que notre modèle d'entreprise peut jouer dans la création et l'exacerbation ou l'atténuation d'impacts significatifs sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals en développant des solutions financières automatisées et conformes qui réduisent les charges administratives et les risques réglementaires. Nous adaptons notre modèle d'entreprise en fonction de ces impacts importants en améliorant continuellement nos plateformes pour les aligner sur les changements réglementaires et les besoins des clients.

S4 SBM-3 Consommateurs et utilisateurs finals IROs

En fournissant nos services de facturation et de paiement électroniques, nous avons accès à un volume important de données relatives aux factures et aux paiements. Une éventuelle violation de données pourrait avoir un impact significatif sur la vie privée de nos clients ou des utilisateurs finals et représenter un risque important pour nos activités, entraînant potentiellement une perte de confiance de la part des clients, une atteinte à la réputation, un risque juridique et une augmentation des coûts. Pour atténuer ces risques, nous suivons notre programme de protection de la vie privée et avons intégré des politiques de protection de la vie privée et des mesures de sécurité rigoureuses pour protéger les informations de nos clients et garantir l'intégrité et la sécurité de nos services.

Dans notre évaluation de la double matérialité, nous avons inclus tous les consommateurs et/ou utilisateurs finals susceptibles d'être impactés de manière significative par nos opérations. Il s'agit de ceux qui sont affectés par nos propres activités et notre chaîne de valeur, par nos services et par nos relations d'affaires. Nous avons défini les types de consommateurs et/ou d'utilisateurs finals susceptibles d'être matériellement affectés par nos activités comme étant tous nos clients pour lesquels nous stockons des données sensibles, ce qui inclut ceux qui relèvent de la description de l'ESRS des "utilisateurs de services dont les droits à la vie privée, à la protection des données personnelles, à la liberté d'expression et à la non-discrimination sont affectés".

L'impact important identifié par notre DMA, à savoir l'impact sur la vie privée résultant d'une violation de données identifiée par notre évaluation de l'importance relative, est lié à des incidents individuels et peu fréquents dans le contexte dans lequel nous opérons et nous vendons ou fournissons nos produits et services.

Nous n'avons pas encore réussi à comprendre comment certains consommateurs et/ou utilisateurs finals peuvent être plus exposés au risque de préjudice, et nous n'avons pas non plus identifié de risques et d'opportunités importants découlant d'impacts et de dépendances liés à des groupes spécifiques de consommateurs et d'utilisateurs finals, plutôt qu'à l'ensemble des consommateurs et des utilisateurs finals.

S4-1 Politiques

Les consommateurs et les utilisateurs finals de nos produits font partie intégrante de notre modèle d'entreprise. En tant que tels, nous nous engageons à traiter les impacts et les risques qui leur sont associés. C'est pourquoi nous avons mis en place plusieurs politiques destinées à garantir la protection des données de nos clients. Les politiques décrites sont conçues pour s'appliquer aux données de tous les consommateurs et/ou utilisateurs finals. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Description, portée et processus de suivi	Responsable Unifiedpost
Politique de sécurité du réseau	Conçue pour empêcher les intrusions non autorisées dans les réseaux d'entreprise qui pourraient avoir des répercussions sur leur disponibilité, mais aussi sur la confidentialité et l'intégrité des informations qu'ils supportent. La politique vise à empêcher l'accès non autorisé, l'utilisation abusive, le dysfonctionnement, la modification, la destruction ou la divulgation inappropriée de l'infrastructure du réseau. Cela permet de protéger nos services, mais aussi les données sensibles de nos consommateurs et utilisateurs finals.	Le DPI et les services informatiques sont responsables de la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière d'informatique.
Politique en matière de violation des données	Cette politique concerne le traitement et la notification des violations de données à caractère personnel et s'applique lorsque Unifiedpost agit en tant que responsable du traitement des données. Elle stipule les procédures et les lignes directrices à suivre en cas de violation de données à caractère personnel. La politique couvre tous les formats de données personnelles, y compris les données personnelles sensibles collectées, détenues et traitées par Unifiedpost. La politique s'applique en conjonction avec la politique de confidentialité interne de Unifiedpost Group. La politique s'applique à la propre main-d'œuvre de Unifiedpost et à tout représentant tiers ou sous-traitant employé ou engagé par Unifiedpost. Elle est révisée en fonction des changements législatifs ou au plus tard 3 ans après la date d'émission.	Le DPD est responsable de l'administration de cette politique.
Politique interne de protection des données	Cette politique vise à garantir que le traitement des données à caractère personnel des clients, des utilisateurs, des employés, des membres du Conseil d'administration, des contractants, des candidats, etc. est effectué de manière transparente et légale afin de garantir et de protéger la confidentialité des données à caractère personnel. La politique définit les principes généraux régissant le traitement des données à caractère personnel et précise les obligations du personnel en matière de traitement des données à caractère personnel. Cette politique identifie également les bonnes pratiques et les pratiques à proscrire lors du traitement des données personnelles des employés, des clients, des utilisateurs ou de toute autre personne. En outre, elle fournit des informations en cas de violation des données. La politique s'applique à toute personne qui traite des données à caractère personnel pour le compte de Unifiedpost, y compris les employés, les étudiants, les stagiaires, les employés temporaires, les travailleurs indépendants et les freelances. Cette politique s'adresse à toute personne qui fournit les services de Unifiedpost aux clients ainsi qu'à toute personne qui fournit des services internes, et s'applique à toutes les catégories de données à caractère personnel, qu'elles soient stockées électroniquement ou sur papier.	Le DPD est responsable de l'administration de cette politique.
Politique de conservation des données personnelles	Cette politique définit les principes et l'approche qui sous-tendent le système de gestion des données et des dossiers de Unifiedpost, afin de s'assurer qu'il est structuré et conforme. Elle est également conçue pour assurer la protection des informations personnelles et pour permettre une gestion efficace de l'organisation. Cette politique s'applique à tout le personnel de Unifiedpost (c'est-à-dire le personnel permanent, à durée déterminée et temporaire, les représentants de tiers ou les sous-traitants, les travailleurs intérimaires, les volontaires, les stagiaires et les agents engagés par Unifiedpost). L'adhésion à cette politique est obligatoire et le non-respect peut entraîner des mesures disciplinaires.	Le DPD est responsable de l'administration de cette politique.
Politique relative aux droits des personnes concernées	Cette politique fournit un cadre pour le traitement des demandes de droits des personnes concernées en vertu des lois applicables en matière de protection de la vie privée, en veillant à ce que les personnes concernées puissent exercer leurs droits, tels que le droit d'accès, de rectification et d'effacement. Cette politique s'applique à tout le personnel de Unifiedpost (c'est-à-dire le personnel permanent, à durée déterminée et temporaire, les représentants de tiers ou les sous-traitants, les travailleurs intérimaires, les bénévoles, les stagiaires et les agents engagés par Unifiedpost). L'adhésion à cette politique est obligatoire.	Le DPD est responsable de l'administration de cette politique.
Code de conduite sur la sécurité de l'information	Cette politique décrit les principes d'utilisation sécurisée des ressources informatiques de Unifiedpost Group, afin de protéger les données sensibles des clients ainsi que les processus d'entreprise. La politique décrit les principes d'une utilisation responsable des ressources informatiques telles que les courriels, l'internet, l'équipement informatique et les documents. En outre, elle énonce les lignes directrices pour le signalement des incidents. Les principes énoncés dans ce document sont applicables à tous les employés et contractants qui accèdent aux systèmes d'information ou aux informations de Unifiedpost Group et/ou de ses clients.	Le RSSI est responsable de la gestion de cette politique.

Au sein de Unifiedpost Group, le contrôle des politiques liées à la protection des données et à la sécurité de l'information est assuré par une surveillance permanente du service de la protection des données et de l'équipe de sécurité informatique, soutenue par des examens périodiques, des audits internes et des mécanismes de signalement d'incidents. Les politiques font l'objet d'examens périodiques et les conclusions des audits sont communiquées aux comités compétents. Afin de formaliser et d'harmoniser davantage ce processus, Unifiedpost Group est en train de développer un cadre politique à l'échelle du groupe, qui définira clairement l'approche de la gouvernance des politiques, les cycles de révision, les responsabilités de surveillance et les processus d'escalade pour toutes les politiques.

Toutes les politiques décrites sont alignées sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne ainsi que sur les lois applicables en matière de protection de la vie privée dans les juridictions où Unifiedpost Group exerce ses activités.

Comme nos politiques sont principalement conçues pour garantir la conformité avec les lois sur la protection des données et les exigences réglementaires applicables, il n'a pas été nécessaire d'impliquer directement les parties prenantes externes dans le processus d'élaboration des politiques. Toutefois, nous suivons en permanence l'évolution de la réglementation et les meilleures pratiques du secteur afin de nous assurer que nos politiques reflètent les attentes en constante évolution des régulateurs, des clients et des partenaires commerciaux.

Toutes nos politiques sont mises à la disposition de nos employés et de nos sous-traitants qui sont censés les appliquer. Ces politiques sont accessibles via l'intranet de notre entreprise, ce qui permet à tout le personnel concerné d'accéder facilement aux versions les plus récentes.

En ce qui concerne nos engagements en matière de droits de l'homme, nous avons établi une politique des droits de l'homme qui s'applique à toutes les parties prenantes, y compris les consommateurs et/ou les utilisateurs finals. Cette politique énonce notre engagement à respecter les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme, notamment la Charte internationale des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Au-delà de ces normes, il n'existe pas d'autres dispositions spécifiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finals. Nous avons exposé les détails de notre politique en matière de droits de l'homme au section [S1 - Personnel de l'entreprise](#).

Unifiedpost Group veille au respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales par le biais de notre évaluation complète de la vigilance raisonnable en matière de droits de l'homme, telle que décrite au chapitre [S1 - Personnel de l'entreprise](#).

Nos questions importantes relatives au respect des droits de l'homme des consommateurs et/ou des utilisateurs finals sont liées au droit à la vie privée. Nous y répondons en nous assurant que nous avons mis en œuvre des politiques solides, comme indiqué ci-dessus, qui visent à garantir la protection de la vie privée de nos clients. Nous ne nous engageons pas directement avec nos clients sur leur droit à la vie privée. Nous avons mis en place des mesures spécifiques pour prévoir et permettre de remédier aux impacts des droits de

l'homme sur la vie privée de nos consommateurs en minimisant les données que nous collectons, en respectant les droits des personnes concernées (DSR) en vertu du RGPD, et en garantissant des procédures claires pour l'accès, la correction et la suppression. En cas de violation de données, notre politique en la matière garantit une évaluation, un rapport et des mesures d'atténuation en temps utile.

Aucun cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales impliquant nos consommateurs et/ou nos utilisateurs finals n'a été signalé dans notre chaîne de valeur en aval.

S4-2 S'engager auprès des consommateurs et des utilisateurs finals

Nous n'avons pas encore adopté de processus général d'engagement avec les consommateurs et/ou les utilisateurs finals. Nous comprenons qu'il est important de s'engager auprès de nos consommateurs et/ou utilisateurs finals afin de nous assurer que nous gérons efficacement tout impact réel ou potentiel de nos activités sur eux. Nous avons l'intention de mettre en œuvre un processus général d'engagement dans les années à venir.

S4-3 Processus de remédiation des impacts et canaux de signalement des problèmes

Notre approche et notre processus général pour remédier aux impacts négatifs sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals, par exemple en cas de violation de données, impliquent de suivre les procédures pertinentes définies dans nos politiques, qui définissent les étapes pour identifier, contenir, évaluer et signaler la violation, à la fois en interne et aux autorités de régulation si nécessaire. Si, dans le cas d'une violation de données, la violation concerne l'un de nos produits ou services, le processus est également intégré dans notre processus plus large de gestion des incidents afin d'assurer une réponse et une résolution coordonnées. Nous évaluons l'efficacité du processus de remédiation en réexaminant chaque incident une fois résolu afin d'évaluer les causes profondes, d'identifier les enseignements tirés et, le cas échéant, de mettre à jour les processus et contrôles internes afin d'éviter que l'incident ne se reproduise.

En outre, nous avons mis en place un mécanisme de traitement des plaintes qui est à la disposition des parties prenantes internes et externes, y compris nos consommateurs et utilisateurs finals, afin qu'ils puissent faire part de leurs préoccupations. Ces canaux sont établis par Unifiedpost elle-même. Le canal est disponible en ligne et est 100% confidentiel. Les parties prenantes peuvent soumettre et suivre un cas en toute confidentialité.

Nous soutenons la mise à disposition de ce canal à nos consommateurs et utilisateurs finals en rendant notre politique et notre mécanisme de traitement des alertes disponibles sur notre site web, avec un accès facile par le biais du pied de page du site.

Nous suivons et contrôlons les questions soulevées et traitées en tenant des registres internes dans lesquels les rapports relatifs aux violations de données, aux droits des personnes concernées et aux lancements d'alerte sont enregistrés et classés par catégorie. Pour garantir l'efficacité des canaux, nous examinons périodiquement les processus de traitement et veillons à ce que tous les rapports soient évalués et gérés par les équipes internes appropriées afin d'assurer un suivi adéquat et une application cohérente des politiques et procédures pertinentes.

Nous n'évaluons pas la connaissance et la confiance de nos consommateurs et/ou utilisateurs finals dans nos mécanismes de signalement pour répondre à leurs préoccupations ou à leurs besoins. En outre, nous avons mis en place des politiques visant à protéger les personnes qui utilisent ces canaux contre les représailles. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au [G1-1](#), où nous fournissons des détails sur notre politique de lancement d'alerte.

S4-4 Gestion des impacts sur les consommateurs et les utilisateurs finals

Nous reconnaissons l'importance de traiter nos impacts importants et les risques liés aux consommateurs et aux utilisateurs finals.

Afin de prévenir, d'atténuer ou de remédier aux impacts négatifs importants sur les consommateurs et les utilisateurs finals, nous avons pris des mesures. Celles-ci sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Impact négatif important sur les consommateurs et les utilisateurs finals	Explication des mesures de prévention, d'atténuation ou de remédiation prises ou prévues et/ou des mesures de remédiation prises en rapport avec un impact réel
Possibilité de violation des données ou d'accès non autorisé à des données à caractère personnel	Unifiedpost a mis en œuvre une politique de violation des données qui définit un processus structuré pour identifier, évaluer, contenir et résoudre les violations de données personnelles. Cela inclut des procédures internes claires de remontée des informations, des délais prédefinis pour l'évaluation des niveaux de risque, et des obligations de notification aux autorités de protection des données et aux personnes concernées lorsque cela est requis par le RGPD. Toutes les violations sont consignées dans un registre central, et les mesures correctives sont suivies pour éviter qu'elles ne se reproduisent. Pour les incidents liés à des produits ou à des services, le processus est entièrement intégré dans notre processus de gestion des incidents, ce qui garantit une réponse coordonnée entre les différentes parties prenantes internes.
Manque de transparence sur les pratiques de traitement des données	Unifiedpost Group a établi des avis de confidentialité clairs et accessibles pour les processus dans lesquels il agit en tant que contrôleur de données, expliquant quelles données personnelles sont collectées, comment elles sont utilisées et quels sont les droits des consommateurs et des utilisateurs finals en vertu du RGPD. Ces avis sont révisés régulièrement pour s'assurer qu'ils reflètent les pratiques et les réglementations actuelles.
Non-respect des droits des personnes concernées	Une procédure de demande de droits de la personne concernée est pleinement en place, garantissant que les consommateurs et les utilisateurs finals peuvent exercer leurs droits, notamment en matière d'accès, de rectification, d'effacement et de restriction du traitement. Les demandes sont enregistrées dans un registre central et traitées conformément aux délais prévus par le RGPD, sous la supervision du bureau du DPD. Le traitement des demandes potentielles de RGPD dépend du fait que nous agissons en tant que processeur ou contrôleur de données.
Risques pour la vie privée liés à la conception des produits et aux nouvelles activités de traitement	Unifiedpost Group applique les principes de Privacy by Design et de Default au développement de nouveaux produits. Dans la mesure où nous agissons en tant que responsables du traitement des données, tous les traitements à haut risque font l'objet d'une évaluation de l'impact sur la protection des données (DPIA) afin d'identifier et d'atténuer les risques potentiels en matière de protection de la vie privée avant le lancement. C'est principalement le cas lors de la fourniture de nos services de paiement.
Manque de sensibilisation et de compréhension des obligations en matière de protection des données de la part du personnel	Tous les membres du personnel reçoivent une formation obligatoire sur le RGPD, ainsi qu'une formation supplémentaire sur mesure pour les RH, le marketing, les produits, les ventes et d'autres rôles à haut risque, afin de s'assurer qu'ils comprennent leurs responsabilités spécifiques lors du traitement des données personnelles.
Lacunes dans le contrôle interne et la responsabilité en matière de protection des données	Unifiedpost Group a mis en place un programme de protection de la vie privée soutenu par un bureau DPO centralisé et un Comité de protection de la vie privée. Ces organes assurent la surveillance, soutiennent l'application de la politique interne et veillent à ce que les risques liés à la protection de la vie privée soient identifiés et traités par le biais de révisions régulières de la politique, d'audits et de rapports internes.

Nous n'avons pas d'approche formalisée pour suivre et évaluer l'efficacité des actions et des initiatives que nous avons mises en œuvre pour gérer les impacts sur nos consommateurs et nos utilisateurs finals. Cependant, nous pensons que les politiques, les processus et les contrôles que nous avons mis en place - y compris notre cadre de protection des données, notre approche de la protection de la vie privée dès la conception, nos formations régulières et nos canaux de signalement clairs - constituent une base solide pour protéger les droits et les intérêts de nos consommateurs et de nos utilisateurs finals. Nous continuerons à examiner si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour renforcer cette approche.

Pour déterminer les mesures nécessaires et appropriées en réponse à un impact négatif particulier, réel ou potentiel, sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals, nous évaluons la nature, la portée et la gravité

de l'impact au moyen de processus de notification internes, y compris la gestion des incidents, les procédures de notification des violations et, le cas échéant, nous mettons en place un plan d'action correctif. Le cas échéant, nous mettons en place les procédures d'escalade nécessaires.

L'approche consistant à prendre des mesures en cas d'impacts négatives importantes spécifiques sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals se caractérise par un examen au cas par cas mené par les équipes compétentes, y compris la protection des données et la sécurité informatique, en fonction de la nature de l'incident. Les cas liés à la fonctionnalité du produit ou à la sécurité du système sont traités dans le cadre du processus de gestion des incidents. Une collaboration avec les partenaires ou les fournisseurs peut également s'avérer nécessaire lorsque des services tiers sont concernés.

En cas d'impact négatif important sur les consommateurs et les utilisateurs finals, nous veillons à ce que le processus visant à fournir ou à permettre une réparation soit disponible et efficace dans sa mise en œuvre et ses résultats en disposant d'un plan d'action correctif qui sera mis en œuvre conformément à notre processus de gestion des incidents.

Nous avons identifié des risques importants découlant de l'impact et de la dépendance à l'égard de nos consommateurs et/ou utilisateurs finals, en particulier en ce qui concerne la sécurité des données, le respect de la vie privée et la continuité des services. Pour atténuer ces risques, nous avons mis en œuvre des politiques globales en matière de protection des données, de gestion des violations de données et de sécurité informatique, comme décrit dans la section [S4-1](#). Bien que nous ne disposions pas encore d'un processus continu formalisé pour suivre l'efficacité de ces mesures, nous avons partiellement remédié à ce problème en effectuant une simulation à la fin de l'année 2024, axée sur le traitement des violations de données et des demandes de droits des personnes concernées. Les résultats de cet audit seront examinés et utilisés pour améliorer les processus si nécessaire. Sur la base de ces résultats, nous évaluerons également si des audits supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la surveillance et assurer une amélioration continue.

Unifiedpost Group a pris les mesures suivantes pour éviter de contribuer à des impacts négatifs sur nos consommateurs et/ou utilisateurs finals. Nous avons inclus des garanties dans l'ensemble de nos processus de traitement des données, telles que la minimisation de la collecte de données au strict nécessaire, le renforcement des contrôles d'accès et l'intégration des principes de protection de la vie privée dans le développement des produits. En cas de conflit entre les exigences en matière de protection des données et les besoins opérationnels, le DPD et le département Juridique sont saisis de la question, ce qui permet de garantir le respect des exigences en matière de conformité.

Il n'a pas été fait état de problèmes ou d'incidents graves en matière de droits de l'homme liés à des consommateurs et/ou à des utilisateurs finals.

Nous avons alloué des ressources sous la forme de personnel spécialisé au sein du bureau de protection des données et des équipes de sécurité informatique et d'audit pour gérer nos impacts sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals. Cette allocation soutient l'application des politiques, la réponse aux incidents, la formation et les activités d'amélioration continue pour sauvegarder les intérêts des consommateurs et des utilisateurs finals. En outre, des ressources financières sont allouées pour assurer une formation régulière à la protection de la vie privée et des données, maintenir une base de données centralisée de gestion de la vie

privée pour suivre les activités de traitement et les actions de mise en conformité, et, si nécessaire, engager des experts externes en droit et en protection des données pour soutenir des cas complexes ou des développements réglementaires.

S4-5 Objectifs

Nous nous efforçons toujours de protéger les données et la vie privée de nos consommateurs et utilisateurs finals et, par conséquent, nous visons toujours 0 violation de données. Toutefois, au-delà de cet objectif global, nous n'avons pas encore fixé d'objectifs pour la gestion des impacts et des risques concernant nos consommateurs et nos utilisateurs finals. Nous évaluerons la nécessité de fixer des objectifs au cours de l'exercice suivant.

Les facteurs de gouvernance

G1 Conduite des affaires	Page		Page
G1 IRO-1 Conduite des affaires IROs	124	G1-3 Lutte contre les pots-de-vin et la corruption	132
G1-1 Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	125	G1-4 Incidents de corruption	135

Les références à des exigences de divulgation spécifiques situées en dehors des déclarations de durabilité sont marquées de manière appropriée, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

G1 - Conduite des affaires

Dans le cadre de son engagement en matière de responsabilité commerciale et de normes éthiques, Unifiedpost applique des pratiques de gouvernance saines et a adopté plusieurs politiques qui soutiennent directement les valeurs de notre entreprise et les intérêts des parties prenantes. Nous sommes déterminés à créer des solutions qui sont sûres pour nos clients et qui offrent une expérience utilisateur agréable. Cela inclut le développement, la mise en œuvre et l'application de politiques au sein de Unifiedpost et la garantie que nous concevons et construisons une plateforme sûre.

G1 IRO-1 Conduite des affaires IROs

La conduite des affaires fait partie intégrante de nos activités et détermine la manière dont nous gérons la gouvernance éthique, la conformité réglementaire et l'intégrité au sein de notre personnel et de notre chaîne de valeur. Le respect des lois anticorruption, des mesures de prévention de la fraude, de la protection des lanceurs d'alertes et des pratiques d'entreprise responsables est essentiel non seulement pour atténuer les risques juridiques et financiers, mais aussi pour favoriser une culture d'entreprise transparente et une confiance solide de la part des parties prenantes. En tant que fournisseur de services numériques, nous sommes tenus de respecter des normes élevées en matière de responsabilité et de transactions commerciales éthiques, afin de garantir à la fois la résilience opérationnelle et la conformité aux meilleures pratiques internationales.

L'identification des impacts importants, des risques et des opportunités est réalisée grâce à la collaboration entre le département Juridique et de conformité du Groupe, l'équipe de conformité de Unifiedpost Payments et le bureau ESG, en s'appuyant sur les cadres politiques, les connaissances réglementaires et, le cas échéant, l'engagement des parties prenantes. Ce processus s'appuie à la fois sur les politiques du Groupe et sur les politiques spécifiques de Unifiedpost Payments, le cas échéant, sur les procédures de conformité internes et sur les évaluations juridiques, garantissant ainsi une approche globale des risques liés à l'éthique des affaires et à la gouvernance. Couvrant l'ensemble de Unifiedpost Group, avec des évaluations spécifiques pour Unifiedpost Payments si nécessaire, ce processus est facilité par un cadre de gouvernance interne solide et des procédures de conduite des affaires standardisées, alignant les stratégies éthiques dans toutes les entités. Le département Juridique et de conformité du Groupe et l'équipe de conformité de Unifiedpost Payments jouent un rôle central dans les examens de conformité, la surveillance réglementaire et le suivi de la gouvernance, en veillant à ce que les politiques, les contrôles et les normes éthiques restent alignés sur les obligations légales en constante évolution et sur les meilleures pratiques du secteur.

Notre méthodologie d'évaluation consolide les exigences légales, les cadres sectoriels et les points de vue des parties prenantes, en tenant compte des risques opérationnels et de ceux de la chaîne de valeur. Nous respectons les principales normes législatives, notamment la directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte, telle que mise en œuvre dans les différents pays, le RGPD et les réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Le département Juridique et de conformité du groupe et l'équipe de conformité de Unifiedpost Payments veillent à ce que les structures de gouvernance restent solides, que les risques soient gérés de manière proactive et que les politiques de conduite des affaires évoluent en permanence afin de maintenir la conformité et de renforcer l'intégrité de l'entreprise.

G1-1 Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise

Le cadre de conformité de Unifiedpost Group est ancré dans les valeurs de Unifiedpost et le Code de Conduite, ainsi que dans des politiques et procédures spécifiques traitant d'un large éventail de sujets différents tels que le lancement d'alerte, la lutte contre la corruption, la protection des données, la sécurité informatique et le délit d'initié. Ces politiques aident nos employés, nos clients et nos fournisseurs à prendre des décisions conformes aux normes éthiques. Le Conseil d'administration est responsable en dernier ressort de la surveillance de la culture d'entreprise et de la conduite des affaires de Unifiedpost, et le Comité exécutif est chargé de montrer l'exemple et de promouvoir une culture d'intégrité dans les affaires.

En tant qu'institution de paiement réglementée, Unifiedpost Payments dispose de son propre cadre de conformité adapté aux réglementations de l'industrie financière. Par conséquent, Unifiedpost Payments dispose de sa propre politique de lutte contre la corruption et de sa propre politique de lancement d'alerte, qui remplacent celles de Unifiedpost Group. Ces politiques garantissent le respect des réglementations en matière de lutte contre la fraude et la corruption, de conflits d'intérêts et de lancement d'alerte.

Voici un aperçu de nos politiques qui traitent des questions de conduite et qui promeuvent notre culture d'entreprise.

Politiques applicables au niveau de Unifiedpost Group et de toutes ses filiales³

Politique	Contenu et objectifs principaux	Champ d'application et exclusions	Responsabilité	Normes de tiers	Considérations relatives aux parties prenantes	Accessibilité
Code de conduite	Promouvoir la participation à une culture éthique, en agissant avec intégrité pour toutes les parties prenantes et en veillant au respect des lois.	Tout le personnel de Unifiedpost Group	Responsable du département Juridique et de la conformité	Unifiedpost Group s'aligne sur les cadres internationaux tels que la Charte internationale des droits de l'homme et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.	Veiller au respect des droits de l'homme, de la diversité, de l'inclusion et du comportement éthique	La politique est accessible via l'intranet de l'entreprise
Lutte contre la corruption	Interdit les pots-de-vin, la fraude et les pratiques de corruption dans toutes les relations d'affaires	Toutes les personnes travaillant pour Unifiedpost Group - ceci ne s'applique pas à Unifiedpost Payments qui a sa propre politique (cf. infra)	Le Conseil d'administration assume la responsabilité générale, tandis que le responsable du département Juridique et du contrôle de conformité veille à l'application quotidienne de la législation.	Unifiedpost Group s'aligne sur les cadres internationaux tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et la loi britannique sur la corruption de 2010.	Prévenir les pratiques commerciales contraires à l'éthique qui pourraient nuire aux parties prenantes. Toutes les parties prenantes sont encouragées à faire partie de leurs préoccupations sans crainte de représailles.	La politique est accessible via l'intranet de l'entreprise
Politique de lancement d'alerte	Il promeut la transparence et la conduite éthique en offrant une procédure sécurisée et confidentielle pour signaler un comportement illégal ou contraire à l'éthique. Elle couvre les impacts et les risques importants tels que les violations des réglementations financières, la protection de l'environnement et les droits des consommateurs. La politique comprend une garantie de non-représailles et un processus de suivi et d'investigation des divulgations par le biais d'outils sécurisés tels que la plateforme de lancement d'alerte IntegrityLog. Cette politique ne s'applique pas à Unifiedpost Payments , qui dispose de sa propre politique (cf. infra).	Tous les employés, contractants, consultants, bénévoles, stagiaires, fournisseurs tiers et autres parties prenantes impliqués dans les activités du groupe. Il couvre à la fois les parties internes et externes, ainsi que les fautes liées aux questions financières, environnementales et de consommation. Sont exclues les préoccupations personnelles liées au travail, telles que l'insatisfaction à l'égard des salaires ou des conditions de travail, qui doivent être signalées par d'autres voies internes.	Le responsable du département Juridique et de la conformité joue également un rôle clé dans la gestion de l'exécution de la politique.	Aligné sur les lois internationales de protection des lanceurs d'alertes	Sauvegarde des employés et promotion de la responsabilité de l'entreprise	Les rapports peuvent être soumis de manière anonyme via des plateformes internes sécurisées.
Droits de l'homme et conditions de travail	Notre engagement à respecter les droits de l'homme dans toutes nos activités. Cette politique aborde des questions essentielles telles que l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, la liberté d'association, la non-discrimination, la santé et la sécurité sur le lieu de travail et les mécanismes de réclamation.	Tous les employés, contractants et parties prenantes travaillant dans les locaux de Unifiedpost Group, y compris les associés et les coentreprises où Unifiedpost exerce un contrôle de gestion.	Le responsable des opérations	Les normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment la Charte internationale des droits de l'homme, les conventions de l'OIT et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.	Cette politique prend en compte les intérêts des employés, des entrepreneurs et des autres parties prenantes en promouvant un environnement de travail sûr, inclusif et sans représailles. Elle veille à ce que toute violation soit signalée par les voies disponibles, en offrant protection et absence de représailles aux lanceurs d'alertes.	La politique est accessible via l'intranet de l'entreprise
Harcèlement et lutte contre la discrimination	Garantir un lieu de travail inclusif et exempt de harcèlement. Cette politique garantit un traitement équitable et décrit les procédures de traitement des plaintes, avec des mesures disciplinaires strictes en cas de violation.	Tous les employés, contractants et parties prenantes travaillant dans les locaux de Unifiedpost Group, y compris les associés et les coentreprises où Unifiedpost exerce un contrôle de gestion.	Department RH	S'aligne sur les cadres internationaux, notamment la Charte internationale des droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les conventions de l'OIT sur la discrimination.	Protège les salariés contre les comportements répréhensibles sur le lieu de travail	La politique et les mécanismes de signalement sont accessibles via l'intranet de l'entreprise.

³ Ces politiques sont révisées tous les deux ans.

Politiques applicables uniquement au niveau de Unifiedpost Payments (UPP)⁴

Politique	Contenu et objectifs principaux	Champ d'application et exclusions	Responsabilité	Normes de tiers	Considérations relatives aux parties prenantes	Accessibilité
Politique de lancement d'alerte	Établit des canaux de signalement internes et externes pour la criminalité financière, la fraude fiscale, les violations de la protection des consommateurs et les problèmes de sécurité des données. Inclut des protections contre les représailles.	Tous les employés et les parties prenantes tierces de Unifiedpost Payments	Responsable de la conformité de Unifiedpost Payments	Aligné sur la directive européenne 2019/1937 relative aux lanceurs d'alerte et sur les réglementations financières locales	Renforcement de la conformité à la réglementation financière et du contrôle interne	Les rapports peuvent être soumis via le formulaire de lancement d'alerte de l'UPP.
Politique de lutte contre la corruption	Définit les obligations des employés en matière de corruption, de paiements de facilitation et de fraude. Inclut des lignes directrices pour les politiques en matière de cadeaux et les rapports de conformité.	Tous les employés et contractants de Unifiedpost Payments	Responsable de la conformité de Unifiedpost Payments	Aligné sur les réglementations du secteur des paiements, y compris les exigences de la BNB et de la FCA	Prévenir les risques de fraude et de corruption propres aux institutions financières	Accessible via le portail de conformité interne de Unifiedpost Payments
Politique de lutte contre la fraude	Établit des procédures de prévention, de détection et de signalement des fraudes. Les employés doivent signaler les soupçons de fraude en interne et tous les cas sont examinés par le Service Desk et l'équipe d'enquête sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude. Les obligations de signalement externe sont incluses.	Fraude aux paiements, transactions non autorisées, mauvaise conduite financière, fraude liée à la lutte contre le blanchiment d'argent, fraude à la clientèle.	Responsable de la conformité de Unifiedpost Payments	Aligné sur les réglementations relatives à la criminalité financière (AML/CFT)	Renforcement de la détection des fraudes dans le secteur financier	Accessible via le portail de conformité de Unifiedpost Payments
Politique en matière de conflits d'intérêts	Les employés doivent signaler eux-mêmes les conflits d'intérêts au responsable de la conformité. Un registre central des conflits d'intérêts est tenu et revu régulièrement.	Conflits financiers, intérêts personnels/professionnels affectant l'impartialité, transactions avec des parties liées	Responsable de la conformité de Unifiedpost Payments	Aligné sur les lois relatives à la gouvernance des services financiers	Prévent les conflits éthiques dans la prise de décision financière	Accessible via le portail de conformité de Unifiedpost Payments

Mécanismes d'identification, de signalement et d'enquête

Unifiedpost Group et Unifiedpost Payments ont mis en place les mécanismes nécessaires à l'identification, au signalement et à l'examen des préoccupations liées à un comportement illégal, à un manquement à l'éthique et à des violations de la politique. Ces mécanismes garantissent que les parties prenantes internes et externes puissent faire part de leurs préoccupations en toute confidentialité, tout en bénéficiant d'une protection contre les représailles.

Au cœur de notre cadre de reporting, Unifiedpost Group dispose des outils suivants :

- **IntegrityLog** : Notre principal mécanisme de traitement des alertes, accessible aux parties prenantes internes et externes, permet de signaler de manière confidentielle et anonyme des infractions, notamment des cas de fraude, de corruption, de discrimination, de harcèlement, de violation des droits de l'homme et d'autres problèmes d'ordre éthique. Toutefois, IntegrityLog ne doit pas être utilisé pour des préoccupations personnelles liées au travail, telles que l'insatisfaction salariale, les conflits interpersonnels, les évaluations des performances ou les plaintes générales en matière de ressources humaines. Cet outil est accessible via le lien <https://www.unifiedpostgroup.com/whistleblowing>
- **TrustLink** : Une plateforme de signalement interne nouvellement adoptée, introduite à la fin de 2024, spécifiquement pour le personnel (c'est-à-dire les employés et les contractants directs) afin de signaler les préoccupations liées à la discrimination, au harcèlement, aux violations des droits de l'homme, aux problèmes de sécurité et aux licenciements injustes. Les rapports soumis via TrustLink sont examinés et gérés par le département des ressources humaines. Bien que cet outil

⁴ ces politiques sont révisées au moins une fois par an

soit opérationnel, sa référence dans les politiques de l'entreprise sera officiellement incluse au cours du premier semestre 2025.

Les employés peuvent également faire part de leurs préoccupations par l'intermédiaire des RH ou du service de conformité. Les rapports soumis par l'intermédiaire d'IntegrityLog sont d'abord examinés par le responsable du département Juridique et l'auditeur interne, après quoi une équipe d'enquête, composée de membres du personnel concernés (tels que les RH, les responsables des unités opérationnelles, le CFO ou le CEO), est désignée en fonction de la nature de l'affaire. Pour les rapports TrustLink, les ressources humaines sont chargées d'examiner les cas et d'enquêter conformément aux procédures internes.

Comme Unifiedpost Payments est une institution de paiement réglementée, elle dispose d'un cadre de lancement d'alerte distinct qui s'aligne sur ses obligations de déclaration. En conséquence, Unifiedpost Payments a :

- **un formulaire de lancement d'alerte** : le personnel (c'est-à-dire les employés et les contractants directs) peut signaler des problèmes au moyen d'un formulaire de lancement d'alerte spécifique qui est soumis directement au responsable de la conformité pour évaluation. Les signalements peuvent porter sur la criminalité financière, la fraude, la fraude fiscale ou sociale, les violations de la protection des consommateurs et les problèmes de sécurité des données.
- **les canaux de signalement externes** : Unifiedpost Payments mentionne aussi clairement la possibilité de signaler des problèmes par l'intermédiaire des organismes de réglementation, notamment la Banque nationale de Belgique (BNB) et la Financial Conduct Authority (FCA).

Toutes les grandes politiques, y compris la politique en matière de droits de l'homme et de conditions de travail, la politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, et la politique de lutte contre le harcèlement et la discrimination, s'appuient sur les mécanismes généraux de traitements des alertes et les canaux de signalement internes. Il n'existe pas de mécanismes de signalement distincts pour des sujets spécifiques, mais tous les problèmes doivent être signalés par l'intermédiaire d'IntegrityLog, de TrustLink ou d'un rapport interne aux équipes des RH et de la conformité.

Ensemble, ces mécanismes de signalement renforcent notre engagement en faveur de la transparence, de la responsabilité et des pratiques commerciales éthiques, en garantissant que toutes les préoccupations soient traitées de manière équitable et confidentielle.

Voici un aperçu plus détaillé :

Au niveau de Unifiedpost Group - aperçu des mécanismes de rapport et d'enquête

Politique	Description des mécanismes d'identification, de signalement et d'investigation des préoccupations	Que peut-on signaler ?	Mécanisme de traitement des alertes utilisé	Processus d'enquête	Applicable aux parties prenantes internes/externes	De nouvelles modifications sont-elles nécessaires ?
Politique de lancement d'alerte	Les préoccupations peuvent être signalées via le mécanisme de traitement des alertes IntegrityLog (confidentiel et anonyme), ainsi que par l'intermédiaire des équipes internes des ressources humaines, du département Juridique et de la conformité. Les rapports sont d'abord examinés par le chef du département Juridique et de l'auditeur interne, puis font l'objet d'une enquête par l'équipe d'investigation appropriée.	Fraude, corruption, discrimination, harcèlement, violation des droits de l'homme, pots-de-vin, comportement contraire à l'éthique	IntegrityLog	Enquête menée par une équipe d'enquêteurs désignée, comprenant le département Juridique, RH et les cadres supérieurs concernés.	Interne et externe	Aucun amendement n'est nécessaire (IntegrityLog est déjà référencé).
Politique en matière de droits de l'homme et de conditions de travail	Les violations, y compris les atteintes aux droits de l'homme et les pratiques de travail contraires à l'éthique, peuvent être signalées via IntegrityLog (pour les rapports externes), TrustLink (pour les employés internes) ou les départements RH/Juridique. Les enquêtes suivent des processus structurés et des mesures correctives sont prises si nécessaire.	Violations des droits de l'homme, traitement inéquitable, pratiques de travail contraires à l'éthique	IntegrityLog (externe et interne), TrustLink (employés internes uniquement)	Géré par les RH et la conformité, avec escalade vers la haute direction si nécessaire.	Interne et externe (employés, fournisseurs, partenaires)	Amendements nécessaires au premier semestre 2025 pour faire explicitement référence à TrustLink
Politique de lutte contre la corruption	Les signalements de pots-de-vin, de fraude et de corruption peuvent être effectués par l'intermédiaire d'IntegrityLog ou des départements Juridique et de conformité internes. Les enquêtes sont menées par le département Juridique ou par des organismes d'audit externes, en fonction de la nature de l'affaire.	Corruption, pots-de-vin, fraude financière, conflits d'intérêts	IntegrityLog	Dirigé par le département Juridique, avec des audits externes potentiels pour les cas graves	Interne et externe (employés, contractants, tiers)	Aucun amendement n'est nécessaire (IntegrityLog est déjà référencé).
Politique de lutte contre le harcèlement et la discrimination	Les préoccupations peuvent être signalées via TrustLink (employés uniquement), IntegrityLog (pour les rapports externes), un contact direct avec les ressources humaines ou une personne de confiance désignée. Les rapports font l'objet d'une enquête confidentielle et des mesures disciplinaires sont prises si des violations sont constatées.	Harcèlement, discrimination, brimades, inconduite sexuelle	TrustLink (pour les employés internes uniquement), IntegrityLog (pour les rapports externes)	Géré par les RH, avec le soutien de la direction générale si nécessaire.	Interne (employés, stagiaires, direction)	Amendements nécessaires au premier semestre 2025 pour faire explicitement référence à TrustLink

Unifiedpost Payments - aperçu des mécanismes de signalement et d'enquête

Politique	Description des mécanismes d'identification, de signalement et d'investigation des préoccupations	Que peut-on signaler ?	Mécanisme de traitement des alertes utilisé	Processus d'enquête	Applicable aux parties prenantes internes/externes	De nouvelles modifications sont-elles nécessaires ?
Politique de lancement d'alerte	Les problèmes peuvent être signalés par le biais d'un canal de signalement interne au responsable de la conformité ou par l'intermédiaire de régulateurs externes (par exemple, la BNB, la FCA). Un formulaire de lancement d'alerte est disponible pour les rapports structurés. Les rapports sont examinés par le responsable de la conformité, sauf en cas de conflit.	Criminalité financière (fraude, corruption, infractions à la législation sur le blanchiment d'argent), fraude fiscale ou sociale, infractions à la législation sur les marchés publics, manquements à la protection des consommateurs, problèmes de sécurité des données ou infractions à la législation sur le marché intérieur.	Rapport de conformité interne (formulaire de lancement d'alerte de l'UPP)	Enquêtes menées par le responsable de la conformité, avec recours aux autorités judiciaires si nécessaire.	Interne (employés, contractants) et externe (tiers, partenaires commerciaux)	Aucun amendement n'est nécessaire (les rapports de conformité internes sont déjà référencés).
Politique de lutte contre la corruption	Définit les obligations de signalement pour les employés de Unifiedpost Payments en ce qui concerne les pots-de-vin, les paiements de facilitation et la fraude. Les rapports sont traités par le service de conformité ou transmis aux autorités judiciaires si nécessaire.	Corruption, paiements de facilitation, pots-de-vin, fraude financière, cadeaux ou divertissements inappropriés	Rapport de conformité interne	Enquête menée par les équipes chargées de la conformité et des affaires juridiques, avec l'intervention d'autorités externes si nécessaire.	Interne (employés, contractants)	Aucun amendement n'est nécessaire (les rapports de conformité internes sont déjà référencés).
Politique de lutte contre la fraude	Établit des procédures pour la prévention, la détection et le signalement des fraudes. Les employés doivent signaler les soupçons de fraude en interne et tous les cas sont examinés par le Service Desk et l'équipe d'enquête sur la fraude et la lutte contre le blanchiment d'argent. Les obligations de signalement externe aux autorités sont décrites.	Fraude aux paiements, transactions non autorisées, mauvaise conduite financière, fraude liée à la lutte contre le blanchiment d'argent, fraude à la clientèle	Rapport de conformité interne	Géré par l'équipe chargée des enquêtes sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude, avec des obligations de déclaration externe conformément à la réglementation financière.	Interne (employés, contractants)	Aucun amendement n'est nécessaire (les rapports de conformité internes sont déjà référencés).
Politique en matière de conflits d'intérêts	Les employés doivent signaler eux-mêmes les conflits d'intérêts au responsable de la conformité. Un registre central des conflits d'intérêts est tenu et revu régulièrement.	Conflits financiers, intérêts personnels/professionnels affectant l'impartialité, transactions avec des parties liées	Rapport de conformité interne	Examinié et enregistré par le responsable de la conformité, sous le contrôle de la direction générale.	Interne (employés, direction, membres du Conseil d'administration)	Aucun amendement n'est nécessaire (les rapports de conformité internes sont déjà référencés).

Cohérence avec la convention des Nations unies contre la corruption

Unifiedpost Group dispose d'une politique de lutte contre la corruption qui s'aligne sur les meilleures pratiques internationales, y compris les éléments de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). Cette politique énonce des interdictions claires en matière de pots-de-vin, de fraude et de corruption, ainsi que des mécanismes de signalement des violations.

Pour Unifiedpost Payments, il existe une politique anti-corruption distincte afin de se conformer aux réglementations financières, y compris les obligations fixées par la Banque nationale de Belgique (BNB) et la Financial Conduct Authority (FCA).

En 2025, Unifiedpost Group effectuera une analyse formelle des lacunes afin d'évaluer sa politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin par rapport à l'ensemble des exigences de la CNUCC. Sur la base de cette analyse, toute mise à jour nécessaire sera incorporée dans le prochain cycle de révision de la politique.

Enquête sur les incidents liés à la conduite des affaires

Comme mentionné ci-dessus, Unifiedpost Group fournit de multiples canaux pour signaler les incidents de conduite des affaires, y compris IntegrityLog, TrustLink, et le signalement direct aux RH, au département Juridique ou à la Conformité. Lorsqu'un incident de conduite des affaires entre dans le champ d'application de la directive sur le lancement d'alerte (UE) 2019/1937, telle que mise en œuvre dans le droit national, le

processus d'enquête défini dans la politique de lancement d'alerte s'applique. Pour Unifiedpost Payments, les rapports sont gérés par le Compliance Officer, avec une escalade vers les autorités réglementaires (BNB/FCA) si nécessaire.

Si un incident de conduite des affaires ne relève pas du champ d'application de la directive sur le lancement d'alerte mais est signalé par le biais d'IntegrityLog, Unifiedpost Group applique le même processus d'enquête structuré afin d'assurer un traitement équitable et indépendant.

Pour les signalements effectués via TrustLink, une procédure doit être élaborée et intégrée dans les politiques pertinentes, telles que la politique de lutte contre le harcèlement et la discrimination et la politique en matière de droits de l'homme et de conditions de travail. Cette procédure garantira un traitement clair des préoccupations des employés internes, les RH étant responsables de la sélection et des enquêtes.

Formation sur les politiques internes

Unifiedpost propose des formations pour s'assurer que son personnel (c'est-à-dire les employés et les sous-traitants directs) comprend les politiques de conduite des affaires, les attentes en matière d'éthique et les obligations en matière de conformité. Les différentes formations (et le caractère obligatoire) sont révisées chaque année.

En 2024, Unifiedpost Group a organisé une semaine de sensibilisation sociale, qui comprenait des sessions sur l'ESG, les droits de l'homme, la lutte contre le harcèlement et la discrimination et l'équilibre au travail. En outre, nous avons organisé une formation de sensibilisation à la conformité qui comprenait, entre autres, la lutte contre la corruption et le lancement d'alerte. Depuis 2024, ces formations sont dispensées via notre nouveau système de gestion de l'apprentissage (LMS) "Banqup Academy".

Ces programmes de formation sur la conduite des affaires s'ajoutent à d'autres formations clés liées à la conformité, telles que la sensibilisation à la protection de la vie privée et à la sécurité.

Programme de formation	Public cible	Fréquence	Profondeur de couverture
Formation au code de conduite	Tout le personnel (c'est-à-dire les employés et les contractants directs)	Obligatoire lors de l'intégration + tous les 2 ans	Couvre le comportement éthique, l'intégrité et les valeurs de l'entreprise
	Tout le personnel (c'est-à-dire les employés et les contractants directs) occupant des fonctions à haut risque (ventes, départements Juridique et Finance, cadres supérieurs).	Annuel (dans le cadre de la formation à la conformité en 2024)	Couvre les risques de corruption, les obligations de conformité et les études de cas.
Lancement d'alerte	Tout le personnel (c'est-à-dire les employés et les contractants directs)	Annuel (dans le cadre de la formation à la conformité en 2024)	Elle couvre la protection des lanceurs d'alertes, les procédures de signalement et les mesures de protection contre les représailles.
AML & Fraud Prevention (Unifiedpost Payments only)	Équipes chargées de la conformité, de la finance et du risque de fraude	Annuel	Couvre la fraude financière, les risques de blanchiment d'argent et les obligations réglementaires.
Sensibilisation aux conflits d'intérêts (paiements unifiés uniquement)	Responsables de la gestion, de l'approvisionnement et de la conformité	Annuel	Couvre les obligations d'autodéclaration, les scénarios de conflits potentiels et les mesures d'atténuation.

Fonctions les plus exposées à la corruption et aux pots-de-vin

Dans l'ensemble, nous estimons que l'exposition au risque de corruption est faible en raison du modèle d'entreprise de Unifiedpost Group, de sa clientèle et de sa structure opérationnelle. Notre portefeuille de clients se compose principalement de PME (qui se voient facturer de faibles frais de service) et de grandes entreprises (qui nous engagent par le biais de processus d'appel d'offres structurés et transparents). Ces facteurs réduisent intrinsèquement les risques de corruption, car les grandes entreprises suivent des politiques strictes en matière de passation de marchés et de conformité, et les PME opèrent avec une complexité de transaction limitée.

En outre, Unifiedpost Group est peu exposé aux activités à haut risque communément associées à la corruption :

- peu de clients gouvernementaux, ce qui réduit les risques généralement liés aux transactions avec le secteur public
- pas d'activités de lobbying, qui sont souvent liées à des profils de risque de corruption plus élevés

Si le risque global est faible, certaines fonctions requièrent néanmoins une attention particulière en raison de leur implication dans les transactions financières, la passation de marchés ou la prise de décision :

Fonction	Facteurs de risque potentiels	Contexte et atténuation des risques
Ventes et développement des affaires	Risque d'offrir ou de recevoir des incitations inappropriées pour obtenir des contrats	Les contrats basés sur des appels d'offres réduisent les risques de corruption - les contrats font l'objet d'un examen de conformité
Gestion des achats et des fournisseurs	Risque de corruption, de pots-de-vin ou de conflits d'intérêts de la part des fournisseurs	Les procédures de passation de marchés sont transparentes et structurées, avec des exigences de double approbation.
Finance et comptabilité	Risque de fraude financière ou de paiements indus	Les audits internes et les contrôles financiers garantissent une surveillance complète et le respect de la réglementation.
Juridique et conformité	Risque de non-conformité réglementaire en raison de transactions avec des tiers	Le contrôle permanent de la conformité garantit le respect des politiques
Cadres supérieurs et décideurs	Risque de manquement à l'éthique dans les négociations	Le gouvernement d'entreprise structure et garantit la prise de décision éthique et la responsabilité

G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Système de prévention, de détection, d'enquête et de réponse à la corruption et aux pots-de-vin

Unifiedpost Group s'engage à conduire ses affaires avec intégrité et transparence, c'est pourquoi nous avons mis en place une politique anti-corruption (ACB) qui complète notre code de conduite et s'aligne sur la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). Cette politique définit des attentes claires en matière de comportement éthique, de respect des lois anti-corruption et de conduite responsable des affaires. Elle fournit des conseils sur l'offre et la réception de cadeaux et de marques d'hospitalité, en veillant à ce qu'ils ne servent pas à influencer les décisions de manière inappropriée. En outre, notre code de conduite des fournisseurs renforce les normes éthiques tout au long de notre chaîne de valeur en exigeant des fournisseurs qu'ils respectent les principes de lutte contre la corruption.

Pour prévenir les pots-de-vin et la corruption, Unifiedpost Group a mis en place des procédures d'approbation internes, des contrôles financiers et des mécanismes de surveillance de la conformité. Une procédure de déclaration des cadeaux garantit la transparence des interactions commerciales, exigeant des employés qu'ils déclarent et fassent approuver les cadeaux ou les marques d'hospitalité. Les transactions financières suivent un processus d'approbation à plusieurs niveaux dans le cadre de la politique relative aux bons de commande, et pour les engagements à haut risque, les départements Juridique et de conformité examinent les contrats avant leur finalisation. Chez Unifiedpost Payments, une vigilance et un contrôle renforcés sont appliqués aux fournisseurs critiques, conformément aux lignes directrices du European Banking Authority (EBA). En outre, des audits indépendants et des examens de conformité permettent de maintenir la surveillance des opérations.

Les préoccupations relatives à la corruption peuvent être signalées de manière confidentielle par le biais de nos mécanismes de traitement des alertes, notamment IntegrityLog (pour les employés et les parties prenantes externes) et TrustLink (pour les préoccupations des employés internes). Les rapports soumis via IntegrityLog sont examinés par le chef du département Juridique et l'auditeur interne, tandis que les rapports TrustLink sont traités par les RH. Chez Unifiedpost Payments, les préoccupations liées à la corruption sont examinées par le Compliance Officer, les cas graves étant transmis aux autorités de régulation telles que la BNB ou la FCA. Les employés reçoivent une formation sur la prévention de la corruption dans le cadre de leur formation en matière de conformité, ce qui leur permet d'être conscients des risques de corruption, des mécanismes de signalement et des exigences réglementaires. Dans le cadre de ses efforts d'amélioration continue, Unifiedpost Group effectuera une analyse des lacunes en 2025 afin d'évaluer son cadre anti-corruption par rapport à la CNUCC et aux meilleures pratiques, garantissant ainsi le développement continu de ses mesures de conformité.

Procédures de prévention, de détection et de traitement de la corruption et des pots-de-vin

Comme indiqué ci-dessus, Unifiedpost Group a mis en place des politiques et des contrôles pour atténuer les risques de corruption et de pots-de-vin. Il s'agit notamment de la politique de lutte contre la corruption, du code de conduite et du code de conduite des fournisseurs, ainsi que de mécanismes de surveillance financière tels que la procédure de déclaration des cadeaux, les processus d'approbation à plusieurs niveaux et l'examen des contrats par le département Juridique et le service de la conformité. IntegrityLog et TrustLink offrent des canaux de signalement confidentiels et les enquêtes suivent une approche structurée. Les violations confirmées peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires, à la résiliation d'un contrat ou à un rapport réglementaire. En 2025, Unifiedpost Group procédera à une analyse des écarts afin d'améliorer l'alignement sur les meilleures pratiques internationales.

Indépendance des enquêteurs par rapport à la direction

Unifiedpost Group veille à ce que les enquêtes sur la corruption et les pots-de-vin soient indépendantes de la chaîne de gestion concernée. Les rapports faits par l'intermédiaire d'IntegrityLog sont examinés par le responsable du département Juridique et font l'objet d'un audit interne. Les cas sont confiés à une équipe d'enquête composée de professionnels des départements Juridique, de la conformité et des ressources humaines. Pour TrustLink, les rapports sont gérés par les RH, avec des améliorations prévues en 2025 pour renforcer l'indépendance de la procédure.

Processus de communication des résultats

Au sein de Unifiedpost Group, les cas de corruption et pots-de-vin sont actuellement rapportés au moins une fois par an au Comité d'audit, les questions urgentes étant transmises au Comité exécutif si nécessaire. À partir de 2025, les questions de conformité seront également signalées à un nouveau comité de conformité, qui remplacera l'actuel Comité de protection de la vie privée, ce qui renforcera encore la gouvernance et la surveillance.

Unifiedpost Payments suit un processus de reporting trimestriel, couvrant les lancements d'alerte, les conflits d'intérêts et les cadeaux, avec des mises à jour régulières fournies au Comité d'audit pour assurer une visibilité et une responsabilité permanentes. Nos équipes de conformité de Unifiedpost Group et de Unifiedpost Payments jouent un rôle clé dans ce processus, en fournissant des conseils en cas de besoin et en faisant remonter les problèmes importants par le biais de conseils en matière de conformité, afin de garantir une action opportune et appropriée.

En 2025, nous visons à aligner notre approche du reporting dans toute l'organisation, en rapprochant le processus de reporting de Unifiedpost Group de celui de Unifiedpost Payments. En passant à un reporting trimestriel sur les questions de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, nous améliorerons la cohérence, la transparence et la responsabilité, renforçant ainsi notre engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques.

Lacunes

Chez Unifiedpost Payments, les procédures nécessaires sont en place pour prévenir, détecter, enquêter et répondre à la corruption et aux pots-de-vin. Au sein de Unifiedpost Group, certains domaines nécessitent une formalisation plus poussée. Bien que les cas soient traités par le biais de mécanisme de traitement des alertes, d'une surveillance de la conformité et d'une escalade au cas par cas, des efforts sont en cours pour établir une approche plus formalisée et structurée des enquêtes. En 2025, Unifiedpost Group vise à aligner son approche dans l'ensemble de l'organisation, en rapprochant ses politiques et procédures de celles de Unifiedpost Payments.

Communication

Nos politiques sont fournies à chaque nouveau membre du personnel lors du processus d'intégration, garantissant ainsi qu'ils soient informés dès le début. Ces politiques sont également disponibles sur l'intranet de notre entreprise, ce qui permet au personnel de les consulter à tout moment. Pour renforcer la sensibilisation, l'équipe de conformité de Unifiedpost Group et de Unifiedpost Payments reste disponible pour fournir des conseils sur les questions anti-corruption si nécessaire. Dans le cadre des améliorations en cours, Unifiedpost Group renforcera encore la communication sur la politique en 2025, assurant une meilleure harmonisation dans l'ensemble de l'organisation.

Formation ACB (anti-corruption et anti pots-de-vin)

Une vue d'ensemble détaillée de nos programmes de formation se trouve ci-dessus dans notre section sur la formation politique.

En 2024, la formation à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin a été incluse dans notre formation à la sensibilisation sociale, qui a été mise à la disposition de tout le personnel de Unifiedpost Group, y compris Unifiedpost Payments, couvrant 100% des fonctions à risque.

En outre, chez Unifiedpost Payments, une formation spécialisée sur l'AML et la prévention de la fraude est dispensée aux équipes chargées de la conformité, des finances et du risque de fraude. Actuellement, aucune de ces formations n'est étendue aux membres non exécutifs du Conseil d'administration de Unifiedpost Group ou de Unifiedpost Payments.

G1-4 Cas corruption ou de versement de pots-de-vin

Les données relatives à la corruption et les pots-de-vin sont collectées par le biais du contrôle de conformité interne, des rapports de lancement d'alerte, des dossiers juridiques et des conclusions d'audit, les incidents confirmés faisant référence aux cas où une enquête a validé le rapport. Pour la période considérée, aucun cas de corruption ou de pots-de-vin n'a été signalé. L'exactitude des données repose sur les mécanismes de rapport internes et les développements réglementaires. Il n'y a pas de limites de mesure à divulguer. Aucune mesure n'est validée par une autorité externe telle qu'un organe juridique.

	2022	2023	2024
Nombre de condamnations et montant des amendes pour violation des lois AC&AB	0	0	0
Actions visant à remédier aux manquements aux procédures et aux normes du CC&CA ⁵	0	0	0
Nombre d'incidents impliquant des acteurs de la chaîne de valeur uniquement lorsque Unifiedpost Group, Unifiedpost Payments ou ses employés sont directement impliqués.	0	0	0

Veuillez noter que les informations comparatives présentées ci-dessous ne sont pas couvertes par le rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant.

⁵ Comme n'y a pas eu d'infraction connue aux procédures et aux normes des politiques du CCCA, aucune mesure n'a été prise pour remédier à cette situation.

Index des informations générales

IRO-2 - Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise

Liste des points de données provenant d'autres législations de l'UE

Le tableau ci-dessous présente les points de données dérivés d'autres législations de l'UE, comme indiqué dans l'annexe B de l'ESRS 2.

Il indique où ces points de données peuvent être trouvés dans notre rapport et identifie les points de données jugés "non significatifs".

Obligation d'information	Point de données	SFDR	Troisième pilier	Règlement de référence	Loi européenne sur le climat	Page/Pertinence
ESRS 2 GOV-1	21 (D)	Mixité au sein des organes de gouvernance	Y	Y		44
ESRS 2 GOV-1	21 (E)	Pourcentage d'administrateurs indépendants		Y		44
ESRS 2 GOV-4	30	Déclaration sur la vigilance raisonnable en matière de développement durable	Y			48
ESRS 2 SBM-1	40 (D) I	Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	Y	Y	Y	non significatif
ESRS 2 SBM-1	40 (D) II	Participation à des activités liées à la production chimique	Y		Y	non significatif
ESRS 2 SBM-1	40 (D) III	Participation à des activités liées aux armes controversées	Y		Y	non significatif
ESRS 2 SBM-1	40 (D) IV	Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac		Y		non significatif
ESRS E1-1	14	Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050			Y	non significatif
ESRS E1-1	16 (G)	Entreprises exclues des critères de référence alignés sur Paris	Y	Y		non significatif
ESRS E1-4	34	Objectifs de réduction des émissions de GES	Y	Y	Y	non significatif
ESRS E1-5	38	Consommation d'énergie provenant de sources fossiles, ventilée par source	Y			non significatif
ESRS E1-5	37	Consommation d'énergie et mix énergétique	Y			65
ESRS E1-5	40-43	Intensité énergétique associée aux activités dans les secteurs à fort impact climatique	Y			non significatif
ESRS E1-6	44	Émissions brutes de GES des champs d'application 1, 2, 3 et total	Y	Y	Y	66
ESRS E1-6	53-55	Intensité des émissions brutes de GES	Y	Y	Y	73
ESRS E1-7	56	Absorptions de GES et crédits carbone			Y	non significatif
ESRS E1-9	66	Exposition du portefeuille de référence aux risques physiques liés au climat		Y		non significatif
ESRS E1-9	66 (A)	Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique		Y		non significatif
ESRS E1-9	66 (C)	Localisation des actifs importants exposés à un risque physique important				non significatif
ESRS E1-9	67 (C)	Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique	Y			non significatif
ESRS E1-9	69	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat		Y		non significatif
ESRS E2-4	28	Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR rejetés dans l'air, l'eau et le sol	Y			non significatif
ESRS E3-1	13	Ressources hydriques et marines	Y			non significatif
ESRS E3-1	14	Politique en la matière	Y			non significatif

Rapport de gestion	Rapport sur la durabilité	Gouvernance d'entreprise	États financiers	Autres	
ESRS E3-4	28 (C)	Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée	Y	non significatif	
ESRS E3-4	29	Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise	Y	non significatif	
ESRS 2- SBM 3 - E4	16 (A) I	Zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Y	non significatif	
ESRS 2- SBM 3 - E4	16 (B)	Impacts sur le sol	Y	non significatif	
ESRS 2- SBM 3 - E4	16 (C)	Espèces menacées	Y	non significatif	
ESRS E4-2	24 (B)	Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables	Y	non significatif	
ESRS E4-2	24 (C)	Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Y	non significatif	
ESRS E4-2	24 (D)	Politiques de lutte contre la déforestation	Y	non significatif	
ESRS E5-5	37 (D)	Déchets non recyclés	Y	non significatif	
ESRS E5-5	39	Déchets dangereux et déchets radioactifs	Y	non significatif	
ESRS 2- SBM3 - S1	14 (F)	Risque de travail forcé	Y	90	
ESRS 2- SBM3 - S1	14 (G)	Risque d'exploitation d'enfants par le travail	Y	90	
ESRS S1-1	20	Engagements en matière de droits de l'homme	Y	92	
ESRS S1-1	21	Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail	Y	93	
ESRS S1-1	22	Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains	Y	93	
ESRS S1-1	23	Politique de prévention des accidents du travail ou système de gestion	Y	93	
ESRS S1-3	32 (C)	Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	Y	95	
ESRS S1-14	88 (B) (C)	Nombre de décès et nombre et taux d'accidents du travail	Y	Y	107
ESRS S1-14	88 (E)	Nombre de jours perdus en raison de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Y		107
ESRS S1-16	97 (A)	Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes	Y	Y	107
ESRS S1-16	97 (B)	Ratio de rémunération excessif des CEO	Y		108
ESRS S1-17	103 (A)	Cas de discrimination	Y		108
ESRS S1-17	104 (A)	Non-respect des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme et des principes directeurs de l'ONU sur les droits de l'homme.	Y	Y	108
ESRS 2- SBM3 - S2	11 (B)	Risque important de travail des enfants ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	Y		109
ESRS S2-1	17	Engagements en matière de droits de l'homme	Y		112
ESRS S2-1	18	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Y		112
ESRS S2-1	19	Non-respect des principes de l'UNGP sur les entreprises et les droits de l'homme et de l'OCDE	Y	Y	112
ESRS S2-1	19	Politiques de vigilance raisonnable en matière de développement durable sur les questions relevant des conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail	Y		112
ESRS S2-4	36	Questions et incidents relatifs aux droits de l'homme liés à sa chaîne de valeur en amont et en aval	Y		114
ESRS S3-1	16	Engagements en matière de droits de l'homme	Y		non significatif
ESRS S3-1	17	Non-respect des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme, des principes de l'OIT ou de l'OCDE	Y	Y	non significatif
ESRS S3-4	36	Questions et incidents liés aux droits de l'homme	Y		non significatif
ESRS S4-1	16	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finals	Y		116

ESRS S4-1	17	Non-respect des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme et des lignes directrices de l'OCDE	Y	Y	117
ESRS S4-4	35	Questions et incidents liés aux droits de l'homme	Y		120
ESRS G1-1	10 (B)	Convention des Nations unies contre la corruption	Y		130
ESRS G1-1	10 (D)	Protection des lanceurs d'alertes	Y		non significatif
ESRS G1-4	24 (A)	Amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	Y	Y	135
ESRS G1-4	24 (B)	Normes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Y		135

Rapport de gestion

Rapport sur la durabilité

Gouvernance d'entreprise

États financiers

Autres

Rapport d'assurance limitée sur la déclaration consolidée de durabilité

Unifiedpost Group SA

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale
relatif à l'assurance limitée du rapport de durabilité
consolidé**

RAPPORT DU COMMISSAIRE RELATIF À L'ASSURANCE LIMITÉE DU RAPPORT DE DURABILITÉ CONSOLIDÉ DE UNIFIEDPOST GROUP SA

Dans le cadre de la mission légale d'assurance limitée du rapport de durabilité consolidé de Unifiedpost Group SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport sur cette mission.

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 21 mai 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration, émise sur recommandation du comité d'audit, pour réaliser une mission d'assurance limitée du rapport de durabilité consolidé du Groupe, inclus dans le *Rapport de durabilité* du Rapport Annuel au 31 décembre 2024 et pour l'année clôturée à cette date (l'« information en matière de durabilité »).

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur le rapport de durabilité consolidé du Groupe durant un exercice.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée rapport de durabilité consolidé du Groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que le rapport de durabilité consolidé du Groupe, dans tous ses aspects significatifs :

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards (ESRS));
- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par le Groupe (« le Processus ») pour déterminer l'information en matière de durabilité publiée conformément aux normes européennes basé sur ESRS 2 IRO-1 “Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants” comme décrit dans la note ‘Description du processus d'identification et d'évaluation de la double matérialités’ du rapport de durabilité consolidé ;
- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans la section « Reporting selon la Taxonomie de l'UE » du Rapport annuel.

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée du rapport de durabilité consolidé ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à la mission d'assurance du rapport de durabilité consolidé en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la Norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés du Groupe, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Autre point

L'étendue de nos travaux se limite à notre mission d'assurance limitée du rapport de durabilité consolidé du Groupe. Notre mission d'assurance limitée ne s'étend pas aux informations relatives aux chiffres comparatifs.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement du rapport de durabilité consolidé

L'organe d'administration est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus conformément ESRS 2 IRO 1 'Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants' et de la publication de ce Processus dans la note 'IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation de la double matérialité' dans le rapport de durabilité consolidé. Cette responsabilité inclut :

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires du Groupe et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées ;
- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilités, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront la situation financière du Groupe, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme ;
- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et
- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration est également responsable de l'établissement du rapport de durabilité consolidé, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (ESRS) ; et
- en respectant les obligations de l'article 8 du Règlement taxonomie européenne 2020/852 relatives à la publications des informations reprises dans la section 'Reporting selon la Taxonomie de l'UE' du rapport de durabilité consolidé.

Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que l'organe d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement du rapport de durabilité consolidé exempté d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et
- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication du rapport de durabilité consolidé et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le conseil d'administration et le Comité d'Audit sont responsables de la supervision du processus de publication du rapport de durabilité consolidé du Groupe.

Limites inhérentes à l'établissement du rapport de durabilité consolidé

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, l'organe d'administration est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part du Groupe. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévus, et ces écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relative à la mission d'assurance limitée du rapport de durabilité consolidé

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que le rapport de durabilité consolidé ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs du rapport de durabilité consolidé prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués », sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans le rapport de durabilité consolidé, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions du Groupe. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l'information en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- L'acquisition d'une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par le Groupe comme indiqué dans la note 'IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation de la double matérialité' du rapport de durabilité consolidé.

Nos autres responsabilités à l'égard du rapport de durabilité consolidé sont les suivantes :

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de l'entité, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement du rapport de durabilité consolidé, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place ;
- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans le rapport de durabilité consolidé, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans le rapport de durabilité consolidé. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur le rapport de durabilité consolidé. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable.

Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans le rapport de durabilité consolidé, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons :

- Acquis une compréhension du Processus en :
 - effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'informations utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie) ; et en
 - examinant la documentation interne du Groupe relative à son Processus ; et
- Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par le Groupe étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la note 'IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation de la double matérialité' du rapport de durabilité consolidé.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information en matière de durabilité, nous avons :

- Acquis une compréhension des processus de reporting du Groupe concernant l'établissement de son rapport de durabilité, en obtenant une compréhension de l'environnement de contrôle du Groupe, des processus et des systèmes d'information pertinents pour la préparation du rapport de durabilité, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Évalué si toutes les informations identifiées par le Processus sont incluses dans le rapport de durabilité consolidé;
- Evalué si la structure et l'établissement du rapport de durabilité consolidé est conforme aux ESRS ;
- Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans le rapport de durabilité consolidé;
- Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans le rapport de durabilité consolidé;
- Obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relative à la mission d'assurance limitée du rapport de durabilité consolidé » ;
- Acquis une compréhension du processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans le rapport de durabilité consolidé ;
- Evalué la présentation et l'utilisation des modèles de Taxonomie européenne conformément aux critères pertinents ;
- Réconcilié et assuré la cohérence entre les activités économiques de la Taxonomie européenne rapportées et les éléments rapportés dans les états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes associées.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Zaventem, le 16 avril 2025

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par Ellen Lombaerts*

Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société

A professional woman with dark hair, wearing a grey blazer over a white t-shirt, is smiling and looking upwards. She is holding a dark tablet or notebook in her hands. The background is a bright, clear sky.

Gouvernance d'entreprise

Déclaration de gouvernance d'entreprise

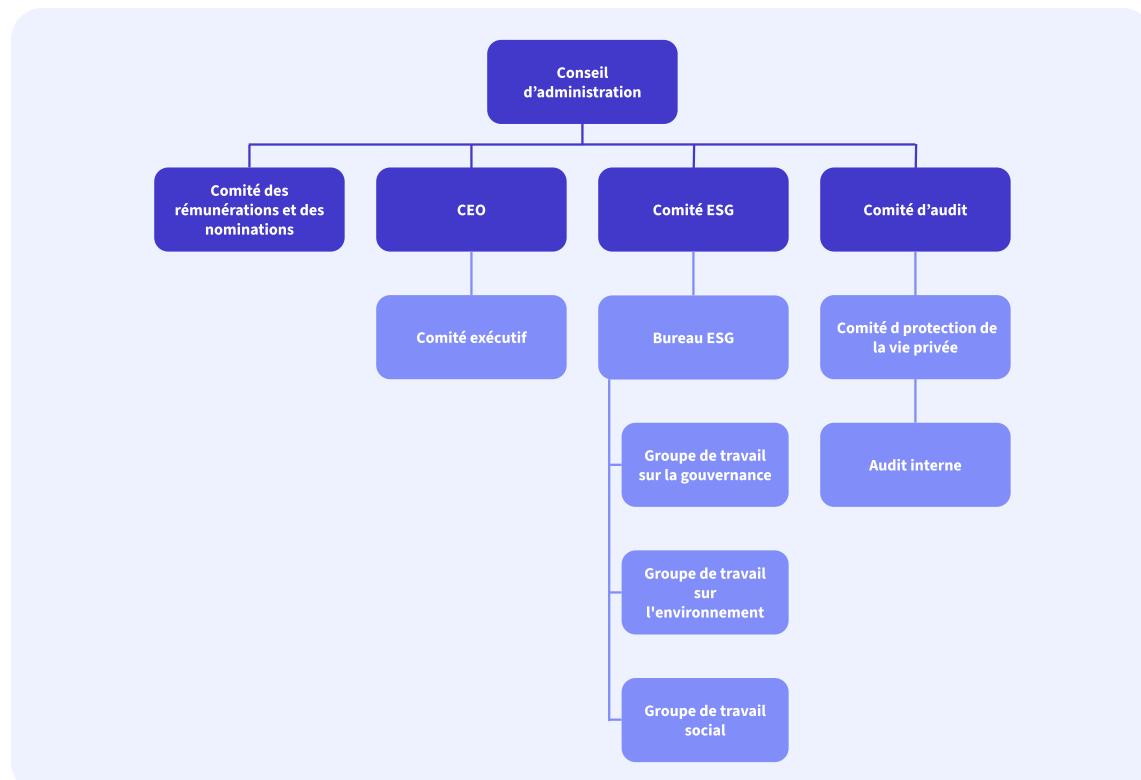
Modèle et principes de gouvernance

Unifiedpost s'engage à respecter des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise. Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 ([le Code de gouvernance d'entreprise](#)) est notre principal code de référence pour la mise en place, le maintien et le suivi de notre structure de gouvernance. Il est basé sur le principe "se conformer ou expliquer". Tout écart de Unifiedpost par rapport au Code de gouvernance d'entreprise sera expliqué afin de garantir la transparence et la responsabilité. Comme Unifiedpost opère dans plusieurs pays, nous suivons également les exigences internationales en matière de gouvernance d'entreprise.

Le cadre de gouvernance de Unifiedpost fonctionne avec une structure de gouvernance moniste, conformément aux articles 7:85 à 7:100 de la CBSA. Il est composé du Conseil d'administration (le Conseil), qui a le pouvoir d'entreprendre toutes les actions nécessaires ou bénéfiques à la réalisation des objectifs de Unifiedpost, à l'exception de celles qui sont explicitement réservées par la loi à l'Assemblée générale annuelle. Le Conseil d'administration contrôle l'adéquation des principes et des procédures de gouvernance d'entreprise, en veillant au respect des réglementations ou des normes applicables en matière de gouvernance d'entreprise.

Structure de gouvernance de Unifiedpost

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la structure de gouvernance de Unifiedpost au 31 décembre 2024.



Unifiedpost a intégré les principes de gouvernance dans ses activités conformément à sa Charte de gouvernance d'entreprise, à ses statuts et à diverses politiques et procédures internes. Plus précisément, Unifiedpost a mis en place les politiques et procédures internes suivantes :

- Charte de gouvernance d'entreprise
- Code de négociation (tel qu'annexé à la Charte de gouvernance d'entreprise)
- Politique de rémunération
- Code de conduite
- Politiques de lancement d'alerte, de lutte contre la corruption et d'anti-corruption

Enfin, Unifiedpost opère et se conforme spécifiquement aux lois et réglementations suivantes :

- Code belge des sociétés et des associations
- Code de gouvernance d'entreprise 2020
- Règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de Unifiedpost est composé de huit membres et présente un éventail d'expertise dans différents domaines.

Hans Leybaert⁶ (Executive Chairman) est le fondateur et CEO de Unifiedpost (*). Hans a commencé sa carrière en tant qu'analyste-programmeur chez CSC, une entreprise d'intégration de systèmes informatiques, avant d'être promu project manager, où il était responsable de projets d'envergure pour des clients corporatifs belges. En 1997, il est devenu account manager chez Baan, une entreprise néerlandaise de logiciels, où il était en charge de tous les grands comptes de Baan Belgique. Cette expérience a été suivie d'un poste d'associé chez Axias Belgium, où Hans supervisait la gestion générale, commerciale et des programmes. Il fonde Unifiedpost en 2001. Depuis juin 2022, Sofias BV, représentée par Hans Leybaert, est administrateur indépendant de Group S, une agence de services sociaux.



Katrien Meire est la fondatrice et directrice exécutive de WorkNomads, une entreprise de services d'ingénierie à distance spécialisée dans l'ingénierie industrialisée, l'infrastructure et l'ICT, tout en proposant également des solutions de co-living flexibles à l'échelle mondiale pour ses employés en télétravail. Elle a débuté sa carrière en tant qu'avocate en droit de la concurrence de l'UE dans un cabinet d'avocats du "Magic Circle", avant de devenir CEO et administratrice de deux clubs de football anglais, Charlton Athletic puis Sheffield Wednesday, ainsi que COO du Club Brugge NV. Elle a également été membre du Conseil de l'English Football Association pendant deux ans.

Katrien est titulaire d'un master en droit de la KU Leuven et d'un LLM en droit de la concurrence de l'University College London.

⁶ Hans Leybaert a démissionné de son poste de CEO avec effet au 1er décembre 2024.

Katya Degrieck est cadre supérieur chez Google, où elle est directrice des éditeurs pour l'Europe du Nord, Israël, le Moyen-Orient et l'Afrique, et Indirect Partnerships, pour l'ensemble de la région EMA. Elle a débuté sa carrière en tant que consultante en management chez Andersen Consulting et évolue depuis plus de 25 ans dans l'industrie des médias, occupant plusieurs postes de direction chez Bertelsmann et Mediahuis.

Katya est également administratrice indépendante de l'entreprise cotée en bourse Smartphoto, où elle est membre du Comité de rémunération et du Comité d'audit. Elle fait également partie du Conseil consultatif d'IconicHouses.org.

Katya est titulaire d'un master en ingénierie commerciale et d'un MBA.



Angeline (Marie-Ange) Marx est la COO de Keytrade Bank, la filiale belge du Crédit Mutuel Arkéa, et membre du Conseil d'administration de Visa Belgium.

Après avoir débuté sa carrière en tant qu'avocate chez De Backer & Associés à Bruxelles, elle a rejoint Keytrade Bank en 1999 en tant que directrice générale de Keytrade Bank Luxembourg et responsable de la conformité du groupe, avant d'être promue au poste de COO en 2007.

Elle est titulaire de masters en droit de l'Université de Bruxelles et du Collège d'Europe à Bruges.

Pieter Bourgeois est le CEO d'Alychlo NV. Il possède plus de 20 ans d'expérience dans diverses fonctions et responsabilités financières.

Avant de devenir CEO d'Alychlo NV en juin 2022, il a occupé le poste de Chief Financial Officer chez DHL Express Luxembourg et YouBuild, où il s'est concentré sur les fusions et acquisitions (M&A) ainsi que sur des projets stratégiques, acquérant ainsi une expertise commerciale dans divers secteurs et entreprises de différentes tailles.

Pieter a rejoint Alychlo NV en 2015 en tant que gestionnaire d'investissements et est membre du Conseil d'administration de plusieurs entreprises du portefeuille d'Alychlo NV.

Il est titulaire d'un master en ingénierie industrielle électromécanique de Groep T (KU Leuven) ainsi que d'un MBA de la Solvay Brussels School of Economics.



Leon Cappaert est gestionnaire d'investissements chez FPIM, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement de Belgique, où il est responsable des investissements dans la technologie et les nouvelles énergies.

Il possède plus de 25 ans d'expérience en gestion d'actifs et en private equity. Avant de rejoindre FPIM, il a travaillé en tant qu'analyste et gestionnaire de fonds chez KBC Asset Management. Par la suite, il a intégré Korys, le family office du groupe Colruyt, en tant que directeur des investissements.

Leon est analyste financier certifié (Chartered Financial Analyst) et est titulaire d'un master en ingénierie commerciale de l'Université d'Anvers.

Michael Kleindl est un business angel expérimenté, investisseur en capital-risque, entrepreneur en série et fondateur de nombreuses entreprises numériques au cours des 20 dernières années, y compris des investissements précoce dans la foodTech.

Il est actuellement à la tête de Collateral Good, une plateforme de capital-risque axée sur le climat.

Michael est diplômé de l'European Business School, et son parcours comprend deux introductions en bourse (IPOs) ainsi que de nombreuses cessions d'entreprises de son portefeuille à des acheteurs prestigieux tels qu'Amazon, Axel Springer, Deutsche Post DHL, Eventbrite et Just Eat.



Peter Mulroy était auparavant Secrétaire Général de FCI. Il possède une vaste expérience dans le secteur des services financiers.

Son expertise approfondie et ses solides compétences en leadership font de lui un atout précieux pour le Conseil d'administration de Unifiedpost Group SA, où il contribuera à l'orientation stratégique financière et à la gouvernance de l'entreprise.

En 2024, le Conseil d'administration de Unifiedpost a connu plusieurs changements. AS Partners BV, représenté par Stefan Yee, et SophArth BV, représenté par Philippe De Backer, ont démissionné de leurs fonctions. Crescemos BV, représentée par Pieter Bourgeois, et PDMT Investments LLC, représentée par Peter Mulroy, ont été cooptés en tant que nouveaux membres. En outre, Sofias BV, représentée par Hans Leybaert, est passée du statut de CEO à celui de président du Conseil d'administration.

La nomination de Hans en tant que président du Conseil d'administration assure une continuité et une vision stratégique pendant une période de transition pour Unifiedpost. Grâce à sa longue expérience et à sa connaissance approfondie de l'entreprise et de son secteur, Hans est bien placé pour aider le conseil à superviser la prochaine phase de développement. Sa nomination garantit que l'entreprise conserve l'accès à une vision et à une connaissance précieuse du marché, tandis que la gestion quotidienne est assurée par le nouveau CEO, Nicolas de Beco. Cette séparation des rôles permet de se concentrer sur l'exécution tout en maintenant l'alignement stratégique.

Si cette décision présente des avantages évidents, elle exige également de veiller aux bonnes pratiques de gouvernance. La double présence de l'ancien CEO en tant que président et d'un nouveau CEO en place peut susciter des inquiétudes quant à l'indépendance et à la clarté des rôles. Cependant, avec des responsabilités bien définies et une forte coopération, cette structure peut favoriser un contrôle efficace et la continuité du leadership. Dans le contexte actuel, où l'entreprise rationalise ses activités et se concentre sur ses principaux marchés, cette combinaison d'expérience et de perspective nouvelle peut contribuer à la stabilité à long terme et à la création de valeur.

Une liste complète de tous les membres du Conseil d'administration en 2024 (y compris ceux qui ont démissionné) est fournie ci-dessous. Les taux de participation ont été calculés sur la base de la participation de chaque administrateur au cours de leur mandat respectif.

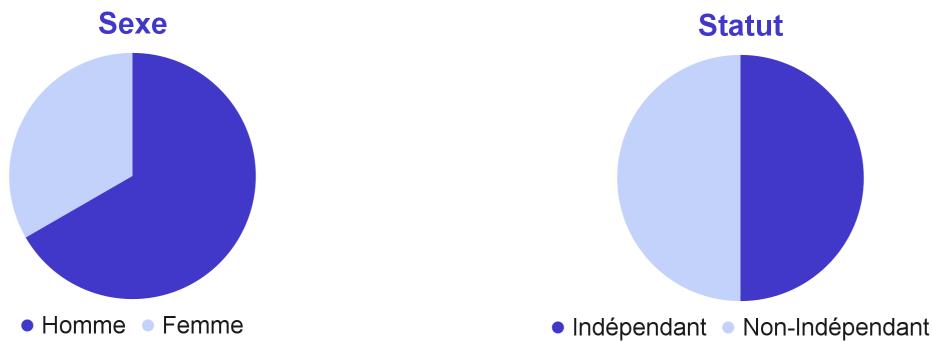
Nom	Position	Année de la première nomination	Année de fin du mandat	Administrateur indépendant (i)	Taux de fréquentation	Note complémentaire
AS Partners BV représentée de manière permanente par Stefan Yee	Président	2014	2026	NON	90 %	Président jusqu'au 30 septembre 2024
Sofias BV représentée de manière permanente par Hans Leybaert	CEO - Président	2006	2026	NON	100%	CEO jusqu'au 30 novembre 2024 Executive Chairman avec effet au 3 octobre 2024
FPIM - SFPI NV représentée de manière permanente par Leon Cappaert	Membre	2020	2026	NON	92%	
RISUS Sports BV représenté de manière permanente par Katrien Meire (ii)	Membre	2021	2026	OUI	92%	
Fovea BV représentée en permanence par Katya Degrieck)	Membre	2020	2026	OUI	62%	
Angeline (Marie-Ange) Marx	Membre	2020	2026	OUI	100%	
SophArth BV représenté de manière permanente par Philippe De Backer	Membre	2021	2027	OUI	100%	Membre jusqu'au 30 septembre 2024
First Performance AG représentée en permanence par Michael Kleindl	Membre	2021	2026	NON	92%	
Crescemos BV représentée de manière permanente par Pieter Bourgeois (v)	Membre	2024	2026	NON	100%	Membre coopté avec effet au 23 octobre 2024 Le mandat doit être confirmé par l'Assemblée générale annuelle de mai 2025.
PDMT Investments LLC représentée en permanence par Peter Mulroy (vi)	Membre	2024	2027	OUI	100%	Membre coopté avec effet au 23 octobre 2024 Le mandat doit être confirmé par l'Assemblée générale annuelle de mai 2025.

(i) Administrateur indépendant au sens de l'article 7:87 du Code belge des sociétés et du Code 2020.

(ii) Katrien Meire a déjà été nommée membre du conseil d'administration en 2020, tandis que RISUS Sports BV, représentée de manière permanente par Katrien Meure, a été nommée membre du conseil d'administration en 2021.

La composition du Conseil d'administration répond à l'exigence de diversité des genres prévue à l'article 7:86 de la CBSA. Les candidats proposés tiennent compte de la diversité des sexes, de l'âge, de la nationalité, de la formation et du parcours professionnel, ainsi que de la complémentarité des compétences, des connaissances et de l'expérience.

En outre, le Conseil d'administration est composé de sept administrateurs non exécutifs, dont quatre sont indépendants au sens de l'article 7:87, §1 de la CBSA.



Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise de Unifiedpost et à partir de 2022, les membres du Conseil d'administration peuvent être nommés pour une période maximale de quatre ans (renouvelable). En règle générale, depuis le début de notre cotation en bourse, ils peuvent être nommés pour une période maximale de trois mandats consécutifs. Cependant, dans l'intérêt de Unifiedpost et afin d'éviter de perdre la contribution des membres du Conseil qui ont développé une compréhension approfondie de Unifiedpost, de sa stratégie et de ses opérations, le Conseil peut accorder des exceptions à cette politique, à condition que les raisons de ces exceptions soient expliquées lors de l'Assemblée générale traitant de l'approbation de la nomination des membres du Conseil. Depuis la mise en œuvre de notre Charte de gouvernance d'entreprise, aucune exception à ce principe n'a été accordée.

Le Conseil est convoqué par le Président ou le CEO tous les trois mois, ou si nécessaire pour traiter les intérêts de Unifiedpost, et à la demande de deux membres du Conseil. En règle générale, le Conseil se réunit au moins cinq fois par an.

La responsabilité première du Conseil d'administration est de stimuler la création de valeur durable chez Unifiedpost en fournissant une direction stratégique et en assurant une gestion efficace des risques. Il définit les valeurs, la stratégie, l'appétit pour le risque et les politiques clés de Unifiedpost. Les membres du Conseil d'administration surveillent les performances de l'entreprise, en vérifiant la disponibilité de ressources financières et humaines adéquates pour atteindre ses objectifs. Ils soutiennent la direction exécutive dans ses responsabilités et sont prêts à remettre en question ses décisions le cas échéant.

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni treize fois. Ces réunions ont abordé des sujets tels que la stratégie et la croissance de l'entreprise, les évaluations et les mises à jour sur les désinvestissements, les mesures d'économie, le suivi des flux de trésorerie, les nominations (proposées) et les démissions d'administrateurs, les futurs modèles de gouvernance, les remboursements (potentiels) des prêts en cours, ainsi que l'examen et l'approbation des rapports financiers et non financiers.

Le Conseil d'administration a constitué quatre comités spécialisés chargés de l'assister et de formuler des recommandations dans des domaines spécifiques :

- le Comité d'audit (conformément à l'article 7:99 de la CBSA et aux dispositions 4.10 à 4.16 du code de gouvernance d'entreprise)
- le Comité de rémunération et de nomination (conformément à l'article 7:100 de la CBSA et aux dispositions 4.17 à 4.23 du code de gouvernance d'entreprise)
- le Comité ESG, créé en 2023, faisait initialement rapport au Comité d'audit. Toutefois, reconnaissant son importance stratégique, le Conseil d'administration a décidé en 2024 que le Comité ESG rendrait compte directement au Conseil d'administration.
- le Comité exécutif

Le mandat de ces comités du Conseil d'administration est principalement défini dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

Comité de rémunération et de nomination

Suite aux changements intervenus au sein du Conseil d'administration de Unifiedpost, la composition du Comité de rémunération et de nomination a été modifiée en conséquence. Une liste complète de tous les membres du Comité de rémunération et de nomination en 2024 est fournie ci-dessous, ainsi que leur taux de présence calculé sur la base de la participation de chaque membre au cours de leurs mandats respectifs.

Les membres	Fonction	Administrateur indépendant	Taux de fréquentation	Note complémentaire
Stefan Yee	Président	NON	100%	Membre et président jusqu'au 30 septembre 2024
Katrien Meire	Président	OUI	100%	Présidente à partir du 12 novembre 2024
Katya Degrieck	Membre	OUI	67%	
Michael Kleindl	Membre	NON	100%	Membre à partir du 12 novembre 2024

Le rôle du Comité de rémunération et de nomination est de conseiller le Conseil d'administration principalement sur les questions relatives à la rémunération et à la nomination des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif.

Le Comité de rémunération et de nomination rapporte également régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses fonctions, en identifiant les questions pour lesquelles il estime qu'une action ou une amélioration est nécessaire et en formulant des recommandations sur les mesures à prendre.

En 2024, la composition du Comité de rémunération et de nomination a changé une fois. Au 31 décembre 2024, le Comité de rémunération et de nomination était composé de trois membres : Katrien Meire (présidente), Katya Degrieck et Michael Kleindl, tous étant des administrateurs non exécutifs et une majorité d'entre eux étant des administrateurs indépendants. Le Comité dispose de l'expertise nécessaire, conformément à l'article 7:100 du BCAA.

Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'année et a examiné les propositions de nomination de nouveaux membres (potentiels) du Conseil d'administration et du CEO. Il a également examiné la politique et le rapport de rémunération, ainsi que la rémunération et les indicateurs clés de performance du Comité exécutif.

Comité d'audit

Suite aux changements intervenus au sein du Conseil d'administration de Unifiedpost, la composition du Comité d'audit a également changé. Une liste complète de tous les membres du Comité d'audit en 2024 est fournie ci-dessous, ainsi que leur taux de présence calculé sur la base de la participation de chaque membre au cours de leurs mandats respectifs.

Les membres	Fonction	Administrateur indépendant	Taux de présence	Note complémentaire
Stefan Yee	Président	NON	83%	Membre et président jusqu'au 30 septembre 2024
Peter Mulroy	Président	OUI	100%	Membre et président à partir du 12 novembre 2024
Angeline (Marie-Ange) Marx	Membre	OUI	100%	
Philippe De Backer	Membre	OUI	100%	Membre jusqu'au 30 septembre 2024
Pieter Bourgeois	Membre	NON	100%	Membre à partir du 12 novembre 2024

Le rôle du Comité d'audit est de conseiller le Conseil d'administration sur les questions de comptabilité, d'audit et de contrôle interne. Il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses fonctions, en identifiant les questions pour lesquelles il estime qu'une action ou une amélioration est nécessaire et en formulant des recommandations sur les mesures à prendre.

A la fin de l'année 2024, le Comité d'audit était composé de trois membres : Angeline (Marie-Ange) Marx, Pieter Bourgeois et Peter Mulroy. Peter Mulroy a repris le rôle de président du Comité d'audit. Les membres du Comité d'audit sont des administrateurs non exécutifs, la majorité d'entre eux étant indépendants. Ils possèdent l'expertise et l'expérience nécessaires, conformément à l'article 7:99 du CBSA.

Comme indiqué ci-dessus, deux changements sont intervenus dans la composition du Comité d'audit, qui s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2024. Au cours de ces réunions, les membres du Comité d'audit ont traité de la supervision des rapports financiers, de la discussion sur des questions comptables complexes, des activités et des rapports d'audit interne, de la sélection du commissaire aux comptes pour les filiales, et de la surveillance de la conformité et des risques. Le taux de participation aux réunions du Comité d'audit en 2024 pour chacun de ses membres est indiqué dans le tableau ci-dessus.

L'audit interne fonctionne comme une fonction d'assurance indépendante, directement rattachée au Comité d'audit. Il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités de surveillance des contrôles internes et de résolution des problèmes de contrôle. La fonction est internalisée, les services d'audit étant sollicités pour des missions spécifiques telles que les certifications ou pour soutenir l'audit interne, avec l'approbation du Comité d'audit. Le responsable de l'audit interne possède une vaste expérience et des antécédents avérés dans le domaine de l'audit du secteur financier. Le plan d'audit, qui découle d'une évaluation complète des risques, donne la priorité aux entités présentant des risques d'audit plus élevés. Le

plan est soumis et examiné par le Comité d'audit, et l'audit interne lui fournit des rapports trimestriels sur l'état d'avancement des travaux.

Comité ESG

La liste de tous les membres du Comité du ESG en 2024 est fournie ci-dessous, ainsi que leur taux de présence calculé sur la base de la participation de chaque membre au cours de leur mandat respectif.

Les membres	Position	Taux de présence	Note complémentaire
Katrien Meire	Présidente et membre du Conseil d'administration	100%	
Hans Leybaert	Président du Conseil d'administration	75%	
Nicolas de Beco	CEO	100%	Membre à partir du 1er décembre 2024
Koen De Brabander	CFO	100%	Membre à partir du 15 avril 2024
Tom Van Acker	COO	100%	
Ignace Bruynseraede	Responsable des ressources humaines	100%	
Mathias Baert	Responsable du département Juridique et de la conformité	75%	
Anke Haesendonck	Responsable du reporting	100%	
Anna Ciesielska	Gestionnaire ESG	100%	Membre à partir du 15 août 2024

Le Comité ESG est composé de neuf membres occupant des fonctions diverses au sein de Unifiedpost. Des membres du Conseil d'administration, du Comité exécutif, des départements Finance, RH et Juridique sont représentés au sein du Comité ESG. Le Comité ESG est responsable de la coordination de la stratégie ESG de Unifiedpost et est le mieux placé pour faciliter l'interaction entre tous les acteurs impliqués et pour assurer la responsabilité relative aux questions ESG. En 2024, le Comité ESG a tenu quatre réunions. En outre, le président a présenté un rapport sur l'ESG au Conseil d'administration en février et en décembre 2024.

Les principales responsabilités du Comité ESG sont les suivantes :

- Proposer des objectifs de développement durable au Conseil d'administration
- Suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs
- Donner des conseils sur les politiques qui s'alignent sur les exigences réglementaires et les attentes des parties prenantes.
- Assurer la transparence en supervisant les rapports ESG et en veillant à l'exactitude et à l'intégrité des informations communiquées.

Comité exécutif

Au 31 décembre 2024, le Comité exécutif est composé des membres suivants :

Nicolas de Beco (CEO) apporte plus de 25 ans d'expertise internationale dans la gestion des ventes de logiciels, les opérations et le leadership. Il a occupé des postes clés dans des entreprises renommées telles qu'Oracle, Dell et Quadient, travaillant dans plusieurs régions pour stimuler la croissance rentable et l'innovation. Nicolas est titulaire d'une licence du Juniata College aux États-Unis et d'un master de l'IESEG en France.

Nicolas a pris ses fonctions de CEO le 1er décembre 2024, succédant à Hans Leybaert, qui est passé au poste de président.



Koen De Brabander (CFO) possède une vaste expérience en matière de gestion financière et de planification stratégique. Il travaille au sein de Unifiedpost Group depuis 2020, en tant que directeur financier opérationnel. Avant de rejoindre l'entreprise, il a occupé diverses fonctions financières de haut niveau chez BDO, KBVB et en tant que conseiller indépendant.

Avec trois décennies d'expérience en tant qu'auditeur agréé pour de nombreuses PME belges et sociétés cotées en bourse, il est reconnu comme un auditeur émérite. Koen a démontré sa capacité à diriger des équipes et à stimuler la croissance de l'entreprise.



Tom Van Acker a plus de 20 ans d'expérience internationale dans les domaines du conseil, de l'informatique, des opérations et de la gestion générale, tant dans le secteur des services technologiques et d'externalisation (chez Electronic Data Systems) que dans celui des services financiers (chez Fortis, ABN Amro et BNP Paribas). En outre, Tom a été membre de l'équipe de gestion informatique de BNP Paribas Global Retail Banking et de la communauté des cadres supérieurs du groupe BNP Paribas. Il a été membre du Conseil d'administration de plusieurs sociétés commerciales et de financement de créances dans différents pays. Tom est titulaire d'une maîtrise en ingénierie commerciale de l'Université Catholique de Louvain (KU Leuven).



En 2024, le Comité exécutif a connu des changements importants. Koen De Brabander a repris la fonction de CFO de Laurent Marcelis à partir du 15 avril 2024, qui a quitté Unifiedpost. Nicolas de Beco a rejoint Unifiedpost le 1er décembre 2024 en tant que CEO. Il remplace Hans Leybaert, qui est devenu président du Conseil d'administration. Une liste complète de tous les membres (anciens et actuels) du Comité exécutif en 2024 est fournie ci-dessous.

Membres de la direction	Position	Année de naissance	Année de nomination	Note complémentaire
Hans Leybaert	CEO	1970	2001	Membre jusqu'au 30 novembre 2024
Nicolas de Beco	CEO	1976	2024	Membre à partir du 1er décembre 2024
Laurent Marcelis	CFO	1970	2016	Membre jusqu'au 14 avril 2024
Koen De Brabander	CFO	1964	2024	Membre à partir du 15 avril 2024
Tom Van Acker	COO	1973	2016	

Le CEO préside le Comité exécutif. Les autres membres du Comité exécutif sont nommés et révoqués par le Conseil d'administration sur avis du CEO et du Comité de rémunération et de nomination.

Le Comité exécutif exerce les fonctions assignées par le Conseil d'administration. Les tâches du Comité exécutif comprennent la recherche, l'identification et le développement de possibilités et de propositions stratégiques susceptibles de contribuer à notre développement en général, la gestion du groupe, la supervision des performances de l'entreprise par rapport aux objectifs stratégiques, aux plans et au budget.

Le Comité exécutif opère sous la supervision du Conseil d'administration et ne constitue pas un Conseil d'administration, mais simplement un Comité exécutif informel au sens de l'article 3:6, §3 de la CBSA.

Au 31 décembre 2024, le Comité exécutif se compose de trois membres : Nicolas de Beco (CEO), Koen De Brabander (CFO) et Tom Van Acker (COO). Les membres du Comité exécutif ont des formations différentes, comme on peut le lire dans le profil de chacun d'entre eux ci-dessus. Ils se réunissent régulièrement, en principe une fois par semaine.

Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités

L'évaluation régulière de la taille, de la composition, du fonctionnement et de la performance du Conseil d'administration et de ses Comités, ainsi que de leur interaction avec le management exécutif, est un aspect important d'une gouvernance d'entreprise efficace. Le principe de l'évaluation du Conseil d'administration est défini dans le Code de gouvernance d'entreprise ainsi que dans la section 3.6 de la Charte de gouvernance d'entreprise de Unifiedpost.

Conformément à ce principe, le Conseil d'administration, dirigé par le président, doit procéder à une auto-évaluation tous les trois ans. Bien qu'une évaluation ait été prévue en 2023, Unifiedpost a décidé de s'écartier de ces recommandations et a décidé de modifier son Conseil d'administration. Crescemos BV, représentée de manière permanente par Pieter Bourgeois, et PDMT Investments LLC, représentée de manière permanente par Peter Mulroy, ont ainsi été nommés par cooptation. La vaste expérience internationale des membres nouvellement nommés s'aligne sur les ambitions de Unifiedpost d'accélérer la croissance des services digitaux et d'accroître la valeur pour les actionnaires et les clients de Unifiedpost. Par ailleurs, Unifiedpost a déjà annoncé qu'il proposera la nomination de quatre administrateurs supplémentaires lors de la prochaine Assemblée générale annuelle en mai 2025 :

- Nathalie Van Den Haute, représentant Quilaudem BV, est proposée comme administrateur non exécutif. Nathalie est Investment Principal chez Alychlo NV et représentera Alychlo au Conseil d'administration. Elle possède une vaste expérience dans le domaine du financement des entreprises et des marchés de capitaux, ayant occupé divers postes de direction chez KBC Securities.
- Koen Hoffman, représentant d'Ahok BV, est proposé comme administrateur indépendant. Koen est le CEO de Value Square et siège aux Conseils d'administration de Greenyard, Fagron et MDxHealth à titre indépendant.
- Leanne Kemp est proposée comme administratrice indépendante. Leanne est la fondatrice et la directrice générale d'Everledger. Figure éminente du secteur technologique, elle co-préside le Global Future Council on the Future of Manufacturing du Forum économique mondial et participe au Global Future Council on Blockchain. En outre, Leanne dirige des groupes de travail au sein du Global Blockchain Business Council, co-préside le Groupe d'action pour le commerce durable du World Trade Board et siège au conseil consultatif de l'IBM Blockchain Platform.
- Nicolas de Beco, représentant de Beco Global Consulting LLC, est proposé comme directeur exécutif.

Étant donné que les mandats de certains membres du Conseil d'administration expirent en 2026, le Conseil d'administration, en dérogation au Code de gouvernance d'entreprise et à l'article 3.6. de la Charte de gouvernance d'entreprise de Unifiedpost, procédera à une auto-évaluation en 2025.

Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée générale annuelle se tient le troisième mardi du mois de mai à 19 heures. Les actionnaires peuvent y assister en personne, donner des instructions de vote par écrit ou voter par procuration. La prochaine Assemblée générale annuelle se tiendra le 20 mai 2025 à 19 heures.

Les actionnaires sont informés et invités à l'Assemblée générale au moins trente jours à l'avance par le biais du Moniteur Belge, des médias, d'un journal distribué au niveau national et du site web de Unifiedpost. Unifiedpost encourage l'implication de ses actionnaires et veille à ce que toutes les facilités et informations nécessaires soient disponibles afin qu'ils puissent exercer leurs droits de vote.

Rapport de rémunération pour l'exercice 2024

Introduction générale

Conformément à l'article 7:89/1 du Code belge des sociétés et des associations (CBSA), la politique de rémunération de [Unifiedpost](#) pour les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité exécutif a été approuvée lors de l'Assemblée générale annuelle de 2021, le 18 mai 2021. La politique de rémunération est d'application à partir du 1er janvier 2021 et sera soumise au vote de L'Assemblée générale à chaque changement important et en tout cas au moins tous les quatre ans. A cet égard, Unifiedpost prévoit de soumettre une politique de rémunération révisée à l'Assemblée générale annuelle du 20 mai 2025. Les révisions sont conçues pour assurer une pratique de rémunération juste, équilibrée et compétitive afin d'attirer, de développer, d'engager et de retenir des personnes talentueuses qui peuvent nous aider à atteindre notre performance durable à long terme.

Le présent rapport de rémunération doit être lu conjointement avec la politique de rémunération, qui est incorporée dans le présent rapport le cas échéant. La rémunération accordée aux membres du Conseil d'administration, au CEO et aux autres membres du Comité exécutif pour l'exercice 2024 est conforme à la politique de rémunération approuvée. La rémunération a été calculée au prorata, reflétant leur mandat respectif.

Ce rapport de rémunération couvre la rémunération pour 2024 des membres du Conseil d'administration, de l'ancien et de l'actuel CEO et des autres membres du Comité exécutif qui ne font pas partie du Conseil d'administration. En outre, sur proposition du rapport de nomination et de rémunération, le Conseil d'administration a décidé d'accorder une prime spéciale pour la vente de l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas.

En outre, en 2024, un nouveau CEO a rejoint la société en tant que membre du Comité exécutif. Dans le cadre de son intégration, il s'est vu attribuer une incitation à long terme sous la forme d'options d'achat d'actions dans le cadre du plan de warrants 2021.

Le Comité exécutif de Unifiedpost doit être incité à assurer une croissance durable et à créer de la valeur pour nos actionnaires. Par conséquent, notre politique de rémunération est basée sur un ensemble de critères de performance liés aux performances financières et opérationnelles de Unifiedpost. Les critères sont conçus pour équilibrer les risques, récompenser et promouvoir les intérêts de nos parties prenantes. A l'avenir, Unifiedpost a l'intention de renforcer son cadre de rémunération en introduisant des incitants à long terme pour les cadres supérieurs, y compris le Comité exécutif, en 2025. Ces incitants seront alignés sur les objectifs stratégiques de l'entreprise et conçus pour favoriser des performances durables et la création de valeur à long terme.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration consiste uniquement en un montant fixe en espèces. Le fait de ne pas inclure d'éléments liés à la performance ni de régimes de retraite favorise l'indépendance des membres du Conseil d'administration dans leurs fonctions de supervision du Comité exécutif.

Cela signifie que, en dérogation au principe 7.6 du Code de gouvernance d'entreprise, les membres non exécutifs du Conseil n'ont pas reçu de rémunération sous la forme d'actions de Unifiedpost. La raison en est que le Conseil considère que les incitants sous forme d'actions peuvent avoir un impact négatif sur l'indépendance des administrateurs non exécutifs.

La rémunération offerte aux membres du Conseil d'administration est conçue pour attirer et retenir les personnes qui possèdent l'expérience et les compétences requises pour ce rôle essentiel. Nous prenons en compte les responsabilités importantes que les membres du Conseil d'administration assument, ainsi que leur engagement dans le développement de Unifiedpost. Notre système de rémunération vise à refléter l'importance de leur rôle dans la définition de l'orientation et de la stratégie de l'entreprise, ainsi que dans la garantie de son succès à long terme. Hans Leybaert, qui a été CEO jusqu'au 1er décembre 2024 et qui est également membre du Conseil, n'a reçu aucune rémunération pour son mandat au Conseil lorsqu'il était CEO. Cela est conforme à notre engagement de promouvoir l'indépendance de nos membres du Conseil d'administration et de prévenir tout conflit d'intérêts pouvant découler de leur rôle dans la gestion de l'entreprise. En séparant clairement les rôles du CEO et des membres du Conseil d'administration, nous pensons être mieux à même de promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilité dans l'ensemble de l'organisation.

Le montant total de la rémunération accordée en 2024 à tous les membres du Conseil d'administration, y compris le président, s'élève à 209.166,00 euros sur une base brute.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la rémunération des personnes qui ont été membres du Conseil d'administration en 2024. La rémunération a été calculée au prorata sur une base mensuelle.

Nom et fonction	Rémunération totale Membres du Conseil d'administration (en euros)								Part de la rémunération fixe et variable	
	Rémunération fixe		Rémunération variable		Éléments extraordinaires	Dépenses de pension	Rémunération totale			
	Rémunération de base en tant que membre du Conseil d'administration	Rémunération de base en tant que membre du Comité d'audit	Rémunération de base en tant que membre du Comité de rémunération	Variable d'un an	Variables pluriannuelles			Fixe	Variable	
AS Partners BV (représenté de manière permanente par Stefan Yee)	22 500	5 625	3 750	N/A	N/A	N/A	N/A	31 875	100%	0%
Sofias BV (représentée en permanence par Hans Leybaert)	-	-	-	N/A	N/A	N/A	N/A	-	100%	0%
FPIM - SFPI NV (représentée de manière permanente par Leon Cappaert)	20 000	-	-	N/A	N/A	N/A	N/A	20 000	100%	0%
RISUS Sports BV (représentée de manière permanente par Katrien Meire)	20 000	-	5 000	N/A	N/A	N/A	N/A	25 000	100%	0%
Fovea BV (représentée de manière permanente par Katya Degrieck)	20 000	-	5 000	N/A	N/A	N/A	N/A	25 000	100%	0%
Angeline (Marie-Ange) Marx	20 000	7 500	-	N/A	N/A	N/A	N/A	27 500	100%	0%
SophArth BV (représenté en permanence par Philippe De Backer)	15 000	5 625	-	N/A	N/A	N/A	N/A	20 625	100%	0%
First Performance AG (représentée de manière permanente par Michael Kleindl)	50 000 (*)	-	-	N/A	N/A	N/A	N/A	50 000	100%	0%
Crescemuus BV (représenté en permanence par Pieter Bourgeois)	3 333	1 250	-	N/A	N/A	N/A	N/A	4 583	100%	0%
PDMT Investments LLC (représentée en permanence par Peter Mulroy)	3 333	1 250	-	N/A	N/A	N/A	N/A	4 583	100%	0%

(*) First Performance AG (représentée de manière permanente par Michael Kleindl) reçoit une rémunération fixe de 20 milliers d'euros en tant que membre du Conseil d'administration de Unifiedpost Group et une rémunération fixe de 30 milliers d'euros en tant que membre du Beirat Crossinx GmbH.

Le tableau suivant donne un aperçu des rémunérations en euros accordées au cours des cinq dernières années aux membres du Conseil d'administration, y compris le président :

Total 2020 (à partir de l'introduction en bourse)	Total 2021	Total 2022	Total 2023	Total 2024
79 375	215 000	237 500	237 500	209 166
Variation d'une année sur l'autre		+10,5%	+0%	-11,93% (*)

(*) La diminution de 11,93% est imputable aux changements intervenus au sein du Conseil d'administration et à la démission de Joost Uwents fin 2023.

Rémunération des membres du Comité exécutif

Nos décisions en matière de rémunération du CEO et du Comité exécutif ont pris en compte les facteurs suivants :

- Objectifs stratégiques et à long terme de Unifiedpost
- La combinaison d'indicateurs de performance clés de l'entreprise et de l'individu
- La combinaison d'indicateurs de performance financière et non financière
- La combinaison d'indicateurs de performance clés à court et à long terme

Notre structure de rémunération pour les membres du Comité exécutif se compose d'un montant annuel fixe en espèces et d'une rémunération variable. Cette dernière consiste en une composante de rémunération variable à court terme réglée sous la forme d'une prime en espèces et, à l'avenir, en une composante d'incitation à long terme sous la forme de bons de souscription dans le cadre du plan de warrants 2021 existant.

En 2024, dans le cadre de la rémunération du nouveau CEO, 100.000 bons de souscription d'actions ont été offerts au titre du plan warrant 2021. Actuellement, aucun autre membre du Comité exécutif ou des membres du personnel senior n'a reçu de warrants sur actions. Cependant, Unifiedpost a décidé qu'à partir de 2025, des incitants à long terme seront introduits pour les membres du Comité exécutif et d'autres membres du personnel senior. Ces incitants seront octroyés dans le cadre du plan de warrants 2021 existant et sont destinés à aligner le senior leadership sur les objectifs stratégiques à long terme de l'entreprise.

En outre, une prime spéciale a été accordée au Comité exécutif pour la vente réussie de l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas.

Conformément à la politique de rémunération, la rémunération totale en espèces du CEO se compose de 75 % de rémunération fixe et de 25 % de composante variable à court terme, cette dernière étant liée à 80 % aux indicateurs clés de performance de l'entreprise et à 20 % aux objectifs individuels.

À partir de janvier 2022, des principes de rémunération similaires ont été appliqués aux membres du Comité exécutif. À partir de 2024, tous les membres du Comité exécutif ont désormais une composante variable à court terme de 25 %. La composante variable est liée à 60 % des indicateurs de performance de l'entreprise et à 40 % des indicateurs de performance individuels.

Les objectifs individuels sont fixés chaque année par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de rémunération et de nomination, et comprennent une combinaison d'indicateurs de performance

financière et non financière prédéterminés et mesurés objectivement. Les indicateurs clés de performance sont détaillés ci-dessous.

L'échelle d'évaluation utilisée pour mesurer les ICP a été fixée comme suit :

- L'échelle de notation des ICP financiers
 - en dessous de 85% de l'objectif : pas de rémunération variable
 - à partir de 85 % jusqu'à 90 % de l'objectif : 25 % de la prime
 - à partir de 90 % jusqu'à 95 % de l'objectif : 50 % de la prime
 - à partir de 95 % jusqu'à 100 % de l'objectif : 75 % de la prime augmentant linéairement jusqu'à 100 % de la prime
- Pas de prime supplémentaire (automatique) en cas de dépassement des objectifs
- Le droit du Conseil d'administration de s'écartier en cas de circonstances particulières

Comme mentionné ci-dessus, 100.000 bons de souscription d'actions ont été offerts au nouveau CEO dans le cadre de son package de rémunération. Alors que les incitants à long terme ne sont pas encore en place pour les autres membres du Comité exécutif, leur introduction en 2025 fournira un mécanisme structuré pour aligner la haute direction avec les objectifs stratégiques de Unifiedpost. Ces incitants, dans le cadre du plan de warrants 2021, servent à la fois d'incitation à la rétention et à l'actionnariat plutôt que de récompense basée sur les performances à court terme.

La rémunération du CEO

En 2024, notre CEO a reçu la rémunération suivante dans le cadre de sa fonction exécutive en tant que CEO :

Rémunération totale du CEO (en euros)								Part de la rémunération fixe et variable (*)		
Nom et fonction	Rémunération fixe		Rémunération variable			Éléments extraordinaires	Dépenses de pension	Rémunération totale	Part de la rémunération fixe et variable (*)	
	Rémunération de base	Rémunération en tant que membre du Conseil d'administration	Avantages supplémentaires	Variable d'un an	Variables pluriannuelles				Fixe	Variable
Sofias BV, représentée de manière permanente par Hans Leybaert	360 000	-	-	99 300	N/A	N/A	N/A	459 300	78,38%	21,62%
Beco Global Consulting LLC, représentée de manière permanente par Nicolas de Beco	37 500	-	5 906	N/A	N/A	N/A	N/A	43 406	100%	0%

(*) Cette section présente la part relative de la rémunération fixe et de la rémunération variable. La part relative de la rémunération fixe est déterminée en divisant la somme des composantes fixes par le montant total de la rémunération, multiplié par 100. De même, la part relative des composantes variables est calculée en divisant la somme des composantes variables par la rémunération totale, multipliée par 100.

Nicolas de Beco ayant été nommé CEO à partir du 1er décembre 2024, aucune rémunération variable n'a été attribuée pour 2024. Nicolas de Beco s'est vu offrir 100.000 bons de souscription d'actions dans le cadre du plan de warrants 2021. Ces incitants à long terme sont conçus pour aligner la rémunération des dirigeants sur les objectifs stratégiques de Unifiedpost, en encourageant l'engagement des dirigeants et en stimulant la croissance de l'entreprise. Les bons de souscription d'actions seront acquis par étapes, 25% étant acquis en décembre 2025. Les 75% restants seront acquis progressivement à raison de 1/36 par mois par la suite.

Rémunération variable à court terme de Hans Leybaert

La rémunération de base de Hans Leybaert est déterminée par le montant réel payé par Unifiedpost. En outre, le CEO a droit à une rémunération variable sous la forme d'un bonus, qui dépend de la réalisation d'indicateurs de performance (ICP) spécifiques à l'entreprise et à l'individu, décrits ci-dessous.

Type d'ICP	ICP	Poids relatif	Performance mesurée	Bonus (en euros)
ICP de l'entreprise	(Dépassement) de la croissance organique récurrente du chiffre d'affaires numérique approuvée et budgétisée	20%	inférieur à 85% de l'objectif	0
	(Dépassement) de la marge brute consolidée approuvée et budgétisée	20%	inférieur à 85% de l'objectif	0
	Atteindre (dépasser) un niveau rétabli de solidité financière	30%	à partir de 95 % jusqu'à 100 % de l'objectif	27 000
	Atteindre (dépasser) un score Ecovadis	10%	à partir de 95 % jusqu'à 100 % de l'objectif	10 800
ICP individuel	Mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance	20%	100% de l'objectif	24 000
Total		100%		61 800

En outre, le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'une prime spéciale au Comité exécutif en reconnaissance de la vente réussie de l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas. Pour Sofias BV, cette prime s'élève à 37 500 euros. Cette prime est justifiée par l'importance stratégique de la transaction, la valeur substantielle qu'elle a générée pour Unifiedpost, et le rôle instrumental de Hans Leybaert dans l'identification et la sécurisation de l'acheteur.

La rémunération variable totale à court terme de Hans Leybaert est donc la suivante :

Rémunération basée sur les indicateurs clés de performance	61 800
Prime spéciale de récompense	37 500
Total	99 300

La prime susmentionnée est basée sur la réalisation des indicateurs clés de performance et une récompense spécifique pour les performances exceptionnelles. Le paiement de ce bonus est soumis à l'approbation du présent rapport de rémunération.

En outre, au cours de l'année 2024, un bonus précédemment attribué et approuvé relatif à l'exercice 2021, d'un montant de 98 640 €, a été effectivement versé à la suite de l'approbation des actionnaires.

Rémunération variable à long terme Nicolas de Beco

Dans le cadre de sa rémunération, Nicolas de Beco s'est vu offrir 100 000 bons de souscription d'actions dans le cadre du plan de warrants 2021.

Rémunération des options d'achat d'actions										Informations relatives à l'exercice financier faisant l'objet du rapport		
Nom, fonction	Principales dispositions du plan d'options sur actions									Solde d'ouverture	Changements au cours de l'année	Solde de clôture
	1. Identification du plan	2. Date de l'offre	3. Date d'acquisition	4. Fin du délai de conservat on	5. Période d'exercice	6. Prix d'exercice	7. Options au début de l'année	8.	9.			
Beco Global Consulting LLC (représentée de manière permanente par Nicolas de Beco)	Plan de bons de souscription 2021	1er décembre 2024	25 % seront acquis le 1er décembre 2025 Les 75 % restants seront acquis progressivement par la suite à raison de 1/36 par mois (*).	N/A	Début de l'exercice : 1er janvier 4ème année après la date de l'offre Fenêtre d'exercice : 15 premiers jours de chaque trimestre Dernière période d'exercice : 15 premiers jours du dernier trimestre Date limite : Dernier jour ouvrable de la période d'exercice	3,27 euros par bon de souscription	0	(a) (b) euros.	100 000 327 000	a) 0 b) c) d)	N/A N/A N/A N/A	100 000
	Total						100 000	(a) (b) EUR	100 000 327 000	a) 0 b) c) d)	N/A N/A N/A N/A	100 000

(*Conformément au plan de warrants 2021, les warrants seront immédiatement acquis et pourront être exercés en cas de changement de contrôle. Un changement de contrôle est défini comme un événement au cours duquel plus de 50 % des droits de vote ou des actions de la société sont acquis ou transférés à un propriétaire agissant seul ou conjointement.

Rémunération du CEO par rapport à la rémunération de l'ETP le plus bas du groupe.

Comme demandé par CBSA, Unifiedpost rapporte le ratio de la rémunération la plus élevée parmi les membres du Comité exécutif, c'est-à-dire la rémunération du CEO, par rapport à la rémunération de l'ETP le plus bas dans le Groupe. Ce ratio de rémunération pour l'ensemble de Unifiedpost Group s'élève à 103,4 pour 2024. Il est toutefois important de noter que Unifiedpost est actif dans certains pays à faibles coûts, comme le Vietnam et la Moldavie, et que cela a un impact important sur le ratio de rémunération du groupe. Pour comparer notre politique et notre écart de rémunération, nous indiquons en outre que le ratio de rémunération en se concentrant uniquement sur la main-d'œuvre belge est de 15,1.

La rémunération du Comité exécutif

La rémunération des autres membres du Comité exécutif pour l'année 2024 était la suivante :

Rémunération totale du Comité exécutif (en euros)							Part de la rémunération fixe et variable	
Rémunération fixe		Rémunération variable		Éléments extraordinaires	Dépenses de pension	Rémunération totale	Fixe	Variable
Rémunération de base	Avantages supplémentaires	Variable d'un an	Variables pluriannuelles					
Aprilis BV (représentée de manière permanente par Tom Van Acker) - Directeur général								
273 844	-	80 151	N/A	N/A	N/A	353 995	77,36%	22,64%
Marcelis BV (représenté en permanence par Laurent Marcelis) - CFO (*)								
71 775	-	-	N/A	N/A	N/A	71 775	100%	0%
Debrako BV (représentée de manière permanente par Koen De Brabander) - CFO (*)								
152 700	5 840	59 716	N/A	N/A	N/A	218 256	72,64%	27,36%

(*) A partir du 15 avril 2024, Koen De Brabander a rejoint le Comité exécutif pour reprendre le rôle de CFO de Laurent Marcelis, qui a décidé de quitter Unifiedpost Group

La rémunération de base du Comité exécutif (à l'exclusion du CEO) est déterminée par le montant réel payé par Unifiedpost. En outre, les membres du Comité exécutif sont éligibles à une rémunération variable sous la forme d'un bonus à court terme, subordonné à la réalisation d'indicateurs clés de performance (ICP) spécifiques à l'entreprise (60% de la rémunération variable) et individuels (40% de la rémunération variable).

Les indicateurs clés de performance de l'entreprise sont les mêmes que ceux du CEO.

Nom et fonction	Type d'ICP	ICP	Total Poids relatif	Performance mesurée	Bonus (en euros)
Aprilis BV (représentée de manière permanente par Tom Van Acker) - Directeur général	ICP de l'entreprise	Mêmes ICP que ceux définis pour le CEO - voir ci-dessus.	60%	Mêmes ICP que ceux définis pour le CEO - voir ci-dessus.	21 619
		Organisation réussie et gestion de bout en bout des cessions 2024	20%	100% de l'objectif	18 016
	ICP individuel	Dépassement de la réduction des coûts approuvée	20%	100% de l'objectif	18 016
Total		100%		57 651	
Debrako BV (représentée de manière permanente par Koen De Brabander) - CFO (*)	ICP de l'entreprise	Mêmes ICP que ceux définis pour le CEO - voir ci-dessus.	60%	Mêmes ICP que ceux définis pour le CEO - voir ci-dessus.	13 957
		Gérer les frais généraux et administratifs budgétisés pour les fonctions du groupe	20%	100% de l'objectif	11 630
	ICP individuel	Créer et gérer le Comité ESG ainsi que le bureau ESG	10%	100% de l'objectif	5 815
Total		100%		37 216	

(*) Au 15 avril 2024, Debrako BV, représentée de manière permanente par Koen De Brabander, a rejoint le Comité exécutif pour reprendre le rôle de CFO de Marcelis BV, représentée de manière permanente par Laurent Marcelis, qui a décidé de quitter Unifiedpost Group. Au moment de la résiliation, Marcelis BV et Unifiedpost Group ont convenu qu'aucune rémunération variable à court terme ne serait payée à Marcelis BV.

Comme indiqué ci-dessus, le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'une prime spéciale au Comité exécutif en reconnaissance de la vente réussie de Wholesale Identity Access Business aux Pays-Bas. Pour Aprilis BV et Debrako BV, cette prime s'élève à 22.500,00 euros. Cette prime est justifiée par l'importance stratégique de la transaction, la valeur substantielle qu'elle a générée pour Unifiedpost, et les contributions de Tom Van Acker et Koen De Brabander.

La rémunération variable totale à court terme des autres membres du Comité exécutif est donc la suivante :

Aprilis BV, représentée de manière permanente par Tom Van Acker

Rémunération basée sur les indicateurs clés de performance	57 651
Prime spéciale de récompense	22 500
Total	80 151
<hr/>	
Debrako BV, représentée de manière permanente par Koen De Brabander	
Rémunération basée sur les indicateurs clés de performance	37 216
Prime spéciale de récompense	22 500
Total	59 716

Le Comité exécutif, y compris le CEO, ne bénéficie pas de contributions dans un plan de pension, ni d'arrangements extra-légaux à travers une assurance individuelle ou collective payée par Unifiedpost. Les membres du Comité exécutif ne bénéficient pas non plus d'autres avantages sociaux, à l'exception de Hans Leybaert et Tom Van Acker (voiture de société).

L'évolution dans le temps

La rémunération des membres du Conseil d'administration a évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

	Les membres du Conseil d'administration										2020, à partir du date de l'introduction en bourse
	Rémunération totale										
	2024	2023	2022	2021	2020	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération fixe	Rémunération variable
AS Partners BV (représentée à titre permanent par Stefan Yee) ¹⁺⁵	31 875	-	42 500	-	42 500	-	42 500	-	21 875	-	-
Jinvest BV (représentée à titre permanent par Jurgen Ingels) ²	-	-	-	-	-	-	-	-	27 500	-	26 250
Sofias BV (représentée à titre permanent par Hans Leybaert)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FPIM - SFPI NV (représentée à titre permanent par Leon Cappaert)	20 000	-	20 000	-	20 000	-	20 000	-	5 000	-	-
Joost Uwents ³	-	-	27 500	-	27 500	-	27 500	-	6 875	-	-
Katrien Meire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 250	-
RISUS Sports BV (représentée à titre permanent par Katrien Meire)	25 000	-	25 000	-	25 000	-	25 000	-	-	-	-
Fovea BV (représentée à titre permanent par Katya Degrieck)	25 000	-	25 000	-	25 000	-	25 000	-	6 250	-	-
Angeline (Marie-Ange) Marx	27 500	-	27 500	-	27 500	-	27 500	-	6 875	-	-
SophArth BV (représentée à titre permanent par Philippe De Backer) ⁶	20 625	-	20 000	-	20 000	-	20 000	-	-	-	-
First Performance AG (représentée à titre permanent par Michael Kleindl) ⁴	50 000	-	50 000	-	50 000	-	-	-	-	-	-
Crescemas BV (représentée à titre permanent par Pieter Bourgeois) ⁷	4 583	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PDMT Investments LCC (représentée à titre permanent par Peter Mulroy) ⁸	4 583	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

1 En 2020, AS Partners a été rémunéré pour la fonction d'administrateur à hauteur de 21 875 euros et pour d'autres honoraires de conseil s'élevant à 59 000 euros

2 Jinvest BV, représentée à titre permanent par Jurgen Ingels, était un membre non exécutifs du Conseil d'administration jusqu'au 17/12/2021.

3 Joost Uwents a démissionné de son poste de membre du conseil d'administration avec effet au 1er janvier 2024 en raison d'engagements liés à ses autres activités professionnelles

4 En 2021, First Performance AG a été rémunéré pour des services de conseil à hauteur de 25 000 euros et a facturé un montant supplémentaire de 30 000 euros pour ses services en tant que membre du Beirat (conseil consultatif) de crossinx GmbH. A partir de 2022, First Performance AG (représentée à titre permanent par Michael Kleindl) est autorisé à facturer un montant fixe de 20 000 euros pour ses services en tant que membre du Conseil d'administration de Unifiedpost Group SA et un montant fixe de 30 000 euros pour ses services en tant que membre du Beirat (conseil consultatif) de crossinx GmbH.

5 Le 1er octobre 2024, AS Partners BV, représentée en permanence par Stefan Yee, s'est retirée volontairement

6 Le 1er octobre 2024, SophArth BV, représentée à titre permanente par Philippe De Backer, s'est retirée en raison d'un nouvel engagement professionnel

7 À partir du 23 octobre 2024, Crescemas BV, représentée à titre permanente par Pieter Bourgeois, a été cooptée en tant qu'administrateur non exécutif du Conseil d'administration

8 À partir du 23 octobre 2024, PDMT Investments LCC, représentée à titre permanente par Peter Mulroy, a été cooptée en tant qu'administrateur indépendant du Conseil d'administration

Pour le Comité exécutif, l'évolution de la rémunération accordée à ses membres au cours des cinq dernières années peut être résumée comme suit :

Le Comité exécutif	Rémunération totale									
	2024		2023		2022		2021		2020	
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération fixe	Rémunération variable
Beco Global Consulting LCC (représentée à titre permanent par Nicolas de Beco) - CEO ⁹	43 406	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sofias BV (représentée à titre permanent par Hans Leybaert) - CEO ¹⁺⁹	360 000	99 300	360 000	24 000	360 000	43 500	360 000	81 420	198 000	73 401
Aprilis BV (représentée à titre permanent par Tom Van Acker) - COO / Directeur général	273 844	80 151	270 300	12 995	270 185	11 638	270 075	-	267 035	-
Debrako BV (représentée à titre permanent par Koen De Brabander) - CFO ⁸	158 540	59 716	-	-	-	-	-	-	-	-
Marcelis BV (représentée à titre permanent par Laurent Marcelis) - CFO ²⁺⁷	71 775	-	205 000	17 000	210 000	28 420	250 000	50 000	235 800	-
Kilaea Management Consulting BV (représentée à titre permanent par Hans Jacobs) - CCO ³	-	-	146 153	-	224 265	-	222 666	-	230 870	-
Marleen Mouton BV (représentée à titre permanent par Marleen Mouton) - CLO ⁴	-	-	-	-	262 900	-	250 000	-	-	-
Marcus Laube - CSO ⁵	-	-	208 333	-	248 000	-	187 790	-	-	-
De Boel Management & Events (représentée à titre permanent par Johan De Boel) ⁶	-	-	-	-	-	-	-	-	150 336	-

1 La rémunération variable de 2021 comprend une prime unique de 50 milliers d'euros récompensant le travail exceptionnel effectué pendant plus de deux ans pour préparer l'introduction en bourse

2 La rémunération variable de 2021 ne comprend qu'une prime unique de 50 milliers d'euros récompensant le travail exceptionnel effectué pendant plus de deux ans pour préparer l'introduction en bourse

3 À partir du 31 août 2023, Hans Jacobs ne fera plus partie du Comité exécutif, tout en conservant sa fonction de directeur général du marketing.

4 Marleen Mouton a quitté l'entreprise en novembre 2022. Conformément aux dispositions contractuelles, une indemnité de départ a été versée (elle a été incluse dans la rémunération 2022). Unifiedpost et Marleen ont convenu qu'aucune prime ne serait due.

5 Membre du comité de gestion à partir d'avril 2021 jusqu'à octobre 2023

6 Le contrat de gestion avec De Boel Management & Events a résilié en juin 2020, le montant total des honoraires comprend une période de préavis jusqu'en août 2020.

7 Le 15 avril 2024, Marcelis BV, représentée à titre permanente par Laurent Marcelis, a mis fin à son contrat avec Unifiedpost Group

8 À partir du 15 avril 2024, Debrako BV, représentée à titre permanente par Koen De Brabander, a remplacé Marcelis BV, représentée à titre permanente par Laurent Marcelis, en tant que CFO

9 Avec effet au 1er décembre 2024, Nicolas de Beco a été nommé nouveau CEO d'Unifiedpost Post

Clauses de licenciement et indemnités de licenciement

Les membres du Comité exécutif sont liés à Unifiedpost sur la base d'un contrat de service. Ces contrats sont conclus sur une base permanente.

Les contrats de service prévoient des clauses de résiliation avec une indemnité généralement égale à un maximum de 12 mois, en fonction du poste. La période de préavis ne sera pas payée en cas de résiliation dans certains cas de rupture de contrat. Le contrat de service du CEO de Unifiedpost prévoit une indemnité égale à 24 mensualités en cas de résiliation par Unifiedpost suite à un changement matériel (au moins 50%) de l'actionnariat.

Enfin, les contrats de service du Comité exécutif comprennent une clause de non-concurrence d'une durée maximale d'un an à compter de la date de résiliation.

Aucune indemnité de départ n'a été versée aux directeurs qui ont quitté Unifiedpost.

Ajustements et clause de restitution

La rémunération variable n'est pas soumise à une clause de restitution par Unifiedpost.

Variation annuelle de la rémunération

Unifiedpost dispose de données détaillées sur la rémunération de toutes les sociétés du groupe, y compris les ETP moyens et la rémunération totale versée à l'ensemble du personnel depuis 2019.

La modification annuelle suivante de la rémunération a eu lieu à partir de l'exercice 2021 :

	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE 2023 **	EXERCICE 2024
Moyenne des ETP	1 312	1 460	1 346	1 116	833
Évolution d'une année sur l'autre		+11,3%	-7,8%		-25,4%
Moyenne par ETP (en milliers d'euros)*	54,8	57,3	59,2	59,5	65,3
Évolution d'une année sur l'autre		+4,6%	+3,3%		+9,7%
Coût total en ETP (en milliers d'euros)	71 841	83 629	79 694	66 467	54 402
Évolution d'une année sur l'autre		+16,40%	-4,7%		-18,2%

(*) La rémunération moyenne par ETP est mesurée en comparant le total des dépenses de personnel et des dépenses connexes au nombre moyen d'employés équivalents temps plein de Unifiedpost.

(**) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été ajustés pour refléter le retraitement de nos profits et pertes qui excluent le résultat lié aux activités abandonnées comme expliqué dans les États financiers consolidés.

Unifiedpost ne dispose pas encore d'une vue d'ensemble sur 5 ans de l'évolution annuelle de la rémunération moyenne du personnel de l'entreprise. Les chiffres moyens ci-dessus sont influencés par la répartition géographique de nos entités en Europe. En général, Unifiedpost a appliqué une politique d'indexation annuelle par région. En outre, des augmentations sont accordées en fonction de la performance et du parcours de carrière défini.

Par rapport aux chiffres ajustés pour 2023, la moyenne des ETP et le coût total en ETP ont tous deux diminué en 2024. Toutefois, la moyenne par ETP a augmenté. Cela peut être attribué à (i) des taux d'inflation variant entre 3% et 10% dans les différents pays européens, (ii) une proportion croissante de personnel hautement qualifié, et (iii) une légère diminution de la part relative du personnel dans les pays à faibles coûts.

Les employés sont en principe rémunérés sur la base d'un salaire brut fixe et la composante de la rémunération variable n'est donc pas pertinente, sauf pour les vendeurs pour lesquels, en général, un maximum d'un mois de salaire variable peut être gagné sur la base d'objectifs.

Impact des votes exprimés lors de la précédente Assemblée générale annuelle

Lors de la précédente Assemblée générale annuelle, 80,29 % des actions étaient présentes ou représentées. Parmi les personnes présentes ou représentées, 97,60 % ont approuvé le rapport de rémunération tel qu'il figure dans le rapport annuel du Conseil d'administration sur les états financiers statutaires clos le 31 décembre 2023. Sur la base de ce qui précède, le Comité de rémunération a recommandé au Conseil d'administration des indicateurs de performance clés qui s'alignent sur les décisions de vote antérieures des actionnaires. La société estime que ces indicateurs reflètent les sentiments du marché et soulignent son engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité.

Facteurs de risque

Risques stratégiques

La concurrence, les attentes des clients et les retards dans l'adoption des réglementations pourraient ralentir la capacité de Unifiedpost à accroître ses revenus et ses parts de marché, entraînant des défis et des coûts opérationnels supplémentaires.

Même si notre offre de produits bénéficie d'un net avantage sur le plan réglementaire, notre expérience à ce jour montre que les clients ont tendance à l'adopter en grand nombre uniquement lorsque les échéances réglementaires sont proches, ce qui n'est pas encore le cas pour tous nos marchés cibles. Le report de la réforme ViDA en Europe a non seulement retardé de quelques années les rentrées de fonds potentielles, mais a également donné plus de temps à nos concurrents pour se préparer au calendrier reporté. Néanmoins, l'offre de Unifiedpost ne peut pas être facilement égalée par les acteurs locaux. En outre, le produit final sur lequel nous travaillons est une application transfrontalière alors que les autres acteurs se concentrent principalement sur des solutions locales.

Situation politique et macroéconomique, y compris l'inflation

Des scénarios défavorables tels que des conflits géopolitiques et des ralentissements économiques pourraient entraîner une baisse de la demande pour nos services et produits, ce qui aurait un impact sur le modèle économique et la stratégie de croissance.

Grâce à notre présence dans plusieurs pays et à nos efforts continus pour développer et intégrer des produits évolutifs, nous sommes moins exposés à des événements locaux individuels défavorables. Alors qu'Unifiedpost n'est pas directement impactée par la guerre en Ukraine, n'ayant pas d'activité en Ukraine ou en Russie, les économies européennes pourraient être impactées positivement avec la fin de la guerre et le début des efforts de reconstruction.

Mais surtout, l'arrivée de l'administration Trump en 2025 pourrait avoir plusieurs impacts sur l'ensemble des économies européennes, avec une augmentation des droits d'importation ou un certain degré d'instabilité créé par une stratégie claire de "l'Amérique d'abord".

La baisse continue des taux d'intérêt par la BCE depuis septembre 2023 a été décidée à la suite de la diminution confirmée de l'inflation dans la plupart des pays de l'UE. Ceci fournit une base solide pour le refinancement des investissements et la poursuite de la croissance de l'économie. Avec le remboursement récent de la plupart de ses dettes, Unifiedpost Group a diminué de manière drastique son exposition aux taux d'intérêt variables.

Risques financiers - Risques de rentabilité, de trésorerie, de défaut et de change

L'atteinte de la **rentabilité** opérationnelle est prévue pour 2025. L'incapacité à devenir et à rester rentable peut nuire à la capacité de Unifiedpost à poursuivre ses activités et affecter sa capacité à lever des capitaux. Parallèlement, Unifiedpost doit faire face à une concurrence qui augmentera la pression sur les prix. En

particulier, certaines des fonctionnalités actuellement offertes par Unifiedpost, telles que la facturation électronique, **risquent d'être banalisées** à moyen terme.

Unifiedpost a développé la prochaine version de sa solution numérique et prévoit de la lancer sur des marchés stratégiques à partir de mars 2025, ce qui entraînera une forte croissance des revenus à court terme.

Plus généralement, le maintien des niveaux de croissance actuels dans les activités numériques permettra d'atteindre des résultats opérationnels positifs. Enfin, Unifiedpost continue à suivre un plan de réduction des coûts, tout en permettant de finaliser les développements en cours.

L'exposition au **risque de change** a considérablement diminué à la suite de la cession prévue de ses activités en Scandinavie. Après cette opération, le principal risque de change résiduel concerne le dinar serbe, étant donné que l'entité locale génère des revenus nets importants. Bien qu'il ne soit pas officiellement rattaché à l'euro, la volatilité du dinar serbe par rapport à l'euro est structurellement très faible, et l'a été tout au long de l'année 2024, sans changement attendu en 2025. La direction de Unifiedpost Group surveille le risque de change et peut décider de le couvrir, le cas échéant.

Enfin, le **risque de règlement** est particulièrement inhérent à la division des paiements de Unifiedpost. Le non-respect des règles de protection des fonds détenus pour le compte de client aurait des conséquences financières et juridiques importantes et nuirait à la réputation de l'entreprise. Des contrôles garantissant une séparation stricte des fonds du groupe et des fonds détenus pour le compte de client sont en place, conformément à la réglementation, et font l'objet d'audits indépendants réguliers.

En outre, la prochaine version de l'application Banqup inclura des fonctions de prépaiement, ce qui aura pour effet indirect de réduire le risque de règlement à l'échelle du groupe à l'avenir.

Cadre réglementaire et risques de non-conformité

En tant que société cotée en bourse, notre groupe est soumis à des attentes précises en matière de conformité. En outre, notre division de paiement est soumise à la supervision de la Banque nationale de Belgique. Avec des succursales dans de nombreux pays, nous devons également nous conformer aux réglementations locales. Le non-respect de ces réglementations peut entraîner des atteintes à la réputation, des amendes ou la perte de notre licence de services de paiement.

La réglementation qui a le plus d'impact sur le Groupe est le cadre "TVA à l'ère du numérique" (**ViDA**) de la Commission européenne, qui impose la mise en œuvre de la facturation numérique avant 2028. Cette réglementation guide le lancement imminent de Banqup. Les retards, la complexité ou d'autres reports des exigences finales peuvent nécessiter un développement supplémentaire de l'application. Alors qu'elle était initialement prévue pour 2024, la France a reporté la date limite de mise en œuvre à 2026. La Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la Pologne et la Roumanie ont annoncé des échéances allant de 2024 à 2027.

Un deuxième règlement a également un impact important sur nos activités. **eIDAS 2.0** a été adopté en 2024 et son adoption progressive est prévue d'ici 2027 dans l'ensemble de l'Union européenne. Il vise à renforcer la sécurité de l'identité numérique et à faciliter les transactions transfrontalières au sein de l'Union européenne. L'introduction du portefeuille européen d'identité numérique, qui permet aux citoyens de

stocker et de gérer leurs identités numériques, en est l'une des principales conséquences. En outre, il renforce les mesures de sécurité pour les signatures et les services électroniques, en encourageant l'harmonisation des pratiques dans les États membres. Ce règlement devrait réduire la fraude à l'identité, améliorer l'accès aux services en ligne et encourager l'innovation dans les solutions numériques. Plus généralement, UnifiedPost a mis en place un cadre juridique et de conformité complet, avec notamment des contrôles dédiés à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBC), au délit d'initié, à la connaissance du client KYC. Nous suivons en permanence les changements réglementaires, par exemple par le biais de notre processus RegWatch, un service qui nous permet d'être informés de tous les changements dans les réglementations pertinentes.

Depuis 2023, l'accent a été mis sur la réalisation de projets visant à automatiser les contrôles réglementaires auparavant effectués manuellement.

Les exigences réglementaires en matière **d'ESG** ont entraîné la création d'une équipe de projet et d'un budget dédiés. Des efforts financiers et organisationnels considérables ont été consentis pour se conformer aux exigences accrues en 2024, avec un suivi amélioré des rapports sur les données ESG.

Enfin, **la conformité fiscale** reste un domaine dans lequel nous avons déployé des efforts importants tout au long de l'année 2024, avec un cadre fiscal actualisé.

Confidentialité, données et sécurité informatique

La sécurité des données et la protection de la vie privée sont intrinsèquement liées. Chez Unifiedpost, nous sommes confrontés au risque d'un accès non autorisé à nos données et à celles de nos clients.

Nous sommes soumis à plusieurs lois et règlements relatifs à **la protection des données**, tels que le RGPD. Nous traitons également d'importantes quantités de données dans des plateformes cloud, ainsi que des données à caractère personnel pour le compte de nos clients. Cela implique que nous sommes exposés aux demandes ou aux plaintes des personnes concernées. En raison de l'augmentation des menaces liées à la cybersécurité, nous sommes également exposés à des fuites de données personnelles.

De par la nature de nos activités, nous sommes intrinsèquement exposés aux **menaces qui pèsent sur la sécurité** de l'information. Unifiedpost procède à une évaluation annuelle des menaces en tenant compte de plusieurs scénarios, et a identifié les plus importantes:

- Piratage d'applications web : Unifiedpost utilise de nombreuses applications web qui pourraient contenir des vulnérabilités et être exploitées pour voler ou modifier des données ou pour rendre l'application indisponible
- Piratage avancé de notre propre infrastructure
- L'ingénierie sociale et/ou les logiciels malveillants peuvent réussir à voler des informations ou des fonds à Unifiedpost

Ainsi, les atteintes à la sécurité de l'information peuvent avoir des conséquences financières, en plus de la perte de réputation due au manque de disponibilité ou de fiabilité de nos plateformes.

Unifiedpost a mis en place un vaste programme de sécurité de l'information afin de garantir raisonnablement la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la sécurité de nos systèmes. Cette

approche de la sécurité est étayée par des procédures et, et pour certaines plateformes de certifications telles que ISO27000, ISAE3402 et PCI DSS. D'autres initiatives de réduction des risques comprennent un programme de formation et de sensibilisation à la sécurité de l'information et des tests de pénétration réguliers avec correction immédiate. En outre, l'entreprise a commencé à travailler activement sur eIDAS 2.0 (Electronic Identification, Authentication and Trust Services 2.0), la version actualisée du règlement eIDAS original établi en 2014 pour créer un cadre juridique commun pour l'identification électronique et les services de confiance dans toute l'Union européenne. eIDAS 2.0 vise à renforcer la sécurité et la résilience des systèmes d'identification électronique.

Séparément, nous visons à nous conformer aux exigences de la loi **DORA**. La loi sur la résilience opérationnelle numérique (DORA) est une réglementation de l'UE conçue pour améliorer la résilience opérationnelle numérique des entités financières au sein de l'Union européenne. Unifiedpost Payments relève du champ d'application de la DORA pour plusieurs de ses produits. Nous avons identifié les domaines dans lesquels nous devons encore nous améliorer, avec des plans d'action détaillés et des mesures d'atténuation. Comme nous l'avons indiqué à l'autorité de régulation, nous nous efforçons d'être totalement en conformité d'ici à la fin 2025.

Enfin, Unifiedpost dispose d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui gère le contrôle de la conformité, des demandes des personnes concernées et des violations potentielles de données, ainsi que des campagnes de formation et de sensibilisation. Le DPD fournit également une assistance sur les développements de nouvelles plateformes, et suit l'évolution réglementaire en matière de protection de la vie privée.

Risque opérationnel - Disponibilité des services, des ressources et de la fraude

Disponibilité du service

La fiabilité et la disponibilité de nos plateformes et de notre infrastructure sont essentielles à notre activité principale.

L'indisponibilité de la plateforme nuirait à notre réputation ou pourrait inciter les clients à se tourner vers la concurrence. Cela pourrait également entraîner des amendes et des pénalités réglementaires.

Unifiedpost applique une série de mesures d'atténuation des risques pour maintenir une disponibilité et une fiabilité élevées de ses produits, notamment :

- Des mesures de continuité des activités et la prévention des points de défaillance uniques dans la mise en place des processus de la plateforme
- l'utilisation d'une infrastructure de tiers de confiance, le cas échéant
- le contrôle permanent de la performance et de la disponibilité des systèmes

En outre, nous avons conclu des accords avec Google et Microsoft Azure, participant à une fiabilité stable des serveurs à long terme.

Gestion des Ressources Humaines

Des problèmes de personnel pourraient résulter en un déficit de compétences requises pour le développement de logiciels, l'évolution rapide des technologies ou l'évolution des modèles d'entreprise.

Tout en développant notre nouvelle plateforme principale, nous continuons à supporter des solutions locales dans plusieurs pays. Nos équipes de développement sont situées dans un petit nombre de pays (Roumanie, Vietnam, Moldavie et Belgique). A ce titre, nous faisons face à un risque de sous optimisation de nos ressources humaines. Tout au long de 2024, nous avons aligné les équipes de développement sur les objectifs stratégiques. Nous avons également défini des plans d'externalisation, ce qui nous permet de bénéficier d'une certaine flexibilité dans l'allocation des ressources et d'accéder à différentes compétences.

Plus généralement que pour le développement uniquement, Unifiedpost a une approche à multiples facettes pour réduire les risques liés au personnel et aux compétences, y compris : (i) des salaires et des avantages compétitifs, adaptés à chaque site, (ii) des opportunités de développement, et (iii) une amélioration continue.

Fraude

Le risque de fraude est la possibilité que Unifiedpost et/ou ses clients fassent l'objet d'une activité frauduleuse, soit par nos employés, soit par des individus externes abusant des services de Unifiedpost. Une telle fraude interne ou externe pourrait avoir un impact négatif sur nos clients, l'exploitation de nos produits, et notre réputation.

Nous avons continué à renforcer nos cadres de conformité et de risque opérationnel pour toutes les activités, y compris les paiements. D'une manière plus générale, nous améliorons continuellement les contrôles internes, notamment sur les processus financiers, et la formation à la sensibilisation à la sécurité s'est poursuivie à un rythme soutenu.

Comme en 2023, nous n'avons pas connu de fraude significative en 2024.

Gestion du risque financier

Unifiedpost est exposée à une variété de risques financiers. Le Conseil d'administration a la responsabilité de déterminer les objectifs et les politiques de gestion des risques du Groupe. Le Conseil d'administration a délégué à la direction du Groupe la mise en œuvre efficace de telles procédures, qui réduisent les risques autant que possible sans affecter indûment la compétitivité et la flexibilité du Groupe. De plus amples détails concernant ces politiques de gestion des risques sont présentés ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour l'entreprise. Unifiedpost accorde des crédits à ses clients dans le cadre de ses activités commerciales régulières. Notre pratique, mise en œuvre localement, consiste à évaluer le risque de crédit des nouveaux clients avant de conclure des contrats, en tenant compte de leur situation financière, de leur expérience passée et d'autres facteurs. Pour les clients présentant un risque plus élevé,

les ventes à crédit ne sont effectuées qu'avec l'approbation de la direction du groupe. Nous contrôlons mensuellement l'ancienneté de nos créances.

Un risque de crédit découle également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des dépôts auprès de banques et d'institutions financières. Pour les banques et les institutions financières, seules les parties notées de manière indépendante avec une note minimale de "A" sont acceptées (voir chapitre États financiers consolidés, note [5.28.2.1](#)).

Risque de marché

Le risque de marché découle de l'utilisation par Unifiedpost d'instruments financiers, porteurs d'intérêts, ou en devises étrangères. Il s'agit du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt), des taux de change (risque de change) ou d'autres facteurs de marché (autre risque de prix) (voir chapitre États financiers consolidés, note [5.28.2.2](#)).

Jusqu'à présent, la politique du Group n'a pas été de couvrir activement la position d'investissement net dans les opérations locales, comme décrit ci-dessus dans le paragraphe sur le risque de change. Un accord de couverture a été conclu au cours de l'année 2024 pour couvrir le risque sur 150 millions de SEK avec un taux de change plancher et plafond couvrant une partie substantielle du prix de la transaction de 21 Grams.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Unifiedpost ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Des retards dans la réalisation des objectifs de rentabilité pourraient augmenter ce risque et déclencher des clauses contractuelles. La direction examine régulièrement la rentabilité, les déclencheurs de clauses restrictives et les prévisions de flux de trésorerie. Cela permet de déterminer si le Groupe dispose de fonds suffisants pour répondre aux exigences futures en matière de fonds de roulement et pour tirer parti des opportunités commerciales (voir chapitre États financiers consolidés, note [5.28.2.3](#)).

Gestion du risque de capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver la capacité de Unifiedpost à poursuivre son activité, de fournir des rendements aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes et de maintenir une structure de capital optimale. Le Groupe surveille le capital sur la base du ratio dette nette divisée par le total des fonds propres (voir chapitre États financiers consolidés, note [5.28.2.4](#)).

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne relatif aux rapports financiers

Dans le cadre de ses responsabilités, le Comité exécutif de Unifiedpost a mis en place un système de contrôle interne afin de fournir des rapports financiers précis.

L'application des principes généraux de gestion des risques à la préparation des états financiers implique l'identification et l'évaluation des éléments suivants :

1. les données significatives de l'information financière et leur finalité

2. les risques potentiels pour la réalisation des objectifs des états financiers (existence, exactitude, évaluation, exhaustivité, droits et obligations, présentation et divulgation)
3. les mécanismes de contrôle et leur efficacité

Les objectifs de l'information financière sont les suivants : (i) les états financiers sont conformes aux normes IFRS, (ii) les informations présentées dans les résultats financiers sont à la fois transparentes et exactes, (iii) les principes comptables sont conformes aux transactions de Unifiedpost et à son secteur, et (iv) la fourniture d'une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière, à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers publiés.

Le contrôle interne de Unifiedpost sur l'information financière est un processus conçu sous la supervision de son CEO et de son CFO pour fournir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins d'information externe conformément aux normes internationales telles que celles adoptées par l'Union européenne (EU-IFRS).

La direction du groupe a évalué l'efficacité du contrôle interne de la société sur l'information financière au 31 décembre 2024. Sur la base de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne de la société sur l'information financière était efficace.

Abus de marché

Unifiedpost a adopté un Dealing Code, qui est conforme aux exigences fixées dans le règlement européen sur les abus de marché EU 596/2014 du 16 avril 2014.

Ce Dealing Code restreint les transactions sur les titres de Unifiedpost par les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif, les cadres supérieurs et certaines autres personnes pendant les périodes fermées et interdites. Il contient également des règles concernant la divulgation des transactions envisagées et exécutées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement associées, par le biais d'une notification à Unifiedpost et à la FSMA.

En plus du Dealing Code, Unifiedpost construit une culture d'intégrité et d'éthique en définissant des attentes claires dans le Code de Conduite pour le personnel concernant leurs actions au nom de l'entreprise.

Conflit d'intérêts

Unifiedpost suit les règles et les procédures établies dans le CBSA pour les conflits d'intérêts de nature financière et les transactions avec des parties liées (article 3:6, §1, 7° juncto article 7:96, §1, 2 CBSA et article 7:97, §4/1, 4 CBSA).

En 2024, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts de nature financière ou de transactions avec des parties liées entrant dans le champ d'application de ces procédures.

Capital social, actions et actionnaires

Structure de l'actionnariat

Au 31 décembre 2024, le capital total de Unifiedpost s'élève à 329 237 718,82 euros et est représenté par 37 131 654 actions sans mention de valeur nominale.

Toutes les actions sont des actions ordinaires et confèrent les mêmes droits. Chaque action donne droit à une voix à l'Assemblée générale annuelle et les actions représentent le dénominateur aux fins des notifications de transparence, comme indiqué ci-après.

Les actionnaires

Principaux actionnaires de Unifiedpost

Sur base des notifications de transparence reçues par Unifiedpost et la FSMA, les actionnaires détenant 3% ou plus sont NN Group, Alychlo, Sofias et PE Group.

Nom	Nombre d'actions, indiqué dans la notification de transparence	% des droits de vote, indiqué dans la notification de transparence du 31 décembre 2024 (*)
NN Group N.V.	5 760.783	15,51%
Alychlo N.V.	5 377.681	15,01 %
Sofias BV (Hans Leybaert)	3 904.970	12,84%
Groupe PE N.V.	1 412.440	4,09%

(*) L'article 74 §7 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition n'est pas applicable en l'espèce car aucun actionnaire ne détient 30% des actions.

Les principaux actionnaires, dans la mesure où ils sont connus de Unifiedpost, sont détaillés sur notre site internet. Aucun des principaux actionnaires ne dispose de droits de vote spéciaux ou de droits de contrôle. Il n'y a pas d'accord de relation entre Unifiedpost et ses actionnaires.

A la date du présent rapport, Unifiedpost n'a pas connaissance de l'existence d'un quelconque pacte d'actionnaires entre ses actionnaires.

Capital autorisé

Conformément aux statuts de Unifiedpost, l'Assemblée générale Extraordinaire du 31 août 2020 a autorisé le Conseil d'administration à émettre de nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé et à augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant maximum (cumulé) de 242.343.298,24 euros. Cette autorisation est accordée pour une période de 5 ans à compter de la date de publication de la présente autorisation dans les annexes de l'arrêté royal belge.

En 2024, le Conseil a fait usage de cette autorisation le 2 mai 2024 suite à la conversion des droits de souscription pour un montant de 2.432.360,00 euros. Le 31 décembre 2024, le Conseil est toujours autorisé à émettre de nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé et à augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, jusqu'à un montant cumulé maximum de 165.705.150,66 euros.

Politique de dividendes

La politique de dividende de Unifiedpost est le résultat d'un équilibre annuel entre (i) le rendement pour les actionnaires et (ii) la disponibilité du cash flow libre pour financer les opportunités de croissance. Par conséquent, Unifiedpost peut décider à tout moment de ne pas proposer le paiement d'un dividende.

Détenteurs de droits de souscription

Au 31 décembre 2024, les droits de souscription suivants émis par Unifiedpost étaient en circulation :

- 3 500 " droits de souscription des employés ", avec un prix d'exercice qui a été déterminé par le Conseil (les " **droits de souscription ESOP** "), émis par Unifiedpost dans le cadre d'un plan de droits de souscription des employés (stock option) le 5 octobre 2015 et chaque droit de souscription ESOP donne droit à son détenteur à dix (10) actions de Unifiedpost. Pendant la durée des droits de souscription ESOP, soit dix (10) ans à compter du 5 octobre 2015, les droits de souscription ESOP acquis peuvent être exercés à tout moment et, le cas échéant, en cas d'augmentation de capital en numéraire conformément à l'article 7:71 de la CBSA. Le Conseil d'administration peut décider, à sa discrétion, de prévoir des périodes d'exercice supplémentaires. À la date du présent rapport, 1 000 droits de souscription ESOP n'ont pas encore été attribués.
- Le 29 octobre 2021, Unifiedpost a émis 500 000 'Stock Option Warrants', chacun permettant au détenteur de souscrire à une nouvelle action ordinaire. L'émission est soumise à l'octroi, à l'acceptation et à l'exercice des bons de souscription d'actions. Le 31 décembre 2024, 100 000 de ces bons de souscription d'actions ont été offerts, ce qui laisse 400 000 bons de souscription d'actions dans le cadre du plan de warrants 2021. Lors de l'exercice, le capital de la société peut augmenter d'un montant égal au nombre total de bons de souscription d'actions exercés multiplié par le prix d'exercice, avec une émission maximale de 500 000 nouvelles actions. Les bénéficiaires de ces droits de souscription sont des membres du personnel de Unifiedpost, tels que définis à l'article 1:27 du CBSA.

Dispositions anti-OPA

En application de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé et de l'article 11 des statuts de Unifiedpost, les seuils de notification de participation importante applicables sont fixés à 3 %, 5 %, 10 % et chaque multiple successif de 5 % du nombre total de droits de vote de Unifiedpost Group.

Accord majeur auquel Unifiedpost est partie qui entre en vigueur, subit des modifications ou expire en cas de changement de contrôle de Unifiedpost après une offre publique d'achat.

L'Assemblée générale annuelle du 17 mai 2022 a approuvé la clause de changement de contrôle dans le cadre de l'accord de facilités de crédit de premier rang conclu par Unifiedpost Group et certaines de ses filiales le 7 mars 2022. Cette clause spécifie que si un individu ou un groupe (à l'exception d'un nombre limité d'actionnaires de référence) acquiert la propriété et le contrôle de plus de 30% du capital social émis

avec droit de vote de Unifiedpost Group, chaque prêteur aura le droit d'exiger que tous les montants dus en vertu de l'accord de facilités de premier rang deviennent dus et payables. Une procédure spécifique doit être suivie avant que les prêteurs puissent exercer ce droit.

Diversité des genres

Notre Conseil d'administration compte actuellement 37,5 % de femmes, ce qui reflète notre investissement dans des efforts de recrutement axés sur le genre. Unifiedpost est déjà en conformité avec l'exigence de diversité de genre, qui devient exécutoire pour la société en janvier 2026, car nous n'avons pas encore atteint la sixième année après notre introduction en bourse.

Informations pertinentes en cas d'offre publique d'achat

L'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs de valeurs mobilières admises à la négociation sur un marché réglementé exige que les sociétés cotées en bourse publient certains éléments susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique d'achat.

Structure du capital

Une vue d'ensemble de la structure de notre capital au 31 décembre 2024 est présentée dans la section "Structure du capital" du présent chapitre sur la gouvernance d'entreprise.

Restrictions sur les transferts de titres

Les statuts de Unifiedpost n'imposent aucune restriction au transfert d'actions. En outre, Unifiedpost n'a pas connaissance de telles restrictions imposées par la loi belge, sauf dans le cadre du règlement sur les abus de marché.

Détenteurs de titres assortis de droits de contrôle spéciaux

Il n'y a pas de détenteurs de titres avec des droits de contrôle spéciaux autres que les droits de nomination décrits ci-dessous.

Unifiedpost n'a pas mis en place de plans d'actions pour les employés lorsque les droits de contrôle sur les actions ne sont pas exercés directement par les employés.

Restriction des droits de vote

Les statuts de Unifiedpost ne contiennent aucune restriction à l'exercice du droit de vote par les actionnaires, à condition que les actionnaires concernés remplissent toutes les formalités pour être admis à l'Assemblée générale annuelle.

Pactes d'actionnaires

Unifiedpost n'a pas connaissance d'un accord d'actionnaires qui inclut, ou pourrait conduire à, une restriction sur le transfert de ses actions ou l'exercice des droits de vote liés à ses actions.

Compétence du Conseil d'administration en matière de rachat d'actions ou d'émission d'actions

Nous renvoyons à cet égard à la section [Capital social, actions et actionnaires](#) sur le capital autorisé, qui peut être utilisé par le Conseil d'administration dans le cadre d'une offre publique d'achat.

Dispositions anti-OPA et accord majeur auquel Unifiedpost est partie qui entre en vigueur, subit des modifications ou expire en cas de changement de contrôle de Unifiedpost après une offre publique d'achat.

Nous renvoyons à cet égard à la section [Capital social, actions et actionnaires](#).

Accords avec des administrateurs ou des employés prévoyant des indemnités en cas de licenciement ou de démission à la suite d'une offre publique d'achat (OPA)

Nous renvoyons à cet égard à la section [Rapport de rémunération pour l'exercice 2024](#).

Consultation des documents de Unifiedpost

Les états financiers statutaires et consolidés, les statuts, les rapports annuels et les autres informations communiquées au profit des actionnaires sont disponibles gratuitement au siège social de Unifiedpost. Les statuts peuvent être consultés sur notre site web (www.unifiedpost.com) dans la section intitulée "Investor relations".

Commissaire aux comptes

L'audit des états financiers statutaires de Unifiedpost est confié au Commissaire aux comptes désigné par l'Assemblée générale des actionnaires pour des missions de trois ans renouvelables. L'Assemblée générale des actionnaires fixe la rémunération du Commissaire.

Le Commissaire aux comptes actuel de Unifiedpost est BDO Bedrijfsrevisoren BV/BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est sis à Corporate Village, Da Vincielaan 9 box E.6, 1930 Zaventem, Belgique, représentée par Mme Ellen Lombaerts.

BDO est membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (Instituut van de Bedrijfsrevisoren) (numéro d'adhérent B00023).

BDO a été nommée pour une période de trois ans par l'Assemblée des actionnaires de la Société du 17 avril 2022, de sorte que son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée annuelle des actionnaires chargée d'approuver les comptes annuels statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Au cours des années écoulées, Unifiedpost n'a eu aucun litige ni désaccord important avec BDO.

L'article 3:71 du CBSA et l'article 24 de la Loi du 7 décembre 2016, portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises, plafonne à 12 millions d'euros la responsabilité des réviseurs d'entreprises exécutant des missions auprès de sociétés cotées, en ce qui concerne respectivement l'accomplissement des tâches de contrôle légal des comptes annuels au sens de l'article 3:55 du CBSA et d'autres tâches réservées par le droit belge aux réviseurs d'entreprises cotées ou conformément au droit belge, sauf responsabilité résultant de la fraude ou de toute infraction commise avec une intention frauduleuse ou autre manquement délibéré à ses devoirs.

Unifiedpost a désigné BDO Bedrijfsrevisoren BV/BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Mme Ellen Lombaerts, pour émettre un rapport d'assurance sur la déclaration de durabilité de Unifiedpost, pour 2024, tel que défini dans le cadre de la directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD).



**États
financiers**

États financiers consolidés

1 État consolidé du résultat et des autres éléments du résultat global

En milliers d'euros, à l'exception des données par action	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	Note	2024	2023 (*)
Services numériques - Chiffre d'affaires	<u>5.7</u>	46 409	50 336
Coûts liés aux services numériques	<u>5.8.1</u>	(18 874)	(21 129)
Services numériques - Bénéfice brut		27 535	29 207
Services de communication traditionnels - Chiffre d'affaires	<u>5.7</u>	37 141	43 833
Coûts liés aux services de communication traditionnels	<u>5.8.1</u>	(28 282)	(32 075)
Services de communication traditionnels - Bénéfice brut		8 859	11 758
Frais de recherche et de développement	<u>5.8.1</u>	(17 022)	(18 414)
Frais généraux et administratifs	<u>5.8.1</u>	(30 924)	(33 961)
Frais de vente et de commercialisation	<u>5.8.1</u>	(19 592)	(21 074)
Autres produits et charges		(1 161)	(72)
Pertes de valeur	<u>5.12.2</u>	-	(39 000)
Résultat opérationnel		(32 305)	(71 556)
Produits financiers nets provenant des fonds détenus pour le compte de clients	<u>5.9</u>	584	-
Produits financiers	<u>5.9</u>	268	62
Charges financières	<u>5.9</u>	(22 998)	(15 441)
Plus-value réalisée lors de la perte de contrôle de filiales	<u>5.6</u>	3 972	-
Part des bénéfices / (pertes) des sociétés associées	<u>5.16</u>	146	(573)
Bénéfice / (perte) avant impôt		(50 333)	(87 508)
Impôt sur le revenu de l'exercice	<u>5.10.1</u>	(846)	(745)
Impôts différés	<u>5.10.1</u>	152	242
BÉNÉFICE / (PERTE) DE L'EXERCICE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(51 027)	(88 011)
Bénéfice / (perte) des activités abandonnées, après impôt	<u>5.6</u>	122 222	4 865
BÉNÉFICE / (PERTE) DE L'EXERCICE		71 195	(83 146)
Autres éléments du résultat global :		(656)	(15)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés dans le compte de résultat, nets d'impôts et taxes :</i>			
Réévaluation des obligations de pension à prestations définies		(37)	123
<i>Éléments qui seront, ou pourront être, reclassés en résultat nets d'impôts et taxes :</i>			
Bénéfices / (pertes) de change résultant de la conversion d'opérations à l'étranger		104	36
Bénéfices / (pertes) de change résultant de la conversion d'activités à l'étranger liées à des activités abandonnées		(723)	(174)
TOTAL BÉNÉFICE / (PERTE) POUR L'EXERCICE		70 539	(83 161)
Bénéfice / (perte) attribuable aux :			
Actionnaires de la société mère		71 031	(83 899)
Activités poursuivies		(51 191)	(88 764)
Activités abandonnées		122 222	4 865
Intérêts minoritaires		164	753
Total des autres éléments du résultat global pour l'année est attribuable aux :			
Actionnaires de la société mère		70 375	(83 914)
Activités poursuivies		(51 124)	(88 604)
Activités abandonnées		121 499	4 690
Intérêts minoritaires		164	753
Bénéfice / (perte) par action attribuable aux détenteurs de capitaux propres de la maison mère :			
Résultat de base	<u>5.11</u>	1,94	(2,32)
Résultat dilué	<u>5.11</u>	1,94	(2,32)
Bénéfice / (perte) des activités poursuivies par action attribuable aux détenteurs de capitaux propres de la maison mère :			
Résultat de base	<u>5.11</u>	(1,39)	(2,46)
Résultat dilué	<u>5.11</u>	(1,39)	(2,46)

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour refléter le retraitement du résultat lié aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, comme expliqué dans les notes [5.4](#) et [5.6.5](#), et pour présenter la nouvelle structure de reporting, comme expliqué dans la note [5.4](#).

Les notes font partie intégrante des présents états financiers.

2 État consolidé de la situation financière

En milliers d'euros	Note	2024	Au 31 décembre 2023
ACTIF			
Goodwill	5.12.2	92 048	113 069
Autres immobilisations incorporelles	5.13	66 725	82 856
Immobilisations corporelles	5.14	1 486	7 420
Droit d'utilisation sur des actifs	5.15	9 391	9 734
Investissements dans les sociétés associées	5.16	2 400	1 493
Actifs d'impôts différés	5.10.2	39	776
Autres actifs non courants	5.17	3 036	2 561
Actifs non courants		175 125	217 909
Stocks		544	612
Créances commerciales et autres créances	5.18	16 493	25 318
Actifs contractuels	5.6.3.3	7 774	-
Actifs fiscaux courants		291	770
Dépenses payées d'avance		1 484	1 901
Liquidités soumises à restrictions liées aux fonds détenus pour le compte de client	5.19	75 798	3 789 (*)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.20	14 525	22 534 (*)
Actifs courants aux activités poursuivies		116 909	54 924
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	5.6.5	31 250	5 145
Actifs courants		148 159	60 069
TOTAL DE L'ACTIF		323 284	277 978
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital social	5.21	329 238	326 806
Coûts liés à l'émission de capitaux propres		(16 029)	(16 029)
Réserve de primes d'émission	5.21	492	492
Déficit accumulé		(164 603)	(232 257)
Réserve pour paiements en actions		175	1 831
Autres réserves	5.21	2 697	(1 581)
Réserve pour écarts de change cumulés		(4 470)	(3 851)
Capitaux propres attribuables aux détenteurs de capitaux propres de la société mère		147 500	75 411
Intérêts minoritaires		758	499
Total des capitaux propres		148 258	75 910
Prêts et emprunts non courants	5.22	29 010	110 517
Passifs associés aux intérêts minoritaires remboursables	5.23	-	200
Dettes de location non courantes	5.25	6 376	6 193
Passifs contractuels non courants		387	4 430
Passifs d'impôts différés	5.10.3	1 463	4 636
Passifs non courants		37 236	125 976
Prêts et emprunts courants	5.22	5 698	5 059
Passifs courants liés aux intérêts minoritaires remboursables	5.23	3 980	7 560
Dettes de location courantes	5.25	3 232	3 547
Passifs liés aux fonds détenus pour le compte de client	5.19	75 774	3 736 (*)
Dettes commerciales et autres dettes	5.26	31 127	40 194 (*)
Passifs contractuels		5 330	13 487
Dettes fiscales courantes		410	1 845
Passifs courants liés aux activités poursuivies		125 551	75 428
Passifs directement associés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	5.6.5	12 239	664
Passifs courants		137 790	76 092
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		323 284	277 978

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour tenir compte de la politique comptable relative aux fonds détenus pour le compte de client, comme expliqué dans la note [5.4](#).

Les notes font partie intégrante des présents états financiers.

3 État consolidé des variations des capitaux propres

En milliers d'euros	Note	Capital social	Coûts liés à l'émission de capitaux propres	Réserve de primes d'émission	Déficit accumulé	Réserve pour paiements en actions	Autres réserves	Réserve pour écarts de change cumulés	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2024		326 806	(16 029)	492	(232 257)	1 831	(1 581)	(3 851)	499	75 910
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	71 031	-	-	-	164	71 195
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(37)	-	-	(619)	-	(656)
Total du résultat global pour l'année	-	-	-	-	70 994	-	-	(619)	164	70 539
Résultat de l'exercice et autres éléments du résultat global des intérêts minoritaires avec option	5.23	-	-	-	-	-	171	-	(171)	-
Variations de la valeur comptable des passifs associés aux intérêts minoritaires remboursables	5.23	-	-	-	-	-	280	-	-	280
Acquisition de 20% des actions de Unifiedpost d.o.o.	-	-	-	-	(2 437)	-	2 437	-	-	-
Reprise des intérêts minoritaires suite à l'acquisition de 20% des actions de Unifiedpost d.o.o.	-	-	-	-	-	-	(266)	-	266	-
Paiement des dividendes	-	-	-	-	(965)	-	-	-	-	(965)
Conversion des droits de subscription	5.21	2 432	-	-	-	(1 656)	1 656	-	-	2 432
Autre	-	-	-	-	62	-	-	-	-	62
Solde au 31 décembre 2024		329 238	(16 029)	492	(164 603)	175	2 697	(4 470)	758	148 258

En milliers d'euros	Note	Capital social	Coûts liés à l'émission de capitaux propres	Réserve de primes d'émission	Déficit accumulé	Réserve pour paiements en actions	Autres réserves	Réserve pour écarts de change cumulés	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2023		326 806	(16 029)	492	(148 497)	1 813	(2 863)	(3 713)	281	158 290
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(83 899)	-	-	-	753	(83 146)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	123	-	-	(138)	-	(15)
Total du résultat global pour l'année	-	-	-	-	(83 776)	-	-	(138)	753	(83 161)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	18	-	-	-	18
Bénéfice annuel courant et autres éléments du résultat global des intérêts minoritaires avec option de vente	5.23	-	-	-	-	-	535	-	(535)	-
Variation de la valeur comptable des passifs associés aux intérêts minoritaires remboursables	5.23	-	-	-	-	-	750	-	-	750
Autre	-	-	-	-	16	-	(3)	-	-	13
Solde au 31 décembre 2023		326 806	(16 029)	492	(232 257)	1 831	(1 581)	(3 851)	499	75 910

Les notes font partie intégrante des présents états financiers.

4 État consolidé des flux de trésorerie

En milliers d'euros		Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	Note	2024	2023
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice / (perte) de l'exercice		71 195	(83 146)
Ajustements pour :			
▪ Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles	5.13	20 545	21 332
▪ Pertes de valeur du goodwill		-	38 574
▪ Amortissement et perte de valeur des immobilisations corporelles	5.14	1 041	1 489
▪ Amortissement des droits d'utilisation sur des actifs	5.15	4 130	4 429
▪ Perte de valeur des créances commerciales	5.18	(389)	335
▪ Plus-value de cession d'immobilisations		(15)	(33)
▪ Produits financiers	5.9	(334)	(174)
▪ Charges financières	5.9	23 579	15 910
▪ (Plus-value) réalisée lors de la perte de contrôle de filiales	5.6	(124 168)	-
▪ Réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente pour les groupes destinés à la cession (perte)	5.6.4	6 342	
▪ Part des (bénéfices) / pertes des sociétés associées	5.16	(146)	573
▪ Impôt sur le revenu	5.10.1	3 894	2 319
▪ Impôt différés		(841)	(1 388)
▪ Frais liés aux paiements en actions / actions propres		-	18
Sous-total		4 833	238
Variation du fonds de roulement			
▪ (Augmentation) / diminution des créances commerciales et des actifs contractuels		(5 318)	6 145
▪ (Augmentation) / diminution des autres créances courantes et non courantes		(448)	(61)
▪ (Augmentation) / diminution des stocks		(93)	209
▪ Augmentation / (diminution) des comptes fournisseurs et autres dettes		9 420	7 731 (*)
Trésorerie générée par / (utilisée dans) les activités d'exploitation		8 394	14 262
Impôt sur le revenu payé		(1 763)	(3 222)
Trésorerie nette fournie par / (utilisée dans) les activités d'exploitation		6 631	11 040
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Paiements effectués pour l'achat d'une société associée	5.6.2.1	(283)	-
Paiements reçus pour la cession d'activités		114 388	-
Paiements effectués pour l'achat d'immobilisations incorporelles et frais de développement	5.13	(16 015)	(16 372)
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et frais de développement		415	15
Paiements effectués pour l'achat d'immobilisations corporelles	5.14	(247)	(739)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles		442	17
Intérêts perçus		-	175
Trésorerie nette fournie par / (utilisée dans) les activités d'investissement		98 700	(16 904)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Conversion des droits de souscription		2 432	-
Produits des prêts et des emprunts	5.24	2 817	3 913
Remboursement des prêts et emprunts - Francisco Partners	5.24	(75 000)	-
Remboursements de prêts et d'emprunts - autres	5.24	(6 910)	(6 367)
Remboursement des dettes locatives	5.25	(4 486)	(4 524)
Intérêts perçus		334	
Intérêts payés sur les prêts et emprunts - Francisco Partners	5.24	(21 990)	(3 286)
Intérêts payés sur les prêts, emprunts et les dettes locatives		(1 497)	(1 295)
Trésorerie nette fournie par / (utilisée dans) les activités de financement		(104	(11 559)
Impact de change sur la trésorerie		300)	
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		545	(17 424)
(Augmentation)/diminution nette des liquidités classées dans les actifs courants détenus en vue de la vente		(5 423)	(74)
Mouvement de trésorerie dû au changement de périmètre de consolidation		(3 131)	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, y compris la trésorerie classée dans les actifs courants détenus en vue de la vente		(8 009)	(17 498)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de l'exercice	5.20	22 534	40 033
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de l'exercice	5.20	14 525	22 534 (*)

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour tenir compte de la politique comptable relative aux fonds détenus pour le compte de client, comme expliqué dans la note 5.4.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers.

5 Notes aux États financiers consolidés

5.1 Remarques générales

Unifiedpost Group SA (la "Société") est une société SAAS de premier plan qui propose un éventail complet de solutions technologiques pour le traitement de documents, la gestion des identités et les services de paiement. Unifiedpost Group SA est une société anonyme dont le siège social est situé à Avenue Reine Astrid 92, 1310 La Hulpe. Les états financiers consolidés de Unifiedpost Group SA au 31 décembre 2024 (les "États financiers consolidés") concernent Unifiedpost Group SA et ses filiales, dénommées ensemble le "Groupe", comme indiqué à la note [5.34](#).

La publication des présents États financiers consolidés a été autorisée par le Conseil d'administration le 15 avril 2025.

Conformément à l'article 4 de la directive 2004/109/CE sur la transparence, la version officielle des États financiers consolidés est la version ESEF. Cette version pdf est conçue comme une annexe à la version officielle, permettant au lecteur de choisir le support le plus approprié.

5.2 Déclaration de conformité

Les présents États financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne (« EU-IFRS »). Le Groupe applique les normes IFRS depuis le 1er janvier 2017.

Les principales normes comptables adoptées pour la préparation des États financiers consolidés sont exposées à la note [5.34](#).

Les normes comptables appliquées pour les États financiers consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 sont cohérentes avec celles utilisées pour préparer les États financiers consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023, à l'exception de ce qui est mentionné à la note [5.4](#) et à l'exception de l'adoption de nouvelles normes comptables IFRS et de normes comptables IFRS modifiées, comme indiqué ci-dessous.

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation d'autres normes, interprétations ou amendements publiés, mais pas encore entrés en application.

Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1 janvier 2024

- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et classement des passifs non courant assortis de clauses restrictives
- Amendements à IFRS 16 Contrats de location : Obligation locative découlant d'une cession-bail
- Amendements à IAS 7 Tableau des flux de trésorerie et IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir : Ententes de financement de fournisseurs

Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Normes et interprétations émises, mais non encore applicables pour la période annuelle débutant le 1er janvier 2024

- Amendements à l'IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de Convertibilité (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2025 mais non encore adoptés au niveau européen)
- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2027 mais non encore adoptés au niveau européen)
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public: Informations à fournir (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2027 mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Classement et évaluation des instruments financiers (applicables pour les périodes annuelles ouvertes du 1 janvier 2026 mais non encore adoptés au niveau européen)
- Améliorations annuelles - Volume 11 (applicables pour les périodes annuelles ouverte du 1 janvier 2026 mais non encore adoptés au niveau européen)

Toutes les valeurs "monétaires" sont arrondies au millier le plus proche dans les présents États financiers consolidés, sauf indication contraire.

L'impact de ces normes et interprétations est encore à l'étude et, par conséquent, l'impact sur les États financiers consolidés de la société n'est pas encore connu.

5.3 Événements et transactions importants

Augmentation de la participation majoritaire dans Unifiedpost d.o.o. en Serbie.

Le 27 juin 2024, Unifiedpost a acquis une participation supplémentaire de 20% dans Unifiedpost d.o.o. en Serbie. Cette filiale opère dans le segment numérique, développant des produits numériques locaux pour le marché domestique. La participation supplémentaire a été acquise auprès de l'actionnaire minoritaire pour un montant fixe de 3,5 millions d'euros. Cette transaction a été négociée conjointement avec la cession de participations dans New Image d.o.o. et Sirius Star d.o.o., comme décrit ci-dessous.

Des données financières supplémentaires relatives à cette transaction figurent à la note [5.6.3.1](#).

Vente de New Image d.o.o. et Sirius Star d.o.o.

Le 27 juin 2024, Unifiedpost a vendu respectivement 29 % et 80 % de ses participations dans New Image d.o.o. et Sirius Star d.o.o. à leur actionnaire minoritaire. New Image d.o.o. est une société qui se concentre uniquement sur les activités d'impression, qui font partie des services de communication traditionnels et qui ne s'intègrent plus dans la stratégie numérique du Groupe. Sirius Star d.o.o. est propriétaire du bâtiment à Belgrade et l'opportunité de vendre cette filiale nous permet en même temps de renforcer notre position dans le secteur numérique dans la région des Balkans. La contrepartie reçue pour ces transactions s'élève respectivement à 343 milliers d'euros et à 1.687 milliers d'euros.

Ces deux transactions sont retirées de la situation financière de Unifiedpost Group au 27 juin 2024. Leurs comptes de résultats jusqu'en juin 2024 sont inclus dans l'état consolidé des profits et pertes.

Cette transaction est décrite plus en détail dans la note [5.6.3.1](#).

Vente des produits distincts FitekIN et ONEA

Le 5 juillet 2024, Unifiedpost a clôturé la cession précédemment annoncée des produits distincts FitekIN et ONEA à Fitek Holding OÜ, une société fondée par Baltcap, un fonds d'investissement privé dans les États baltes et un ancien actionnaire du groupe Fitek, ainsi qu'une partie de l'équipe de direction existante. Cette transaction comprend les contrats avec les clients actuels et la propriété intellectuelle. En outre, un accord de revente mutuel a été établi pour l'activité Banqup entre Unifiedpost et FitekIN dans le cadre de cette transaction.

Cette transaction a été clôturée sur la base du bilan au 5 juillet 2024 avec une valeur en espèces de 7,2 millions d'euros, dont 1,2 millions d'euros pour la vente des actions et 6,0 millions d'euros provenant de la vente d'actifs, sur une base nette de trésorerie et de dettes.

Des données financières supplémentaires relatives à cette transaction sont présentées dans les notes [5.6.3.2](#) et [5.6.5](#).

Désinvestissement de 21 Grams

Le 5 juillet 2024, Unifiedpost a signé un accord avec PostNord Stralfors AB pour la vente de toutes les actions du groupe 21 Grams pour un prix d'achat basé sur une valeur d'entreprise (sur une base nette de trésorerie et de dettes) de SEK 200 millions, sous réserve de certains ajustements potentiels basés sur la situation financière de 21 Grams à la finalisation de la vente. L'accord comprend également un partenariat exclusif de 5 ans pour la distribution du produit Banqup dans les pays nordiques et un accord d'itinérance dans l'UE en vertu duquel PostNord Stralfors utilisera la plateforme de Unifiedpost pour les clients corporatifs qui souhaitent envoyer des factures électroniques en dehors des pays nordiques et Unifiedpost utilisera le réseau de PostNord Stralfors pour envoyer les transactions de ses clients dans les pays nordiques.

Afin de renforcer la collaboration et de garantir des objectifs stratégiques communs, les deux parties se sont engagées à investir chacune 1,5 millions d'euros pour lancer la plateforme Banqup sur le marché, et à exiger un réinvestissement annuel équivalent à au moins 10 % du revenu net annuel du partenariat afin de renforcer le canal de distribution et les services d'assistance à la clientèle. La réalisation de la transaction est soumise (i) à l'approbation de l'Autorité de la concurrence suédoise, (ii) à la libération des gages sur les actions des entités du groupe 21 Grams et de certains gages sur les comptes bancaires, et (iii) à l'émission d'un rapport d'examen sur les chiffres financiers sous-consolidés du 31 décembre 2023, conformément à la norme ISRE 2400.

À la date de publication du rapport annuel, la procédure engagée par l'Autorité de la concurrence suédoise est toujours en cours et la procédure de clôture n'a donc pas encore été lancée. La condition préalable à la clôture (iii) est déjà remplie. La transaction devrait être finalisée au cours du premier semestre 2025.

Des données financières supplémentaires relatives à cette transaction sont présentées dans la note [5.6.5](#).

Autorisation de la Banque nationale de Belgique pour l'achat de créances

Le 7 août 2024, Unifiedpost Payments SA, l'institut de paiement de Unifiedpost, a obtenu l'autorisation de la Banque nationale de Belgique (BNB) d'acheter des créances dans le cadre de sa licence existante, qui peut être transférée dans l'UE. Cette autorisation prend effet immédiatement et s'aligne sur la stratégie de croissance numérique de Unifiedpost et l'expansion de ses services de paiement en Europe, tout en répondant à la demande croissante des PME européennes pour des solutions financières intégrées.

Les créances achetées par Unifiedpost Payments seront immédiatement vendues sans recours à un fournisseur de financement tiers, qui sera responsable de la gestion des relances et des réclamations potentielles. Cela réduit au minimum l'exposition au risque de Unifiedpost tout en élargissant son offre de solutions de financement intégrées. Le passage à l'achat de créances améliorera les services de paiement actuels de Unifiedpost au sein de la plateforme Banqup et ouvrira de nouvelles opportunités génératrices de revenus à l'avenir.

Vente de l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas

Le 26 août 2024, Unifiedpost Group a signé un contrat ferme avec Your.World BV pour la vente de son activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas. L'accord final de transfert d'actions et d'actifs commerciaux a été signé le 7 novembre 2024. Ce désinvestissement a été réalisé avec succès le 17 décembre 2024.

Cette transaction portait sur la cession de l'intégralité des actions de Unifiedpost BV, à la suite de la filialisation de son activité non-Wholesale Identity Access dans une nouvelle filiale, Unifiedpost Solutions BV. La contrepartie versée à la date de clôture s'élevait à 108,4 millions d'euros. En outre, sur la base d'étapes prédéfinies, Unifiedpost a négocié un complément de prix à hauteur de 7,8 millions d'euros, qui doit être réglé à 70 % avant fin mars 2025, le solde devant être payé au plus tard fin août 2025.

Cette transaction fait partie d'un nouveau partenariat stratégique plus large qui sera conclu entre Unifiedpost et Your.World par lequel, entre autres, la plateforme Banqup de Unifiedpost est distribuée aux clients du réseau numérique des clients de Your.World.

Des données financières supplémentaires relatives à cette transaction figurent à la note [5.6.3.3](#).

Remboursement d'une tranche de 75 millions d'euros de l'emprunt de premier rang de Francisco Partners

Le 18 décembre 2024, Unifiedpost a remboursé un montant principal de 75 millions d'euros, ainsi que les intérêts courus et échus, portant le remboursement total à 94,8 millions d'euros sur le prêt senior de Francisco Partners, tel que décrit plus en détail dans les notes [5.22.2](#) et [5.24](#).

5.4 Nouvelles méthodes comptables et changements de présentation

Unifiedpost Group SA a appliqué les mêmes politiques comptables et méthodes de calcul dans ses États financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 que dans ses États financiers consolidés annuels 2023, à l'exception des amendements mentionnés ci-dessus, qui s'appliquent pour la première fois en 2024, et des nouvelles politiques comptables liées aux événements importants mentionnés dans la note [5.3](#). Nous nous référons à la note [5.34.12](#) pour la méthode comptable de Unifiedpost relative aux fonds détenus pour le compte de client et à la note [5.34.20](#) pour la méthode comptable du Groupe relative aux activités abandonnées.

L'état consolidé de la situation financière et le compte de résultat consolidé du résultat et des autres éléments du résultat global pour 2023 ont été modifiés à la suite des événements suivants :

Changements dans la structure du rapport

A partir de 2024, Unifiedpost présente ses chiffres financiers jusqu'à la contribution dans une nouvelle structure de reporting, séparant l'activité entre les "services digitaux" et les "services de communication traditionnels". Cette séparation correspond davantage à l'orientation stratégique de Unifiedpost vers les services digitaux qui sont au cœur du Groupe, alors qu'auparavant, les revenus du traitement numérique englobaient également les services numériques hybrides.

Dans le domaine des services digitaux, nous identifions les lignes de produits suivantes : (i) l'identification électronique, (ii) la facturation électronique, (iii) les paiements électroniques et (iv) la déclaration électronique. Les services de communication traditionnels sont presque exclusivement basés sur le volume et se divisent en (i) services numériques hybrides et (ii) activités basées sur le papier.

En outre, les activités sont réparties par type : (i) revenus d'abonnement, (ii) revenus de transactions, (iii) ventes de licences et (iv) revenus de projets.

Enfin, pour mieux s'aligner sur cette nouvelle approche commerciale, le Groupe limitera son information sectorielle à trois segments : (i) les services digitaux (regroupant les anciennes cash generating units ("CGU") Digital Document Processing, Payment and Services et Apps), (ii) les services de communication traditionnels (liés au CGU Paper Processing) et (iii) corporate.

L'état consolidé du résultat et des autres éléments du résultat global de Unifiedpost pour 2023 a été retraité pour refléter ce changement dans la structure de reporting. L'impact est uniquement sur la présentation des lignes "revenus", "coûts des services" et "marge brute".

Ce nouveau format de présentation des chiffres est intégré dans le système de rapport interne et utilisé dans le rapport au Conseil d'administration.

Application de l'IFRS 5 Activités abandonnées

Le compte de résultat consolidé et les autres éléments du résultat global pour 2023 ont été retraités pour présenter les activités liées au groupe 21 Grams et à l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas sur une ligne distincte "Résultat des activités abandonnées, net d'impôt". Nous renvoyons aux notes [5.3](#) et [5.6.4](#) pour des informations plus détaillées sur ces activités abandonnées.

Fonds détenus pour le compte de client

Au cours de l'exercice 2023, Unifiedpost a présenté la trésorerie liée aux fonds des clients (3,8 millions d'euros) comme "trésorerie restreinte" dans la rubrique "trésorerie et équivalents de trésorerie" et le passif lié (3,7 millions d'euros) a été inclus dans la ligne "Fournisseurs et autres crébiteurs". En raison de l'augmentation de ce type d'opérations, la matérialité des montants concernés a augmenté et le Groupe a conclu qu'il était plus approprié de présenter les deux postes sur une ligne distincte dans notre état consolidé de la situation financière ("Liquidités soumises à restrictions liées aux fonds détenus pour le compte de client" et "Passifs liés aux fonds détenus pour le compte de client" respectivement). Les comparatifs 2023 ont été ajustés pour refléter ce changement de présentation. Le tableau des flux de trésorerie consolidé de 2023 a également été retraité pour refléter ce changement.

5.5 Estimations et jugements comptables clés

La préparation des États financiers consolidés conformément aux normes IFRS adoptées nécessite l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables clés concernant l'avenir. Elle exige également que la direction du Groupe exerce son jugement dans l'application des principes comptables du Groupe. Les estimations et les jugements comptables sont évalués en permanence en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs, notamment l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables compte tenu des circonstances. A posteriori, l'expérience peut s'avérer différente de ces estimations et de ces hypothèses.

5.5.1 Continuité d'exploitation

Les États financiers consolidés présentés de Unifiedpost ont été élaborés sur la base de la continuité de l'exploitation qui suppose que Unifiedpost a suffisamment de fonds disponibles pour continuer ses opérations dans le cours normal des affaires pour une période d'au moins douze mois après la date d'approbation des présents États financiers consolidés.

Unifiedpost a subi des pertes nettes provenant de ses activités poursuivies et des sorties de fonds significatives au cours des dernières années en raison d'investissements importants dans le développement de son application de traitement de documents et de paiement ainsi que dans le déploiement de ces produits dans sa structure paneuropéenne. Au cours de l'exercice 2024, la société a enregistré une perte nette consolidée provenant des activités poursuivies de 51,0 millions d'euros. En outre, la Société a enregistré des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation de 6,6 millions d'euros et des activités de cession et de désinvestissement de 115,2 millions d'euros, et des flux de trésorerie négatifs provenant des investissements dans des actifs (in)corporels de 16,5 millions d'euros et des activités de financement de 104,3 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, la société a une perte cumulée de 164,6 millions d'euros, mais les capitaux propres restent positifs à hauteur de 147,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, Unifiedpost Group a une dette financière nette de 29,5 millions d'euros (voir note [5.28.2.4](#)) et une trésorerie et équivalents de trésorerie de 13,4 millions d'euros (excluant la trésorerie restreinte pour un montant total de 1,2 millions d'euros) soutenue par l'accès à une ligne d'affacturage à court terme de 10 millions d'euros, dont seulement 2,9 millions d'euros ont été utilisés au 31 décembre

2024. L'utilisation de la ligne de crédit est directement liée à la performance commerciale et à la croissance des activités de Unifiedpost.

La direction a préparé un budget 2025 qui a été approuvé par le Conseil d'administration et qui prévoit la poursuite de la croissance de l'entreprise, l'amélioration des contributions et des marges, ainsi que des mesures de contrôle des coûts et de lancement des activités. En outre, la société étudie activement ou travaille sur des cessions afin de rationaliser les opérations du groupe et de se recentrer sur les activités principales. Ces mesures sont prises pour s'assurer que les fonds disponibles dans la société, y compris toute partie non tirée de la ligne d'affacturage, sont suffisants pour répondre aux besoins de trésorerie de la société pour une période d'au moins douze mois après la date d'approbation des présents États financiers consolidés. Le budget prend également en compte les engagements liés au prêt Francisco Partner qui incluent une liquidité minimale requise de 12,5 millions d'euros (voir note [5.28.2.4](#)). La Société est confrontée au risque que les engagements actuellement convenus ne soient pas respectés lors des prochains points d'évaluation. La direction négocie activement la restructuration de sa dette existante afin d'atténuer le risque d'une violation potentielle des clauses.

La direction reconnaît qu'il existe une incertitude significative concernant la continuité d'exploitation en raison des incertitudes liées à la réalisation du budget qui dépendent (i) de la vitesse et du degré d'adaptation de la gamme de produits Unifiedpost sur le marché, (ii) de la poursuite réussie d'un plan de réduction des coûts et/ou de plans de lancement des activités, et (iii) de la réalisation réussie à un prix équitable des cessions d'activités commerciales. La direction est convaincue que les écarts par rapport au flux de trésorerie budgétaire peuvent être atténués dans une certaine mesure par des mesures supplémentaires de contrôle des coûts en plus de celles qui ont déjà été prises. Cette approche permet à la direction d'absorber l'incertitude budgétaire et les écarts par rapport au budget avec un impact nul ou minime sur le flux de trésorerie. En gérant l'incertitude budgétaire de cette manière, la direction peut relever efficacement les défis liés à la continuité de l'exploitation de la Société et aux engagements liés au financement Francisco Partners.

5.5.2 Autres jugements, hypothèses et incertitudes importants

Estimation de l'incertitude requise par IAS 1.125

Les estimations comptables suivantes pourraient avoir un impact significatif sur la valeur comptable des actifs et des passifs au cours des douze prochains mois :

- Tests de perte de valeur du goodwill et des actifs non financiers**

Dans le contexte des futurs plans prévisionnels utilisés pour le test de perte de valeur, le Groupe a formulé des hypothèses afin de développer une modélisation future pour la suite de produits Banqup, là où Unifiedpost Group n'a pas pu, ou que très peu, s'appuyer sur l'expérience passée. Ces hypothèses étaient multiples : (i) la période de caractère obligatoire de la facturation électronique par pays inspirée du contexte législatif actuel, (ii) le taux de pénétration mensuel attendu de notre produit sur le marché par pays, (iii) un taux de conversion cible de l'utilisateur

freemium en utilisateur payant, et (iv) les canaux de vente pour entrer sur le marché, étant donné que différents canaux ont et auront une structure de coûts différente. Ce type de modélisation est utilisé pour les produits Banqup dans les CGU Digital document processing, Payment et Services and Apps. Dans le scénario de la moyenne pondérée entre les différents modèles, seule la moitié du scénario de base a été retenue. Le Groupe reconnaît que dans un ou plusieurs pays, il ne pourrait pas réaliser ses ambitions et que dans d'autres pays, il pourrait attirer plus de clients que prévu dans la modélisation. La présence et le réseau accessible de PME dans différents pays réduisent le risque inhérent à un tel modèle.

Dans le contexte de la perte de valeur, les hypothèses actuelles sur le profil de risque du Groupe ayant une incidence sur le calcul du coût pondéré du capital peuvent changer en raison (i) de l'évolution des circonstances du marché financier, telle que l'augmentation de la prime de risque du marché ou des primes de risque spécifiques au pays ou au secteur (hors du contrôle du Groupe), (ii) de l'obtention d'un financement supplémentaire pour soutenir la continuité de l'exploitation du Groupe et (iii) de l'augmentation du profil de risque inhérent du Groupe du fait qu'il n'atteint pas ses objectifs budgétaires. Dans ce cas, le coût pondéré du capital augmentera encore, ce qui aura un impact négatif sur la valeur d'utilité et pourrait entraîner une perte de valeur supplémentaire dans le courant de l'année 2025.

Le coût pondéré du capital appliqué est calculé en tenant compte des taux d'intérêt sans risque, des primes de risque du marché, des primes de risque du pays et des primes de risque des petites capitalisations figurant dans les rapports financiers de sociétés d'analyse financière de grande réputation, ainsi qu'en tenant compte d'un coût pondéré de la dette actuellement applicable au Groupe, les données sous-jacentes pour ces paramètres ayant été collectées principalement en décembre 2024.

L'impact de l'augmentation du coût pondéré du capital sur nos tests de perte de valeur est commenté et expliqué dans la note d'information sur les tests de perte de valeur (voir note [5.12](#)). Pour la CGU Digital document processing, qui représente la part la plus importante de notre valeur comptable, le fait de ne pas atteindre notre objectif de croissance de 0,99% sur les cinq prochaines années, de réduire notre marge brute de 1,75% ou d'augmenter le taux d'actualisation de 0,90% se traduirait par une valeur d'utilité égale à la valeur comptable.

Lors de la phase budgétaire, des hypothèses ont été formulées sur des accords de projets ponctuels, qui ont été régulièrement réalisés dans le passé. Ce type d'accords ponctuels, tels que les licences perpétuelles, a été inclus dans le budget de 2025 pour un montant de 3,3 millions d'euros. Bien que plusieurs projets soient actuellement en cours de réalisation, la certitude de leur achèvement au cours de l'exercice actuel reste incertaine. La non-réalisation de ce niveau projeté de revenus de projet dans l'année à venir aurait un impact négatif sur notre flux de trésorerie estimé. Dans le processus de modélisation, Unifiedpost Group a établi un niveau futur récurrent de marge de projet à 1,6 millions d'euros. Cet ajustement reflète une approche plus conservatrice, reconnaissant l'imprévisibilité des projets ponctuels et assurant une estimation plus fiable des flux

de trésorerie futurs.

Les valeurs comptables testées lors de l'exercice de perte de valeur et les taux d'actualisation appliqués sont présentés dans la note [5.12](#). Nous constatons que la capitalisation boursière actuelle de la société se situe dans une fourchette comprise entre 120 et 125 millions d'euros, alors que la valeur d'utilité est de 173 millions d'euros.

- **Évaluation de la juste valeur**

La contrepartie variable potentielle est déterminée sur la base de l'évaluation des étapes contractuelles prévues dans l'accord de cession des actions liées à l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas (voir note [5.6.3.3](#)).

- **Traitements comptables et jugements relatifs aux flux de trésorerie liés aux cessions**

Des jugements ainsi que des estimations préliminaires ont été réalisés concernant les flux de trésorerie finaux attendus et les coûts de transaction afférents aux actifs classés comme destinés à être cédés (voir note [5.6.5](#)). Pour les opérations de cession, les accords de clôture intègrent des clauses spécifiques d'ajustement de prix permettant de passer de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres à la date prévue du lockbox. Ces estimations reposent sur les derniers états financiers disponibles des entités cédées, ainsi que sur des hypothèses relatives aux coûts de transaction. Elles influencent directement le résultat comptabilisé au titre des cessions prévues sur la période de référence.

Estimation de l'incertitude requise par IAS 1.112c

Les informations suivantes sur l'estimation de l'incertitude sont utiles à la compréhension des États financiers consolidés. Elles sont présentées plus loin et n'entrent pas dans le champ d'application de l'IAS 1.125 :

- **Impôt différé** - estimation du calendrier et du montant des bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées peuvent être utilisées.

- **Évaluation de la juste valeur**

- Les passifs associés aux intérêts minoritaires remboursables par anticipation sont tous classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs de la norme IFRS 13 Évaluation de la juste valeur (voir note [5.28.1](#)).
- L'évaluation de la base de clientèle et la contrepartie conditionnelle du regroupement d'entreprises acquis et les estimations de la durée de vie utile de ces actifs incorporels compte tenu des changements technologiques et de la décision de restructuration de Unifiedpost (voir note [5.6.2](#)).

Jugement significatif requis par l'IAS 1.122

Les informations suivantes sur les jugements importants sont utiles à la compréhension des États financiers consolidés.

- Un jugement a été fait, comme demandé par IAS 1.122 sur les événements qui peuvent avoir un impact significatif sur la valeur comptable des actifs et passifs présentés dans les États financiers consolidés, en relation avec l'influence significative que Unifiedpost considère toujours avoir dans New Image d.o.o. et Sirius Star d.o.o. comme expliqué dans la note [5.6.3.1](#).

- **Trésorerie gérées pour le compte de client**

Les fonds reçus des clients et détenus sur des comptes bancaires distincts, séparés des autres actifs, sont considérés comme des actifs et sont présentés dans un poste distinct intitulé "Liquidités soumises à restrictions liées aux fonds détenus pour le compte de client" dans l'état de la situation financière. Les produits et les charges associés à ces arrangements relatifs aux fonds détenus pour le compte de client sont comptabilisés dans le résultat financier et classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dans le tableau des flux de trésorerie. Cette évaluation est basée sur une analyse des engagements contractuels existants, concluant que Unifiedpost exerce un contrôle sur ces fonds et que ces actifs incarnent un droit capable de générer des avantages économiques.

- La cession des activités de 21 Grams et la vente de l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas ont été considérées comme des activités significatives et ont été qualifiées d'activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5.

5.6 Regroupements d'entreprises et variations du périmètre de consolidation au cours de la période

En 2024, les modifications suivantes ont été apportées au périmètre de consolidation :

	Note	Date du changement	Part à la fin de 2023	Part à la fin de 2024
Unifiedpost CEE d.o.o.	5.6.1.1	24/04/2024	-	100%
Unifiedpost Solutions d.o.o	5.6.2.1	09/05/2024	-	100%
Unifiedpost d.o.o.	5.6.2.2	27/06/2024	75%	95%
New Image d.o.o.	5.6.3.1	27/06/2024	51%	22%
Sirius Star d.o.o.	5.6.3.1	27/06/2024	75%	19% (*)
Fitek OÜ	5.6.3.2	5/07/2024	100%	-
Fitek Lituanie, UAB	5.6.3.2	5/07/2024	100%	-
Fitek SIA	5.6.3.2	5/07/2024	100%	-
Onea BV	5.6.3.2	5/07/2024	100%	-
Fitek s.r.o	5.6.3.2	5/07/2024	100%	-
Unifiedpost Solutions B.V.	5.6.1.2	01/10/2024	-	100%
Unifiedpost B.V.	5.6.3.3	17/12/2024	100%	-
Unifiedpost Services B.V.	5.6.3.3	17/12/2024	100%	-
Aurify Ltd.		27/12/2024	100%	-

(*) Au 31 décembre 2024, Unifiedpost Group détient au total (directement et indirectement) 95 % des actions de Unifiedpost d.o.o. et Unifiedpost d.o.o. détient, après cette transaction, 20 % des actions de Sirius Star d.o.o..

5.6.1 Entités nouvellement créées

5.6.1.1 Unifiedpost CEE d.o.o.

Le 24 avril 2024, un nouveau Special Purpose Vehicle Unifiedpost CEE d.o.o., dont le siège est situé à Tosin bunar 185, Belgrade, Serbie et dont le numéro d'enregistrement est 220093030, a été fondé. Les actions sont détenues à 100% par notre entité lettone Unifiedpost CEE SIA, de sorte qu'elle est sous le contrôle total de Unifiedpost Group SA.

5.6.1.2 Unifiedpost Solutions BV

Le 1er octobre 2024, une nouvelle entité a été constituée, ayant son siège social à Albert Einsteinweg 4, 8218 NH Lelystad, aux Pays-Bas, permettant à Unifiedpost de réaliser une opération de scission des activités non-Wholesale Identity Access aux Pays-Bas.

5.6.2 Regroupements d'entreprises - Accroissement de la participation

Unifiedpost Group a réalisé les nouveaux regroupements d'entreprises suivants :

5.6.2.1 Unifiedpost Solutions d.o.o. (Croatie)

Acquisition	Activité principale	Date d'acquisition	Proportion d'actions acquises	Considération (en milliers d'euros)
Unifiedpost Solutions d.o.o.	Proposant des services et solutions pour le système backend	09/05/2024	100%	683

La contrepartie totale du regroupement d'entreprises peut être résumée comme suit :

En milliers d'euros	Unifiedpost Solutions d.o.o.
Liquidités	283
Contrepartie conditionnelle	400
Contrepartie totale	683

Les détails de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises de Unifiedpost Solutions d.o.o. et du goodwill qui en résulte sont estimés de manière préliminaire comme suit :

En milliers d'euros	Unifiedpost Solutions d.o.o.
Autres immobilisations incorporelles - Relations avec la clientèle	330
Immobilisations corporelles	1
Créances commerciales et autres créances	303
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1
Dettes locatives	(134)
Dettes commerciales et autres dettes	(218)
Total des actifs nets	283
Goodwill	400
Contrepartie totale	683

5.6.2.2 Unifiedpost d.o.o. (Serbie)

Le 27 juin 2024, Unifiedpost CEE d.o.o. (une filiale indirecte à 100% de Unifiedpost Group) a acquis une participation supplémentaire de 20% des actions de l'entité serbe Unifiedpost d.o.o.. Après cette acquisition, Unifiedpost Group détient indirectement 95% de toutes les actions émises. L'accord put/call existant avec l'actionnaire minoritaire a été annulé. Cette transaction renforce notre position dans la région des Balkans et plus particulièrement en Serbie.

La contrepartie de cette transaction s'élève à 3 500 milliers d'euros qui était une transaction non monétaire car elle a été compensée par (i) un montant de 343 milliers d'euros pour la vente d'actions dans New Image d.o.o. qui a été utilisé comme capital pour le nouveau Special Purpose Vehicle Unifiedpost CEE d.o.o. (voir [5.6.1.1](#)), (ii) le règlement de 1.687 milliers d'euros pour la transaction Sirius Star d.o.o. (voir ci-dessus), (iii) l'apurement du compte courant entre Unifiedpost d.o.o. et Sirius Star d.o.o. s'élevant à 788 milliers d'euros et (iv) l'apurement du compte courant entre Unifiedpost Solutions d.o.o. et Sirius Star d.o.o. s'élevant à 682 milliers d'euros.

5.6.3 Entités dont Unifiedpost a perdu le contrôle au cours de l'année 2024

5.6.3.1 New Image d.o.o. et Sirius Star d.o.o.

Au 27 juin 2024, 29% des actions de New Image d.o.o. ont été vendues à l'actionnaire minoritaire pour un montant de 343 milliers d'euros. Unifiedpost Group a estimé que la part restante de 22% représentait une influence significative dans la Société et, en tant que telle, elle est comptabilisée comme une entreprise associée. La juste valeur des 22% restants est égale à 260 milliers d'euros.

En outre, 80 % des actions de Sirius Star d.o.o. ont été vendues à l'actionnaire minoritaire pour un montant de 1 687 milliers d'euros. Les 19 % restants dans Sirius Star d.o.o. sont également considérés comme significatifs et, en tant que tels, classés en tant qu'entreprise associée à une juste valeur de 422 000 euros.

Les actifs et passifs associés ont été déconsolidés de l'état consolidé de la situation financière de 2024. Le compte de résultat consolidé reflète l'impact de ces activités sur l'ensemble de l'année 2023, tandis qu'en 2024, leurs résultats ne sont inclus que pour les six premiers mois.

5.6.3.2 Vente des produits distincts FitekIN et ONEA

Le 5 juillet 2024, Unifiedpost a clôturé la cession précédemment annoncée des produits distincts FitekIN et ONEA pour une valeur en espèces de 7,2 millions d'euros, dont 1,2 millions d'euros pour la vente des actions et 6,0 millions d'euros provenant de la vente d'actifs.

Les actifs et passifs associés ont été déconsolidés de l'état consolidé de la situation financière de 2024. Le compte de résultat consolidé reflète l'impact de ces produits sur l'ensemble de l'année 2023, tandis qu'en 2024, leurs résultats ne sont inclus que pour les six premiers mois.

5.6.3.3 Vente de l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas

Le Groupe a finalisé la vente de son activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas le 17 décembre 2024. Étant donné que cette transaction est qualifiée de ligne d'activité majeure en vertu de la norme IFRS 5 et qu'elle répond aux critères de classification en tant qu'activité abandonnée, le compte de résultat correspondant est présenté séparément sous la rubrique "résultat des activités abandonnées, net d'impôt" pour la période de reporting 2024. Les chiffres comparatifs pour 2023 ont également été retraités en

conséquence (voir note [5.6.4](#)). Les actifs et passifs associés ont été déconsolidés de l'état consolidé de la situation financière de 2024.

Le tableau ci-dessous illustre l'impact de la cession de l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas, de la vente des solutions distincts FitekIN et ONEA, ainsi que de la participation dans les sociétés New Image d.o.o. et Sirius Star d.o.o.

Impact de la perte de contrôle des filiales

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024</i>
Contrepartie de la cession d'actions et de la vente d'actifs	117 642
Contrepartie conditionnelle à recevoir	7 774
Actifs nets déconsolidés	(1 409)
Réévaluation à la juste valeur de la part restante après cession	682
Coût lié à la transaction	(529)
Plus-value totale réalisée lors de la perte de contrôle de filiales	124 160

État récapitulatif des actifs et des passifs sur lesquels Unifiedpost a perdu le contrôle

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Montant agrégé au moment de la perte de contrôle</i>
Actifs non courants	21 290
Actifs courants	10 673
Passifs non courants	(7 692)
Passifs à court terme	(22 862)
Actifs nets déconsolidés	(1 409)

5.6.4 Impact financier des activités abandonnées

La vente de l'activité d'accès à l'identité en gros aux Pays-Bas et la cession prévue de 21 Grams sont considérées comme des activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5.

Dans les tableaux ci-dessous, le compte de résultat incluant les chiffres comparatifs et le tableau des flux de trésorerie sont présentés sous une forme résumée.

État récapitulatif des profits et pertes des activités abandonnées

<i>En milliers d'euros</i>	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Services digitaux - Chiffres d'affaires	41 998	42 446
Coûts liés aux services digitaux	(21 509)	(24 368)
Services digitaux - Bénéfice brut	20 489	18 078
Services de communication traditionnels - Chiffre d'affaires	53 134	54 770
Coûts liés aux services de communication traditionnels	(45 737)	(47 851)
Services de communication traditionnels - Bénéfice brut	7 397	6 919
Frais de recherche et de développement	(3 925)	(5 248)
Frais généraux et administratifs	(6 960)	(7 935)
Frais de vente et de commercialisation	(4 797)	(5 631)
Autres produits / (charges) - net	(962)	(533)
Bénéfice d'exploitation	11 242	5 650
Produits financiers	66	113
Charges financières	(581)	(469)
Plus-value réalisée sur la cession et la réévaluation du groupe de cession	113 854	-
Bénéfice avant impôt	124 581	5 294
Impôt sur le revenu	(3 047)	(1 574)
Impôts différés	688	1 145
BÉNÉFICE DE LA PÉRIODE des activités abandonnées	122 222	4 865
EBITDA des activités abandonnées	14 441	10 951

Tableau des flux de trésorerie des activités abandonnées

<i>En milliers d'euros, sauf les données par action</i>	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Flux de trésorerie net attribuable aux activités opérationnelles	11 919	13 018
Flux de trésorerie net attribuable aux activités d'investissement	107 001	(47)
Flux de trésorerie net attribuable aux activités de financement	(1 402)	(1 112)
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	117 518	11 859

5.6.5 Actifs détenus en vue de la vente

L'état de la situation financière au 31 décembre 2024 reflète les actifs détenus en vue de la vente et les passifs correspondants du groupe 21 Grams. L'état de la situation financière au 31 décembre 2023 comprend les actifs et les passifs des produits distincts Fitekin et ONEA, qui ont été détenus en vue de la vente.

État de la situation financière

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
ACTIF		
Goodwill	4 342	1 847
Autres immobilisations incorporelles	10 669	2 626
Immobilisations corporelles	356	10
Droit d'utilisation sur des actifs	735	-
Actifs d'impôts différés	444	1
Autres actifs non courants	2	-
Actifs non courants détenus en vue de la vente	16 548	4 484
Stocks	4	-
Créances commerciales et autres créances	8 592	512
Actifs fiscaux courants	560	-
Dépenses payées d'avance	123	75
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 423	74
Actifs courants détenus en vue de la vente	14 702	661
Total des actifs détenus en vue de la vente	31 250	5 145
 PASSIF		
Dettes de location non courantes	246	-
Passifs d'impôts différés	1 512	-
Passifs non courants associés aux actifs détenus en vue de la vente	1 758	-
Prêts et emprunts courants	-	39
Dettes de location courantes	475	-
Dettes commerciales et autres dettes	10 004	517
Passifs contractuels	-	87
Dettes fiscales courantes	1	21
Passifs courants liés aux actifs détenus en vue de la vente	10 480	664
Total des passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	12 239	664

Il est à noter qu'une partie du goodwill initialement reconnu au titre de l'acquisition de 21 Grams a été allouée aux activités poursuivies, sur la base d'une estimation établie dans le cadre d'un plan d'affaires élaboré pour le partenariat en Scandinavie. En 2024, le montant du goodwill reflète la valeur nette, après prise en compte d'une perte de valeur de 5,5 millions d'euros, résultant de la réévaluation de l'entreprise 21 Grams à sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

5.7 Chiffre d'affaires liés à des contrats avec des clients

Par rapport à 2023 et comme indiqué dans la note [5.4](#) des présents États financiers consolidés, les segments de revenus ont été reclassés pour s'aligner sur l'orientation stratégique du groupe vers les services digitaux.

5.7.1 Chiffre d'affaires par type de transaction

Le Groupe tire ses revenus de la prestation de services des sources suivantes :

En milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 (*)
Services digitaux	46 409	50 336
1. Services digitaux récurrents	39 990	39 307
▪ Abonnements	14 435	13 343
▪ Transactions	19 469	18 472
▪ Services gérés	1 375	2 530
▪ Licences	4 711	4 962
2. Services digitaux non récurrents	6 419	11 029
▪ Chiffre d'affaires lié aux projets	6 330	5 081
▪ Vente de licences	89	5 948
Services de communication traditionnels	37 141	43 833
1. Services de communication traditionnels récurrents	37 039	43 614
▪ Transactions	36 997	41 611
▪ Abonnements	40	356
▪ Services gérés	-	1 644
▪ Licences	2	3
2. Services de communication traditionnels non récurrents	102	219
▪ Chiffre d'affaires lié aux projets	102	219
Total	83 550	94 169

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour refléter le retraitement du résultat lié aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, comme expliqué dans les notes [5.4](#) et [5.6.5](#), et pour présenter la nouvelle structure de reporting, comme expliqué dans la note [5.4](#).

La baisse du chiffre d'affaires des services digitaux entre 2024 et 2023 s'élève à 7,8 % en raison de l'expiration de certains services professionnels non essentiels, tandis que la croissance des services digitaux récurrents s'élève à 1,7 %, principalement en raison de la croissance régulière des revenus d'abonnement (8,2 %) et de transaction (5,4 %). Le chiffre d'affaires des services de communication traditionnels a diminué de 15,3 % en 2024 par rapport à 2023, en raison d'une réorientation continue vers les solutions numériques et d'une diminution des volumes de services gérés.

5.7.2 Chiffre d'affaires par ligne de produits

	En milliers d'euros		Pour l'exercice clos le 31 décembre			
			2024		2023 (*)	
	Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
Services digitaux	39 990	6 419	46 409	39 307	11 029	50 336
▪ Facturation électronique	36 496	6 154	42 650	34 880	7 811	42 691
▪ Paiement électroniques	2 356	91	2 447	2 368	113	2 481
▪ Déclaration électronique	1 038	174	1 212	1 957	3 105	5 062
▪ Identification électronique	100	0	100	102	0	102
Services de communication traditionnels	37 039	102	37 141	43 614	219	43 833
▪ Services hybrides	16 137	102	16 239	21 185	219	21 404
▪ Services basés sur le papier	20 902	-	20 902	22 429	-	22 429
Total	77 029	6 521	83 550	82 921	11 248	94 169

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour refléter le retraitement du résultat lié aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, comme expliqué dans les notes [5.4](#) et [5.6.5](#), et pour présenter la nouvelle structure de reporting, comme expliqué dans la note [5.4](#).

5.8 Répartition des charges

5.8.1 Charges par nature

En milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 (*)
Frais d'exploitation directs	38 774	42 660
Frais d'exploitation indirects	13 596	10 073
Frais de personnel et dépenses annexes	54 402	66 467
Charges d'amortissement et de perte de valeur	22 516	21 524
Capitalisation des coûts de développement propres	(14 594)	(14 071)
Total	114 694	126 653

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour refléter le retraitement du résultat lié aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, comme expliqué dans les notes [5.4](#) et [5.6.5](#).

La diminution des frais d'exploitation ainsi que des charges liées au personnel et frais annexes est due aux mesures prises par la direction pour réduire les coûts, tout en garantissant l'efficacité dans l'ensemble de l'organisation.

5.8.2 Frais de personnel et dépenses annexes

En milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 (*)
Salaires, traitements, honoraires et primes	34 893	40 564
Sécurité sociale	5 738	6 785
Honoraires versés aux contractants	10 447	15 181
Coûts des pensions : régimes à cotisations définies	351	284
Coûts des pensions : régimes à prestations définies	272	370
Avantages sociaux - voiture de société	1 655	1 992
Autres avantages	1 046	1 291
Total	54 402	66 467

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour refléter le retraitement du résultat lié aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, comme expliqué dans les notes [5.4](#) et [5.6.5](#).

5.8.3 Dotations aux amortissements et dépréciations

L'amortissement des actifs incorporels, ainsi que la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs liés aux droits d'utilisation, sont répartis entre les différentes catégories de charges, selon leur fonction :

En milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 (*)
Amortissement		
Coûts liés aux services digitaux	-	-
Coûts liés aux services de communication traditionnels	-	-
Frais de recherche et de développement	12 606	10 632
Frais généraux et administratifs	826	1 634
Frais de vente et de commercialisation	4 747	4 231
Total des amortissements	18 179	16 497
Dépréciation		
Coûts liés aux services digitaux	-	27
Coûts liés aux services de communication traditionnels	492	563
Frais de recherche et de développement	-	-
Frais généraux et administratifs	3 781	4 351
Frais de vente et de commercialisation	64	86
Total des dépréciations	4 337	5 027
Total des dotations aux amortissements et dépréciations	22 516	21 523

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour refléter le retraitement du résultat lié aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, comme expliqué dans les notes [5.4](#) et [5.6.5](#).

La hausse de l'amortissement reflète les investissements continus réalisés dans notre plateforme numérique. À la fin de l'année 2024, la valeur comptable nette de la marque Crossinx a été réduite de valeur pour un montant de 1.425 milliers d'euros car elle n'a plus de valeur pour le Groupe.

5.9 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 (*)
Produits financiers	269	70
Produits financiers provenant de l'arrangement relatif aux fonds détenus pour le compte de client	723	-
Autres	-	(9)
Produits financiers	992	61
Intérêts et charges financières payés/à payer sur les passifs financiers	(20 131)	(3 901)
Charges financières décaissées	(2 270)	(10 826)
Intérêts et charges financières payés/à payer pour les dettes locatives	(402)	(328)
Charges financières provenant de l'arrangement relatif aux fonds détenu pour le compte de client	(138)	-
Autres	(198)	(386)
Charges financières	(23 139)	(15 441)
Résultat financier total	(22 147)	(15 380)

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour refléter le retraitement du résultat lié aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, comme expliqué dans les notes [5.4](#) et [5.6.5](#).

5.10 Impôt sur le revenu

5.10.1 Charge / (crédit) fiscale

En milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023 (*)
Charge d'impôt courant		
Impôt courant sur les bénéfices de l'exercice	846	745
Total de la charge fiscale courante	846	745
 Charge d'impôt différé		
Création et reprise des différences temporelles	(151)	148
Comptabilisation d'actifs d'impôt provenant de pertes fiscales non utilisées	(1)	(391)
Total de la charge / (crédit) d'impôt différé	(152)	(243)
 Total de la charge fiscale dans le compte de résultat	694	502
Bénéfice / (perte) de l'exercice	(51 027)	(88 011)
Charge / (produit) d'impôt sur le revenu	694	502
Bénéfice / (perte) avant impôt	(50 333)	(87 508)
Impôt sur la base du taux d'imposition national de la société de 25 % (2023 : 25 %)	(12 583)	(21 877)
Dépenses non déductibles fiscalement (y compris les différences GAAP)	3 569	12 443
Crédit d'impôt	(288)	(462)
Paiements en actions	-	4
Incidence fiscale de l'émission de dette	-	(369)
Part des (bénéfices) / pertes des sociétés associées	(37)	143
Revenu non imposable	847	392
Sous-total de l'effet fiscal des montants non déductibles (imposables) dans le calcul du revenu imposable	4 091	12 151
Ajout aux pertes fiscales non comptabilisées	9 522	11 205
Pertes fiscales non comptabilisées antérieurement et utilisées pour réduire les pertes fiscales.	(82)	(673)
Sous-total des variations des pertes fiscales non comptabilisées	9 440	10 532
Reconnaissance d'actifs d'impôts différés non comptabilisés précédemment	-	2
Actifs d'impôts différés échus	-	-
 Sous-total des variations des pertes fiscales non comptabilisées (charge d'impôt différé)	 -	 2
Différents taux d'imposition appliqués dans d'autres juridictions	(254)	(307)
Autres	-	1
 Total de la charge fiscale	 694	 502

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour refléter le retraitement du résultat lié aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, comme expliqué dans les notes [5.4](#) et [5.6.5](#).

5.10.2 Actifs d'impôts différés

Le tableau suivant présente, pour chaque différence temporaire, le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés dans l'état de la situation financière :

<i>En milliers d'euros</i>	Pertes fiscales	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Autres	Autres créances	Provisions	Total
Au 1er janvier 2023	455	4	37	(13)	4	(25)	462
Au profit ou à la perte	295	9	(1)	13	(2)	-	314
Au 31 décembre 2023	750	13	36	-	2	(25)	776
Au profit ou à la perte	(60)	-	20	-	-	(8)	(48)
Au résultat - activités abandonnées	(221)	-	-	-	-	-	(221)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(433)	-	(11)	-	-	-	(444)
Autres mouvements	(24)	-	-	-	-	-	(24)
Au 31 décembre 2024	12	13	45	-	2	(33)	39

5.10.3 Passifs d'impôts différés

Le tableau suivant présente, pour chaque différence temporaire, le montant des passifs d'impôts différés comptabilisés dans l'état de la situation financière :

<i>En milliers d'euros</i>	Pertes fiscales	Soldes des contrats	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Autres	Total
Au 1er janvier 2023	259	(702)	(4 908)	(73)	(296)	(5 720)
Au profit ou à la perte	(57)	253	784	83	21	1 084
Au 31 décembre 2023	202	(449)	(4 124)	10	(275)	(4 636)
Au profit ou à la perte	(202)	(178)	550	25	6	201
Au résultat - activités abandonnées	-	78	562	-	268	908
Déconsolidation	-	546	-	-	4	552
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	-	(1)	1 513	-	-	1 512
Au 31 décembre 2024	-	-	(1 499)	35	3	(1 463)

5.11 Bénéfice / (perte) par action

Le bénéfice / (la perte) par action des 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que le nombre pondéré d'actions pour les deux périodes de déclaration sont présentés ci-après :

En milliers d'euros (sauf le nombre d'actions et le bénéfice / (perte) par action)	Au 31 décembre	
	2024	2023 (*)
Bénéfice / (perte) de base par action		
Des activités poursuivies attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de l'entreprise	(1,39)	(2,46)
Des activités abandonnées attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de l'entreprise	3,33	0,14
Total des bénéfices / (pertes) de base par action attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de la société	1,94	(2,32)

Bénéfice / (perte) dilué(e) par action

Bénéfice / (perte) des activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la société utilisé pour le calcul du bénéfice / (perte) de base par action	(51 027)	(88 011)
Bénéfice / (perte) des activités abandonnées attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société utilisé pour le calcul du bénéfice / (perte) de base par action	122 222	4 865

Bénéfice / (perte) attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la société utilisé pour le calcul du bénéfice / (perte) de base par action	71 195	(83 146)
---	---------------	-----------------

Nombre moyen pondéré d'actions utilisé comme dénominateur

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	36 694 627	35 824 154
--	------------	------------

Pour calculer le bénéfice / (la perte) de base par action, la moyenne pondérée des actions en circulation (et entièrement libérées) par an a été calculée en appliquant une approche proportionnelle aux augmentations de capital au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé comme dénominateur pour calculer le bénéfice ou la perte dilué(e) par action comprend tous les instruments ayant un effet dilutif potentiel. Les instruments qui peuvent être convertis en actions ordinaires ne sont traités comme dilutifs que si leur conversion en actions ordinaires entraîne une diminution du résultat par action ou une augmentation de la perte par action. Par conséquent, ces instruments ont un effet anti-dilutif dans les périodes de pertes et donc la perte diluée par action est la même que la perte de base par action pour ces périodes.

Les instruments dilutifs potentiels dont il a été jugé qu'ils avaient un effet anti-dilutif sur le bénéfice ou la perte par action comprennent les droits de souscription (warrants) accordés pour acquérir des actions.

5.12 Goodwill et tests de perte de valeur

5.12.1 Cash generating units

Les cash generating units (CGUs) peuvent être décrites comme suit :

- CGU Digital document processing [CGU_DDP] : regroupe toutes les activités de traitement numérique, tant pour les PME que pour les entreprises. Elle couvre les flux de documents entrants et sortants.
- CGU Payment [CGU_PAY] : regroupe toutes les activités réglementées concernant les activités de paiement, pour lesquelles des règles de conformité spécifiques sont applicables et des organes de reporting et de gouvernance distincts sont mis en place.
- CGU Paper Processing [CGU_PAP] : regroupe toutes les activités d'impression offset et de livraison de papier (y compris la vente de timbres).

5.12.2 Valeur comptable du goodwill

La valeur comptable du goodwill est résumée ci-dessous :

En milliers d'euros							
	Au 31 décembre 2022	Pertes de valeur	Actifs détenus en vue de la vente – FitekIN et ONEA	Conversion de devises	Reclassement du goodwill activités au Royaume-Uni (*)	Au 31 décembre 2023	
CGU_DDP	143 382	(37 400)	(1 847)	61	(3 602)	100 594	
CGU_PAY	6 690	-	-	-	-	6 690	
CGU_PAP	2 183	-	-	-	3 602	5 785	
CGU_FSA	1 174	(1 174)	-	-	-	-	
CGU_PPO	-	-	-	-	-	-	
Total	153 429	(38 574)	(1 847)	61	-	113 069	

(*) Les données comparatives de 2023 ont été retraitées afin de refléter le reclassement du goodwill relatif aux activités au Royaume-Uni, pour un montant de 3 602 milliers d'euros, du CGU_DDP vers CGU_PAP.

En milliers d'euros							
	Au 31 décembre 2023	Conversion de devises	Unifiedpost Solutions d.o.o. (HR)	Cession - Wholesale Identity Access Business	Actifs détenus en vue de la vente - Groupe 21 Grams	Au 31 décembre 2024	
CGU_DDP	100 594	(465)	400	(11 268)	(9 854)	79 407	
CGU_PAY	6 690	-	-	-	-	6 690	
CGU_PAP	5 785	166	-	-	-	5 951	
Total	113 069	(299)	400	(11 268)	(9 854)	92 048	

(*) Les chiffres comparatifs 2023 ont été retraités car le goodwill pour les activités au Royaume-Uni est reclassé de CGU_DDP vers CGU_PAP pour un montant de 3 602 milliers d'euros.

La valeur comptable du goodwill est exprimée en monnaie locale et des différences de change annuelles se produiront pour le goodwill exprimé à l'origine en couronnes suédoises et en livres sterling.

5.12.3 Valeurs comptables à la base du test de pertes de valeurs

Les valeurs comptables prises en compte dans le test de pertes de valeurs au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

En milliers d'euros	CGU_DDP	CGU_PAY	CGU_PAP	Total
Goodwill	79 407	6 690	5 951	92 048
Immobilisations incorporelles	51 175	12 128	3 252	66 555
Immobilisations corporelles	8 194	46	2 032	10 272
Dettes locatives	(6 948)	(47)	(2 009)	(9 004)
Fonds de roulement	(1 411)	(435)	1 223	(623)
Total	130 417	18 382	10 449	159 248

Ces valeurs ont été testées et donc comparées à la valeur d'usage lors de l'exercice de dépréciation.

5.12.4 Coût pondéré du capital

Pour chaque CGU, un taux d'actualisation spécifique avant impôt a été calculé sur la base d'un modèle de coût moyen pondéré du capital, en tenant compte des facteurs de risque spécifiques à chacune des CGU.

Les coûts pondérés du capital ("WACC", "Weighted Average Cost of Capital") appliqués en 2024 et 2023 sont les suivants :

En %	CGU_DDP	CGU_PAY	CGU_PAP
WACC avant impôts 2024	16,18%	18,48%	12,40%
WACC avant impôts 2023	18,78%	20,41%	15,53%

D'une manière générale, on constate que le WACC a suivi une tendance à la baisse, étant donné que les taux d'intérêt ont diminué au cours de l'année écoulée, ce qui a un impact direct sur les primes de risque.

Pour le CGU Paper processing, la baisse du WACC est due à la diminution des primes de risque dans le secteur industriel de référence et au changement de la zone géographique où l'activité est développée.

5.12.5 Tests de perte de valeur

Le goodwill est soumis à un test de perte de valeur au moins une fois par an. Les montants recouvrables des CGUs sont évalués à l'aide d'un modèle de valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, en appliquant un taux d'actualisation avant impôts aux flux de trésorerie avant impôts projetés et à la valeur terminale.

L'exercice actuel porte sur la période décembre 2024 - janvier 2025. Le plan a été élaboré à partir du budget approuvé pour 2025 et prolongé par un plan d'entreprise pour quatre années supplémentaires en fonction des prévisions de croissance spécifiques au CGU. En raison de la croissance significative de certains flux de revenus, le plan a été prolongé de 5 ans, créant ainsi une période prolongée à considérer comme une phase d'atterrissement. Cette prolongation est d'autant plus pertinente que les marchés sur lesquels le Groupe opère évoluent vers une plus grande maturité.

Dans un deuxième temps, le modèle de base à partir du budget a été réévalué à l'aide de deux scénarios supplémentaires, à savoir un scénario modéré et un scénario de crise. Les trois scénarios, (i) scénario de base, (ii) scénario modéré et (iii) scénario de crise, sont respectivement pondérés à 30 %, 40 % et 30 %. Le "cas de base" représente l'ambition de la direction du groupe, tandis que le "cas modéré" part de taux de

croissance des revenus plus conservateurs et de marges brutes similaires à celles du "cas de base", ainsi que d'une structure de coûts indirects qui s'adapte en fonction des niveaux de revenus. Le "cas de stress" part de taux de croissance des revenus faibles, de marges brutes en baisse et d'une structure de coûts indirects qui reste à un niveau élevé par rapport au niveau de l'entreprise. Pour chacun de ces cas, le point de départ est égal au budget approuvé pour 2025. Dans chacun de ces modèles, la facturation inter-CGU des services fournis, basée sur des raisons commercialeséconomiques, générant des revenus et des coûts entre les CGUs, est prévue principalement du CGU_PAY vers CGU_DDP.

Le scénario moyen pondéré représente en fin de compte le modèle qui a servi de base au test de dépréciation. Enfin, une analyse de sensibilité a été réalisée sur les résultats obtenus.

Le taux d'actualisation appliqué, la valeur comptable et la valeur d'utilité de chaque CGU sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	WACC	Valeur d'usage	Valeur comptable (*)	Hauteur de chute	Dépréciation
CGU Digital document processing	16,18%	138 899	130 417	8 482	-
CGU Payments	18,48%	23 597	18 382	5 215	-
CGU Paper processing	12,40%	15 750	10 449	5 301	-
Total		178 246	159 248	18 998	-

(*) Les valeurs comptables ont été déterminées au 31 décembre 2024.

Une analyse de sensibilité a été réalisée, en se concentrant sur l'impact de trois paramètres, à savoir (i) l'abaissement du taux de croissance annuel moyen sur 5 ans, (ii) l'abaissement du niveau de la marge brute et (iii) l'augmentation des taux d'actualisation.

Ci-après, nous commentons plus en détail chacune des CGUs.

Les chiffres du CAGR (Compound Annual Growth Rate ou en Français TCAC Taux de Croissance Annuel Composé) avec référence 2024-2029 dans les tableaux ci-dessous se réfèrent à la croissance à partir des chiffres réels de 2024 jusqu'aux chiffres prévisionnels de 2029.

5.12.5.1 Tests de perte de valeur CGU Digital document Processing

		Base case	Modest case	Stress case	Weighted
	Sales growth rate 2024-2029	32,74%	25,55%	17,09%	25,68%
	Sales growth rate 2024-2034	16,70%	13,68%	10,02%	13,74%
Key assumptions	Gross Margin varies between 2024-2034	67,5%-78,7%	67,5%-75,9%	59,8%-67,5%	67,5%-75,1%
	Pre-tax discount rate	16,18%	16,18%	16,18%	16,18%
	Terminal growth rate	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%
Results	Value in use minus Carrying value (<i>in thousands of Euro</i>)				8 482,4
	Headroom-% = Value in use/Carrying value -1				6,5%
Sensitivity		Update parameter		Headroom-%	
	Sensitivity CAGR 2024-2029 lowered with -0,99%	CAGR	25,00%	0,0%	
	Sensitivity CAGR 2024-2029 lowered with -0,50%	CAGR	25,18%	1,7%	
	Sensitivity gross margin lowered with -1,75%	GM-%	66,3%-73,9%	0,0%	
	Sensitivity gross margin at level of stress case	GM-%	Stress case	-34,1%	
	Sensitivity Discountrate increased with 0,90%	Discountrate	16,78%	0,0%	
	Sensitivity Discountrate increased with 0,50%	Discountrate	16,68%	1,0%	

Le cas moyen pondéré montre une croissance des revenus de 25,68% au cours des 5 prochaines années avec une marge brute passant de 67,5% à 75,1% au cours de la même période. La modélisation de la croissance est faite en considérant le potentiel de croissance de chaque produit et en considérant les différents marchés dans lesquels Unifiedpost est actif. Pour le produit Banup, où l'expérience est limitée aux pays du Benelux, un objectif de modélisation sur la pénétration du marché et le nombre d'utilisateurs payants a été fixé. La pénétration du marché obtenue fin 2029 dans un scénario de base pour 5 pays clés (Belgique, Allemagne, France, Italie et Pays-Bas), varie entre 1,9% et 25% des PME. Pour ces 5 pays clés, dans la modélisation du scénario de base, 5,65 % du potentiel du marché a été attiré en tant qu'utilisateurs payants à la fin de 2029. Dans le cas de la moyenne pondérée entre les différents modèles, seule la moitié du scénario de base a été retenue.

L'augmentation de la marge brute est influencée par l'évolution de la gamme de produits, les produits purement numériques représentant progressivement une part plus importante de nos activités.

Le taux d'actualisation avant impôt est fixé à 16,18% avec une croissance terminale de 1,30%.

La marge de manœuvre pour le CGU_DDP s'élève à 6,5%.

Une diminution du TCAC de 0,68%, une baisse de la marge brute de 1,22% ou une augmentation du taux d'actualisation de 0,60% conduiraient à une marge de manœuvre nulle.

5.12.5.2 Test de perte de valeur CGU Payments

		Base case	Modest case	Stress case	Weighted
Sales growth rate 2024-2029		74,98%	68,77%	64,14%	69,43%
Sales growth rate 2024-2034		37,48%	35,14%	33,38%	35,39%
Key assumptions	Gross Margin varies between 2024-2034	76,0%-78,4%	75,5%-76,5%	75,2%-76,3%	76,0%-77,1%
	Pre-tax discount rate	18,48%	18,48%	18,48%	18,48%
	Terminal growth rate	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%
Results	Value in use minus Carrying value (<i>in thousands of Euro</i>)				5 214,3
	Headroom-% = Value in use/Carrying value -1				28,4%
Sensitivity		Update parameter		Headroom-%	
	Sensitivity CAGR 2024-2029 lowered with -2,46%	CAGR	66,97%	0,3%	
	Sensitivity CAGR 2024-2029 lowered with -2,00%	CAGR	67,43%	5,2%	
	Sensitivity gross margin lowered with -3,06%	GM-%	72,9%-74,0%	0,3%	
	Sensitivity gross margin at level of stress case	GM-%	Stress case	21,0%	
	Sensitivity Discountrate increased with 1,86%	Discountrate	20,34%	0,3%	
	Sensitivity Discountrate increased with 1,00%	Discountrate	19,48%	12,1%	

Le cas moyen pondéré montre une croissance des revenus de 69,43% au cours des 5 prochaines années avec une marge brute passant de 76,0% à 77,1% au cours de la même période.

La croissance dans ce segment de marché est en partie inspirée par des contrats existants initiant des ouvertures de comptes supplémentaires et est pour l'outil Banqu Optimum basée sur la modélisation. La pénétration du marché obtenue à la fin de 2029 dans un scénario de base pour 5 pays clés (Belgique, Allemagne, France, Italie et Pays-Bas) varie entre 0,10 % et 4,10 % des PME. Pour ces 5 pays clés, dans la modélisation du scénario de base, 0,90 % du potentiel du marché a été attiré en tant qu'utilisateurs payants à la fin de 2029. Dans le cas de la moyenne pondérée, entre les différents modèles, seule la moitié du scénario de base a été retenue.

L'augmentation de la marge brute est influencée par l'évolution de la gamme de produits, l'application de paiement SaaS représentant progressivement une part plus importante de nos activités.

Le taux d'actualisation avant impôt est fixé à 18,48% avec une croissance terminale de 1,30%.

La marge de manœuvre pour le CGU Payments s'élève à 28,4 %.

Une diminution du TCAC de 2,46 %, une baisse de la marge brute de 3,06 % ou une augmentation du taux d'actualisation de 1,86 % conduiraient à une marge de manœuvre nulle.

5.12.5.3 Test de perte de valeur CGU Paper Processing

		Base case	Modest case	Stress case	Weighted
	Sales growth rate 2024-2029	-4,37%	-7,66%	-11,25%	-7,62%
	Sales growth rate 2024-2034	-3,40%	-5,77%	-8,47%	-5,69%
Key assumptions	Gross Margin varies between 2024-2034	22,5%-30,2%	21,4%-29,0%	17,7%-27,4%	21,7%-29,1%
	Pre-tax discount rate	12,40%	12,40%	12,40%	12,40%
	Terminal growth rate	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%
Results	Value in use minus Carrying value (<i>in thousands of Euro</i>)				5 300,3
	Headroom-% = Value in use/Carrying value -1				50,7%
			Update parameter	Headroom-%	
	Sensitivity CAGR 2024-2029 lowered with -3,36%	CAGR	-10,98%	0,0%	
	Sensitivity CAGR 2024-2029 lowered with -2,00%	CAGR	-9,62%	20,0%	
Sensitivity	Sensitivity gross margin lowered with -2,51%	GM-%	19,2%-26,6%	0,0%	
	Sensitivity gross margin at level of stress case	GM-%	Stress case	8,3%	
	Sensitivity Discountrate increased with 5,89%	Discountrate	18,29%	0,0%	
	Sensitivity Discountrate increased with 2,00%	Discountrate	14,40%	28,8%	

Le cas moyen pondéré montre une diminution des revenus de 7,62% sur les 5 prochaines années avec une marge brute variant entre 21,7% et 29,1% sur la même période. Cette diminution des revenus est le résultat de la concentration de Unifiedpost sur les produits purement numériques et les tendances actuelles du marché. La marge brute augmente dans cette unité génératrice de trésorerie en raison du mix de produits où les produits à faible marge diminuent plus rapidement que d'autres produits.

Le taux d'actualisation avant impôt est fixé à 12,40 % avec une croissance terminale de 1,30 %.

La marge de manœuvre pour le CGU Papier s'élève à 50,7 %.

Un TCAC en baisse de 3,36 %, une marge brute en baisse de 2,51 % ou une augmentation du taux d'actualisation de 5,89 % conduiraient à une marge de manœuvre nulle.

5.13 Autres immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Marques	Immobilisations en cours	Logiciels générés en interne	Relations avec les clients	Logiciels acquis	Total
(i) Au prix coûtant							
Au 1er janvier 2023		5 938	19 188	46 094	41 380	23 116	135 716
Additions	-		16 291	1	-	5 080	21 372
Cessions	-		-	(54)	-	(35)	(89)
Transferts	-		(20 599)	20 599	-	-	-
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	5.6.5	-	-	(6 464)	(182)	-	(6 646)
Effet de change	(1)		1	(9)	124	(7)	108
Au 31 décembre 2023		5 937	14 881	60 167	41 322	28 154	150 461
Additions	-		15 581	401	-	33	16 015
Cessions	-		-	(947)	(184)	(67)	(1 198)
Transferts	-		(11 606)	11 606	-	-	-
Regroupements d'entreprises	5.6.2.1	-	-	-	330	-	330
Déconsolidation/cession d'activités	-		-	(3 136)	(145)	(20)	(3 301)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	5.6.5	(2 445)	-	(4 747)	(5 612)	(11 752)	(24 556)
Effet de change	(64)		-	(385)	136	(363)	(676)
Au 31 décembre 2024		3 428	18 856	62 959	35 847	15 985	137 075
(ii) Amortissement cumulé							
Au 1er janvier 2023		1 852	-	21 229	14 915	12 204	50 200
Amortissements	634		-	12 419	4 207	3 646	20 906
Perte de valeur	-		-	426	-	-	426
Cessions	-		-	(40)	-	(35)	(75)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	5.6.5	-	-	(3 952)	(67)	-	(4 019)
Effet de change	-		-	(7)	32	142	167
Au 31 décembre 2023		2 486	-	30 075	19 087	15 957	67 605
Amortissements	376		-	12 563	3 229	2 952	19 120
Perte de valeur	1 425		-	-	-	-	1 425
Cessions	-		-	(546)	(184)	(67)	(797)
Déconsolidation/cession d'activités	-		-	(2 491)	(145)	(18)	(2 654)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	5.6.5	(1 020)	-	(2 894)	(1 830)	(8 142)	(13 886)
Effet de change	(19)		-	(308)	92	(228)	(463)
Au 31 décembre 2024		3 248	-	36 399	20 249	10 454	70 350
(iii) Valeur comptable nette							
Au 1er janvier 2023		4 086	19 188	24 865	26 465	10 912	85 516
Valeur comptable brute	5 937		14 881	60 167	41 322	28 154	150 461
Amortissement cumulé	(2 486)		-	(30 075)	(19 087)	(15 957)	(67 605)
Au 31 décembre 2023		3 451	14 881	30 092	22 235	12 197	82 856
Valeur comptable brute	3 428		18 856	62 959	35 847	15 985	137 075
Amortissement cumulé	(3 248)		-	(36 399)	(20 249)	(10 454)	(70 350)
Au 31 décembre 2024		180	18 856	26 560	15 598	5 531	66 725

En juin 2023, le Groupe a acquis le logiciel "Valitax" et sa propriété intellectuelle pour un montant de 5,0 millions d'euros. Valitax est une fonctionnalité intégrée dans le produit Banqup et permettra à Unifiedpost de répondre à l'exigence ViDa d'appliquer correctement les règles de TVA sur les factures en combinant les services de conformité fiscale avec les services de facturation et de déclaration électroniques.

À la fin de l'année 2024, la valeur comptable nette de la marque Crossinx a été réduite de valeur pour un montant de 1.425 milliers d'euros car elle n'a plus de valeur pour le Groupe.

5.14 Immobilisations corporelles

Le coût, l'amortissement cumulé et la valeur comptable nette des immobilisations corporelles sont résumés comme suit par catégorie pertinente :

En milliers d'euros	Note	Terrains et bâtiments	Mobilier, agencements et équipements	Machines et véhicules	Total
(i) Au prix coûtant					
Au 1er janvier 2023		3 244	4 488	5 501	13 233
Addition		-	118	621	739
Cession		-	(126)	(260)	(386)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	5.6.5	-	(5)	(5)	(10)
Effet de change		2	(3)	(1)	(2)
Au 31 décembre 2023		3 246	4 472	5 856	13 574
Addition		-	189	58	247
Cession		-	(56)	(190)	(246)
Transfert d'actifs liés au droit d'utilisation	5.15	-	-	29	29
Déconsolidation/cession d'activités		(3 215)	(1 862)	(1 059)	(6 136)
Regroupements d'entreprises	5.6.2.1	-	-	1	1
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	5.6.5	(33)	175	(691)	(549)
Effet de change		2	5	(27)	(20)
Au 31 décembre 2024		-	2 923	3 977	6 900
(ii) Amortissement cumulé					
Au 1er janvier 2023		230	1 653	3 119	5 002
Addition		104	832	553	1 489
Cession		3	(110)	(226)	(333)
Transfert		(17)	17	-	-
Effet de change		-	(4)	-	(4)
Au 31 décembre 2023		320	2 388	3 446	6 154
Addition		49	664	328	1 041
Cession		-	(58)	(193)	(251)
Transfert des actifs du droit d'utilisation	5.15	-	-	29	29
Déconsolidation/cession d'activités		(339)	(557)	(458)	(1 354)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	5.6.5	(29)	178	(341)	(192)
Effet de change		(1)	7	(19)	(13)
Au 31 décembre 2024		-	2 622	2 792	5 414
(iii) Valeur comptable nette					
Au 1er janvier 2023		3 014	2 835	2 382	8 231
Valeur comptable brute		3 246	4 472	5 856	13 574
Amortissement cumulé		(320)	(2 388)	(3 446)	(6 154)
Au 31 décembre 2023		2 926	2 084	2 410	7 420
Valeur comptable brute		-	2 923	3 977	6 900
Amortissement cumulé		-	(2 622)	(2 792)	(5 414)
Au 31 décembre 2024		-	301	1 185	1 486

5.15 Droit d'utilisation sur des actifs

En milliers d'euros	Terrains et bâtiments	Machines et quincaillerie	Véhicules	Total
Au 1er janvier 2023	7 385	184	2 645	10 214
Addition	1 518	1 290	1 272	4 080
Amortissements	(2 765)	(357)	(1 307)	(4 429)
Cession (-)	(697)	(238)	(288)	(1 223)
Reprise de la charge d'amortissement - cession	678	222	209	1 109
Effet de change	(22)	3	2	(17)
Au 31 décembre 2023	6 097	1 104	2 533	9 734
Addition	4 803	83	1 490	6 376
Transfert vers les immobilisations corporelles	-	-	(29)	(29)
Amortissement	(2 670)	(308)	(1 152)	(4 130)
Dotation aux amortissements - transfert vers les immobilisations corporelles	-	-	29	29
Cession (-)	(3 061)	(208)	(763)	(4 032)
Reprise de la charge d'amortissement - cession	2 289	183	493	2 965
Cession d'activités/déconsolidation	(559)	(76)	(175)	(810)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente 5.6.5	(574)	(1)	(159)	(734)
Effet de change	(8)	34	(4)	22
Au 31 décembre 2024	6 317	811	2 263	9 391

5.16 Investissements dans les entreprises associées

Comme expliqué dans les notes [5.3](#) et [5.6.3.1](#), Unifiedpost n'a plus le contrôle des entités serbes New Image d.o.o. et Sirius Star d.o.o., avec respectivement une participation restante de 22% et 19% dans leurs actions, et selon les IFRS elles sont considérées comme une entreprise associée.

Les investissements dans les entreprises associées au 31 décembre peuvent être résumés comme suit :

En milliers d'euros	Factuel	New Image d.o.o.	Sirius Star d.o.o.	Total
Solde d'ouverture au 1er janvier 2023	1 875			1 875
Part dans le résultat de l'entreprise associée	(382)			(382)
Au 31 décembre 2023	1 493			1 493
Part du capital émis		260	421	681
Part dans le résultat de l'entreprise associée	229	(8)	7	228
Différence de change		(1)	(1)	(2)
Au 31 décembre 2024	1 722	251	427	2 400

Le résultat de New Image d.o.o. et de Sirius Star d.o.o. jusqu'au 30 juin 2024 est incorporé dans l'état des profits et pertes du groupe parce que la vente des actions n'a été légalement acceptée par le registre du commerce local que le 27 juin 2024.

La part de la perte des entreprises associées peut être présentée comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Facturel	New Image d.o.o.	Sirius Star d.o.o.	Total
Bénéfice / (perte) de l'exercice	(229)	8	(7)	(228)
Marge différée pour services rendus à Facturel SAS	82	-	-	82
Total de la part du bénéfice / (perte) des entreprises associées	(147)	8	(7)	(146)

5.17 Autres actifs non courants

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2024	2023
Coûts contractuels non courants	14	475
Actifs non courants	3 023	2 088
Total des autres actifs non courants	3 037	2 563

Les actifs non courants se rapportent principalement aux provisions pour crédit d'impôt traitées par plusieurs entités du groupe.

5.18 Créances commerciales et autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2024	2023
Créances commerciales	14 386	27 093
Moins : provision pour pertes de crédit attendues	(250)	(519)
Créances commerciales - nettes	14 136	26 574
TVA à recevoir	584	794
Affacturage des créances	(1 274)	(5 268)
Autres montants à recevoir	2 846	1 320
Actifs contractuels	187	617
Coûts des contrats	14	1 281
Total	16 493	25 318

5.19 Fonds détenus pour le compte de client

Les liquidités détenues en lien avec les fonds détenus pour le compte de client sont contrôlées par Unifiedpost et comptabilisées comme un actif dans les États financiers consolidés. L'obligation de restituer ces montants est systématiquement présentée comme un passif financier.

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2024	2023
Liquidités soumises à restrictions liées aux fonds détenus pour le compte de client	75 798	3 789
Passifs liés aux fonds détenus pour le compte des client	(75 774)	(3 736)

5.20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2024	2023 (*)
Caisse	5	2
Liquidités en banque	13 367	21 342
Liquidités soumises à restrictions	1 153	1 190
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 525	22 534

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour tenir compte de la politique comptable relative aux fonds détenus pour le compte de client, comme expliqué dans la note [5.4](#).

Dans le cadre de la cession prévue du groupe 21 Grams, 5.423 milliers d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie ont été transférés vers les actifs détenus en vue de la vente (voir note [5.6.5](#)).

5.21 Capital social et réserves

Capital social

Le 2 mai 2024, l'ancien CEO et certains actionnaires clés de Unifiedpost ont exercé 100.000 Key Man et 30 750 droits de souscription 'Plan de Warrant 2015', avec comme résultat l'émission de 1.307.500 actions ordinaires pour un montant total de 2.432 milliers d'euros. Suite à l'émission de ces actions, le capital total de Unifiedpost Group au 31 décembre 2024 s'élève à 329.238 milliers et est représenté par 37.131.654 actions sans mention de valeur nominale. Il n'y a pas d'actions préférentielles. Chacune de ces actions confère un droit de vote à l'Assemblée des actionnaires et ces actions représentent donc le dénominateur aux fins des notifications en vertu des règles de transparence, c'est-à-dire les notifications en cas d'atteinte ou de dépassement des seuils statutaires ou légaux commençant à 3 %, 5 %, 10 %, 15 %, 20 % (ou chaque multiple de 5 suivant), du nombre total de droits de vote attachés aux titres de Unifiedpost Group. Les statuts de Unifiedpost Group ne prévoient pas de seuils statutaires supplémentaires.

Droits de souscription

L'augmentation de capital résulte de l'émission de 1.307.500 actions ordinaires le 2 mai 2024 suite à la conversion de 100.000 droits de souscription Key Man et 30.750 droits de souscription Plan de Warrant 2015 pour un montant total de 2.432 milliers d'euros.

À la fin de l'année 2024, le nombre total de droits de souscription pour souscrire à des actions non émises avec droit de vote s'élève à (i) 3.500 droits de souscription dans le cadre du Plan de warrants 2015, et (ii) 500.000 droits de souscription dans le cadre du Plan de warrants 2021, dont 100.000 droits de souscription ont été offerts (à la fin de l'année 2024) à Nicolas de Beco. Ces 100.000 droits de souscription sont octroyés en 2025 et seront acquis par étapes (pour la première fois en décembre 2025).

5.22 Emprunts

En milliers d'euros	Note	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
		Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts bancaires	5.22.1	1 321	3 466	4 787	5 633	3 282	8 915
Avances remboursables du gouvernement		203	100	303	234	94	328
Autres prêts	5.22.2	27 486	2 132	29 618	104 650	1 683	106 333
Total des prêts et emprunts		29 010	5 698	34 708	110 517	5 059	115 576

5.22.1 Emprunts bancaires

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Non garanti						
Prêt subordonné	400	800	1 200	2 400	800	3 200
Autres emprunts bancaires	8	1 140	1 148	8	1 585	1 593
Total des emprunts bancaires non garantis	408	1 940	2 348	2 408	2 385	4 793
Garantis						
Facilité d'acquisition bâtiment Sirius Star	-	-	-	1 024	191	1 215
Crédits d'investissement	913	1 194	2 107	700	209	909
Autres emprunts bancaires	-	332	332	1 504	497	1 998
Total des emprunts bancaires garantis	913	1 526	2 439	3 225	897	4 122
Total des emprunts bancaires	1 321	3 466	4 787	5 633	3 282	8 915

Les principaux prêts en cours du groupe sont les suivants

a) Emprunt subordonné SFPIM International (anciennement BMI) (non garanti)

Financial Automation Solutions OÜ, la filiale estonienne de la Société détenant le groupe d'entités précédemment Fitek, a conclu, le 19 septembre 2019, un accord de prêt subordonné avec "SFPIM International" (anciennement "Belgische Maatschappij voor Internationale Investering NV"), la Société agissant en tant que codébiteur. Le prêt subordonné de SFPIM International a une durée initiale de 7,5 ans et porte un intérêt de 7 % par an.

À la clôture de la vente des produits distincts FitekIN/ONEA, BMI a demandé le remboursement de 1,2 millions d'euros.

b) Crédits d'investissement Unifiedpost Balkan

Unifiedpost d.o.o. et Unifiedpost Solutions d.o.o. ont respectivement 2 et 4 prêts d'investissement auprès de ProCredit Banka.

c) Autres emprunts bancaires

- **Prêt à long terme avec Commerzbank (garanti) :** Le 17 mars 2021, Crossinx GmbH a conclu un accord de "prêt universel" avec Commerzbank. Le prêt à un taux d'intérêt fixe de 3,19% et une échéance au 31 janvier 2027 (750 milliers d'euros).

- Autres emprunts bancaires non garantis :** Au 31 décembre 2024, le Groupe a 1.140 milliers d'euros d'emprunts à court terme pour les congés payés ou le 13ème mois et une garantie de trésorerie de 8.000 euros à long terme.

5.22.2 Autres prêts

Les autres prêts peuvent être résumés comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Francisco Partners	27 471	-	27 471	102 910	-	102 910
Valitax	-	1 718	1 718	1 666	1 667	3 333
Valitax - intérêts courus	-	14	14	59	16	75
Contrepartie conditionnelle	-	400	400	-	-	-
Dette actionnaire minoritaire filiale Bulgarie	15	-	15	15	-	15
Total des autres prêts	27 486	2 132	29 618	104 650	1 683	106 333

En ce qui concerne le SFA (Senior Facilities Agreement) fourni par Francisco Partners en mars 2022, Unifiedpost Group a remboursé, avec une partie du produit de la vente de Wholesale Identity Access, le prêt à terme Facility A pour un montant principal de 75 millions d'euros ainsi que les intérêts courus et dus pour 19,8 millions d'euros. En outre, en juin 2024 et à la fin du mois de décembre, 2,2 millions d'euros d'intérêts dus ont été payés. Le solde restant du prêt est la composante appelée CAF (Capex and Acquisition Facility) d'un montant de 25 millions d'euros avec les intérêts courus et échus.

Les éléments clés de la SFA sont les suivants :

- La facilité est structurée en un prêt à terme A ("Facilité A") de 75 millions d'euros et une facilité d'investissement et d'acquisition ("CAF") de 25 millions d'euros.
- La facilité de crédit expire dans 5 ans à compter de la date de signature, soit le 7 mars 2027.
- Le prêt est assorti d'un intérêt de 3 % payable en espèces à la fin de chaque période d'intérêt et d'un intérêt de 8 % " payé en nature " et capitalisé à la fin de chaque période d'intérêt (les périodes d'intérêt par défaut sont de 3 ou 6 mois). En outre, Francisco Partners a reçu une commission/un réinvestissement pour 3 % des fonds propres, qui ont déjà été réinvestis dans les fonds propres.
- Une commission initiale de 2,5 millions d'euros a été déduite de l'utilisation à la clôture.
- En vertu de cette facilité, la société est soumise à deux engagements financiers, qui doivent être calculés sur une base trimestrielle (voir note [5.28.2.4](#)).
- La facilité de prêt est garantie par un nantissement d'actions sur les principales entités belges et les entités au Luxembourg, au Royaume-Uni, en Suède et en Allemagne. En plus du gage d'actions, il y a (i) un gage de propriété intellectuelle sur la propriété intellectuelle en Belgique et en Allemagne, (ii) un gage de compte bancaire sur les comptes bancaires suédois, (iii) un gage de fonds de commerce au Royaume-Uni et (iv) un gage de créance intragroupe sur Unifiedpost Group SA.

Le prix d'acquisition de Valitax, acquise en juin 2023, est payable en trois annuités égales à la fin du mois de septembre, pour la première fois en 2023. Par conséquent, le dernier montant restant dû, soit 1.732 milliers d'euros, figure sous la rubrique "prêts et emprunts" au 31 décembre 2024 dans l'état consolidé de la situation financière. Le prêt de Valitax porte un intérêt correspondant à l'Euribor 12 mois.

5.23 Passifs associés aux intérêts minoritaires remboursables

Les passifs associés aux intérêts minoritaires remboursables peuvent être résumés comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Option de vente - Serbie	-	3 230	3 230	-	6 450	6 450
Option de vente - Roumanie	-	-	-	-	330	330
Option de vente - Croatie	-	750	750	-	780	780
Option de vente - Bulgarie	-	-	-	200	-	200
Total des passifs associés aux intérêts minoritaires remboursables	-	3 980	3 980	200	7 560	7 760

Unifiedpost Serbie

Après l'acquisition de 20% supplémentaires de Unifiedpost d.o.o., un avenant à la convention d'actionnaires a été signé le 27 juin 2024 entre les actionnaires de Unifiedpost d.o.o. Il a été convenu que les options d'achat et de vente existantes sur les actions de Unifiedpost d.o.o., de New Image d.o.o. et de Tehnobiro d.o.o. n'étaient plus valables.

L'acquisition de 20% supplémentaires d'actions ainsi que l'annulation de l'option put/call a comme conséquence une diminution de la valeur de l'option put pour ces entités pour un montant total de 40 milliers d'euros, résumant (i) une diminution de la juste valeur avec 459 milliers d'euros en ce qui concerne New Image d.o.o., (ii) pour Unifiedpost d.o.o. d'abord une réévaluation de la juste valeur de l'option de vente avec un montant additionnel de 1.955 milliers d'euros et ensuite une diminution du montant total de la juste valeur restante pour Unifiedpost d.o.o. s'élevant à 875 milliers d'euros, et (iii) la variation de la juste valeur du passif de remboursement estimé lié à Tehnobiro d.o.o. de 661 milliers d'euros, et pour lequel tous les changements ont été directement comptabilisés dans les capitaux propres.

Le passif de remboursement estimé restant lié à Unifiedpost Solutions d.o.o. a augmenté d'un total de 330 milliers d'euros au cours de 2024 et celui lié à Unifiedpost Banja Luka a diminué de 10 milliers d'euros, qui ont été directement enregistrés dans les capitaux propres, pour porter la valeur totale de l'option de vente liée à la Serbie à 3.230 milliers d'euros à la fin de 2024.

5.24 Réconciliation des passifs résultant des activités de financement

Le tableau ci-dessous explique les variations des passifs résultant des activités de financement, y compris les variations résultant des flux de trésorerie et les variations sans décaissement. Pour les dettes locatives, nous nous référons à la note [5.25](#).

<i>En milliers d'euros</i>	Total
Au 1er janvier 2023	110 624
Flux de trésorerie	
Réduction de la dette	3 913
Remboursements de dettes	(6 367)
Remboursement des intérêts Francisco Partners	(3 286)
Changements non monétaires	
Paiement différé Valitax	5 000
Paiement différé Valitax - intérêts courus	75
Intérêts courus	12 071
Effet d'actualisation sur les autres emprunts	2 093
Reclassement en courant	-
Option de vente souscrite sur des intérêts minoritaires	(750)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(39)
Différence de change	2
Au 31 décembre 2023	123 336
Flux de trésorerie	
Réduction de la dette	2 817
Remboursements de dettes	(6 910)
Remboursement Francisco Partners - Facilité A	(75 000)
Remboursement Francisco Partners - intérêts	(21 990)
Changements non monétaires	
Intérêts courus	99
Intérêts courus - Francisco Partners	18 960
Effet d'actualisation sur les autres emprunts - Francisco Partners	2 592
Exercice de l'option de vente en Serbie	(3 500)
Variation du périmètre de consolidation - cessions d'activités	(1 839)
Regroupements d'entreprises - contrepartie conditionnelle différée Unifiedpost Solutions d.o.o. (HR)	400
Reclassement en courant	-
Option de vente souscrite sur des intérêts minoritaires	(280)
Différence de change	3
Au 31 décembre 2024	38 688

5.25 Dettes locatives

Les dettes locatives sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	Note	Terrains et bâtiments	Machines et quincaillerie	Véhicules	Total
Au 1er janvier 2023		7 433	187	2 618	10 238
Addition		1 211	1 290	1 268	3 769
Charges d'intérêts		221	65	90	376
Effet de la modification des conditions de location		77	-	-	77
Paiements de location		(2 779)	(361)	(1 384)	(4 524)
Cessions		(8)	(94)	(81)	(183)
Mouvements de change		(16)	4	-	(12)
Au 31 décembre 2023		6 139	1 091	2 511	9 741
Addition		4 779	83	1 544	6 406
Charges d'intérêts		281	43	107	431
Effet de la modification des conditions de location		(23)	-	(95)	(118)
Paiements de location		(2 909)	(334)	(1 243)	(4 486)
Cessions		(626)	(26)	(351)	(1 003)
Cession d'activités/déconsolidation		(557)	(72)	(177)	(806)
Regroupements d'entreprises	5.6.2.1	-	-	134	134
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	5.6.5	(557)		(164)	(721)
Mouvements de change		(5)	43	(8)	30
Au 31 décembre 2024		6 522	828	2 257	9 608

5.26 Dettes commerciales et autres dettes

En milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2024	2023 (*)
Dettes commerciales	17 419	27 313
TVA à payer	1 136	2 578
Salaires et charges sociales à payer	7 471	8 503
Dettes liées à l'acquisition d'immobilisations incorporelles	1 000	-
Dividende actionnaire minoritaire	904	-
Autres montants à payer	3 119	1 124
Charges à payer	79	676
Total	31 128	40 194

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour tenir compte de la politique comptable relative aux fonds détenus pour le compte de client, comme expliqué dans la note [5.4](#).

5.27 Information sur les segments

Le principal décideur opérationnel de la Société est son Conseil d'administration, qui examine les informations présentées sur une base consolidée à des fins de prise de décisions opérationnelles, d'évaluation des performances financières et d'allocation des ressources. Les principales informations disponibles pour les décideurs sont les données par (i) segment opérationnel et (ii) niveau national/régional.

5.27.1 Informations par segment opérationnel

Jusqu'en 2023, Unifiedpost a rapporté sur des unités d'affaires qui étaient entièrement en ligne avec les CGUs telles que décrites dans le test de dépréciation. À partir de 2024, pour mieux s'aligner sur la nouvelle approche commerciale du Groupe (voir note [5.4](#)), les segments opérationnels suivants ont été utilisés pour rendre compte au Conseil d'administration :

- **Services digitaux** regroupe CGU Digital document processing et CGU Payment : en se concentrant sur les services digitaux essentiels du Groupe, à savoir l'identification électronique, la facturation électronique, les paiements électroniques et la déclaration électronique.
- **Services de communication traditionnels** se rapportent au CGU Paper processing, qui représente les services d'extraction de données documentaires, d'impression, de courrier et de papier du groupe. Dans le rapport annuel 2023, CGU Postage and Parcel optimisation était encore incluse, mais comme elle fait partie intégrante des activités abandonnées, elle n'a plus d'impact sur les chiffres présentés dans les tableaux ci-dessous.
- **Corporate** reste un segment distinct.

Par rapport aux informations sur les segments publiées jusqu'au 31 décembre 2023, l'EBITDA et le revenu financier net lié aux fonds détenus pour le compte de client ont été ajoutés à partir de 2024.

<i>En milliers d'euros</i>	Services digitaux	Services de communication traditionnels	Corporate	Total
Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024				
Chiffre d'affaires total	46 409	37 141	-	83 550
Chiffre d'affaires total en %	55,5%	44,5%	-	100%
Contribution totale (*)	27 535	8 859	-	36 394
Marge de contribution	59,3%	23,9%	-	43,6%
EBITDA (**)	(15 214)	7 592	(2 166)	(9 788)
Revenu financier net lié aux fonds détenus pour le compte de client	584	-	-	584
EBITDA et revenu financier net lié aux fonds détenu pour le compte de client	(14 629)	7 592	(2 166)	(9 204)
Au 31 décembre 2024				
Autres immobilisations incorporelles - Total Capex	16 003	12	-	16 015
Immobilisations incorporelles - Développement propre Capex	14 594	-	-	14 594
Immobilisations incorporelles - valeur nette comptable	66 257	-	468	66 725
Effectifs ETP (***) à la date de clôture	579	145	63	787

<i>En milliers d'euros</i>	Services numériques	Services de communication traditionnels	Corporate	Total
Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 (*)				
Chiffre d'affaires total (*)	50 336	43 833	-	94 169
Chiffre d'affaire total en %	53,5%	46,5%	-	100%
Contribution totale (*)	29 207	11 758	-	40 965
Marge de contribution	58,0%	26,8%	-	43,5%
EBITDA (**)	na	na	na	na
Revenu financier net lié aux onds détenus pour le compte de client	na	na	na	na
EBITDA et revenu financier net lié aux onds détenus pour le compte de client	na	na	na	na
Au 31 décembre 2023				
Autres immobilisations incorporelles - Total Capex	21 369	3	-	21 372
Immobilisations incorporelles - Développement propre Capex	14 071	-	-	14 071
Immobilisations incorporelles - valeur nette comptable	78 004	4 179	673	82 856
Effectifs ETP (***) à la date de clôture (*)	827	242	73	1 142

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour refléter le retraitement du résultat lié aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, comme expliqué dans les notes 5.4 et 5.6.5.

(**) Comme repris dans le rapport annuel 2024 de la liste APM, l'EBITDA est défini comme le bénéfice ou la perte d'exploitation plus les éléments non monétaires de l'exploitation (c'est-à-dire les amortissements, les dépréciations et les pertes de valeur).

(***) L'ETP correspond à l'équivalent temps plein des employés contractuels, des employés temporaires, des contractants et des sous-traitants.

5.27.2 Informations par zone géographique

Le Groupe a défini les régions géographiques ci-après :

- Europe occidentale : Autriche - Belgique - Suisse - Allemagne - France - Luxembourg - Pays-Bas - Royaume-Uni
- Europe centrale et orientale : République tchèque - Hongrie - Pologne - Slovaquie
- Europe du Sud : Albanie - Bosnie-Herzégovine - Bulgarie - Espagne - Grèce - Croatie - Italie - Moldavie - Portugal - Roumanie - République de Serbie
- Europe du Nord : Danemark - Estonie - Finlande - Lituanie - Lettonie - Norvège - Suède
- Reste du monde : Maroc - Singapour - Vietnam

Les données de segments régionaux correspondant aux mêmes paramètres financiers essentiels sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	Europe occidentale	Europe centrale et orientale	Europe du Sud	Europe du Nord	Reste du monde	Total
Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024						
Chiffre d'affaires total (*)	48 952	3 747	12 752	17 929	170	83 550
Chiffre d'affaires total en %	58,6%	4,5%	15,3%	21,5%	0,2%	100,0%
Contribution totale (*)	22 350	1 991	6 863	5 187	2	36 393
Marge de contribution	45,7%	53,1%	53,8%	28,9%	1,3%	43,6%
EBITDA (**)	(14 170)	394	2 717	1 091	180	(9 788)
Revenu financier net lié aux onds détenus pour le compte de client	584	-	-	-	-	584
EBITDA et revenu financier net lié aux onds détenus pour le compte de client	(13 586)	394	2 717	1 091	180	(9 204)
Au 31 décembre 2024						
Autres immobilisations incorporelles - Total Capex	14 320	-	1 682	13	-	16 015
Immobilisations incorporelles - Développement propre Capex	14 218	-	376	-	-	14 594
Immobilisations incorporelles - valeur nette comptable	54 069	331	3 868	8 457	-	66 725
Effectifs ETP (***)) à la date de clôture	457	15	202	109	4	787

En milliers d'euros	Europe occidentale	Europe centrale et orientale	Europe du Sud	Europe du Nord	Reste du monde	Total
Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 (*)						
Chiffre d'affaires total	50 619	4 306	19 422	19 754	68	94 169
Chiffre d'affaires total en %	53,8%	4,6%	20,6%	21,0%	0,0%	100%
Contribution totale (*)	na	na	na	na	na	40 965
Marge de contribution	na	na	na	na	na	43,5%
EBITDA (**)	na	na	na	na	na	na
Revenu financier net lié aux onds détenus pour le compte de client	na	na	na	na	na	na
EBITDA et revenu financier net lié aux onds détenus pour le compte de client	na	na	na	na	na	na
Au 31 décembre 2023						
Autres immobilisations incorporelles - Total Capex	20 577	-	784	11	-	21 372
Immobilisations incorporelles - Développement propre Capex	13 635	-	436	-	-	14 071
Immobilisations incorporelles - valeur nette comptable	57 041	2	23 017	2 796	-	82 856
Effectifs ETP (***)) à la date de clôture (*)	568	37	342	163	32	1 142

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour refléter le retraitement du résultat lié aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, comme expliqué dans les notes [5.4](#) et [5.6.5](#).

(**) Comme repris dans le rapport annuel 2023 de la liste APM, l'EBITDA est défini comme le bénéfice ou la perte d'exploitation plus les éléments non monétaires de l'exploitation (c'est-à-dire les amortissements, les dépréciations et les pertes de valeur).

(***) L'ETP correspond à l'équivalent temps plein des employés contractuels, des employés temporaires, des contractants et des sous-traitants.

Le chiffre d'affaires relatif au marché belge, c'est-à-dire le marché local de Unifiedpost Group SA, s'élève à 28,1 millions d'euros en 2024 (2023 : 29,3 millions d'euros).

5.28 Instruments financiers et gestion des risques financiers

5.28.1 Instruments financiers

Catégories et juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-après indique la valeur comptable des instruments financiers du Groupe en les classant en différentes catégories :

		Au 31 décembre	
	Catégories	2024	2023
Actifs financiers			
Créances commerciales et autres créances	AFCA(*)	16 493	25 318
Contrepartie conditionnelle à recevoir	AFJVCR(**)	7 774	-
Liquidités soumises à restrictions liées aux fonds détenus pour le compte de client	AFCA(*)	75 798	3 789(*****)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	AFCA(*)	14 525	22 534
Total		114 589	51 641
Passifs financiers			
Prêts et emprunts	PFCA(***)	34 708	115 576
Passifs associés aux intérêts minoritaires remboursables	PFJVOCI(*****)	3 980	7 760
Dettes de location	PFCA(***)	9 608	9 740
Passifs liés aux fonds détenus pour le compte de client	PFCA(***)	75 774	3 736 (*****)
Dettes commerciales et autres dettes	PFCA(***)	31 127	40 194
Total		155 197	177 006

(*) Actifs financiers mesurés au coût amorti.

(**) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

(***) Passifs financiers mesurés au coût amorti.

(****) Passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

(*****) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour tenir compte de la politique comptable relative aux fonds détenus pour le compte de client, comme expliqué à la note [5.4](#).

Les créances commerciales et autres créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les dettes commerciales et autres dettes ont des échéances à court terme. Leur valeur comptable est donc considérée comme étant égale à leur juste valeur.

Pour la majorité des emprunts, la juste valeur ne s'écarte pas substantiellement de la valeur comptable, car les intérêts à verser sur ces emprunts s'approchent des taux actuels du marché ou les prêts ont été souscrits récemment.

En ce qui concerne le prêt de Francisco Partners, le TRI annuel de 14,01 % reflète un juste taux de marché historique, ce qui signifie que la valeur est conforme à la juste valeur actuelle du prêt, compte tenu des conditions de la facilité.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

La norme IFRS hiérarchise les évaluations de la juste valeur comme suit :

- Niveau 1 : les cours cotés (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : les données autres que les cotisations inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (les prix cotés) ou indirectement (dérivées des cotations)
- Niveau 3 : une ou plusieurs des données importantes ne se basent pas sur des données de marché observables

Les actifs et passifs financiers du Groupe comptabilisés à leur juste valeur ont été mesurés comme suit :

En milliers d'euros	Niveau 3		
	Note	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Passifs associés aux intérêts minoritaires remboursables			
Option de vente - joint-venture Serbie	5.23	3 230	6 450
Option de vente - joint-venture Roumanie	5.23	-	330
Option de vente - joint-venture Croatie	5.23	750	780
Option de vente - joint-venture Bulgarie	5.23	-	200
Total des passifs associés aux intérêts minoritaires remboursables		3 980	7 760
 Autres prêts			
Contrepartie conditionnelle - Unifiedpost Solutions d.o.o. (HR)	5.6.2.1	400	-
Total des autres prêts		400	-

Passifs associés aux intérêts minoritaires remboursables

Les informations quantitatives des données non observables substantielles utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de niveau 3 des passifs liés aux intérêts minoritaires remboursables de Unifiedpost Solutions d.o.o. en Serbie peuvent être résumées comme suit :

- Le taux de croissance annuel pondéré du chiffre d'affaires (6,85%): une hausse ou une baisse du taux de croissance annuel du chiffre d'affaires n'affecterait pas la juste valeur, car l'option de vente a été plafonné à la valeur minimale du passif de l'option d'achat, qui ne dépend pas du chiffre d'affaires
- Le taux d'actualisation appliqué (7,86%): une hausse du taux d'actualisation de 1% abaisserait la juste valeur de 120 milliers d'euros, tandis qu'une baisse du taux d'actualisation de 1% augmenterait la juste valeur de 130 milliers d'euros

Créance liée à une contrepartie conditionnelle

La créance liée à une contrepartie conditionnelle est évaluée sur la base d'un EBITDA cible, qui doit être atteint conformément à un compte de résultat pro forma de Wholesale Identity Access Business line. Ce compte de résultat pro forma couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, et doit être préparé de manière cohérente avec les chiffres déclarés antérieurement et conformément aux principes GAAP néerlandais. Le fait de ne pas atteindre l'objectif d'EBITDA aurait un impact proportionnel sur le

montant du complément de prix, un niveau minimum et un niveau cible étant définis. Par exemple, un déficit de 0,1 million d'euros dans l'EBITDA réduirait l'earn-out de 1,3 millions d'euros.

5.28.2 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à divers risques financiers. Le Conseil d'administration a la responsabilité globale de déterminer les objectifs et les politiques de gestion des risques du Groupe et, tout en conservant la responsabilité ultime à cet égard, a délégué à la direction du Groupe l'autorité de concevoir et d'appliquer les processus qui garantissent la mise en œuvre efficace des objectifs et des politiques.

L'objectif global du Conseil d'administration est de mettre en place des politiques visant à réduire autant que possible les risques sans amoindrir la compétitivité et la flexibilité du Groupe. De plus amples informations concernant ces politiques sont présentées ci-dessous.

5.28.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour la Société si une contrepartie manque à ses obligations contractuelles. Unifiedpost fait crédit à ses clients dans le cadre de ses activités normales. En général, aucun nantissement ou autre garantie n'est exigé pour couvrir les montants dus. La politique du Groupe, appliquée localement, consiste à évaluer le risque de crédit des nouveaux clients avant de conclure des contrats, en tenant compte de leur situation financière, de l'expérience antérieure et d'autres facteurs. Pour les clients à risque plus élevé, de nouvelles ventes à crédit ne sont effectuées qu'avec l'approbation de l'équipe dirigeante du Groupe. Le Groupe suit mensuellement le classement par échéance de ses créances commerciales.

Le risque de crédit concerne également la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les dépôts auprès des banques et des établissements financiers. En ce qui concerne les banques et les établissements financiers, seules des parties bénéficiant d'une note minimale de « A » attribuée par un organisme indépendant sont acceptées.

Le Groupe a appliqué l'approche simplifiée de l'IFRS 9 pour mesurer les pertes de crédit attendues. Cette approche utilise une provision faible attendue sur la durée de vie pour toutes les créances. Pour mesurer les pertes de crédit attendues, les créances ont été regroupées en fonction des caractéristiques du risque de crédit et du nombre de jours de retard. La provision pour pertes de crédit attendues est insignifiante étant donné l'absence d'historique de pertes de crédit significatives et la nature de haute qualité des clients de Unifiedpost.

5.28.2.2 Risque de marché

Le risque de marché découle de l'utilisation par le Groupe d'instruments financiers portant intérêts, négociables ou libellés en devises. Il s'agit du risque de voir la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuer en raison de variations des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt), des taux de change (risque de change) ou d'autres facteurs de marché (autre risque de cours).

Risque de change

Le Groupe opère dans plusieurs pays, ses principales activités se situant dans la zone euro. Il opère dans chaque pays principalement dans les monnaies locales, dont les plus importantes sont :

- (i) l'euro
- (ii) le lei roumain (RON) pour son centre de développement en Roumanie
- (iii) la livre sterling (GBP) pour les opérations de Unifiedpost Ltd
- (iv) le dinar serbe (RSD) pour les opérations serbes de Unifiedpost
- (v) la couronne suédoise (SEK) pour les activités suédoises de Unifiedpost
- (vi) la couronne norvégienne (NOK) pour les activités norvégiennes de Unifiedpost

Jusqu'à ce jour, le Groupe n'a pas eu pour la politique de couvrir activement la position nette d'investissement dans les opérations locales. Un accord de couverture a été conclu pour couvrir le risque de 150 millions de SEK avec un taux de change plancher et plafond couvrant une partie substantielle du prix de la transaction de 21 Grams.

Un renforcement ou un affaiblissement de l'euro de 10 % par rapport à ces devises étrangères n'affecterait pas notablement les capitaux propres déclarés.

Risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur et aux flux de trésorerie

Le risque de taux d'intérêt du Groupe est principalement limité, car le prêt senior de Francisco Partners est exprimé en euros et assorti d'un taux fixe. De même, le prêt subordonné de SFPIM International est assorti d'un taux d'intérêt fixe. Les autres prêts sont moins importants.

5.28.2.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure d'honorer ses obligations financières à leur échéance. L'équipe dirigeante examine régulièrement les prévisions de flux de trésorerie afin d'établir si le Groupe dispose de suffisamment de fonds disponibles pour satisfaire ses besoins de fonds de roulement futurs et pour tirer parti des opportunités commerciales.

Le tableau ci-dessous analyse les passifs financiers non dérivés du Groupe par échéance sur la base de leur durée résiduelle aux dates de clôture. Les montants indiqués dans le tableau correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés, paiements d'intérêts compris.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le risque de liquidité se répartit de la façon suivante :

En milliers d'euros	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts et emprunts	894	5 434	2 414	35 564	54	44 360
Passifs associés aux intérêts minoritaires remboursables	-	3 980	-	-	-	3 980
Dettes locatives	1 228	2 513	2 582	3 887	311	10 521
Dettes commerciales et autres dettes	24 634	6 439	44	10	-	31 127
Au 31 décembre 2024	26 756	18 366	5 040	39 461	365	89 988

En milliers d'euros	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts et emprunts	953	7 960	8 290	155 609	305	173 117
Passifs associés aux intérêts minoritaires remboursables	-	7 560	200	-	-	7 760
Dettes locatives	1 010	2 779	3 238	3 329	119	10 475
Dettes commerciales et autres dettes (*)	37 138	3 051	-	5	-	40 194
Au 31 décembre 2023	39 101	21 350	11 728	158 943	424	231 546

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour tenir compte de la politique comptable relative aux fonds détenus pour le compte de client, comme expliqué dans la note [5.4](#).

5.28.2.4 Gestion du risque lié au capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital consistent à préserver la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation afin de fournir des rendements aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes, ainsi qu'à maintenir une structure de capital optimale pour réduire le coût du capital.

Le Groupe assure la surveillance du capital au moyen du ratio d'endettement suivant : dette nette divisée par le total des « capitaux propres », tel que calculé ci-dessous à chaque date de clôture:

En milliers d'euros	Note	Au 31 décembre	
		2024	2023
Dette financière nette / (trésorerie)			
(Trésorerie et équivalents de trésorerie)	5.20	(14 525)	(22 534) (*)
Emprunts bancaires	5.22.1	4 787	8 915
Autres prêts - FP	5.22.2	27 471	102 910
Autres prêts - Valitax	5.22.2	1 732	3 408
Autres prêts - contrepartie éventuelle	5.22.2	400	-
Dettes de location	5.25	9 608	9 740
Dette financière / (trésorerie) nette		29 473	102 440
Dette / (trésorerie) nette (c.-à-d. Sans le prêt subordonné)		28 273	99 240

'Capitaux propres'

Capitaux propres déclarés	148 258	75 910
---------------------------	---------	--------

'Capitaux propres'

Ratio d'endettement (dette financière nette / capitaux propres)	19,9%	134,9%
--	--------------	---------------

(*) Les chiffres comparatifs de 2023 ont été retraités pour tenir compte de la politique comptable relative aux fonds détenus pour le compte de client, comme expliqué dans la note [5.4](#).

Le ratio d'endettement a principalement diminué au 31 décembre 2024 par rapport à l'année précédente en raison du gain réalisé lors de la perte de contrôle de certaines filiales et du remboursement d'une partie de la facilité de crédit de Francisco Partners.

Selon les termes de la facilité de crédit de Francisco Partners, Unifiedpost reste soumis aux deux engagements financiers suivants, pour lesquels au 31 décembre 2024, le Groupe n'était pas en infraction, considérant que les chiffres financiers des activités abandonnées sont toujours inclus dans le calcul :

- La Convention de maintien financier ou Liquidité minimale, qui doit être vérifié chaque trimestre, indique que la liquidité du Groupe doit être d'au moins 20 millions d'euros et peut être ramenée à un minimum de 12,5 millions d'euros si les chiffre d'affaires des abonnements est de 25 millions d'euros (ou plus) ou si chiffre d'affaires du traitement numérique au cours des douze derniers mois s'élève à 110 millions d'euros (ou plus). Cette convention a été respectée car, au 31 décembre 2024, les liquidités du Groupe exigent de 12,5 millions d'euros (la marge restante s'élève à 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2024, dont 5,4 millions d'euros de trésorerie et d'équivalents de trésorerie du groupe 21 Grams). Les revenus récurrents de traitement numérique et les revenus d'abonnement des douze derniers mois s'élèvent respectivement à 118,4 millions d'euros et 34,6 millions d'euros (dont 26,3 millions d'euros de revenus de traitement numérique et 0,2 million d'euros de revenus d'abonnement liés au groupe 21 Grams).
- La clause restrictive, applicable à diverses transactions telles que les acquisitions autorisées, l'utilisation de la CAF ou le Annual Recurring Leverage Ratio ("ARR") a également été respectée puisqu'elle n'a pas dépassé 1,50:1. Le total des emprunts nets (comprenant tous les prêts et emprunts pour un montant total de 34,7 millions d'euros ainsi que les dettes locatives de 10,3 millions d'euros moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 19,9 millions d'euros - y compris 0,7 million d'euros de dettes locatives et 5,4 millions d'euros de trésorerie et d'équivalents de trésorerie du groupe 21 Grams) a atteint un montant total de 25,1 millions d'euros par rapport à 171,5 millions d'euros de revenus récurrents annuels (y compris 78,8 millions d'euros de revenus récurrents annuels du groupe 21 Grams), ce qui fait que l'ARR s'élève à 0,15 au 31 décembre 2024.

Unifiedpost n'est en violation d'aucune de ces clauses à la fin de l'année 2024. Cependant, la baisse des revenus d'abonnement des douze derniers mois, due à la réalisation de désinvestissements, pourrait déclencher une vérification des engagements exigeant que le niveau minimum de trésorerie soit réinitialisé à 20,0 millions d'euros. Ce seuil ne pourrait être atteint que par la collecte de recettes supplémentaires provenant de cessions.

Selon les termes des "Autres prêts bancaires" en Serbie, convenus avec ProCredit Banka (voir note [5.22.1](#)), le Groupe est également soumis aux engagements suivants :

- Unifiedpost Solutions d.o.o. ne distribue pas de dividendes supérieurs à 200 milliers d'euros par an
- La dette financière nette totale de Unifiedpost Solutions d.o.o. ainsi que de toutes les entités liées à Unifiedpost Solutions d.o.o. n'est pas supérieure à 4,4 millions d'euros
- Pour Unifiedpost Solutions d.o.o. ainsi que pour toutes les entités liées à Unifiedpost Solutions d.o.o., le rapport entre le total des dettes envers les institutions financières et le bénéfice net avant impôts augmenté des intérêts et des dépréciations n'est pas supérieur à 4
- Le pourcentage du chiffre d'affaires des comptes Procredit par rapport aux autres comptes bancaires doit être en corrélation avec les montants des prêts

Pendant la durée des accords (c'est-à-dire 36 mois), ces engagements doivent être contrôlés annuellement à la fin de l'année, à l'exception du dernier engagement qui doit être contrôlé sur une base trimestrielle pour la première fois avant le 30 septembre 2023.

5.29 Accords, engagements et passifs éventuels significatifs

Le Groupe n'a pas d'engagements ni des passifs éventuels significatifs, autres que des engagements de commandes dans le cadre de ses activités opérationnelles, ou que ceux décrits ailleurs dans ces états financiers.

5.30 Transactions avec des parties liées

Comme décrit dans la note [5.3](#), le 1er octobre 2024, AS Partners BV, représentée par Stefan Yee, et Sopharth BV, représentée par Philippe De Backer, se sont retirés. À compter du 23 octobre 2024, le Conseil d'administration a coopté Crescemus BV, représentée par Pieter Bourgeois, et PDMT Investments LLC, représentée par Peter Mulroy, en tant que nouveaux membres du Conseil d'administration, en remplacement des deux postes vacants. En outre, à compter du 1er décembre 2024, le fondateur et CEO de Unifiedpost, Hans Leybaert, est devenu président exécutif du Conseil d'administration, succédant à Stefan Yee, tandis que Nicolas de Beco a été nommé nouveau CEO.

Au cours de l'exercice, les sociétés du Groupe ont conclu les opérations ci-après avec des parties liées qui ne faisaient pas partie du Groupe :

En milliers d'euros	Ventes à une partie liée		Services d'une partie liée	
	Pour l'exercice clôturé le 31 décembre		Pour l'exercice clôturé le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Entreprises associés et coentreprises	402	1 399	605	-
Membres du Conseil d'administration	-	-	209	238

Les soldes suivants étaient dus à la fin de la période considérée au titre de transactions avec les parties liées :

En milliers d'euros	Montants dus à une partie liée		Montants dus par une partie liée	
	Pour l'exercice clôturé le 31 décembre		Pour l'exercice clôturé le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Membres de la direction générale	809	438	-	-
Entreprises associés et coentreprises	-	-	358	362
Membres du Conseil d'administration	136	121	-	-

Les montants dus aux parties liées ne sont pas garantis et seront réglés en espèces. Les montants dus aux parties liées portent principalement sur les factures non réglées aux membres de la direction générale ou les commissions convenus dues aux membres du Conseil d'administration. Les montants dus par les parties liées sont liés à des factures impayées pour les services fournis aux entreprises associées.

Les personnels de catégorie du Conseil d'administration présentent des opérations aux membres du Conseil qui ne font pas partie de la direction générale ou des principaux actionnaires.

Rémunération des membres de la direction générale :

Les membres de la direction générale sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités du Groupe. Les membres de la direction générale sont membres du Comité exécutif.

La rémunération des membres de la direction générale reflète la rémunération fixe ainsi que l'accumulation des primes. Les bonus pour 2024 ont été approuvés par le Comité de rémunération du 4 février 2025.

En milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Rémunération des membres de la direction générale	1 125	1 245
Total	1 125	1 245

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la rémunération des principaux dirigeants se compose de 908 milliers d'euros de rémunération fixe et 217 milliers d'euros de rémunération variable, contre 1 190 milliers d'euros de rémunération fixe et 55 milliers d'euros de rémunération variable en 2023. Comme indiqué en 2022, la différence entre la régularisation et la rémunération variable approuvée pour 2021 serait traitée au moment du paiement, qui a eu lieu dans le courant de 2024. Cette différence s'est traduite par une surestimation du bonus de 21 milliers d'euros.

La diminution de la rémunération des principaux dirigeants est due à (i) la cessation de la participation au Comité de direction de Kilauea Management Consulting BV, représentée de manière permanente par Hans Jacobs, à compter du 31 août 2023, (ii) la résiliation de l'accord avec Marcus Laube en tant que CSO le 31 octobre 2023, (iii) la résiliation de l'accord avec Laurent Marcelis BV, représenté en permanence par Laurent Marcelis, en tant que CFO et son remplacement par Debrako BV, représenté en permanence par Koen De Brabander le 15 avril 2024, et (iv) la transition de Sofias BV, représentée par Hans Leybaert, de CEO à président exécutif du Conseil d'administration à partir du 1er décembre 2024.

Le 2 mai 2024, le CEO de Unifiedpost a exercé ses droits de souscription et, avec certains actionnaires clés de Unifiedpost, 100.000 Key Man et 30.750 Plan de Warrants 2015 ont été exercés pour un montant total de 2 432 milliers d'euros.

5.31 Honoraire d'audit

En milliers d'euros	Pour l'exercice clôturé le 31 décembre	
	2024	2023
Honoraires d'audit	787	669
Honoraires d'audit - honoraires complémentaires de 2022	-	150
Honoraires pour des missions légales	-	8
Honoraires liés à l'audit	48	-
Assurance limitée sur les rapports ESG	40	-
Services autorisés non liés à l'audit		
▪ Autres missions d'assurance	57	62
Total	932	889

Les honoraires d'audit présentés correspondent aux honoraires de BDO Bedrijfsrevisoren BV/BDO Réviseurs d'Entreprises SRL et de son réseau (le "Commissaire") pour l'approbation des comptes consolidés des exercices 2024 et 2023 ainsi que les honoraires du Commissaire pour l'approbation des comptes annuels statutaires de Unifiedpost Group SA et de certaines de ses filiales.

5.32 Événements postérieurs à la date du rapport

Les événements suivants ont eu lieu après la date de clôture et pourraient avoir un impact futur sur l'information financière.

Nouveau contrat d'affacturage sans recours avec BNP Paribas Fortis Factor NV

Le 22 janvier 2025, la Société a signé un nouvel accord d'affacturage sans recours avec BNP Paribas Fortis Factor NV, remplaçant l'accord d'affacturage existant et incluant les créances de Unifiedpost SA, Unifiedpost Solutions BV, Unifiedpost S.a.r.l., Drukkerij LeLeu N.V., 21 Grams AB, Unifiedpost Limited et Unifiedpost GmbH. Cet accord a une durée initiale allant jusqu'au 31 décembre 2026 et peut être renouvelé tacitement pour des périodes de renouvellement ultérieures d'un an. Le taux d'intérêt applicable est fixé respectivement pour l'EUR, la SEK et la GBP à Euribor 1 mois +1,15% bps, Stibor 1 mois + 1,60% bps et Sonia overnight + 1,4% bps. La facilité de crédit maximale s'élève à 10,0 millions d'euros.

Nomination d'un nouveau CRO

Chrystèle Dumont a été nommée, par notre Comité de rémunération et de nomination du mardi 8 avril 2025, au poste Chief Revenue Officer (CRO), avec date d'effet au 14 avril 2025.

Chrystèle apporte 25 ans d'expérience internationale dans la conduite de la croissance, de l'excellence opérationnelle et de la transformation numérique à travers la région EMEA. Elle a occupé des postes de direction chez Microsoft et Longevity Partners, avec des antécédents dans la mise à l'échelle des entreprises, la direction d'équipes interfonctionnelles et la mise en œuvre de stratégies axées sur les données dans des environnements de cloud, d'IA et d'ESG.

En tant que CRO, Chrystèle dirigera la stratégie de revenus d'Unifiedpost à travers l'Europe, jouant l'évolution des mandats de facturation électronique tout en favorisant l'adoption des solutions numériques du Groupe pour la conformité et l'efficacité.

5.33 Investissements

5.33.1 Investissements dans les filiales

Les états financiers du Groupe consolident les entités suivantes à compter de la date de constitution ou d'acquisition, ou de la date à partir de laquelle le Groupe a obtenu le contrôle.

5.33.1.1 Liste des sociétés

Année de fondation/ d'acquisition	Nom de l'entité	Siège social	Pays	Numéro d'immatriculation de la société	Part à la fin de l'exercice 2024	Part à la fin de l'exercice 2023	Ref.
2000	Unifiedpost SA	Avenue Reine Astrid 92 A, BE -1310 La Hulpe	Belgique	BE 0471.730.202	100%	100%	
2004	Unifiedpost SARL	10A, rue Windhof, 8360 Goetzingen	Luxembourg	B99.226	100%	100%	
2006	Unifiedpost Group SA	Avenue Reine Astrid 92 A, 1310 La Hulpe	Belgique	BE 0886.277.617	100%	100%	
2008	Unifiedpost BV	Albert Einsteinweg 4, 8218 NH Lelystad	Pays-Bas	KvK 39078749	0%	100%	(e)
2009	SC Unifiedpost SRL	Strada Coriolan Brediceanu 10, Timișoara 300011	Roumanie	J35/901/2009	100%	100%	
2011	UP-nxt NV	Kortrijksesteenweg 1146, 9051 Sint-Denijs-Westrem	Belgique	BE 0842.217.841	100%	100%	
2016	Unifiedpost Payments SA	Avenue Reine Astrid 92 A, 1310 La Hulpe	Belgique	BE 0649.860.804	100%	100%	
2017	Banqup Files NV	Kortrijksesteenweg 1146, 9051 Gent	Belgique	BE 0867.499.902	100%	100%	
2017	Stichting Unifiedpost Payments	Albert Einsteinweg 4, 8218 NH Lelystad	Pays-Bas	KvK 69248907	0%	0%	(a)
2018	Leleu Document Services NV	Dorpstraat 85B, 1785 Merchtem	Belgique	BE 0716.630.753	100%	100%	
2018	Drukkerij Leleu NV	Dorpstraat 85B, 1785 Merchtem	Belgique	BE 0429.709.208	100%	100%	
2018	Unifiedpost I.K.E.	Souliou 2, 17342 Athens	Grèce	801073446	100%	100%	
2019	Financial Automation Solutions OÜ	Harju maakond, Tallinn, Keskkonna, Veerenni tn 40a, 10138	Estonie	12949376	100%	100%	
2019	Unifiedpost CEE SIA	Dēļu iela 4, Rīga	Lettonie	40103957063	100%	100%	
2019	Unifiedpost AS	Harju maakond, Tallinn, Keskkonna, Veerenni tn 40a, 10138	Estonie	10179336	100%	100%	
2019	Unifiedpost AS	Delu street 4, Riga	Lettonie	40003380477	100%	100%	
2019	Unifiedpost UAB	Senasis Ukmurgės kel. 2, Užubalių k., 14302 Vilniaus r.	Lituanie	111629419	100%	100%	
2019	Unifiedpost s.r.o.	Nádražná 1958, Ivanka pri Dunaji 900 28	Slovaquie	46950095	100%	100%	
2019	Unifiedpost s.r.o.	Ieseniova 2829/20, 130 00 Prague	République Tchèque	6145132	100%	100%	
2019	PDOCHOLCO Ltd.	Unit 3 Park Seventeen, Moss Lane, Whitefield, Manchester, M45 8FJ	Royaume Uni	09741928	100%	100%	
2019	Unifiedpost Limited	Unit 3 Park Seventeen, Moss Lane, Whitefield, Manchester, M45 8FJ	Royaume Uni	03732738	100%	100%	
2019	Unifiedpost Finance & Services SA	Avenue Reine Astrid 92 A, 1310 La Hulpe	Belgique	BE 0734.987.509	100%	100%	
2020	Unifiedpost d.o.o.	Tosin bunar 185, Belgrade 11070	Serbie	17245481	95%	75%	
2020	Unifiedpost Solutions d.o.o.	Tosin bunar 185, Belgrade 11070	Serbie	20006188	75%	75%	
2020	Unifiedpost d.o.o. Banja Luka	Đ. Damjanovića 24, Banjaluka 78000, Bosnie - Herzégovine	Bosnie - Herzégovine	11090249	75%	75%	
2020	Tehnobiro d.o.o.	Varvarinska 14, Belgrade	Serbie	17097512	51%	51%	

	Rapport de gestion	Déclaration de durabilité	Gouvernance d'entreprise	États financiers	Autres	
2020	Unifiedpost Business Solutions s.r.l.	Bucharest, Mihai Bravu Street no 325, block 55, scale 1, 10 floor, Ap. 37, District 3	Roumanie	J40/7873/2020	51%	51%
2020	Unifiedpost Ltd	2nd floor, No. 94 Xyan Thuy, Thao Dien ward, district 2, Ho Chi Minh city, Vietnam	Vietnam	316455613	100%	100%
2020	Unifiedpost SAS	3-5 Boulevard des Bouvets, 92000 Nanterre	France	880353339	100%	100%
2021	21 Grams Holding AB	Box 43, 121 25 Stockholm-Globen	Suède	559024-4132	100%	100%
2021	21 Grams AB	Box 43, 121 25 Stockholm-Globen	Suède	556666-3729	100%	100%
2021	21 Grams AS	Sven Oftedals vei 8, 950 Oslo	Norvège	919043903	100%	100%
2021	Addoro AB	Box 43, 121 25 Stockholm-Globen	Sweden	556771-5957	100%	100%
2021	Europe Post ApS	Hedelykken 2-4, 2640 Hedehusene	Danemark	33581920	100%	100%
2021	Mailworld Group AB	Box 43, 121 25 Stockholm-Globen	Suède	556914-4081	100%	100%
2021	Mailworld AktieBolag	Box 43, 121 25 Stockholm-Globen	Suède	556647-7658	100%	100%
2021	Mailworld Office AB	Box 43, 121 25 Stockholm-Globen	Suède	556790-7778	100%	100%
2021	Unifiedpost Sp.z.o.o.	Aleje Jerozolimskie 123A, Warszawa, 02-017	Pologne	PL9512426439	100%	100%
2021	Unifiedpost SRL	Via Paleocapa 1, Milano, 20121	Italie	IT08567210961	100%	100%
2021	Unifiedpost SL	Calle Musgo 3, Madrid, 28023	Espagne	ESB88554589	100%	100%
2021	Crossinx GmbH	Hanauer Landstrasse 291A, Frankfurt am Main, 60314	Allemagne	DE257417911	100%	100%
2021	Unifiedpost AG	Seefeldstrasse 69, Zurich, 8008	Suisse	CHE-191.936.025 MWST	100%	100%
2021	I.C.S. Crossinx SRL	str. P.Moliva 21 of 9, Chisinau, MD-2004	Moldavie	TVA 40773114	100%	100%
2021	Unifiedpost Kft.	1117 Budapest, Alíz utca 3, Office Garden IV	Hongrie	HU14463053	100%	100%
2021	Unifiedpost PTE.LTD.	176 Orchard Rd, Level 5, The Centrepoint - JustCo, Singapore, 238843	Singapour	202103840H	100%	100%
2021	Unifiedpost Limited Liability Company	Zagreb (Grad Zagreb) Radnička cesta 80	Croatie	34517716416	51%	51%
2021	Unifiedpost Oy	Erottajankatu 2, 00120 Helsinki	Finlande	3224862-5	100%	100%
2021	Unifiedpost Payment S.A. Zweigniederlassung	Graben 19, 4.&5.Stock 1010 Wien	Autriche	567482h	100%	100%
2021	Unifiedpost, Unipessoal LDA	Av. da Liberdade 110, Santo Antonio 1269 046 Lisboa	Portugal	516530070	100%	100%
2021	PayIn GmbH	Hanauer Landstrasse 291A, Frankfurt am Main, 60314	Allemagne	HRB 124813	100%	100%
2022	Unifiedpost SARL	131 Bd d'Anfa Résidence Azur Bureau n° 11B, Casablanca	Maroc	3044642000032	100%	100%
2022	Unifiedpost Payments Limited.	Unit 3 Park Seventeen, Moss Lane, Whitefield, Manchester, M45 8FJ	Royaume Uni	14383692	100%	100%
2022	Unifiedpost Business Solution Bulgaria OOD	Sofia, p.c. 1839, Kremikovtsi District, 272 Botevgradsko Shose Blvd.	Bulgarie	207046073	70%	70%
2023	Onea BV	Kortrijksesteenweg 1146, 9051 Sint-Denijs-Westrem	Belgique	BE 0803681325	-	100% (b+e)
2023	Aurify Limited Liability Company	Dreamplex Ngo Quang Huy 42, Thao Dien Ward, Thu Duc City, Ho Chi Minh City	Vietnam	317998080	-	100% (b+e)
2023	Unifiedpost Services BV	Albert Einsteinweg 4, 8218 NH Lelystad	Pays-Bas	92019226	-	100% (b+e)
2023	Fitek OÜ	Veerenni tn 40a, 10138 Tallinn	Estonie	16869243	-	100% (b+e)
2023	Fitek UAB	Spaudos g. 6-1, 05132 Vilnius	Lituanie	306621255	-	100% (b+e)
2023	Fitek SIA	Riga, Delu iela 4, LV-1004	Lettonie	40203519257	-	100% (b+e)
2023	Fitek s.r.o.	Nádražná 1958 900 28 Ivanka pri Dunaji	Slovaquie	55789528	-	100% (b+e)

2024	Unifiedpost CEE d.o.o.	Tosin bunar 185, Belgrade 11070, Serbia	Serbie	22009303	100%	-	(c)
2024	Unifiedpost Solutions d.o.o.	Zagreb (Grad Zagreb) Radnička cesta 80	Croatie	11969501849	100%	-	(d)
2024	ZIPPER DATA S.R.L.	str. Tighina 49/3 of 46, Chisinau, MD-2001	Moldavie	102460049600	-	-	(d+e)
2024	Unifiedpost Solutions BV	Albert Einsteinweg 4, 8218 NH Lelystad	Pays-Bas	KvK 95120386	100%	-	(c)

- (a) Liquidation en 2023
- (b) Établi en 2023
- (c) Établi en 2024
- (d) Acquisition en 2024
- (e) Vendu en 2024

5.33.1.2 Liste des succursales

Année de fondation / d'acquisition	Nom de la succursale	Siège social	Pays	N° d'immatriculation de la société	Succursale de ...
2020	Unifiedpost Payments Société de droit étranger	3-5 Boulevard des Bouvets, 92000 Nanterre	France	883319030	Unifiedpost Payments SA
2021	Unifiedpost Albania	Njesia bashkiale nr.8, Bulevardi Zogu I, pallata 33, ap 23 Tirane	Albanie	L51411004C	Unifiedpost S.R.L.
2021	Unifiedpost Payments, filial af Unifiedpost Payments SA, Belgium	Hedelykken 2 Flong, 2640 Hedehusene	Danemark	42457825	Unifiedpost Payments SA
2021	Unifiedpost Payments Eesti filial	Veerenni tn 40a Harju maakond; 10138 Tallinn	Estonie	16262334	Unifiedpost Payments SA
2021	Unifiedpost Payments SA	Via Pietro Paleocapa 1, Milano (MI), CAP 20121	Italie	11859530963	Unifiedpost Payments SA
2021	Unifiedpost Payments SA (Luxembourg)	Rue de Windhof 10A, 8360 Goetzingen	Luxembourg	B256243	Unifiedpost Payments SA
2021	Unifiedpost Payments organizačná zložka	Nádražná 1958 900 28 Ivanka pri Dunaji	Slovaquie	8737/B	Unifiedpost Payments SA
2021	UNIFIEDPOST PAYMENTS - SUCURSAL EM PORTUGAL	Av. da Liberdade 110, Santo Antonio 1269 046 Lisboa	Portugal	980728606	Unifiedpost Payments SA
2021	Unifiedpost Payments filiales	Senasis Utkmergės kel. 2, Uzubaliu k., 14180 Vilnius	Lituanie	305918809	Unifiedpost Payments SA
2021	Unifiedpost Payments SA filiale Latvia	Delu iela 4, 1004 Riga	Lettonie	40203331328	Unifiedpost Payments SA
2021	Unifiedpost Payments SPÓŁKA AKCYJNA ODDZIAŁ W POLSCE	Aleje Jerozolimskie 123A, Warszawa, 02-017	Pologne	906618	Unifiedpost Payments SA
2021	Unifiedpost Payments	Albert Einsteinweg 4, 8218 NH Lelystad	Pays-Bas	74001256	Unifiedpost Payments SA
2021	Unifiedpost Payments SA - ΥΠΟΚΑΤΑΣΤΗΜΑ ΑΛΜΟΔΑΠΗΣ	Souliou 2, 17342 Athens (first floor)	Grèce	160457501001	Unifiedpost Payments SA
2021	Unifiedpost Payments S.A. Zweigniederlassung Österreich	Graben 19, 4.&5. Stock, 1010 Wien	Autriche	559698k	Unifiedpost Payments SA
2021	Unifiedpost Payments Sweden Filial	Box 43, 121 25 Stockholm-Globen	Suède	516412-7689	Unifiedpost Payments SA
2021	Unifiedpost Payments SA (German Branch)	Hanauer Landstrasse 291A, Frankfurt am Main, 60314	Allemagne	HRB 124468	Unifiedpost Payments SA
2021	UNIFIEDPOST PAYMENTS SA SUCURSAL EN ESPAÑA	Calle Musgo 3, Madrid, 28023, Spain	Espagne	ES28065.082018876	Unifiedpost Payments SA
2021	Unifiedpost Payments Magyarországi Fióktelepe	Aliz utca 3, 1117 Budapest	Hongrie	EUID: HUOCCSZ.01-17-001449	Unifiedpost Payments SA
2022	Unifiedpost Payments SA, odštěpný závod	Jeseniova 2829/20, Zizkov, 130 00 Prague	République tchèque	14384302	Unifiedpost Payments SA
2022	Unifiedpost Payments La Hulpe Sucursala Timisoara	Strada Coriolan Brediceanu 10, Timișoara 300011	Roumanie	J/35/1010/2022	Unifiedpost Payments SA
2022	Unifiedpost Payments SA Finland Branch	Erottajankatu 2, 00120 Helsinki	Finlande	3272126-7	Unifiedpost Payments SA

Pour offrir un package complet de services de paiement au segment des PME dans 25 pays, notamment la connectivité PSD2 et les comptes IBAN, le Groupe établit peu à peu des succursales de Unifiedpost Payments SA dans 21 pays.

5.33.2 Investissements dans les entreprises associées

Année de fondation/ d'acquisition	Nom de l'entité	Siège social	Pays	Numéro d'immatriculation de la société	Part à la fin de l'exercice 2024	Part à la fin de l'exercice 2023	Réf.
2022	Facturel sas	200-216 Rue Raymond Losserand 75680 Paris CEDEX 14	France	922.547.047	50%	50%	
2020	New Image d.o.o.	Tosin bunar 185, Belgrade 11070	Serbie	20451653	22%	51%	(a)
2020	Sirius Star d.o.o.	Tosin bunar 185, Belgrade 11070	Serbie	21448150	19%	75%	(a)

- (a) Comme expliqué dans la note [5.6.3.1](#), Unifiedpost a vendu respectivement une participation de 29% et 80% dans New Image d.o.o. et Sirius Star d.o.o. en Serbie le 27 juin 2024, et a donc perdu le contrôle de ces deux filiales.

Pour les entreprises associées, le Groupe applique la méthode de la mise en équivalence pour évaluer sa participation.

5.34 Principes comptables

5.34.1 Principes de consolidation et de mise en équivalence

Les États financiers consolidés comprennent :

- les actifs et passifs, ainsi que les résultats et les flux de trésorerie de la Société et de ses filiales ; et
- la part du Groupe dans les résultats et l'actif net des entreprises associées et des coentreprises.

Filiales

Les entités dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les activités pertinentes afin d'affecter les profits revenant au Groupe, généralement par le biais du contrôle des politiques financières et opérationnelles, sont comptabilisées en tant que filiales.

La consolidation d'une filiale commence lorsque le Groupe obtient le contrôle de la filiale et cesse lorsque le Groupe perd le contrôle de la filiale. La méthode d'acquisition comptable est utilisée pour comptabiliser les regroupements d'entreprises par le Groupe (voir politique comptable [5.34.3](#) pour les regroupements d'entreprises ci-dessous).

Les états financiers consolidés des entités sont établis jusqu'au 31 décembre de chaque année.

Le résultat et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux détenteurs d'actions de la société mère du Groupe et aux intérêts minoritaires, même si cela entraîne un déficit pour les intérêts minoritaires. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin de mettre en conformité leurs méthodes comptables avec celles du Groupe. L'ensemble de l'actif et du passif entre les entités du Groupe, des capitaux propres, des produits, des charges et des flux de trésorerie liés aux opérations entre les membres du Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

Lorsqu'une filiale cesse d'être contrôlée par le Groupe, le gain ou la perte de cession reconnu en résultat est déterminé comme la différence entre : (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de toute participation conservée, et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill), diminuée des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne conférant pas le contrôle.

Les transactions avec des intérêts minoritaires sont enregistrées directement en capitaux propres.

Entreprises associées et coentreprises

Lorsque le Groupe a la capacité d'exercer une influence significative sur des entités, celles-ci sont comptabilisées en tant qu'entreprises associées. Les accords de coentreprise par lesquels les parties qui ont un contrôle conjoint de l'arrangement ont des droits sur l'actif net de l'arrangement sont comptabilisés en tant que coentreprises. Les résultats et les actifs et passifs des entreprises associées et coentreprises sont intégrés dans les États financiers consolidés selon la méthode comptable de mise en équivalence (voir note [5.34.9](#)).

5.34.2 Monnaies étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées dans la devise fonctionnelle de chaque entité du Groupe au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires en

devises étrangères sont convertis à nouveau dans la devise fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les écarts de change sont inclus dans le compte de résultat.

Au moment de la consolidation, les actifs et passifs des entités du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Leurs résultats et flux de trésorerie sont convertis en euros à l'aide de taux de change moyens.

Les ajustements de change résultant de la conversion d'états financiers libellés en devises étrangères sont ajoutés à une composante distincte des capitaux propres.

5.34.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur et comprend la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, les passifs encourus par le Groupe vis-à-vis des anciens propriétaires des activités acquises (y compris celles résultant d'accords de contrepartie conditionnels) et les participations émises par le Groupe. Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la contrepartie transférée inclut également la juste valeur de la participation existante dans l'entreprise acquise.

L'excédent de la contrepartie transférée, ainsi que les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise, par rapport à la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels acquis, est comptabilisé en goodwill. Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit de mesurer les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise à la juste valeur ou à la quote-part des actifs nets identifiables de cette dernière. Les frais liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus et sont inclus dans les frais administratifs.

5.34.4 Rapports sur les segments

Jusqu'en 2023, Unifiedpost présentait ses segments opérationnels en parfaite adéquation avec ses unités génératrices de trésorerie, chacune correspondant à une activité commerciale distincte :

- Digital document processing : regroupe l'ensemble des activités de gestion de documents numériques, tant pour les clients PME que pour les grandes entreprises. Il couvre à la fois les flux de documents entrants et sortants.
- Paper processing : toutes les activités d'impression offset et activités de livraison papier (y inclus la vente de timbres).
- Payment : regroupe les activités réglementées liées aux services de paiement, soumises à des règles de conformité spécifiques, et disposant de structures dédiées de gouvernance et de reporting.
- Postage and Parcel optimisation : ce segment regroupe l'ensemble des activités d'optimisation des expéditions (uniquement, pour l'heure, sur le marché scandinave).

À partir de 2024, le Groupe adopte une nouvelle structure de reporting pour la présentation de ses résultats financiers, allant jusqu'à la contribution, en distinguant deux grandes catégories d'activités : les '**Services digitaux**' et les '**Services de communication traditionnels**' (voir note [5.27](#)) :

- **Services digitaux** : ce segment regroupe les CGU Digital Document Processing et Payment. Il couvre les principaux services digitaux du Groupe, notamment l'identification électronique, la facturation électronique, les paiements électroniques et la déclaration électronique.
- **Services de communication traditionnels** se rapportent au CGU Paper Processing, qui représente les services d'extraction de données documentaires, d'impression, de courrier et de papier du groupe. Dans le rapport annuel 2023, CGU Paper and Parcel Optimisation faisait encore partie, mais étant désormais intégrée aux activités abandonnées, elle n'a plus d'impact sur les chiffres présentés ci-dessous.
- **Corporate** reste quant à elle présentée comme un segment distinct.

Le principal décideur opérationnel de la Société est son Conseil d'administration qui examine les informations financières présentées sur une base consolidée à des fins de prise de décisions opérationnelles, d'évaluation des performances financières et d'allocation des ressources. Voir la note [5.7](#) pour plus d'informations sur le chiffre d'affaires de la Société.

5.34.5 Chiffre d'affaires

Reconnaissance des revenus

Le Groupe dégage la majorité de son chiffre d'affaires de commissions SaaS (« Software-as-a-Service ») qui se composent essentiellement de commissions périodiques fixes et fondées sur l'usage, payées par ses clients pour avoir accès et pouvoir utiliser ses solutions logicielles basées sur le cloud pour une durée contractuelle définie. Le Groupe tire également une partie de son chiffre d'affaires des honoraires perçus à titre de prestations professionnelles, qui comprennent principalement des honoraires liés à l'implémentation de ses clients sur sa plateforme, incluant en général la découverte, la configuration et le déploiement, l'intégration, les tests et la formation, ainsi que d'autres services de conseil ad hoc (par exemple, des demandes de modification de clients existants) et des services gérés fournis aux utilisateurs qui externalisent certaines procédures de ressources de réseau et d'application. Les clients peuvent aussi acheter une licence perpétuelle ou à durée limitée pour certains produits logiciels.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où le Groupe transfère des biens et services aux clients, aux montants qu'il prévoit de recevoir en contrepartie aux termes des arrangements contractuels exécutoires. Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où le Groupe satisfait ses obligations contractuelles d'exécution, ce qui peut intervenir soit à un moment précis, soit au fil du temps.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires suivant un modèle en cinq étapes, à savoir :

- identification du contrat (ou des contrats) avec un client
- identification des obligations d'exécution figurant dans le ou les contrats
- détermination du prix de la transaction
- allocation du prix de la transaction aux obligations contractuelles d'exécution
- comptabilisation du chiffre d'affaires lorsque nous satisfaisons les obligations d'exécution

Le Groupe considère qu'il y a contrat lorsqu'il a des droits et obligations juridiquement contraignants à l'égard d'un client. Les contrats du Groupe peuvent revêtir diverses formes, mais sont normalement écrits et comprennent toutes les principales rubriques commerciales, telles que les biens ou les services qu'il sera obligé de transférer aux termes de l'arrangement, le montant que le client est obligé de nous payer une fois que le Groupe s'est acquitté de ses obligations et les conditions de paiement.

Les obligations d'exécution figurant dans un contrat sont comptabilisées séparément s'il est établi qu'elles sont distinctes. Le Groupe considère qu'une obligation d'exécution est distincte si le bien ou le service concerné est identifié séparément d'autres éléments du contrat et si le client peut bénéficier de cette obligation d'exécution isolément ou avec des ressources facilement accessibles au client. Pour évaluer si un client peut bénéficier d'une obligation d'exécution isolément, le Groupe étudie des facteurs comme l'interdépendance ou l'interaction de l'article avec d'autres biens ou services figurant dans le contrat, la complexité de toute intégration ou personnalisation requise et la capacité du personnel du client ou d'autres prestataires tiers à fournir des biens ou services identiques. Si un bien ou un service donné n'est pas considéré comme distinct, il est combiné aux autres obligations d'exécution prévues dans l'arrangement et le chiffre d'affaires est comptabilisé une fois que l'obligation d'exécution combinée est satisfaite.

Le prix de la transaction est le montant de la contrepartie auquel le Groupe estime avoir droit aux termes d'un contrat une fois les obligations d'exécution remplies. Le point de départ de l'estimation du prix de transaction est le prix de vente stipulé dans le contrat. Toutefois, le Groupe inclut dans la détermination du prix global de la transaction une estimation de la contrepartie variable s'il est probable qu'elle n'entraînera pas de reprise importante sur le chiffre d'affaires à l'avenir. Le Groupe exclut de la détermination du prix de la transaction la valeur ajoutée ou d'autres taxes qu'il facture aux clients et collecte pour les reverser aux autorités gouvernementales.

En ce qui concerne les contrats portant sur la vente de plus d'un bien ou service, le prix de la transaction est alloué aux obligations contractuelles d'exécution sur la base d'un prix de vente relatif indépendant.

Rapport sur le chiffre d'affaires

Comme précisé dans la note [5.34.4](#), Unifiedpost présente désormais ses résultats financiers jusqu'à la contribution en distinguant deux types d'activités (i) Services digitaux et (ii) service de communication traditionnels. Cette nouvelle présentation vise à mieux refléter l'orientation stratégique du Groupe, résolument tournée vers les Services digitaux, qui constituent son cœur de métier. Auparavant, le chiffre d'affaires des services de traitement numérique incluait également les services hybrides digitaux.

Services digitaux

Ce segment regroupe les CGU « Digital Document Processing » et « Payment », et se concentre sur les Services digitaux fondamentaux proposés par Unifiedpost.

Services de communication traditionnels

Ce segment correspond au CGU « Paper Processing » et couvre les activités d'extraction de données documentaires, d'impression, de gestion du courrier et de distribution papier.

D'une part, Unifiedpost s'en tient à une répartition des revenus par type : (i) revenus d'abonnement, (ii) revenus transactionnels, (iii) vente de licences et (iv) revenus liés aux projets.

Abonnements

Le Groupe génère un chiffre d'affaires issu d'abonnements et de transactions par la fourniture de solutions hébergées et basées sur des SaaS, notamment en ce qui concerne la facturation électronique, l'identité électronique et le traitement des paiements. Il peut s'agir de montants de chiffre d'affaires fixés par contrat ainsi que de montants facturés à l'utilisation. Nos arrangements SaaS consistent en une obligation, pour nous, de fournir un accès continu à une solution technologique hébergée par nos soins. Ces arrangements ne donnent à aucun moment au client le droit de prendre possession de notre logiciel exploitant notre suite de solutions.

Les accords d'abonnements du Groupe portent généralement sur une durée contractuelle d'un an et un faible pourcentage porte sur plusieurs années. Le chiffre d'affaires est constaté proportionnellement à la durée du contrat, en commençant à la date à laquelle la plateforme est mise à la disposition d'un client. L'accès à la plateforme représente une série de services distincts. La Société fournit continuellement un accès et s'acquitte de son obligation à l'égard du client final pendant la durée de l'abonnement. La série de services distincts représente une obligation d'exécution unique satisfaite au fil du temps. La Société comptabilise le chiffre d'affaires proportionnellement parce que le client reçoit et consomme les avantages de la plateforme tout au long de la période contractuelle. Les contrats de la Société ne peuvent en général pas être annulés. La Société facture en général annuellement en avance les contrats d'une durée d'un an ou plus. La Société enregistre en produits constatés d'avance les passifs contractuels à réception des paiements en numéraire ou au moment où ils sont exigibles, avant l'exécution. Les produits constatés d'avance se rapportent essentiellement à la contrepartie reçue d'avance du client.

Transactions

La plupart de nos contrats SaaS sont également généralement soumis à prix variable qui sont fonction du traitement, de l'utilisation ou du volume réalisé par chaque client. Le Groupe considère son obligation d'exécution primaire à l'égard de ses clients comme un engagement à être prêt à fournir des services de traitement de transactions à la demande du client, qui est satisfaite au fil du temps de façon progressive. Comme il est impossible de déterminer le calendrier et la quantité de transactions devant être traitées par la Société, la contrepartie totale est considérée comme une contrepartie variable. La contrepartie variable de nos services de traitement de transactions se fonde sur l'utilisation et se rapporte donc expressément à nos efforts pour satisfaire notre obligation. La progression de la Société en direction de la satisfaction totale de son obligation d'exécution est mesurée suivant la méthode des outputs : le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base de la valeur des services transférés à ce jour, déterminée par le nombre de

transactions traitées. La variabilité est satisfaite chaque fois que le service est fourni au client. Les services sont considérés comme transférés lorsqu'une transaction est saisie. Les frais de transaction sont en conséquence comptabilisés au fil du temps selon le nombre réel de transactions traitées.

Pour les contrats de service avec nos clients, même s'il s'agit de contrats à long terme, les revenus sont comptabilisés à chaque prestation. En pratique, cela signifie que les revenus sont comptabilisés mensuellement, en fonction du nombre de documents traités pendant cette période.

Lorsque le client a droit à des remises périodiques fondées sur les volumes de transactions, le Groupe estime (à la fin de chaque période d'établissement d'un rapport financier) le montant de la contrepartie variable inclus dans le prix de la transaction pour limiter le chiffre d'affaires comptabilisé au moment où les obligations d'exécution sont satisfaites dans la mesure où aucune reprise importante sur le chiffre d'affaires n'interviendra.

Si nos services ne satisfont pas certains engagements de niveau de service, nos clients sont en droit de recevoir des crédits de service et, dans certains cas, des remboursements, représentant chacun une forme de contrepartie variable. Nous n'avons par le passé pas connu d'incident notable affectant les niveaux définis de fiabilité et de performance requis par nos contrats d'abonnement. En conséquence, le montant de tout remboursement lié à ces accords estimé dans les États financiers consolidés est négligeable au cours des périodes présentées.

Chiffre d'affaires liés aux projets

Le chiffre d'affaires lié aux projets comprend les revenus provenant de (i) services gérés, (ii) services d'implémentation et (iii) demandes de modification.

Le chiffre d'affaires dégagé par les contrats de services gérés, qui inclut les activités d'hébergement, est comptabilisé au moment où le Groupe acquiert le droit de facturer le client, car le montant facturé correspond directement à la valeur, pour le client, de l'exécution effectuée à cette date. Chaque obligation d'exécution est satisfaite au fil du temps, car le client reçoit des services et consomme les avantages des services en permanence. La tarification des services est fonction du nombre d'heures consacrées au contrat. Le montant à facturer est représentatif de la valeur du service fourni au client et, de ce fait, si l'on applique le principe pratique du droit de facturer, le chiffre d'affaires est comptabilisé au fil du temps sur la base du nombre d'heures passées. Les coûts liés aux contrats fondés sur des ressources sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Pour certaines de nos solutions hébergées ou SaaS, des frais sont facturés aux clients au titre des services d'implémentation. Pour déterminer si les services de mise en œuvre sont distincts des services d'hébergement, nous prenons en considération différents facteurs, dont le niveau de personnalisation, la complexité de l'intégration, l'interdépendance et l'interaction entre les services de mise en œuvre et les services d'hébergement et la capacité (ou l'incapacité) du personnel du client ou d'autres prestataires de services à exécuter les prestations. Lorsque nous concluons que les services de mise en œuvre compris dans nos arrangements d'hébergement assortis de multiples obligations d'exécution ne sont pas distincts, nous comptabilisons les frais afférents aux services de mise en œuvre proportionnellement sur la durée initiale, non susceptible d'annulation, du contrat SaaS.

Nos services de demande de modification représentent en général des obligations d'exécution distinctes fournies sur la base du temps passé et des matériaux utilisés. Le chiffre d'affaires généré par ces services est comptabilisé au moment où les services sont exécutés.

Vente de licences

Le chiffre d'affaires généré par les licences de logiciels reflète les frais non récurrents facturés par le Groupe pour concéder des licences perpétuelles sur des logiciels lorsque le client est autorisé à les installer sur sa propre infrastructure. En ce qui concerne les licences de logiciels qui ne comprennent pas une personnalisation importante, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires au moment où le client obtient l'accès à la propriété intellectuelle et que la période de la licence a débuté. Les licences de logiciels du Groupe peuvent être vendues avec une assistance client post-contrat (« PCS », post-contract customer support), qui se compose d'une assistance technique et de mises à niveau de logiciels non précisées. En règle générale, la licence de logiciel et la PCS seront distinctes l'une de l'autre, car le logiciel reste fonctionnel sans la PCS. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires généré par les mises à jour et le service d'assistance technique au fil du temps, par application d'une mesure appropriée de la progression reflétant le transfert de contrôle du site, fondée sur le coût de la livraison des mises à jour, entre autres.

D'un autre côté, le Groupe communique également sur la répartition du chiffre d'affaires par ligne de produits. Cette répartition se fait ainsi : (i) la facturation électronique, (ii) les paiements électroniques, (iii) la déclaration électronique, and (iv) l'identification électronique. Le chiffre d'affaires relatif aux Services de communication traditionnels est presque exclusivement basé sur le volume et peut être divisé en : (i) services hybrides and (ii) services basés sur le papier.

Chiffre d'affaires Services digitaux - la facturation électronique

Les revenus de la facturation électronique concernent les revenus provenant de la création, de la transmission et de la réception numériques de factures au format de données, éliminant ainsi le besoin de factures papier ou PDF. Les services clés sont la conformité, l'interopérabilité, O2C, P2P, B2B, B2G, B2C, l'extraction de données et la conversion de format.

Chiffre d'affaires Services digitaux - les paiements électroniques

Le chiffre d'affaires lié aux paiements électroniques concerne les recettes provenant du traitement du paiement sécurisé des factures électroniques. Les services clés sont le compte de paiement avec carte de débit, l'encaissement des paiements, l'open banking, l'autorisation de paiement et le financement des factures.

Chiffre d'affaires Services digitaux - la déclaration électronique

Les revenus de la déclaration électronique concernent les revenus des services qui simplifient le processus de déclaration des transactions de vente et d'achat tout en garantissant la conformité avec les différents cadres fiscaux et réglementaires. Les principaux services sont la conformité, les plateformes gouvernementales, la gestion des données sur les produits et la fiscalité et le développement durable.

Chiffre d'affaires Services digitaux - l'identification électronique

Les recettes des paiements électroniques concernent les recettes provenant des méthodes de vérification de l'identité pour les transactions électroniques. Les services clés sont la vérification de l'identité privée, KYC et KYB, l'authentification, l'autorisation et la signature des transactions.

5.34.6 Immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill est évalué comme décrit à la note [5.34.3](#). Le goodwill n'est pas amorti, mais il est testé chaque année pour vérifier sa perte de valeur, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il pourrait être déprécié, et est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Les profits et pertes découlant de la cession d'une entité incluent la valeur comptable du goodwill relatif à l'entité cédée. Le goodwill est affecté aux cash generating units à des fins de test de perte de valeur. L'allocation est faite aux cash generating units ou aux groupes de cash generating units qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises dans lequel le goodwill s'est produit.

Noms commerciaux, licences et relations avec les clients

Les marques et les licences acquises séparément sont comptabilisées au coût historique. Les noms commerciaux, les licences et les relations clients acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ils ont une durée de vie économique finie et sont ensuite reportés au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Logiciels

Les coûts associés à la maintenance des programmes logiciels sont comptabilisés en tant que frais lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et au test de produits logiciels identifiables et uniques contrôlés par le Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- il est techniquement possible d'achever le logiciel de manière à ce qu'il soit disponible à l'utilisation
- la direction entend achever le logiciel et l'utiliser ou le vendre
- il est possible d'utiliser ou de vendre le logiciel
- il est possible de démontrer comment le logiciel générera probablement des avantages économiques futurs
- des ressources appropriées, techniques, financières et autres, sont disponibles pour achever le développement
- et utiliser ou vendre le logiciel
- les dépenses attribuables au logiciel pendant son développement peuvent être mesurées de manière fiable

Les coûts directement imputables qui sont capitalisés comme faisant partie du logiciel comprennent les charges de personnel et une part appropriée des frais généraux pertinents. Les coûts de développement capitalisés sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé.

Tant que l'actif n'est pas prêt à être utilisé et que l'immobilisation incorporelle ne peut pas encore être amortie, les coûts de développement capitalisés sont considérés comme des actifs en cours de construction.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, les coûts des logiciels générés en interne par l'entreprise acquise jusqu'à la date d'acquisition sont traités par le Groupe dans l'état de la situation financière en tant que « logiciels acquis ». À partir de la date d'acquisition, le nouveau logiciel généré en interne doit être classé comme « logiciel généré en interne ».

Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement qui ne répondent pas aux critères mentionnés au paragraphe ci-dessus sont comptabilisées en charges au moment où elles sont encourues. Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs au cours d'une période ultérieure.

Méthodes et périodes d'amortissement

Le tableau suivant présente les durées de vie utiles estimées des immobilisations incorporelles :

Immobilisations incorporelles	Durée de vie utile estimée
Logiciels générés en interne	5 ans
Logiciels acquis	3 à 5 ans
Relations clients	3 à 10 ans
Noms commerciaux	5 ans

La durée de vie utile estimée est revue annuellement.

5.34.7 Immobilisations corporelles

Les équipements sont indiqués au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie économique estimée de l'actif concerné, qui est généralement de trois à sept ans. Les aménagements locatifs sont amortis de manière linéaire sur la plus courte de leurs durées de vie utile estimées ou sur la durée du contrat de location concerné.

5.34.8 Contrats de location

Le Groupe loue des bureaux, des centres de données et des véhicules sous contrat de location simple ayant différentes dates d'expiration. Il a adopté la norme IFRS 16 Contrats de location à la date de transition vers les normes IFRS (1er janvier 2017) en utilisant l'approche rétrospective complète. Au début d'un contrat, le Groupe évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location. Un contrat est, ou contient, un contrat de location si le contrat donne le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie.

Le Groupe comptabilise un droit d'utilisation à l'actif et un passif locatif à la date de début du contrat de location. Le droit d'utilisation est initialement mesuré au coût, qui comprend le montant initial des frais de location, ajusté de tout paiement lié au contrat de location effectué à la date de début du contrat ou avant celle-ci, plus les coûts directs initiaux encourus.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire entre la date de début du contrat et la fin de la durée de vie économique du droit d'utilisation ou la fin de la durée du contrat de location. En outre, ce droit d'utilisation est périodiquement réduit par des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour certaines réévaluations du passif du contrat de location.

Le passif locatif est initialement mesuré à la valeur actuelle des paiements du contrat de location qui ne sont pas payés à la date de début du contrat, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal du Groupe. En règle générale, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation pour les baux de locaux et le taux implicite pour les contrats de location de véhicules.

Les loyers inclus dans l'évaluation des passifs des contrats de location comprennent :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux à la date de début du contrat ;
- les montants qui devraient être payés dans le cadre d'une garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice dans le cadre d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement sûr d'exercer, les loyers pendant une période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement sûr d'exercer une option d'extension, et les pénalités pour résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas résilier de manière anticipée.

Le passif du contrat de location est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Il est réévalué en cas de modification des paiements futurs du contrat de location résultant d'une modification d'un indice ou d'un taux, en cas de variation de l'estimation du montant à payer par le Groupe dans le cadre d'une garantie de valeur résiduelle ou si le Groupe modifie son évaluation de l'exercice d'une option d'achat, d'extension ou de résiliation.

Lorsque le passif locatif est réévalué de cette manière, un ajustement correspondant intervient sur la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation », ou est enregistré en contrepartie du compte de résultat si l'actif « droit d'utilisation » a été ramené à zéro.

Contrats de location à court terme et contrats de location de faible valeur

Le Groupe a choisi de ne pas reconnaître les actifs « droit d'utilisation » et les passifs locatifs pour les contrats de location à court terme ayant une durée de bail de 12 mois ou moins, ainsi que les contrats de location de faible valeur, y compris le matériel informatique dont la valeur initiale est égale ou inférieure à 5 000 euros. Les loyers provenant de ces contrats de location sont pris en résultat par le Groupe sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

5.34.9 Participations dans des entreprises associées

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation dans l'entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les bénéfices

ou les pertes après l'acquisition de l'entreprise détenue dans le compte de résultat, et la quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes reçus ou à recevoir des entreprises associées sont comptabilisés comme en réduction de la valeur comptable de l'investissement. Lorsque la part du groupe dans les pertes d'une participation mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, y compris toute autre créance à long terme non garantie, le Groupe ne comptabilise plus des pertes, sauf s'il a encouru des obligations ou effectué des paiements pour le compte de l'autre entité.

Les profits et pertes latents résultant de transactions « en amont » et « en aval » sont éliminés, à hauteur de la participation de l'entité dans l'entreprise associée, sur la ligne « Part des profits/(pertes) des entreprises associées». La valeur comptable des participations mises en équivalence est testée pour en mesurer la perte de valeur conformément à la politique relative à la perte de valeur des actifs ci-dessous.

5.34.10 Pertes de valeur des actifs

Le goodwill et les actifs incorporels à durée de vie utile indéterminée ne font pas l'objet d'un amortissement et subissent un test de pertes de valeur chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou un changement de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une dépréciation. D'autres actifs sont testés pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances indique que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des entrées de trésorerie individuellement identifiables qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (cash generating units).

5.34.11 Actifs financiers

Créances commerciales

Les créances commerciales sont initialement comptabilisées au montant de contrepartie inconditionnel. Elles sont ensuite évaluées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la provision pour perte.

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Nos passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une partie des créances commerciales du groupe est vendue à un fournisseur de services d'escompte de factures et d'affacturage. L'accord avec ce fournisseur est un accord à recours limité, de sorte que la dette transférée correspond aux créances commerciales en cours.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ou les actifs financiers devant obligatoirement être

évalués à leur juste valeur. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements du capital et des intérêts sont évalués et mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, quel que soit le modèle commercial, sauf si le Groupe a choisi irrévocablement de les classer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses – ECL ») pour tous les titres de créance qui ne sont pas détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Pour les créances commerciales et les actifs relatifs à des contrats, le Groupe applique une approche simplifiée pour le calcul des pertes de crédit attendues. Par conséquent, le Groupe ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais reconnaît une indemnité de perte basée sur les pertes « ECL » à chaque date de clôture. Le Groupe a établi une matrice des provisions basée sur ses pertes de crédit passées, réajustée en fonction de facteurs de risque prévisionnels propres aux débiteurs et à l'environnement économique.

Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié lorsque les paiements exigibles sont dus depuis 180 jours. Toutefois, dans certains cas, le Groupe peut également considérer qu'un actif financier est déprécié lorsque des informations internes ou externes indiquent que le Groupe est peu susceptible de recevoir l'intégralité des montants contractuels dus avant de prendre en compte d'éventuels rehaussements de crédit détenus par le Groupe. Un actif financier est pris en charge lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrer les flux de trésorerie contractuels.

Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est principalement décomptabilisé (à savoir retiré de l'état consolidé de la situation financière du Groupe) lorsque :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré
- le Groupe a transféré ses droits à recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif ou a assumé l'obligation de les reverser en totalité et sans délai significatif à un tiers en vertu d'un accord dit de « pass-through » ; et (a) le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif, ou (b) le Groupe n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif, mais a transféré le contrôle de l'actif

Lorsque le Groupe a transféré ses droits à recevoir les flux de trésorerie provenant d'un actif ou a conclu un accord dit de « pass-through », il évalue si, et dans quelle mesure, il a conservé les risques et avantages inhérents à la propriété. Lorsqu'il n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif ni transféré le contrôle de l'actif, le Groupe continue de comptabiliser l'actif transféré dans la mesure de son implication continue. Dans ce cas, le Groupe comptabilise également un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués sur une base qui reflète les droits et obligations que le Groupe a conservés.

5.34.12 Fonds liés aux clients

Les liquidités associées aux fonds détenus pour le compte de client sont sous le contrôle de Unifiedpost et sont donc reconnues comme des actifs dans les États financiers consolidés du Groupe, préparés conformément aux normes IFRS. Ces actifs sont présentés sur une ligne distincte dans la position financière consolidée. Les arrangements financiers relatifs aux fonds détenus pour le compte de client sont évalués au coût amorti.

L'obligation de restituer les montants détenus sur le compte de sauvegarde est systématiquement comptabilisée en tant que passif financier, également évalué au coût amorti. Les revenus générés par les fonds détenus pour le compte de client sont comptabilisés comme des produits financiers, tandis que les rémunérations versées sont présentées comme des charges financières.

Les flux de trésorerie liés aux recettes et aux dépenses issus des fonds détenus pour le compte de client sont classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, conformément à la norme IAS 7.

5.34.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le contenu des catégories de comptes doit être organisé sur la base de la description ci-dessous :

- Caisse
- Liquidités en banque
- Liquidités soumises à restrictions, autres que celles provenant des fonds détenus pour le compte de client, telles que décrites dans la note [5.34.12](#)

Le plan comptable du Groupe est spécialement conçu pour permettre aux équipes comptables d'enregistrer en trésorerie et équivalents de trésorerie les dépôts dans les catégories figurant dans nos États financiers consolidés.

Des comptes généraux séparés sont prévus dans notre plan comptable pour toutes les catégories susmentionnées, tant du point de vue du bilan que du point de vue du compte de résultat.

5.34.14 Capital contribué

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou options sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôt, des produits.

Lorsqu'une société du Groupe acquiert les instruments de capitaux propres de la société, la contrepartie payée est déduite des capitaux propres revenant aux actionnaires de la société mère jusqu'à ce que les actions soient annulées ou émises de nouveau. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont émis de nouveau, toute contrepartie reçue est incluse dans les capitaux propres revenant aux actionnaires de la société mère.

5.34.15 Passifs financiers

Nos passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI).

Emprunts

Tous les autres emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, nets des coûts de transaction. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre les produits, nets des frais de transaction et le montant dû au rachat étant comptabilisée en charge dans le compte de résultat au cours de la période de l'emprunt concerné.

Option de vente sur les intérêts minoritaires

Le Groupe a vendu des options de vente (et a acquis des options d'achat) sur les actions de certaines filiales qui permettent aux actionnaires minoritaires de placer leurs actions dans les filiales correspondantes du Groupe, à un prix devant être fixé au moment de l'exercice sur la base d'une formule convenue visant à se rapprocher de la valeur du marché. Les conditions ne confèrent pas au Groupe de droits de propriété actuels sur les actions soumises à l'option de vente.

Alors que les actionnaires minoritaires détiennent des options de vente qui imposent au Groupe l'obligation d'acquérir leurs actions minoritaires, le Groupe a également acquis des options d'achat qui imposent aux actionnaires minoritaires l'obligation de vendre leurs actions minoritaires au Groupe.

Conformément aux normes IFRS, les options de vente et d'achat sont évaluées à leur juste valeur directement en capitaux propres.

Le montant susceptible d'être acquittable en vertu de l'option de vente à l'exercice a initialement été comptabilisé à la valeur actuelle du montant du rachat estimé dans les dettes financières avec une commission correspondante directement imputée dans les capitaux propres. Le montant de rachat prévu est estimé par la direction sur la base d'un certain nombre d'hypothèses, y compris des projections de flux de trésorerie, la probabilité estimée de l'exercice des options de vente sur différentes années (si le prix de l'option d'achat est inférieur à la valeur de l'option de vente calculée, cela peut indiquer qu'il est plus avantageux pour le Groupe d'exercer ses options d'achat à certains moments). Tant que les options de vente sur les intérêts minoritaires demeurent non exercées, la comptabilité à la fin de chaque période est la suivante :

- Le Groupe détermine le montant qui aurait été comptabilisé pour les intérêts minoritaires, y compris une mise à jour pour refléter les affectations du résultat et les variations des autres éléments du résultat global
- Le Groupe décomptabilise les intérêts minoritaires comme si elles avaient été acquises à cette date
- Le Groupe comptabilise un passif financier à la valeur actuelle du montant de rachat estimé
- Le Groupe tient compte de la différence entre le montant du rachat estimé et le montant des intérêts minoritaires décomptabilisées en tant qu'opération portant sur les capitaux propres

Afin d'éviter toute ambiguïté, les réévaluations du passif financier, y compris les résultats de l'actualisation, sont comptabilisées en capitaux propres.

À la date d'exercice, les « Passifs associés aux intérêts minoritaires remboursables » liés sont contrepassés en contrepartie du prix payé (valeur d'investissement additionnelle) et la différence est comptabilisée dans les « Autres réserves ». Toutes les variations de la valeur comptable des « passifs associés aux intérêts

minoritaires remboursables » ainsi que tous les « intérêts minoritaires » relatifs à cette option de vente qui ont été comptabilisés dans les « Autres réserves » depuis le départ sont retraitées en « Déficit accumulé ».

Comme le prix d'exercice des options d'achat est reflété dans la convention des actionnaires sous la forme d'une formule fixe, basée sur les niveaux de revenus et d'EBITDA du Groupe, la valeur des options d'achat est considérée comme étant en ligne avec la juste valeur des actifs sous-jacents, elle est donc considérée comme immatérielle ou nulle.

Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes fournisseurs et autres passifs monétaires à court terme sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.34.16 Aide de l'État

Le Groupe a bénéficié d'une aide de l'État de la part des autorités régionales sous la forme d'avances de fonds à faible taux d'intérêt pour financer des projets de recherche et de développement. 30 % de l'argent reçu du gouvernement régional sont remboursables sans condition. Le solde est remboursable en numéraire uniquement si l'entité décide d'exploiter et de commercialiser les résultats du projet. Les conditions de ce remboursement peuvent entraîner un remboursement par le Groupe du montant du produit en numéraire d'origine jusqu'à deux fois plus élevé si le projet est réussi. Si le Groupe décide de ne pas exploiter ou commercialiser les résultats de la phase de recherche, la somme reçue n'est pas remboursable en numéraire, mais le Groupe doit transférer au gouvernement les droits à la recherche. L'argent reçu donne lieu à un passif financier initialement évalué à sa juste valeur. La différence entre la somme reçue et la juste valeur du passif financier est traitée comme une subvention publique. Le passif financier est ensuite évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de tout remboursement de capital.

5.34.17 Avantages complémentaires de retraite

Le Groupe gère à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies.

Les régimes de retraite en Belgique sont de type à prestations définies en raison du rendement minimum promis sur les cotisations requises par la loi. Le passif ou l'actif comptabilisé au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation à prestations définies à la fin de la période de clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de l'obligation à prestations définies est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la monnaie de paiement desdites prestations et dont l'échéance coïncide approximativement avec celle de l'obligation y afférente. Le coût d'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation au solde net de l'obligation à prestations définies et à la juste valeur des actifs du régime. Cette dépense est constatée en charges au titre des avantages du personnel dans le compte de résultat. Les profits et pertes de réévaluation découlant des ajustements liés à l'expérience et les changements d'hypothèses actuarielles sont reconnus au compte de résultat dans la période où ils

surviennent, directement en autres éléments du résultat global. Ils sont inclus dans les bénéfices non répartis dans le tableau de variation des capitaux propres et dans le bilan.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse à des régimes de retraite publics ou privés des cotisations obligatoires, contractuelles ou volontaires. Une fois ces cotisations versées, le Groupe ne fait face à aucune obligation supplémentaire. Les cotisations sont comptabilisées en tant que charge résultant des avantages accordés au personnel lorsqu'elles deviennent exigibles.

5.34.18 Rémunération en action

La juste valeur des options consenties au titre des plans de rémunération fondée sur des actions du Groupe est comptabilisée en tant que charge résultant des avantages accordés au personnel, avec comme contrepartie une augmentation des capitaux propres. La charge totale constatée est déterminée sur la base de la juste valeur des options octroyées, en utilisant le modèle de BlackScholes. La juste valeur déterminée est comptabilisée en charges selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits, sur la base d'une estimation du nombre d'options finalement acquises.

À la fin de chaque période comptable, le Groupe révise son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée dans le résultat de sorte que le cumul des charges reflète l'estimation révisée, avec un ajustement correspondant de la réserve d'options sur actions en capitaux propres.

5.34.19 Impôt

L'impôt courant est comptabilisé aux montants qui devraient être payés en appliquant des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés tiennent compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs figurant dans l'état de la situation financière. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés s'ils surviennent dans les situations suivantes : la comptabilisation initiale du goodwill ou la comptabilisation initiale des actifs et passifs qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable. Le montant de l'impôt différé pris en charge est basé sur la manière attendue de recouvrement ou règlement de la valeur comptable des actifs et passifs, et calculé en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière.

Le Groupe ne comptabilise pas les passifs d'impôts différés, ou les actifs d'impôts différés, sur les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, lorsque la société mère est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il n'est pas considéré comme probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir proche.

L'impôt différé actif n'est comptabilisé que s'il est probable, selon tous les éléments de preuve positifs ou négatifs, qu'un bénéfice imposable futur soit disponible permettant de compenser l'avantage fiscal. Ces éléments de preuve incluent, sans s'y limiter, les récents bénéfices ou pertes cumulés, les prévisions de revenus imposables futurs par juridiction fiscale et les périodes de report disponibles pour l'utilisation des actifs d'impôts différés. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est examinée à la date de chaque état de la situation financière et réduite dans la mesure où il n'y a plus de probabilité qu'un bénéfice imposable suffisant permette de recouvrer l'actif.

En vertu de la Loi relative à l'impôt sur le revenu de la République d'Estonie et de la Loi relative à l'impôt sur le revenu des sociétés de la République de Lettonie, le bénéfice des sociétés pour l'exercice n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire que le taux d'imposition sur le revenu applicable au bénéfice non distribué est de 0 %. L'impôt sur le revenu est plutôt prélevé sur le bénéfice distribué (dividendes) et sur le bénéfice distribué sous conditions ou théoriquement (par exemple, avantages sociaux, cadeaux, dons, frais de représentation, dépenses non commerciales, créances douteuses, paiements d'intérêts excessifs, ajustements de prix de transfert). Conformément à l'IAS 12 Impôts sur le résultat, les impôts sur le résultat payables par nos filiales en Estonie et Lettonie incluent uniquement les impôts basés sur le bénéfice imposable. Par conséquent, l'impôt sur le revenu des sociétés calculé sur la base imposable composée du bénéfice distribué sous conditions ou théoriquement est indiqué en « Autres charges ». Les actifs et passifs d'impôts différés découlant de ces filiales sont comptabilisés en appliquant le taux applicable aux bénéfices non distribués, c'est-à-dire à des montants nuls.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit légal de payer le solde des actifs et passifs et lorsque les impôts différés relèvent de la même juridiction fiscale. Les actifs et passifs d'impôt courant sont compensés lorsque l'entité a un droit légalement exécutoire de compensation et a l'intention soit de procéder au règlement sur une base nette, soit d'effectuer simultanément cette compensation sur les actifs et les passifs.

5.34.20 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, la Société doit classer certains actifs et passifs comme détenus en vue de la vente si :

- la direction du Groupe s'engage à planifier une vente
- l'actif est disponible pour une vente immédiate
- un programme actif de recherche d'un acheteur est lancé
- la vente est hautement probable, dans les 12 mois suivant la classification comme détenu pour la même raison
- l'actif est activement commercialisé en vue d'être vendu à un prix de vente raisonnable par rapport à sa juste valeur
- les actions nécessaires à l'achèvement du plan indiquent qu'il est peu probable que le projet de vente soit modifié de manière significative ou retiré.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs détenus en vue de la vente et les passifs directement liés à ces actifs détenus en vue de la vente sont évalués à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon le montant le plus bas, et sont présentés séparément dans l'état de la situation financière. L'amortissement de ces actifs doit cesser lorsqu'ils sont détenus en vue de la vente.

Une activité abandonnée est définie par la norme IFRS 5 comme une composante d'une entité qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui

- représente soit une ligne d'activité principale distincte, soit une zone géographique d'activité
- fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique d'activité majeure et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente et dont la cession implique une perte de contrôle

Dans le cas d'une activité abandonnée, conformément à la norme IFRS 5, une présentation séparée dans l'état des autres éléments du résultat global est requise. Cette ligne inclut le résultat après impôt de l'activité abandonnée, ainsi que le profit ou la perte après impôt enregistré lors de la réévaluation à la juste valeur, diminuée des coûts de vente, ou lors de la cession des actifs ou des groupes d'actifs constituant les activités abandonnées.

5.34.21 Bénéfice / (perte) par action

Nous publions à la fois le bénéfice ou la perte de base et le bénéfice ou la perte de base dilué(e) par action. Le bénéfice ou la perte de base par action est calculé(e) sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et exclut l'effet dilutif des stock-options ou de tout autre type de titres convertibles. Le bénéfice ou la perte dilué(e) par action ajuste les chiffres utilisés dans la détermination du résultat de base par action pour tenir compte :

- de l'incidence après impôt des intérêts et autres coûts de financement associés aux actions ordinaires potentielles dilutives, et
- du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives

5.34.22 Évaluation de la juste valeur

Le Groupe applique la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de l'ensemble des actifs et dettes financières et des actifs et passifs non financiers constatés ou présentés à la juste valeur dans les états financiers de manière récurrente. La Société définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre les parties à la date de mesure. Lors de la détermination des évaluations de la juste valeur des actifs et passifs, le Groupe considère le marché principal ou le marché le plus avantageux sur lequel il effectue ses transactions, ainsi que les mesures ou hypothèses de risque fondées sur le marché que les acteurs du marché utiliseraient pour évaluer l'actif ou le passif, comme les risques inhérents aux techniques d'évaluation, aux restrictions de transfert et au risque de crédit. La juste valeur est estimée en appliquant la hiérarchie suivante, qui classe par ordre de priorité les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur en trois niveaux et base la catégorisation au sein de la hiérarchie sur la base du niveau le plus bas des données disponibles et significatives pour l'évaluation de la juste valeur :

Niveau 1 : cours cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : données observables autres que les cours cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques, des cours cotés pour des actifs ou passifs identiques ou similaires sur des marchés inactifs, ou d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs.

Niveau 3 : données qui ne sont généralement pas observables et reflètent habituellement l'estimation faite par la direction des hypothèses qui seraient utilisées par les intervenants du marché pour évaluer l'actif ou le passif.

Rapport de gestion

Déclaration de durabilité

Gouvernance d'entreprise

États financiers

Autres

Rapport du commissaire aux comptes

Unifiedpost Group SA

**Rapport du commissaire
à l'Assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
(Comptes consolidés)**

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE UNIFIEDPOST GROUP SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 (COMPTES CONSOLIDÉS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Unifiedpost Group SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 17 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant six exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à 323.284 milliers d'EUR et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 71.195 milliers d'EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats

consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS Accounting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la Note 5.5.1 des états financiers consolidés qui décrit les événements et conditions indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important quant à la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

Description du point clé d'audit

L'évaluation par le groupe de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles implique la comparaison de la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie ('UGT') à sa valeur comptable. Le groupe utilise le modèle de flux de trésorerie actualisés attendus pour estimer le montant récupérable de chacune des UGT identifiées, ce qui oblige la direction de faire des estimations et des hypothèses significatives liées aux prévisions de revenus futurs, de marges brutes, de taux d'actualisation et de croissance perpétuelle. Des modifications de ces hypothèses pourraient avoir un impact significatif sur la valeur recouvrable et, par conséquent, sur le montant potentiel de la dépréciation du goodwill. Compte tenu des estimations significatives impliquées dans le calcul de la valeur recouvrable de chaque UGT et de la marge de manœuvre, l'évaluation de la raisonnableté des estimations et des hypothèses de la direction a nécessité un haut degré de jugement de la part de l'auditeur et un niveau d'effort accru. Cela comprenait la nécessité de faire appel à nos experts en évaluation.

Les informations concernant l'exercice de dépréciation du groupe et les estimations y afférentes peuvent être trouvées dans les notes 5.5.2 et 5.12.

Comment le point clé de l'audit a été abordé dans l'audit

Nos procédures d'audit liées aux estimations et hypothèses significatives prises par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des UGT comprenaient les éléments suivants :

- Nous avons vérifié la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes du groupe relatifs au test de dépréciation du goodwill, y compris le processus de budgétisation.
- Nous avons remis en question le raisonnement du groupe pour définir les différentes UGT et examiné l'allocation correcte et complète des actifs aux unités génératrices de trésorerie.
- Nous avons évalué le caractère approprié de la méthodologie d'évaluation et testé l'exactitude mathématique des calculs.
- Nous avons examiné la capacité de la direction à prévoir avec précision les revenus futurs et les marges brutes en comparant les résultats réels aux prévisions historiques.
- Nous avons également évalué le caractère raisonnable des prévisions de la direction concernant le chiffre d'affaires et les marges opérationnelles en comparant ces prévisions avec (i) des indicateurs internes pertinents de croissance tels que de nouveaux contrats, des procès-verbaux de réunions et des communiqués de presse ; et (ii) des données externes sur l'industrie.
- Nous avons impliqué des professionnels possédant une expertise en évaluation pour fournir une évaluation indépendante du taux d'actualisation utilisé.
- Nous avons vérifié l'analyse de sensibilité préparée par la direction pour comprendre l'impact des hypothèses variables et avons réalisé notre propre analyse de sensibilité.

- Nous avons assuré l'exactitude et l'exhaustivité des notes concernant les dépréciations du goodwill et des immobilisations incorporelles dans les états financiers du groupe.

Comptabilisation de la cession de l'activité Wholesale Identity Access (Unifiedpost BV) et la cession du groupe 21 Grams

Description du point clé d'audit

Comme indiqué dans les notes 5.3, 5.5.2, 5.6.3.3, et 5.6.4 des états financiers, le groupe a finalisé la vente d'Unifiedpost BV, qui représente l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas, le 17 décembre 2024. Cette vente a été précédée par la scission de son activité non-Wholesale Identity Access dans une filiale nouvellement créée, avec un accord de transfert d'actifs d'entreprise signé le 7 novembre 2024.

Le 5 juillet 2024, le groupe a conclu un accord pour céder les actions du groupe 21 Grams, la finalisation de cette transaction étant conditionnée à certaines conditions. À la fin de l'année 2024, le groupe 21 Grams a été présenté séparément comme un groupe destiné à être cédé dans l'état de la situation financière conformément à l'IFRS 5. De plus, une partie du goodwill, initialement comptabilisée lors de l'acquisition du groupe 21 Grams, a été allouée aux activités poursuivies et n'a donc pas été incluse dans le groupe destiné à être cédé. Les deux transactions sont qualifiées d'opérations abandonnées et sont donc présentées sur une ligne distincte dans le compte de résultat, les montants comparatifs étant également retraités, conformément aux exigences de l'IFRS 5.

Des jugements et estimations significatifs ont été nécessaires concernant (i) la juste valeur de la contrepartie finale reçue pour la vente des entités, affectant à la fois le gain réalisé sur la vente de Unifiedpost BV et la mesure de la juste valeur du groupe destiné à être cédé, 21 Grams, et (ii) l'allocation d'une partie du goodwill historique du groupe 21 Grams aux opérations

poursuivies. Par ailleurs, la comptabilisation de ces transactions nécessitait la séparation des résultats des opérations continues pour 2024 et 2023, en les présentant comme des opérations abandonnées. Cela nécessitait une analyse approfondie des résultats de la scission de l'activité non-Wholesale Identity Access. Les procédures d'audit étaient difficiles et demandaient beaucoup d'efforts en raison des estimations et jugements faits par le Groupe. Cela a exigé que l'équipe d'audit applique une diligence et une expertise considérables pour assurer l'exactitude et la conformité.

Comment le point clé de l'audit a été abordé dans l'audit

Nos procédures d'audit relatives au traitement comptable de la cession de Unifiedpost BV et à la présentation et à l'évaluation de 21 Grams en tant que groupe destiné à être cédé comprenaient les éléments suivants :

- Nous avons examiné les différents accords et documents associés pour comprendre les termes et conditions attachés aux transactions.
- Nous avons vérifié le calcul du gain réalisé sur la cession de l'activité Wholesale Identity Access aux Pays-Bas, en tenant compte de la scission, de l'évaluation de la contrepartie conditionnelle à recevoir et des autres composants de la contrepartie finale.
- Nous avons évalué la mesure de la juste valeur du groupe destiné à être cédé, 21 Grams en examinant le prix de vente anticipé stipulé dans l'accord signé. Cela impliquait d'évaluer les calculs et de s'assurer qu'ils étaient conformes aux termes spécifiés dans les contrats.
- Nous avons évalué de manière critique le jugement de la direction concernant la distribution d'une partie du goodwill historique du groupe 21 Grams aux opérations continues plutôt qu'au groupe destiné à être cédé. Cela impliquait d'évaluer de manière critique les projections de revenus et de

contributions pour les opérations continues dans la région scandinave, telles qu'elles sont décrites dans l'accord de partenariat avec l'acheteur du groupe 21 Grams, qui sous-tend la valeur attribuée au goodwill résiduel.

- Nous avons examiné les notes relatives aux transactions pour en garantir l'exhaustivité, l'exactitude et la conformité avec l'IFRS 5. Nous avons effectué une vérification approfondie pour nous assurer que la présentation des opérations discontinuées, y compris les chiffres comparatifs pour les deux transactions, était à la fois précise et complète.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS Accounting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures

d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient

sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce

fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, en ce compris l'information en matière de durabilité et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2025 en projet) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion. Pour cette partie du rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous faisons référence à notre rapport y relatif.

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans les annexes aux comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément à la Projet de norme de l'Institut des Réviseurs d'entreprises relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ci-après «ESEF»), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement

délégué ») et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

L'organe d'administration est responsable de l'établissement conformément aux exigences ESEF, d'un rapport annuel, reprenant des comptes consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après comptes consolidés numériques).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format du rapport annuel et le balisage d'informations dans la version officielle des comptes consolidés numériques repris dans le rapport annuel de Unifiedpost Group SA au 31 décembre 2024 et qui seront disponibles au

mécanisme officiel belge pour le stockage des informations réglementées (STORI) de la FSMA, sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 16 avril 2025,

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Ellen Lombaerts*
Réviseur d'entreprises
*Agissant pour une société

États financiers statutaires

Les informations suivantes sont extraites des états financiers statutaires de Unifiedpost Group SA établis selon les principes comptables belges. Ces états financiers statutaires, ainsi que le rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires et le rapport des commissaires aux comptes, seront déposés auprès de la Banque nationale de Belgique dans les délais prévus par la loi. Il convient de noter que seuls les États financiers consolidés visés au chapitre États financiers consolidés présentent une image fidèle de la situation financière et de la performance de Unifiedpost Group. Par conséquent, ces états financiers statutaires présentent une vision parcellaire de la situation financière de Unifiedpost Group SA. Le Conseil d'administration a donc jugé opportun de publier uniquement une version abrégée de l'état de la situation financière et du compte de résultat non consolidés établis conformément aux principes comptables belges au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clôturé à cette date. Les participations dans des sociétés affiliées sont comptabilisées au prix d'achat. Le rapport des commissaires aux comptes ne contient pas de réserves et certifie que les états financiers non consolidés de Unifiedpost Group SA établis conformément aux principes comptables belges pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 donnent une image fidèle et équitable de la situation financière et des résultats de Unifiedpost Group SA conformément à toutes les dispositions légales et réglementaires. Les états financiers audités complets peuvent être consultés au siège social de la Société sis au 92A, avenue de la Reine Astrid, B-1310, La Hulpe.

En milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2024	2023
Frais d'audit	787	669
Honoraires d'audit - dépassement 2022	-	150
Frais de missions légales	-	8
Honoraires liés à l'audit	48	
Assurance limitée sur les rapports ESG	40	
Services non liés à l'audit autorisés		
● Autre assurance	57	62
Total	932	889

Compte de résultat

Milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 December		
	2024	2023	
Ventes et prestations	70/76A	23 145	21 938
Chiffre d'affaires	70	22 957	21 737
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation / (réduction)	71	-	-
Production immobilisée	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	188	200
Produits d'exploitation non récurrents	76A	-	-
Coût des ventes et des prestations	60/66A	(25 328)	(23 814)
Approvisionnements et marchandises	60	(4 443)	(3 851)
Services et biens divers	61	(17 055)	(13 653)
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	(3 473)	(5 019)
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissements, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	(60)	(514)
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations / (reprises)	631/4	-	-
Provisions pour risques et charges : dotations / (utilisations et reprises)	635/8	-	-
Autres charges d'exploitation	640/8	(297)	(777)
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-	-
Bénéfice / (perte) d'exploitations	9901	(2 183)	(1 876)
Produits financiers	75/76B	139 142	30 799
Charges financières	65/66B	(99 646)	(83 320)
Bénéfice / (perte) de l'exercice avant impôts	9903	37 313	(54 398)
Impôts sur le résultat	67/77	(25)	(5)
Bénéfice / (perte) de l'exercice à affecter	9905	37 288	(54 402)

Bilan

	<i>Milliers d'euros</i>	Au 31 December	
		2024	2023
ACTIFS			
Frais d'établissement	20	1 988	11 407
Actifs immobilisés	21/28	329 201	391 386
Immobilisations incorporelles	21	116	175
Immobilisations corporelles	22/27	-	-
Immobilisations financières	28	329 085	391 211
Actifs circulants	29/58	1 624	1 231
Créances à plus d'un an	29	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	-	-
Créances à un an au plus	40/41	423	38
Placements de trésorerie	50/53	-	-
Valeurs disponibles	54/58	838	385
Comptes de régularisation	490/1	363	808
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	332 813	404 023
PASSIF			
Capitaux propres	10/15	256 829	217 108
Capital	10	329 238	326 805
En dehors du capital	11	492	492
Plus-values de réévaluation	12	-	-
Réserves	13	31	31
Bénéfice / (perte) reportée	14	(72 932)	(110 220)
Subsides en capital	15	-	-
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	19	-	-
Provisions et impôts différés	16	-	-
Dettes	17/49	75 984	186 915
Dettes à plus d'un an	17	29 428	113 827
Dettes à un an au plus	42	-	-
Dettes financières	43	437	746
Dettes commerciales	44	15 326	13 457
Acomptes sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1 443	1 166
Autres dettes	47/48	29 350	57 717
Comptes de régularisation	492/3	-	-
TOTAL DU PASSIF	10/49	332 813	404 023



Autres

Glossaire

ACB ou AC&AB	« Anti-Corruption and Anti-Bribery », lutte contre la corruption
Accord de Paris	Traité international juridiquement contraignant sur le changement climatique, adopté lors de la conférence COP21 à Paris, en France, en décembre 2015. Il vise à limiter le réchauffement climatique à bien moins de 2°C, de préférence à 1,5°, par rapport aux niveaux préindustriels.
Accord EEE	Accord sur l'Espace économique européen, établi pour permettre aux pays non membres de l'Union européenne de participer au marché unique de l'UE
Actionnaire	Actionnaire de Unifiedpost
Actions	Actions représentant le capital social, assorties de droits de vote et sans valeur nominale désignée, émises par Unifiedpost
Activités poursuivies	Par rapport aux activités abandonnées, conformément à la norme IFRS 5, les activités poursuivies restent actives et devraient générer des revenus à l'avenir. Elles représentent les activités principales de l'entreprise.
Activités abandonnées	Selon la norme IFRS 5, les activités abandonnées font référence à une composante significative de l'activité qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, représentant une ligne d'activité ou une zone géographique majeure. Ces activités sont présentées séparément dans les États financiers consolidés afin de clarifier la distinction entre les activités poursuivies et les activités abandonnées.
ADEME	« Agence de la transition écologique »
AML	« Anti-Money Laundering », lutte contre le blanchiment d'argent ; expression qui va souvent de pair avec la lutte contre le financement du terrorisme (CFT, « Countering the Financing of Terrorism »). A savoir l'obligation AML/CFT est applicable aux établissements financiers, aux établissements de crédits et à d'autres secteurs particuliers
APM	« Alternative Performance Measures », mesures alternatives de performance
API	« Application Programming Interface », interface de programmation applicative, à savoir un ensemble de codes de programmation qui permettent d'interroger des données, d'analyser les réponses et d'envoyer des instructions d'une plateforme logicielle à l'autre
Arrêté royal du 14 novembre 2007	Arrêté royal relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé belge, tel que modifié (Koninklijk besluit betreffende de verplichtingen van emittenten van financiële instrumenten die zijn toegelaten tot de verhandeling op een Belgische gereglementeerde markt)
Assemblée générale annuelle	Assemblée des actionnaires de Unifiedpost, spéciale ou extraordinaire
B2B	« Business to Business », de l'entreprise à l'entreprises
B2C	« Business to Consumer », de l'entreprise au client
B2G	« Business to Government », de l'entreprise au gouvernement
Base de données DEFRA	La base de données du ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales est une ressource fournie par le gouvernement britannique pour aider les entreprises, les chercheurs et les organisations à gérer et à réduire leur impact sur l'environnement
BDO	BDO Bedrijfsrevisoren BV / BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est sis Corporate Village, Da Vincielaan 9 box E.6, 1930 Zaventem, Belgique, représentée par Mme Ellen Lombaerts
Capital social	Capital social de Unifiedpost

CBSA	« Code belge des sociétés et des associations»
CCS	Convention collective de travail ou accord entre Unifiedpost et les représentants de ses employés
CEO	« Chief Executive Officer »
CFO	« Chief Financial Officer »
CFT	« Countering the Financing of Terrorism »
CGU	« Cash Generating Unit », le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs
Charte internationale des droits de l'homme	Un ensemble de trois documents clés adoptés par les Nations Unies qui décrivent les droits de l'homme et les libertés fondamentales auxquels tous les individus ont droit
Chiffre d'affaires du Groupe	Total du chiffre d'affaires consolidé de Unifiedpost pour une période donnée
Chiffre d'affaires récurrent	Part du chiffre d'affaires censée se poursuivre régulièrement à l'avenir
CNUCC	« Convention des Nations unies contre la corruption »
Comité d'audit	Comité d'audit du Conseil d'administration établi conformément à l'article 7:99 de la CBSA et aux clauses 4.10 à 4.16 de la Charte de gouvernance d'entreprise
Comité de rémunération et de nomination	Comité du Conseil d'administration, établi conformément à l'article 7:100 de la CBSA et aux clauses 4.17 à 4.23 de la Charte de gouvernance d'entreprise
Comité exécutif	Les membres du Comité exécutif
Commissaire aux comptes	Commissaire aux comptes passé, actuel et futur de Unifiedpost - actuellement, le commissaire aux comptes est le cabinet BDO
Conseil d'administration	Conseil d'administration de Unifiedpost
Convention collective industrielle	Accord pour un groupe ou un secteur spécifique, liant l'entité Unifiedpost dans le pays concerné
Conventions de l'OIT	Normes en matière de droits et de conditions de travail
CRM	Gestion des relations avec la clientèle
Croissance organique	Croissance de l'activité de la Société, ajustée de l'effet des acquisitions, des désinvestissements ou des autres modifications de périmètre et des fluctuations des taux de change
CSDDD	« Corporate Sustainability Due Diligence Directive », directive sur la vigilance raisonnable en matière de durabilité des entreprises est un règlement de l'UE qui impose aux entreprises d'identifier, de prévenir et d'atténuer les risques liés à l'environnement et aux droits de l'homme dans le cadre de leurs activités et de leur chaîne d'approvisionnement
CSRД	« Corporate Sustainability Reporting Directive », directive sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises, un cadre réglementaire de l'UE conçu pour améliorer et normaliser les rapports de durabilité des entreprises, en vigueur à partir de l'exercice 2024
CTC	« « Continuous Transaction Control », contrôle continu des transactions, système utilisé par l'administration fiscale pour contrôler et vérifier les transactions en temps réel
Directive 2019/1158	Directive européenne visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les parents et les personnes qui s'occupent d'enfants
Directive européenne sur la transparence des rémunérations	Législation de l'Union européenne visant à réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en promouvant une plus grande transparence des salaires et en garantissant un salaire égal pour un travail égal

Directive sur la protection des lanceurs d'alerte (UE) 2019/1937	Directive européenne établissant des règles pour protéger les personnes qui signalent des infractions à la législation européenne, telles que la corruption, la fraude ou les violations de l'environnement, sur leur lieu de travail ou dans d'autres contextes
DMA	« Double Materiality Assessment », évaluation de la double matérialité
DORA	« Digital Operational Resilience Act », la loi sur la résilience opérationnelle numérique est un règlement de l'UE visant à garantir que les entités financières puissent résister et se remettre des risques liés aux TIC, en renforçant la résilience numérique du secteur financier
DPD	« Délégué à la protection des données »
Droits de souscription	Droits de souscription de personne clé, droits de souscription ESOP (« Employee Stock Ownership Plan »), ainsi que tout autre droit de souscription émis périodiquement par Unifiedpost
DSP2	La deuxième directive sur les services de paiement (UE) 2015/2366 du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur
DSP3	La troisième directive sur les services de paiement (UE) 2023/366 du 28 juin 2023 concernant les services de paiement dans le marché intérieur
DSR	Demande de service de données
EBA	« European Banking Authority »
EBITDA	Bénéfice ou perte d'exploitation, plus amortissements, dépréciations et pertes de valeur
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Rapport entre les rémunérations moyennes des hommes et des femmes
Effectifs	Nombre d'employés et d'entrepreneurs sous contrat légal avec un accord valide à la fin de la période de référence, y compris les employés à temps partiel et à durée déterminée, ainsi que les employés ou entrepreneurs contractuels de remplacement
eIDAS 2.0	Un règlement européen actualisé qui renforce les services d'identité numérique et de confiance, en introduisant le portefeuille européen d'identité numérique pour permettre une authentification en ligne sûre et transparente dans tous les États membres
Empreinte carbone	La quantité totale de gaz à effet de serre émise directement et indirectement par un individu, une organisation, un produit ou une activité, généralement exprimée en tonnes d'équivalent CO2
Entreprise(s)	Tout client de Unifiedpost qui compte plus de 500 employés équivalents temps plein
ERP	« Enterprise Resource Planning », Progiciel de Gestion intégré, permettant une gestion intégrée des principaux processus opérationnels
ESG	« Environnement, Social et Gouvernance »
ESRS	Normes européennes d'information sur le développement durable
États baltes	Estonie, Lettonie et Lituanie
État membre	États membres de l'Union européenne et, le cas échéant, autres États parties à l'accord EEE
ETP	Équivalent temps plein des salariés, des employés temporaires et des contractants, exprimé comme la charge de travail totale de la personne en termes d'heures de travail normales par semaine
Euronext Bruxelles	Euronext Brussels SA/NV, 1 rue du Marquis, 1000 Bruxelles, Belgique
Europe centrale et orientale	République tchèque, Hongrie, Pologne et Slovaquie
Europe du Nord	Danemark, Estonie, Finlande, Lituanie, Lettonie, Norvège et Suède

Europe du Sud	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Espagne, Grèce, Croatie, Italie, Moldavie, Portugal, Roumanie et République de Serbie
Europe occidentale	Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni
Facture électronique	Facture émise dans un format de données structuré (par exemple XML), conformément à la législation sur la TVA, ce qui permet son traitement automatique et électronique
FCA	« Financial Conduct Authority », Autorité de conduite financière
Flotte verte	Des véhicules respectueux de l'environnement et conçus pour minimiser leur empreinte carbone
Francisco Partners	Une société d'investissement mondiale de premier plan spécialisée dans les partenariats avec les entreprises technologiques et les entreprises utilisant la technologie, située à One Letterman Drive, San Francisco, CA 94129, États-Unis d'Amérique
FSMA	« Financial Services and Markets Authority », autorité belge des services et marchés financiers
G&A	« General and Administrative »
GES	« Gaz à effet de serre »
Gestion	Les membres du Comité exécutif
Gouvernance d'entreprise	Charte de gouvernance d'entreprise adoptée par Unifiedpost, sous réserve et à effet de la réalisation de certaines conditions suspensives du placement privé, disponible sur son site Internet www.unifiedpost.com
HRIS	« Human Resource Information System », système d'information sur les ressources humaines
ICP	« Indicateur Clé de Performance »
IFRS	Normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne
IROs	« Impacts, Risques et Opportunités »
KYC	« Know Your Customer »
Lignes directrices de l'OCDE	Ensemble de recommandations visant à encourager un comportement responsable des entreprises, adoptées par l'OCDE.
LMS	« Learning Management System », un système de gestion de l'apprentissage ou une application logicielle pour l'administration, la documentation, le suivi, l'établissement de rapports, l'automatisation et la fourniture de cours ou de programmes de formation
Loi britannique sur la corruption 2010	une loi britannique qui fait de la corruption un délit pénal, tant pour les particuliers que pour les organisations
LTIFR	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail, calculé à partir du nombre d'accidents avec arrêt de travail, divisé par le nombre total d'heures travaillées et multiplié par 1 million
LTM EBITDA	EBITDA des douze derniers mois
MWh	Mégawattheure ou 1.000 kWh
Norme Scope 3	Un cadre pour la mesure et la déclaration des émissions indirectes de gaz à effet de serre provenant de la chaîne de valeur de l'organisation
Nowtricity	Un site web qui fournit des données en temps réel sur les émissions de CO2 provenant de la production d'électricité dans différents pays.
O2C	« Order-to-Cash », y compris la gestion des commandes, la facturation et l'encaissement des paiements
OCDE	« Organisation de Coopération et de Développement Économiques »

OIT	« Organisation Internationale du Travail »
OPA	« Offre Public d'Achat »
P2P	« Purchase-to-Pay », processus allant de la demande d'achat au paiement du fournisseur
Pacte International relatif aux Droits Civiles et Politiques	Pacte international relatif aux droits civils et politiques, traité international adopté par les Nations unies qui garantit les droits civils et politiques des individus, tels que la liberté d'expression, la liberté de réunion, le droit à un procès équitable et la protection contre la torture
PDF	« Portable Document Format », format de document portable
PEPPOL	Pan-European Public Procurement Online, un réseau de facturation électronique qui permet un échange sécurisé et efficace de documents électroniques entre les entreprises et les organisations du secteur public à travers l'Europe, rationalisant ainsi les processus de passation de marchés et de facturation
Personnel	Ensemble des salariés et contractants sous contrat légal valide à la fin de la période de référence, y compris les salariés à temps partiel et à durée déterminée, ainsi que les salariés ou contractants de remplacement
PME	« Petite et Moyenne Entreprise », tout client de Unifiedpost qui n'est pas une grande entreprise
Principes directeurs des Nations unies	Ensemble de normes internationalement reconnues élaborées par les Nations unies pour protéger les droits de l'homme dans le cadre des activités des entreprises
Protocole sur les gaz à effet de serre	La norme mondiale pour la mesure et la gestion des émissions de gaz à effet de serre des entreprises, des gouvernements et des organisations
R&D	« Recherche et développement »
RAL	« Responsible Area Lead », responsable du domaine
Ratio de rémunération	La proportion de la rémunération financière totale de la personne la mieux payée, y compris le salaire de base, les primes, les avantages et les incitations à long terme, par rapport à la rémunération totale médiane des employés
Responsable des ressources humaines	Responsable de haut niveau de la fonction RH, actuellement Ignace Bruynseraede
Reste du monde	Maroc, Singapour et Vietnam
Revenus récurrents	La part des recettes qui est censée se poursuivre régulièrement à l'avenir
RGPD	Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données
Rotation du personnel	Nombre de membres de notre personnel qui ont quitté Unifiedpost pendant la période de référence, en incluant tous les types de congés
S&M	« Sales and Marketing »
SaaS	« Software-as-a-Service », logiciel à la demande
SASB	Conseil des normes comptables en matière de durabilité
SCoC	Code de conduite des fournisseurs
Services de communication traditionnels - Chiffre d'affaires	Revenus générés par les services de communication traditionnels de Unifiedpost, qui sont presque exclusivement basés sur le volume, y compris les activités numériques hybrides et les activités basées sur le papier, considérées comme des activités non essentielles de Unifiedpost Group

Services digitaux - Chiffre d'affaires	Revenus générés par les solutions numériques de base de Unifiedpost
Taux de rotation	Calculé en divisant le nombre de départs pendant la période considérée par le nombre total d'employés à la fin de la période considérée.
tCO2e	Tonne d'équivalent CO2
Triangle magique	Base de la stratégie de Unifiedpost, où les services de facturation électronique, de paiement électronique, de déclaration électronique et de confiance électronique sont intégrés dans une plateforme unique et conviviale
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UNGCC	Pacte mondial des Nations unies
Unifiedpost	Unifiedpost Group SA/NV, société anonyme de droit belge dont le siège social est situé Avenue Reine Astrid 92A, 1310 La Hulpe, Belgique et qui est inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0886.277.617
Unifiedpost Group	Unifiedpost et toutes ses filiales, succursales ou sociétés associées, directes ou indirectes, détenues en totalité ou en partie, également appelées Unifiedpost, le Groupe, les entités du Groupe ou la Société
Unifiedpost Payments	Unifiedpost Payments SA/NV, une filiale de Unifiedpost Group qui a obtenu une licence de paiement dans le cadre de la DSP1 le 12 octobre 2016 et une extension dans le cadre de la DSP2
ViDA	La TVA à l'ère numérique est une proposition de l'UE visant à moderniser les règles de TVA en mettant en œuvre la déclaration numérique en temps réel, la facturation électronique et des réglementations actualisées pour les économies de plateforme et les transactions intracommunautaires

APM

Les APM (mesures alternatives de performance) sont définies comme suit ou basées sur les termes définis ci-après :

- **La croissance organique de chiffre d'affaires des abonnements** est définie comme la croissance du chiffre d'affaires des abonnements ajustée de l'effet des acquisitions, des désinvestissements ou d'autres modifications de périmètre et des fluctuations des taux de change
- **La dette financière nette / (trésorerie)** est définie comme les dettes financières portant intérêt plus les dettes locatives moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.
- **La dette nette / (trésorerie)** est définie comme la dette financière nette / (trésorerie) à l'exclusion de tout emprunt subordonné.
- **L'EBITDA** est défini comme le bénéfice ou la perte d'exploitation plus les éléments non monétaires d'exploitation (c'est-à-dire amortissements, dépréciations et pertes de valeur).
- **L'EBITDA et le revenu financier net lié aux fonds détenus pour le compte de client** sont définis comme l'EBITDA plus le revenu financier net lié aux fonds détenus pour le compte de client.
- **Le flux de trésorerie disponible** est défini comme le revenu net (i) plus les éléments hors trésorerie du compte de résultat, (ii) moins les sorties de trésorerie pour les ajustements IFRS 16, (iii) moins les dépenses d'investissement, (iv) moins les remboursements sur les prêts et les locations pour la période de référence.

Il est important de noter que ces APM ne concernent que la poursuite des activités.

Unifiedpost mesure sa performance financière en utilisant les mesures alternatives de performance listées ci-dessus et estime que ces mesures sont utiles pour analyser et expliquer les changements et les tendances dans les résultats historiques des opérations car elles permettent de comparer la performance sur une base cohérente.